



**POLICE
BORAINNE**

ZP 5327

Place de la résistance, 2
7331 Baudour



Plan Zonal de Sécurité

2014-2017



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
Préface	5
CHAPITRE 1 : MISSION - VISION - VALEURS	15
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	16
1.2. Les parties prenantes & leurs attentes	20
1.3. Mission - Vision - Valeurs	25
CHAPITRE 2 : SCANNING & ANALYSE	28
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	29
2.2. Description socio-économique et démographique de la Zone	30
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie	46
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	106
2.5. Déploiement du corps de police	109
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement	113
2.7. Coopération	166
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité	168
CHAPITRE 3 : LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	173
3.1. Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer	174
3.2. Détermination des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017	194
3.3. Les objectifs stratégiques 2014-2017	201
CHAPITRE 4 : POLITIQUE DE COMMUNICATION	224
4.1. Communication externe et interne	225
4.2. Intentions concernant la communication interne et externe de la politique policière 2014-2017.....	228
CHAPITRE 5 : APPROBATION DU PLAN	237
5.1. Améliorer et innover	238
5.2. Approbation	240
CHAPITRE 6 : PLANS D'ACTION	241
LISTE DE DISTRIBUTION	242

ANNEXES	245
Annexe n° 1	: Plan National de Sécurité 2012-2015
Annexe n° 2	: Diagnostic local de sécurité : Boussu.....
Annexe n° 3	: Diagnostic local de sécurité : Colfontaine.....
Annexe n° 4	: Diagnostic local de sécurité : Frameries
Annexe n° 5	: Diagnostic local de sécurité : Quaregnon.....
Annexe n° 6	: Note de Politique Générale
Annexe n° 7	: Diagnostic de l'Arrondissement Judiciaire de Mons.....
Annexe n° 8	: PJF Mons : Synthèse de Politique Générale
Annexe n° 9	: Atelier Francopol - Communication
Annexe n° 10	: Procès-verbal du Conseil Zonal du 26/04/2013
Annexe n° 11	: Procès-verbal du Conseil Zonal du 20/09/2013
Annexe n° 12	: Questionnaire morphologique 2012
Annexe n° 13	: PLP Plan Zonal de Sécurité 2014-2017
Annexe n° 14	: Priorité du Parquet de Mons
Annexe n° 15	: Approbation du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012
Annexe n° 16	: Hainaut développement

INTRODUCTION

Préface

Le Plan Zonal de Sécurité est un instrument central, concret et indispensable au bon développement ainsi qu'au bon fonctionnement de notre Zone Police. Celui-ci s'inscrit dans une politique de sécurité intégrée et intégrale devant répondre aux attentes des citoyens et de tous nos partenaires. Ces derniers devront dès lors trouver dans ce Plan Zonal de Sécurité un descriptif complet et contextualisé des objectifs à atteindre et des actions qui seront menées tant en matière sécuritaire qu'en matière d'organisation et de fonctionnement de notre Zone de Police durant les quatre années à venir.

Ce Plan Zonal de Sécurité doit être :

- Un instrument central :
Ceci implique un développement organisationnel optimal, réaliste et réalisable qui tient compte de nos moyens et de notre capacité disponible. Notre organisation doit être identifiable, visible et reconnue tant en interne par l'ensemble des collaborateurs qu'en externe par les citoyens, les autorités et l'ensemble de nos partenaires.
- Un instrument concret :
Ceci implique que nos objectifs et nos actions soient clairs, précis, compris et appropriés. L'ensemble des collaborateurs doivent pouvoir se reconnaître et s'identifier à notre vision, nos missions et nos valeurs. Cette appropriation est nécessaire à leur implication totale et entière dans la poursuite des objectifs définis et des actions menées concrètement sur le terrain à cet égard. Ce Plan Zonal de Sécurité doit également être suffisamment clair et précis à l'égard des citoyens, des autorités et de l'ensemble de nos partenaires.
- Un instrument indispensable :
Ceci nécessite l'adhésion et l'implication de tous les collaborateurs et de tous nos partenaires tant dans sa réalisation et que dans sa mise en application concrète sur le terrain. Le Plan Zonal de Sécurité est un instrument indispensable car il définit clairement la ligne de conduite qui sera celle de la Zone de Police tant en matière d'organisation et de fonctionnement qu'en matière sécuritaire pour les quatre années à venir.

Soucieuse de s'inscrire dans le souhait du développement d'une société sûre et ouverte où tout un chacun peut s'épanouir dans le respect mutuel des droits et devoirs de chacun, la police boraine ambitionne d'assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de ses cinq entités.

Pour ce faire, la police s'engagera à tendre vers « l'Excellence dans sa fonction ». Elle contribuera à l'approche de la sécurité sociétale par son orientation vers la communauté (comme finalité et cadre culturel), par sa fonction guidée par l'information (ensemble des processus policiers) et recherchant une performance optimale. Réaliser une fonction de police excellente signifie l'exécution optimale de la mission, de la vision et des valeurs pour satisfaire au maximum les besoins et attentes justifiées de notre population.

Le plan zonal de sécurité et les objectifs stratégiques fixés tiennent compte des attentes et des exigences légitimes des parties prenantes (population, autorités judiciaires et administratives, collaborateurs, partenaires, ...) et visent un service de qualité. Cela implique l'application du principe d'amélioration constante, concept primordial au sein de notre Zone de Police, et d'innovation de l'organisation sous tous ses aspects.

Acteur de premier plan en matière sécurité, notamment dans l'écoute des soucis quotidiens de la population - « police de proximité » -, la police n'est pas en mesure de veiller seule à une société sûre. L'approche de l'insécurité est l'affaire de tous. Elle a cependant un rôle essentiel et sa contribution doit être légitime, efficace, efficiente et de qualité.

Ce plan tient compte du Plan National de Sécurité et s'intègre à la politique criminelle du parquet de l'arrondissement judiciaire de Mons ainsi qu'aux diagnostics locaux de sécurité et plans stratégiques qui les accompagnent pour les entités composant notre Zone.

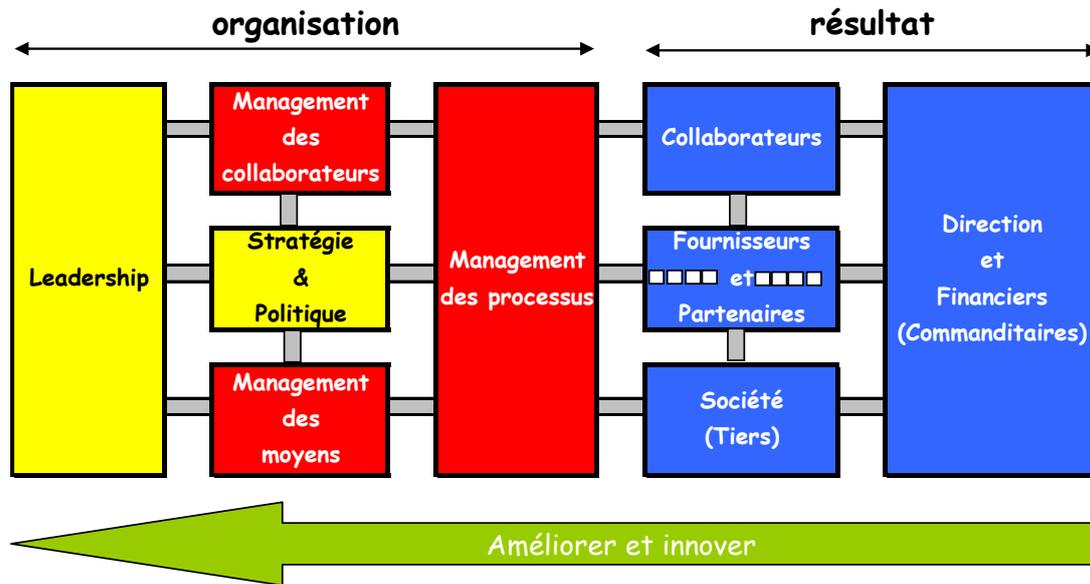
Les moyens disponibles étant insuffisants pour traiter tous les problèmes de sécurité avec le même engagement et les attentes étant parfois divergentes en raison de la diversité des parties prenantes, des choix socialement justifiés ont dû être opérés.

Ceci s'est effectué sur base d'une analyse approfondie de la situation actuelle et d'une évaluation des priorités du PZS 2009-2012 concernant tant le domaine de « la sécurité » que celui de « l'organisation et du fonctionnement ». Une présentation des priorités des différents partenaires et du travail d'analyse réalisé a permis aux membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité de mieux ouvrir le débat et la réflexion. De la sorte, les nouvelles priorités du futur plan ont pu être déterminées en tenant compte des attentes et des objectifs de chacun dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger chaque citoyen.

Ce plan présente les objectifs stratégiques pour la période 2014-2017.

Pour la rédaction du présent PZS 2014-2017, nous nous sommes inspirés du manuel de rédaction du plan zonal de sécurité qui est articulé sur le modèle de management EFQM de la police belge.

Modèle de management EFQM de la police belge



La philosophie de ce modèle a donc été suivie pour établir ce plan. Le modèle se lit de droite à gauche, en d'autres termes l'orientation externe ou les parties prenantes (domaines de résultat) entrent en ligne de compte en premier. Les résultats et les attentes - réalisés ou non - des parties prenantes constituent donc la base pour le fonctionnement (domaines organisationnels) de la Zone. Chaque chapitre débute par les leçons à tirer par rapport au plan précédent et on prête toujours une attention aux attentes des parties prenantes.

La Zone de Police, en collaboration avec ses différents partenaires, s'efforcera de mener à bien le présent PZS. Le degré de réussite de ce noble objectif résultera notamment du degré de satisfaction atteint tant sur le plan du fonctionnement, de l'organisation et des prestations fournies que des résultats obtenus.

Si le présent PZS est assez conséquent, nous avons toutefois tout mis en œuvre afin qu'il soit le plus agréable et le plus facile à lire pour le lecteur de façon à ce que celui-ci puisse se l'approprier.

Dans la lignée de sa rédaction, l'élément moteur qui nous accompagnera tout au long de la mise en application du PZS 2014-2017 sera « **On ne subit pas l'avenir, on le construit tous ensemble** ».

Mr Luciano D'ANTONIO
Bourgmestre-président du collège de police,
Bourgmestre de COLFONTAINE

Mr Christian HENRY
Procureur du Roi

Mr Jean-Claude DEBIEVE
Bourgmestre de BOUSSU

Mr Jean-Marc DUPONT
Bourgmestre de FRAMERIES

Mr Jean-Pierre LEPINE
Bourgmestre de QUAREGNON

Mr Daniel OLIVIER
Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN

Mr Marcel STAELEN
Chef de Corps

Mr Michel ROMPEN
DirCo

Présentation de la Zone

1. Situation géographique

	<p>Centre administratif Chef de Corps : CDP STAELEN Place de la Résistance, 2 7331 Baudour Tél.: 065/61.00.20 Fax: 065/64.36.15 direction@policeboraine.be</p>
<p>Service Intervention Chef de Service : CP AUQUIERE Rue Grande, 147 7340 Pâturages Tél.: 065/61.45.11 Fax: 065/61.45.02 intervention@policeboraine.be</p>	
	<p>Service Roulage Chef de Service : INPP HOYAUX Rue Jules Destrée, 48 7390 Quaregnon Tél.: 065/61.07.80 Fax: 065/78.27.02 proactivite@policeboraine.be</p>
<p>Service d'Enquêtes et de Recherche Chef de Service : CP CUVELIER Rue de France, 68 7080 Frameries Tél.: 065/61.00.80 Fax: 065/67.20.05 recherche@policeboraine.be</p>	
	<p>Proximité Boussu Chef de Service : CP M. SIMON Rue François Dorzée, 3 7300 Boussu Tél.: 065/80.11.60-66 Fax: 065/77.03.80 proximite.boussu@policeboraine.be</p>

Proximité Colfontaine

Chef de Service : CP BATTARD
 Rue Là-dessous, 29
 7340 Colfontaine
 Tél.: 065/76.68.68
 Fax: 065/79.57.87
proximite.colfontaine@policeboraine.be

**Proximité Frameries****Bureau Central des Armes**

Chef de Service : CP DELHAYE
 Rue Archimède, 1
 7080 Frameries
 Tél.: 065/61.12.22
 Fax: 065/67.33.39
proximite.frameries@policeboraine.be

Proximité Quaregnon**Service jeunesse**

Chef de Service : CP DEFGNEE
 Rue Carnot, 3
 7390 Quaregnon
 Tél.: 065/45.06.80
 Fax: 065/79.51.70
proximite.quaregnon@policeboraine.be

**Proximité Saint-Ghislain****Service assistance aux victimes**

Chef de Service : CP DELRUE
 Rue du Peuple, 57
 7333 Saint-Ghislain
 Tél.: 065/76.10.10
 Fax: 065/76.10.20
proximite.saintghislain@policeboraine.be

Centre de formation

Responsable : INP LALARIO
 Rue Saint-Antoine, 4
 7300 Boussu
 Tél.: 065/69.07.79
 Fax: 065/69.07.79
communication@policeboraine.be



2. Les autorités de la Zone

2.1. Les autorités administratives



Le bourgmestre de Colfontaine
Monsieur Luciano D'ANTONIO

Le bourgmestre de Boussu
Monsieur Jean-Claude DEBIEVE



Le bourgmestre de Frameries
Monsieur Jean-Marc DUPONT

Le bourgmestre de Quaregnon
Monsieur Jean-Pierre LEPINE



Le bourgmestre de Saint-Ghislain
Monsieur Daniel OLIVIER

2.2. L'autorité judiciaire

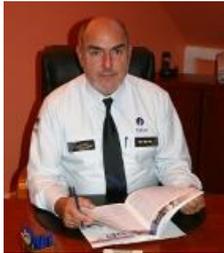
Monsieur Christian HENRY : Procureur du Roi de Mons.

2.3. Notre tutelle



Le Gouverneur de la province
Monsieur Tommy LECLERCQ

2.4. Le Chef de Corps



Le Commissaire Divisionnaire
Monsieur Marcel STAELEN

3. Les membres du Conseil Zonal de Sécurité

Monsieur	Luciano	D'ANTONIO	Bourgmestre président du collège de police Bourgmestre de COLFONTAINE
Monsieur	Christian	HENRY	Procureur du Roi
Messieurs	Jean-Claude Jean-Marc Jean-Pierre Daniel	DEBIEVE DUPONT LEPINE OLIVIER	Bourgmestre de BOUSSU Bourgmestre de FRAMERIES Bourgmestre de QUAREGNON Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN
Monsieur	Marcel	STAELEN	Chef de Corps
Monsieur	Michel	ROMPEN	DirCo

Autres partenaires

Monsieur	Pascal	FLERON	DirJu f.f.
Messieurs	Pierre Michel	RICHEZ FOURNEAU	Fonctionnaire de prévention de COLFONTAINE Fonctionnaire de prévention de QUAREGNON
Mesdames	Concetta Corine	DI MAURO DELABASCULE	Fonctionnaire de prévention de BOUSSU Fonctionnaire de prévention de FRAMERIES

4. Les membres du Collège de Police



Messieurs	Luciano	D'ANTONIO	Bourgestre président
	Jean-Claude	DEBIEVE	Bourgestre de BOUSSU
	Jean-Marc	DUPONT	Bourgestre de FRAMERIES
	Jean-Pierre	LEPINE	Bourgestre de QUAREGNON
	Daniel	OLIVIER	Bourgestre de SAINT-GHISLAIN
	Marcel	STAELEN	Chef de Corps
Madame	Christine	LEFRANCQ	Secrétaire

6. Les membres du Conseil de Police



Nom	Prénom	Commune	Fonction
D'ANTONIO	Luciano	Colfontaine	Bourgmestre Président
DEBIEVE	Jean-Claude	Boussu	Bourgmestre Membre
DUPONT	Jean-Marc	Frameries	Bourgmestre Membre
LEPINE	Jean-Pierre	Quaregnon	Bourgmestre Membre
OLIVIER	Daniel	Saint-Ghislain	Bourgmestre Membre
STAELEN	Marcel	Baudour	Chef de Corps
LEFRANCQ	Christine	Baudour	Secrétaire de Zone
HANOT	Patrick	Boussu	Conseiller de Police
HOMERIN	Jean	Boussu	Conseiller de Police
TAHON	André	Boussu	Conseiller de Police
PARDO	Domenico	Boussu	Conseiller de Police
DOMINGUEZ	Maria-Mercedes	Colfontaine	Conseiller de Police
LELEUX	Fabienne	Colfontaine	Conseiller de Police
LIVOLSI	Guiseppe	Colfontaine	Conseiller de Police
MURATORE	Sylvie	Colfontaine	Conseiller de Police
PIERART	Patrick	Colfontaine	Conseiller de Police
CICCONE	Domenico	Frameries	Conseiller de Police
DESPRETZ	Fabrice	Frameries	Conseiller de Police
CEUTERICK	André	Frameries	Conseiller de Police
HAMOUMI	El Mâti	Frameries	Conseiller de Police
STIEVENART	Ghislain	Frameries	Conseiller de Police
CHAMELOT	Jacques	Quaregnon	Conseiller de Police
WATTIEZ	Françoise	Quaregnon	Conseiller de Police
JURA	Sébastien	Quaregnon	Conseiller de Police
MILLITARI	Elena	Quaregnon	Conseiller de Police
BAURAIN	Pascal	Saint-Ghislain	Conseiller de Police
QUERSON	Dimitri	Saint-Ghislain	Conseiller de Police
D'ORAZIO	Nicola	Saint-Ghislain	Conseiller de Police
DUFOUR	Frédéric	Saint-Ghislain	Conseiller de Police
ORLANDO	Diego	Saint-Ghislain	Conseiller de Police

CHAPITRE 1

MISSION - VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

1.1.1. Concept

La mission, la vision et les valeurs constituent le socle de la philosophie que l'ensemble des membres tant du cadre opérationnel que Calog composant la Zone de Police doivent avoir continuellement à l'esprit dans le cadre de leur travail quotidien et de l'atteinte des objectifs définis à court, moyen et long terme conformément à la politique établie dans le Plan Zonal de Sécurité.

1.1.2. Mission - vision - valeurs définies dans le Plan Zonal de Sécurité 2009-2012

1.1.2.1 Missions

- Contribuer à la sécurité et à la qualité de vie au sein de la société :
 - Toutes nos activités doivent contribuer à la sécurité et à la qualité de vie au sein de la société.
 - Accorder à la population une offre de service constante et continuellement améliorée.
 - Permettre à nos collaborateurs d'évoluer dans un environnement où ils trouvent respect et épanouissement.
- Rencontrer les obligations légales.
- Construire un partenariat cohérent à partir des réalités sociales, économiques et culturelles de notre Zone de Police.
- Répondre aux besoins et attentes de la population en collaboration avec celle-ci et donc tout mettre en œuvre afin d'accroître son degré de satisfaction mais aussi celui du policier dans l'exercice de sa fonction.
- Engagement, responsabilisation et valorisation de l'ensemble des policiers.

- L'application de notre devise : écouter - servir - protéger.
 - Etre à l'écoute et rester attentif aux problèmes rencontrés par la population et y remédier de façon adéquate :
 - accessibilité et disponibilité,
 - obligation de fournir une réponse adéquate,
 - empathie et aide à apporter,
 - adopter une perception constructive.
 - Etre au service de la population en veillant à lui assurer une qualité de vie optimale :
 - une volonté de trouver des solutions,
 - établir une analyse des causes d'insécurité en concertation avec la population,
 - cultiver le partenariat.
 - Assurer la protection et la sécurité de tous en utilisant tous les outils légaux à notre disposition afin de garantir aux administrés une vie sereine :
 - en luttant de façon accrue contre la délinquance,
 - en optimalisant la visibilité du service offert.

1.1.2.2 Vision

- Continuer à offrir à la population une police performante, dynamique et innovante mettant en application un service de haute qualité et reconnue comme telle.
- L'excellence dans la fonction de police :
 - Avoir constamment à l'esprit ce qui doit caractériser notre Zone de Police : la passion - la fierté - la compétence.
 - La finalité de notre travail doit être de régler l'ensemble des problèmes posés. Pour ce faire, nous devons aller au contact du citoyen en privilégiant l'efficacité dans la gestion des demandes par le biais de réponses claires et de qualité. Il convient dès lors de veiller à une gestion optimale de chaque intervention.
- La fonction de police orientée vers la communauté :
 - L'orientation externe : la police ne se trouve pas face à la société mais y est totalement intégrée. Cela lui permet de connaître et de comprendre l'évolution de la société.

C'est notamment grâce à cette intégration que nous prenons conscience des problèmes de sécurité et que nous essayons d'y répondre de façon optimale et même de façon anticipative.

- La résolution de problèmes : cela nécessite une bonne connaissance des lieux et des problématiques présentes de façon à y appliquer une approche répressive mais également proactive.
 - Le partenariat : la police est un intervenant parmi d'autres dans le champ pénal. Il convient donc de continuer à développer et optimiser la coopération avec nos différents partenaires dans le respect des missions et compétences dévolues à chacun.
 - La justification : il convient de donner une visibilité à nos actions de façon à rendre des comptes sur la manière de répondre aux attentes et sollicitations qui nous sont adressées.
 - L'habilitation : il importe de créer des mécanismes de concertation permettant aux policiers, aux différentes autorités, à la population et aux différents partenaires d'aborder de concert les problèmes de sécurité.
- La fonction de police guidée par l'information :
- Demeurer conscient de l'importance cruciale de la collecte, du traitement et de la circulation de l'information.
 - Une police efficace dépend du partage de l'information. Ce partage est encadré par la loi mais également par des positions officielles relevant de différentes institutions ou organisations ainsi que par des procédures internes. Cela implique donc le respect des lois et règlements stipulant clairement quand, comment et si nous pouvons, devons ou pas partager l'information.
 - Si la confiance est primordiale, l'efficacité doit également être un facteur prépondérant dans l'échange de l'information.
 - Une bonne coopération passe par l'échange d'informations, dans le cadre légal, avec les partenaires de la chaîne policière dans le domaine de l'aide, du maintien de l'ordre public et du maintien de l'ordre juridique pénal. Il s'agit d'appliquer un système qui permet d'échanger des informations avec les partenaires à différents niveaux.
 - Nous nous devons de continuer à rester particulièrement vigilant quant à la prise de connaissance de l'information (gestion de l'information), au traitement de l'information (informations relatives notamment aux RIR, AI, PV, photos, portraits, empreintes digitales, etc.), aux processus de travail dérivés (signalements et désignations, coordination des enquêtes,...) et l'exploitation

de ces données (BNG, statistiques policières et sécurité des données). Nous nous efforcerons par conséquent au sein de notre Zone de Police d'optimiser la traçabilité de l'information de « A à Z ».

- La gestion de l'information requiert la coopération de tous les policiers, des autorités et des partenaires. Toute information ou connaissance qui n'est pas partagée à bon escient est inutile. Par exemple dans le cadre du travail de Proactivité que nous accomplissons, il est impératif d'aller de l'avant en essayant d'anticiper les événements. Nous devons dès lors sur base d'une bonne connaissance du terrain, du recueil des informations suite aux contacts, d'une bonne gestion et communication de celles-ci pouvoir détecter un maximum d'éléments. Il s'agit là d'un challenge que nous nous devons de relever tous ensemble.

1.1.2.3 Valeurs

- Le respect :
 - Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuelles.
 - Etre intègre, impartial et respectueux des normes à faire appliquer.
- La qualité de service :
 - Avoir l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités.
 - Etre flexible en faisant preuve d'une grande capacité d'écoute et d'adaptation.
 - Favoriser un climat de travail positif.
 - Un esprit de service qui se manifeste par une disponibilité constante, une recherche permanente de la qualité, un grand professionnalisme tendant vers la résolution de problèmes.
 - Rendre compte de nos actions.
- La compétence, la passion et la fierté d'appartenance à notre Zone de Police sont des valeurs qui doivent se manifester par une grande solidarité, un esprit de corps et une cohésion dans toutes nos actions.

1.1.3. Observations

L'ensemble du personnel de la Zone de Police, sous l'impulsion de la direction, s'est efforcée d'appliquer la mission, la vision et les valeurs préalablement définies dans le cadre des compétences dévolues à chacune des fonctionnalités tout au long de la réalisation du Plan Zonal de Sécurité.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Tout comme pour le Plan Zonal de Sécurité 2009-2012, les parties prenantes n'ont pas été sollicitées en tant que telles exclusivement dans le cadre de la détermination des missions - vision - valeurs de la police mais également dans le cadre de leurs attentes en matière de sécurité - qualité de vie et en matière de fonctionnement interne du service de Police. Par conséquent, les points 1.2. et 2.4. ont été abordés simultanément. Il est à noter que les attentes des parties prenantes demeurent assez logiquement semblables à celles citées lors du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

1.2.1 Présentation de nos partenaires



1.2.2. Attentes des parties prenantes

PARTIE PRENANTE	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Direction et financiers			
Parquet - magistrat de référence	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, Conseil Zonal de Sécurité, réunion des Chefs de Service, salon de la Police Boraine.	Réaliser un travail judiciaire de qualité (tant sur le fond que dans la manière) dans des délais acceptables visant la constatation des faits, le rassemblement des preuves et l'interpellation des auteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de policiers. - Formations adéquates. - Dégager de la capacité.
Collège de police - bourgmestre - conseil de police - conseil communal	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : Collège de Police, Conseil de Police, Conseil Zonal de Sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le sentiment d'insécurité. - Favoriser un environnement de vie où règnent sécurité, propreté, salubrité et tranquillité publique. - Qualité du service envers la population (accueil, disponibilité, professionnalisme) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite par les autorités judiciaires. - Motivation des policiers. - Capacité nécessaire - Application de la loi et des règlements (RGP,...).
Clients / Bénéficiaires de service			
Toute personne bénéficiaire directe / figures-clés représentatives	Enquêtes menées par les Services de Prévention, rencontres citoyennes, courrier, site internet, salon de la Police Boraine.	Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives.
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	Courrier.	Voir son problème solutionné.	<ul style="list-style-type: none"> - Textes à disposition. - Preuves à charge disponibles. - Empathie des policiers (écoute, prise en considération, solution).
Organisateurs d'événements	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : réunions préparatoires, débriefings.	Bon déroulement de l'activité prévue sans incident.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Réaction adéquate en cas d'incident.

Partenaires et fournisseurs			
DCA	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, Conseil Zonal de Sécurité, salon de la police Boraine.	<p>Collaboration de la Zone Qualité du travail policier.</p> <p>Prise en considération des priorités du PNS 2012-2015.</p> <p>Poursuite de l'organisation de FIPA.</p> <p>Collaboration des ZP avec les unités de la Police Fédérale (WPR, SPC, DCA, PJF, CIA, CIC).</p> <p>Amélioration de la circulation et de la gestion de l'information policière.</p> <p>Contribution des ZP à l'amélioration de la gestion des catastrophes pour la réalisation de plans à ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'effectif. - Recueil des éléments d'information.
Parquet	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, Conseil Zonal de Sécurité, réunion des Chefs de Service	<p>Application de la circulaire définissant la politique criminelle du parquet.</p> <p>Qualité du travail policier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier.
PJF	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : CRA, réunions des mandataires, Conseil Zonal de Sécurité	<p>Collaboration de la Zone et prise en considération de la synthèse politique criminelle 2013-2015 définie par la PJF.</p> <p>Qualité du travail policier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier.
Fonctionnaire de prévention	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : Conseil Zonal de Sécurité, Conseils Consultatifs de Prévention, Comités de Pilotage des plans stratégiques, salon du Parrainage des enfants la Police Boraine.	<p>Réalisation des différents objectifs définis dans les plans stratégiques des contrats de prévention et de sécurité.</p>	<p>Bonne collaboration réciproque des fonctionnaires de prévention et de la Zone dans le respect des compétences et des missions respectives.</p>

Collaborateurs			
Inspecteurs de quartier	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : briefings quotidiens dans les Services de Proximité, réunions cadres de base.	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de collègues en suffisance. - Suivre les formations adéquates en rapport à la fonction. - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement.
Direction / Chefs de service	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : réunions des Chefs de Service, réunions opérationnelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives. - Respect du Plan National de Sécurité. - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent Plan Zonal de Sécurité. - Qualité du travail policier tant sur le fond que dans la manière. - Bien-être du personnel - Expertise 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration. - Qualité de l'information. - Motivation. - Qualité du travail. - Capacité disponible. - Recrutement.
Intervention	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : briefings quotidiens, réunions cadres de base.	<ul style="list-style-type: none"> - Collègues en suffisance. - Formation adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement.
Echantillon représentatif de l'ensemble du corps de police	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : réunions cadres de base.	Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services.	<ul style="list-style-type: none"> - Type et genre de problèmes rencontrés. - Moyens disponibles. - Décisions de l'autorité.
Syndicats	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : commission technique, COCOBA.	Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'autorité administrative. - Moyens et capacité disponibles.

Société			
Bénéficiaires indirects, population	Enquêtes menées par les Services de Prévention, rencontres citoyennes, courrier, site internet, salon de la Police Boraine.	Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives.
Représentants des associations des personnes âgées	Enquêtes menées par les Services de Prévention, rencontres citoyennes, courrier, salon de la Police Boraine.	Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives.
Président des associations d'indépendants	Pas de sondage à proprement parlé mais leurs attentes résultent de : rencontres citoyennes, courrier, salon de la Police Boraine.	Pouvoir travailler dans un environnement sécurisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives.

1.3. Vision - Mission - Valeurs



1.3.1. Vision

« Nous voulons » :

- Etre connu et reconnu comme une organisation dynamique, apprenante et innovante qui assure le respect, la confiance et fournit un service de haute qualité.
- Engagement, responsabilisation et valorisation de l'ensemble des policiers.
- Communiquer de façon moderne et adaptée aux personnes et aux circonstances et ainsi donner une visibilité à nos actions de façon à rendre des comptes sur la manière de répondre aux attentes et sollicitations qui nous sont adressées.
- Garantir une sécurité permanente à toute personne et à son environnement en synergie avec nos partenaires.
- L'excellence dans la fonction de police : La finalité de notre travail doit être de régler l'ensemble des problèmes posés. Pour ce faire, nous devons aller au contact du citoyen en privilégiant l'efficacité dans la gestion des demandes par le biais de réponses claires et de qualité. Il convient dès lors de veiller à une gestion optimale de chaque intervention.
- Une police orientée vers la communauté avec ses 5 piliers (orientation externe - résolution de problème - partenariat - justification - implication capable)
- La fonction de police guidée par l'information avec ses 5 caractéristiques (déterminant les objectifs - proactif et réactif - offrant une plus-value - assurant l'échange - ciblant les objectifs)
- Une gestion optimale avec ses 5 principes (orientation vers le résultat - transparence - collaboration - amélioration continue - leadership audacieux)

1.3.2. Missions

« Nous agissons » :



- Contribuer à la sécurité et à la qualité de vie au sein de la société :
 - Toutes nos activités doivent contribuer à la sécurité et à la qualité de vie au sein de la société.

- Accorder à la population une offre de service constante et continuellement améliorée.
- Permettre à nos collaborateurs d'évoluer dans un environnement où ils trouvent respect et épanouissement.
- Rencontrer les obligations légales.
- Construire un partenariat cohérent à partir des réalités sociales, économiques et culturelles de notre Zone de Police.
- Répondre aux besoins et attentes de la population en collaboration avec celle-ci et donc tout mettre en œuvre afin d'accroître son degré de satisfaction mais aussi celui du policier dans l'exercice de sa fonction.

1.3.3. Valeurs

« Nous croyons en » :



- L'application de notre devise « Ecouter - Servir - Protéger » :
 - Etre à l'écoute et rester attentif aux problèmes rencontrés par la population et y remédier de façon adéquate :
 - accessibilité et disponibilité,
 - obligation de fournir une réponse adéquate,
 - empathie et aide à apporter,
 - adopter une perception constructive.
 - Etre au service de la population en veillant à lui assurer une qualité de vie optimale :
 - une volonté de trouver des solutions,
 - établir une analyse des causes d'insécurité en concertation avec la population,
 - cultiver le partenariat.
 - Assurer la protection et la sécurité de tous en utilisant tous les outils légaux à notre disposition afin de garantir aux administrés une vie sereine :
 - en luttant de façon accrue contre la délinquance,
 - en optimisant la visibilité du service offert.

- Le respect - L'empathie - L'accessibilité :
 - Respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuelles.
 - Etre intègre, impartial et respectueux des normes à faire appliquer.

- La qualité de service - Le Savoir - Le Savoir-Faire - Le Savoir-Etre - Le Faire-Savoir :
 - Avoir l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités.
 - Professionnalisme, respect, intégrité, disponibilité, écoute.
 - Etre flexible en faisant preuve d'une grande capacité d'écoute et d'adaptation.
 - Favoriser un climat de travail positif.
 - Un esprit de service qui se manifeste par une disponibilité constante, une recherche permanente de la qualité, un grand professionnalisme tendant vers la résolution de problèmes.
 - Rendre compte de nos actions.

- La compétence, la passion et la fierté d'appartenance à notre Zone de Police sont des valeurs qui doivent se manifester par une grande solidarité, un esprit de corps et une cohésion dans toutes nos actions.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

2.1.1. Récolte/interprétation des données lors de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 et observations retenues pour l'élaboration du Plan zonal de Sécurité 2014-2017

- Tout d'abord soulignons le bon travail réalisé lors de l'élaboration et de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.
- Le scanning et l'analyse objective de la criminalité lors du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 ont été réalisés avec la rigueur nécessaire.
 - Ce scanning et cette analyse objective de la criminalité ont été partagés avec d'autres partenaires tels que les contrats de prévention et de sécurité notamment : d'une part par le partage de cette analyse mais également par la participation de la Zone de Police dans l'élaboration des diagnostics locaux de sécurité et plans stratégiques de sécurité et de prévention des entités la composant. La Zone de Police a participé également à nouveau de façon active aux différents comités de pilotage ainsi qu'aux conseils consultatifs de prévention de la délinquance.
 - Il est à noter que ces diagnostics locaux étant antérieurs au nouveau Plan Zonal de Sécurité, il a bien entendu été à nouveau tenu compte de ceux-ci dans l'élaboration de celui-ci.
 - L'amélioration de l'outil méthodologique concernant le suivi de la criminalité a permis d'appréhender avec encore plus de détails et de nuances l'évolution de la criminalité.
- Il est important de signaler la prise en considération de la criminalité subjective en plus des propos de citoyens rapportés aux Bourgmestres ou au Chef de Corps : Les contacts privilégiés avec les contrats de prévention et le fait d'avoir participé activement à la réalisation de leurs diagnostics locaux nous ont à nouveau permis de mieux appréhender ce ressenti des citoyens. Nous avons également pu bénéficier des résultats et analyses provenant des enquêtes effectuées par ces différents contrats auprès des citoyens de leurs entités respectives. L'ensemble de ces données a contribué à nous donner une bonne approche et perception des besoins et attentes des citoyens habitant la Zone en matière de sécurité.

- Concernant les attentes du personnel de la Zone de Police, nous avons à nouveau essayé de mieux les percevoir notamment via les réunions de cadres de base ainsi que via les réunions mensuelles des Chefs de service où ces derniers se sont également faits les porte-paroles de leur personnel.
- Même si la description socio-économique et démographique était déjà suffisante dans le plan précédent, nous avons tenté de l'optimiser en élargissant encore nos sources d'informations. En plus des données provenant de ces partenaires privilégiés que sont les entités, nous avons cette fois encore consulté les diagnostics locaux de prévention et de sécurité, le FOREM, l'IWEPS, le SFP Economie- DG Statistique et information économiques, l'AWEX, etc. Signalons l'apport particulièrement intéressant livré par l'analyse réalisée par Hainaut Développement.
- Une présentation complète du domaine de « la sécurité » et de « l'organisation et du fonctionnement » ainsi que des priorités des différents partenaires a permis aux membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité de mieux ouvrir le débat mais aussi de mieux appréhender et choisir les nouvelles priorités du futur plan en tenant compte des attentes de chacun et ce dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger chaque citoyen.
- La société évolue et par conséquent la Zone de Police également. L'outil méthodologique déjà présent lors du plan précédent s'est une nouvelle fois progressivement mis en place tout en étant parfaitement conscient qu'il devra encore être repensé et optimisé.

2.2. Description socio-économique et démographique de la Zone

Si la description socio-économique et démographique était déjà suffisante dans le plan précédent, nous avons tenté de l'actualiser et de l'optimiser en élargissant nos sources d'informations. En plus des données provenant de ces partenaires privilégiés que sont les entités, nous avons cette fois également consulté les diagnostics locaux de prévention et de sécurité, le FOREM, l'IWEPS, le SFP Economie - DG Statistique et information économiques, l'AWEX, etc.

2.2.1. Environnement externe - les facteurs environnementaux

La Zone de Police Boraine est une Zone pluri communale composée des entités de Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain.

2.2.1.1. Situation géographique :

a) Arrondissement judiciaire : Mons.

b) Arrondissement administratif : Mons.

c) Superficie : 140,8 km².

- Boussu : 20 km².
- Colfontaine : 13,6 km².
- Frameries : 25,9 km².
- Quaregnon : 11,1 km².
- Saint-Ghislain : 70,2 km².

L'entité de Saint-Ghislain représente à elle seule la moitié de la superficie de la Zone pour un nombre d'habitants similaire aux autres entités.

→ Densité de population nettement moindre, habitat plus « rural » sur une partie de l'entité.

d) Limites :

- Au nord : entités de Beloeil, Chièvres et Jurbise.
- Au sud : entités de Dour et frontière française.
- A l'est : entités de Quévy et de Mons.
- A l'ouest : entités de Bernissart et de Hensies; France à ± 10 Km.

→ Facteurs criminogènes : proximité de la France et de la Zone Mons-Quévy.

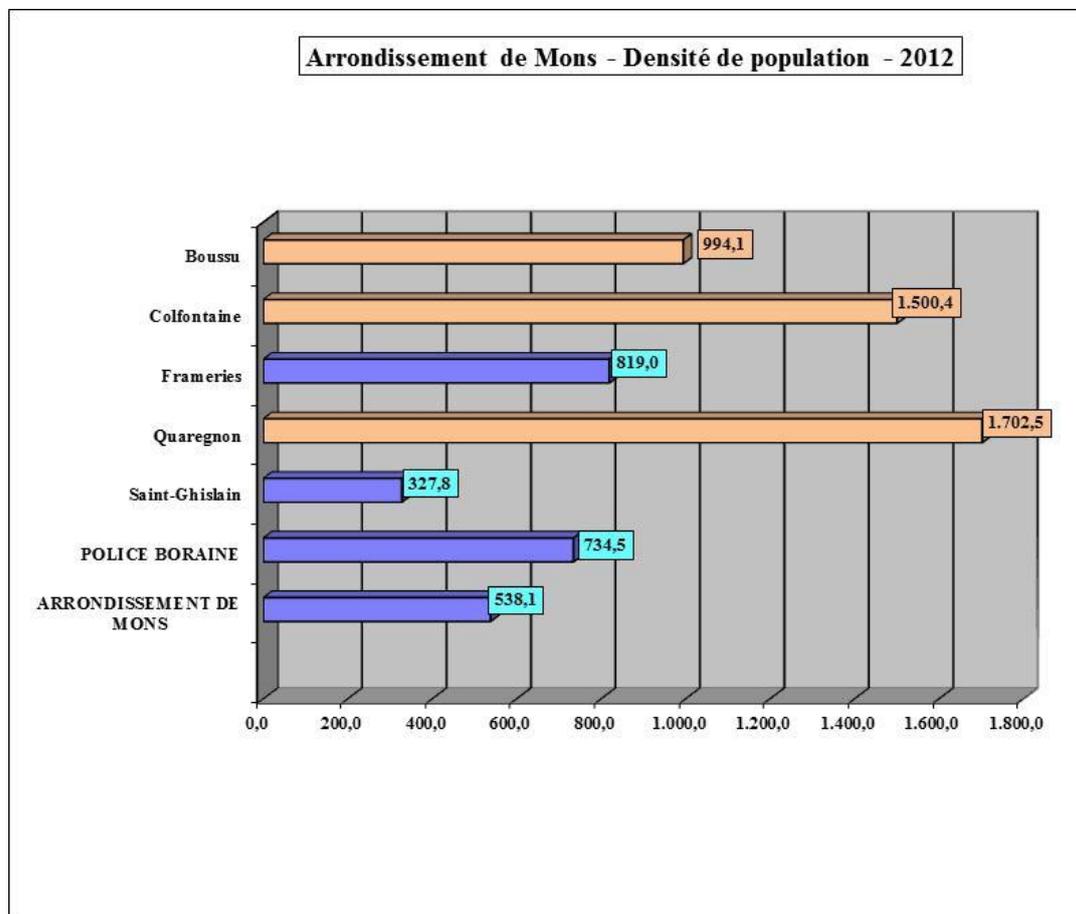
2.2.1.2. Éléments démographiques :

La population

	Superficie (Ha, a)	1978		1990		2000		2005		2012	
		Population	Densité								
Boussu	2.001,35	21.953	1.096,9	20.749	1.036,8	20.059	1.002,3	20.061	1.002,4	19.896	994,1
Colfontaine	1.361,60	23.188	1.703,0	21.610	1.587,1	20.480	1.504,1	20.046	1.472,2	20.430	1.500,4
Frameries	2.594,93	21.662	834,8	21.334	822,1	20.679	796,9	20.600	793,9	21.253	819,0
Quaregnon	1.107,89	20.597	1.859,1	19.730	1.780,9	19.178	1.731,0	18.676	1.685,7	18.862	1.702,5
Saint-Ghislain	7.017,62	21.500	306,4	22.147	315,6	22.096	314,9	22.403	319,2	23.004	327,8
POLICE BORAINNE	14.083,39	108.900	773,3	105.570	749,6	102.492	727,8	101.786	722,7	103.445	734,5
ARRONDISSEMENT DE MONS	47.260,42	262.388	555,2	252.944	535,2	249.334	527,6	101.786	215,4	254.285	538,1

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

La population de la Zone de Police a augmenté de 953 unités entre 2000 et 2012 pour dépasser les 103.000 habitants. Sa densité est largement supérieure à celle de l'arrondissement de Mons. L'entité la plus peuplée de la Zone est Saint-Ghislain avec 23.004 habitants. On remarquera néanmoins que les communes la composant se situent toutes aux alentours des 20 000 habitants.



Pyramide des âges

Les hommes sont plus nombreux jusque 29 ans, à partir de 30 ans on constate que les femmes sont plus nombreuses. De plus, à partir de 65 ans les chiffres du sexe dit « faible » dépassent largement ceux des hommes.

	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	De 65 à 69 ans	De 70 à 74 ans	De 75 à 79 ans	De 80 à 84 ans	De 85 à 89 ans	De 90 à 94 ans	De 95 à 99 ans	100 ans et plus	
Boussu	Hommes	560	587	593	632	664	621	587	588	669	679	737	647	582	387	279	253	172	108	27	5	
	Femmes	588	551	616	581	652	587	616	652	704	711	778	741	669	476	403	396	392	295	100	19	3
Frameries	Hommes	652	649	688	590	631	646	654	713	718	718	672	737	677	438	245	269	210	107	28	4	
	Femmes	626	618	575	645	627	687	705	766	744	744	752	804	762	541	354	442	410	280	112	12	3
Quaregnon	Hommes	598	581	563	575	612	558	572	613	636	650	683	584	619	372	284	233	158	90	19	3	
	Femmes	547	521	539	543	609	562	607	617	641	690	702	743	608	465	391	377	363	245	76	12	3
Saint-Ghislain	Hommes	577	675	672	643	730	638	666	784	723	818	775	787	807	480	368	309	251	123	41	7	
	Femmes	601	618	598	639	698	639	713	776	803	865	899	872	844	580	475	498	503	353	136	17	3
Colfontaine	Hommes	697	704	695	624	670	664	653	707	644	649	653	650	659	444	258	242	162	69	17	4	
	Femmes	695	647	625	625	626	626	682	660	702	662	736	706	705	508	372	384	317	218	62	5	3
Police boraine	Hommes	3074	3196	3211	3064	3307	3127	3132	3405	3390	3514	3520	3405	3344	2121	1434	1306	953	497	132	23	0
	Femmes	3057	2955	2953	3033	3212	3101	3323	3471	3594	3672	3867	3866	3588	2570	1995	2097	1985	1391	486	65	15
Arrondissement de Mons	Hommes	7.655	7.562	7.606	7.525	8.398	8.059	7.889	8.550	8.725	8.832	8.749	8.317	7.783	5.240	3.597	3.148	2.415	1.190	337	53	6
	Femmes	7.324	7.196	7.147	7.392	8.269	7.928	8.311	8.691	8.840	9.039	9.326	9.172	8.525	6.225	4.909	5.010	4.684	3.300	1.146	191	46

Pour assurer la confidentialité des données, le chiffre « 3 » peut signifier 3, 2 ou 1

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

Population étrangère

54 nationalités étaient représentées sur le territoire de la Zone de Police en 2011. Ce sont les italiens les plus nombreux avec 7.780 personnes suivis par les français avec 1.609 personnes et les marocains (375 personnes).

2011	Boussu	Colfontaine	Frameries	Quaregnon	Saint-Ghislain	Police boraine	Arrondissement de Mons
Italie	1.756	1.547	1.295	2.079	1.103	7.780	13.870
France	359	325	267	248	410	1.609	5.226
Maroc	71	83	69	77	75	375	916
Espagne	42	35	47	41	202	367	966
Algérie	81	103	49	72	27	332	787
Turquie	18	10	9	195	9	241	667
Etats-Unis d'Amérique	3	10	33	21	120	187	1.689
Grèce	19	11	12	85	21	148	492
Allemagne	12	14	13	16	35	90	562
Congo (République démocratique)	12	21	22	16	12	83	407
Roumanie	11	9	28	7	24	79	334
Cameroun	17	10	11	25	16	79	454
Pologne	19	8	12	12	20	71	411
Portugal	7	8	9	9	20	53	236
Pays-Bas	5	8	3	9	23	45	149
Tunisie	8	3	6	17	5	39	116
Royaume-Uni	6	3	5	3	19	30	591
Serbie		7	8	3	12	30	42
Chine	5	3	15	7	3	30	154
Russie	4	3	5		20	29	101
Pakistan	3	7	12	3	6	28	71
Burundi	4	3	6	9		19	59
Angola	3	3	3	13	3	19	54
Albanie			7	9		16	65
Suisse	5	6	3	3	3	14	54
Arménie	4	5		5	3	14	39
Ukraine	4	3	3	3	5	12	78
Bulgarie	3		4	5		9	63
Togo	3	3		5		8	41
Yougoslavie (ex)			7		3	7	13
Kazakhstan			7	3		7	45
Irak			7			7	13
Côte-d'Ivoire	3	3		4	3	7	36
Rwanda	3	4	3	3	3	7	95
Viet Nam	6		3	3		6	28
Maurice	3		6	3	3	6	21
Canada	3	3	3	3	3	6	169
Brésil	6	3	3	3		6	60
Réfugié politique	6					6	18
Danemark		3	5			5	60
Slovaquie					5	5	38
Kosovo	3		5			5	10
Lituanie					4	4	29
Mongolie		4		3		4	10
Géorgie				4		4	17
Bénin				4		4	13
Luxembourg	3			3	3	3	24
Hongrie		3			3	3	84
Macédoine (A.R.Y.)	3	3		3		3	37
Kirghizstan	3					3	24

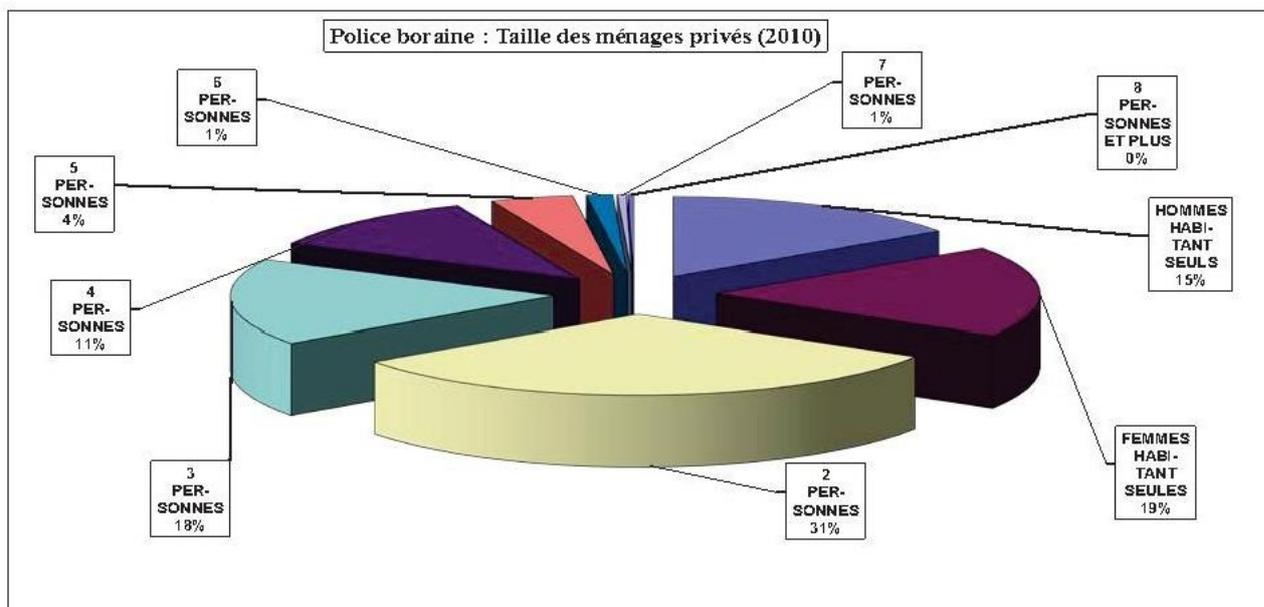
Congo (Rép.)				3		3	24
Madagascar	3		3	3	3	3	19
Sierra Leone	3	3		3		3	6
Bolivie	3				3	3	5
Autriche		3		3	3	0	20
Irlande			3		3	0	19
Norvège					3	0	85
Suède					3	0	11
Lettonie	3		3			0	23
Estonie	3				3	0	25
Belarus		3		3	3	0	26
Moldova						0	22
Croatie			3	3		0	16
Slovénie	3		3			0	31
Bosnie-Herzégovine					3	0	6
Monténégro	3					0	6
Serbie Monténégro	3			3	3	0	8
Union soviétique				3		0	3
Sri Lanka					3	0	3
Inde			3	3		0	11
Japon		3		3	3	0	34
Cambodge	3					0	11
Malaisie	3					0	4
Ouzbékistan					3	0	21
Thaïlande	3	3	3	3	3	0	19
Bangladesh						0	3
Afghanistan		3		3		0	6
Iran			3			0	21
Liban		3	3			0	18
Syrie				3		0	12
Burkina Faso	3		3			0	20
Guinée		3				0	34
Sénégal			3	3	3	0	23
Niger	3	3				0	12
Nigeria			3			0	10
Ouganda					3	0	3
Afrique du Sud					3	0	4
Tanzanie			3			0	3
Cap-Vert		3				0	4
Seychelles			3			0	3
Comores		3				0	3
Mauritanie					3	0	7
Soudan			3			0	3
Cuba	3					0	6
Mexique				3		0	10
Dominicaine (Rép)			3			0	5
Dominique			3			0	3
Argentine			3		3	0	10
Chili	3		3		3	0	10
Colombie			3	3	3	0	17
Pérou	3					0	10
Venezuela					3	0	3
Australie	3			3		0	4
Inconnu	3					0	3

Pour assurer la confidentialité des données, le chiffre « 3 » peut signifier 3, 2 ou 1

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

Les ménages

Les hommes et femmes habitant seuls représentent 34 % des ménages de la zone ; Si on y ajoute les ménages de 2 personnes ce pourcentage atteint 65 %. Les familles nombreuses (de 5 personnes et plus) ne représentent que 6 % du total des ménages.



Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

LIEU DE RESIDENCE	MENAGES PRIVES									TOTAL MENAGES PRIVES
	HOMMES HABITANT SEULS	FEMMES HABITANT SEULS	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES	7 PERSONNES	8 PERSONNES ET PLUS	
BOUSSU	1.548	1.905	3.095	1.756	1.159	428	141	50	36	10.118
COLFONTAINE	1.517	1.776	3.008	1.761	1.096	442	177	61	40	9.878
FRAMERIES	1.609	1.930	3.296	1.869	1.087	382	140	44	26	10.383
QUAREGNON	1.458	1.699	3.068	1.703	1.201	437	125	35	27	9.753
SAINT-GHISLAIN	1.763	2.157	3.625	1.859	1.314	434	92	37	17	11.298
POLICE BORAINNE	7.895	9.467	16.092	8.948	5.857	2.123	675	227	146	51.430
Arrondissement de Mons	23.060	25.084	38.456	21.148	14.002	4.958	1.502	467	292	128.969
Hainaut	107.181	117.707	196.155	106.073	75.640	28.410	8.800	2.855	1.634	644.455
Wallonie	282.092	304.933	500.263	261.686	205.228	80.263	24.743	7.226	4.004	1.670.438
Royaume	857.297	920.362	1.595.659	773.867	647.545	239.841	73.965	22.500	14.120	5.145.156

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

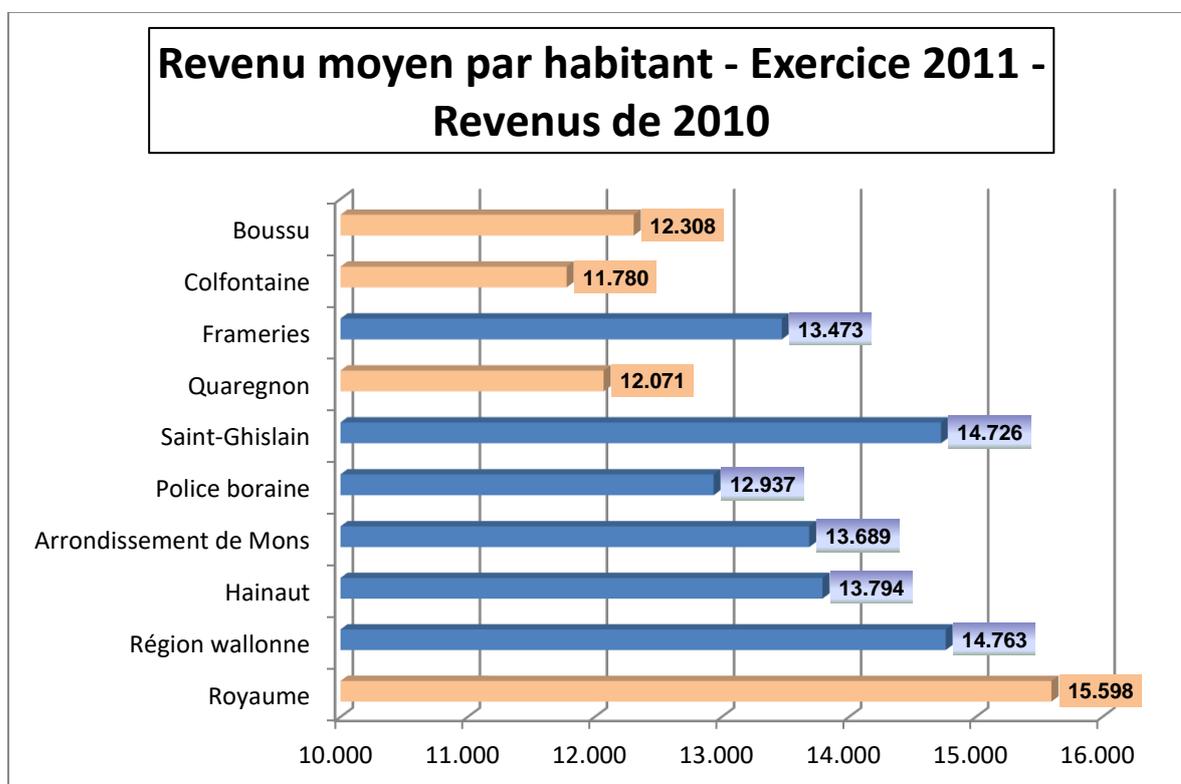
2.2.1.3. Aspects sociaux et économiques :

a) Les revenus

	2011
Boussu	12.308
Colfontaine	11.780
Frameries	13.473
Quaregnon	12.071
Saint-Ghislain	14.726
Police boraine	12.937
Arrondissement de Mons	13.689
Hainaut	13.794
Région wallonne	14.763
Royaume	15.598

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

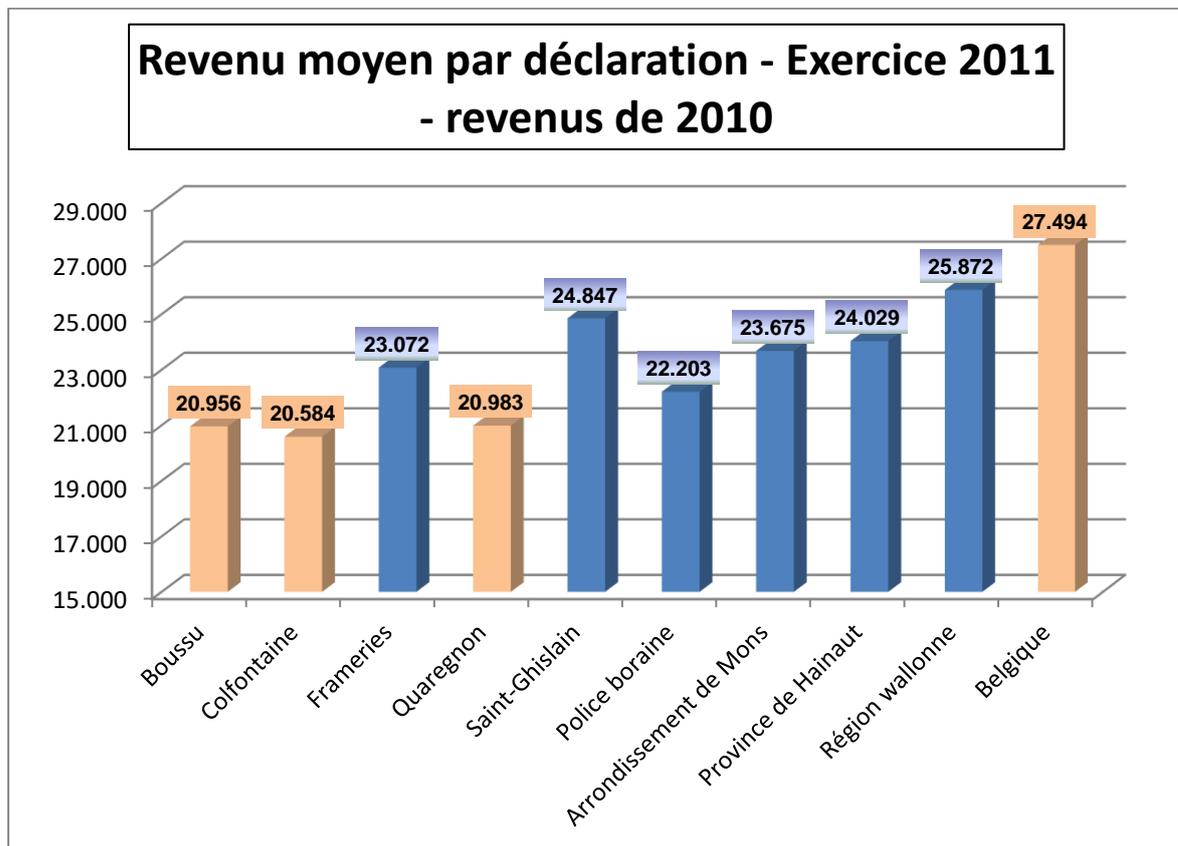
Le revenu moyen par habitant de la Zone est inférieur à celui de l'Arrondissement de Mons et à celui du Hainaut. Il est largement inférieur à celui du Royaume et de la Wallonie. Le revenu moyen par habitant de Colfontaine est inférieur de 2.946 euros à celui de Saint-Ghislain.



La situation est identique en ce qui concerne le Revenu Moyen par Déclaration.

Revenu Moyen par Déclaration (euros)	
	2011
Boussu	20.956
Colfontaine	20.584
Frameries	23.072
Quaregnon	20.983
Saint-Ghislain	24.847
Police boraine	22.203
Arrondissement de Mons	23.675
Province de Hainaut	24.029
Région wallonne	25.872
Belgique	27.494

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques



b) Les demandeurs d'emploi inoccupésSelon l'âge :

Localité - avril 2013	< 25 ans	25 < 30 ans	30 < 40 ans	40 < 50 ans	50 ans et +	Total général
Boussu	395	300	423	367	463	1.948
Colfontaine	470	321	476	420	436	2.123
Frameries	374	266	389	336	373	1.738
Quaregnon	359	262	418	373	417	1.829
Saint-Ghislain	360	218	368	297	354	1.597
Police boraine	1.958	1.367	2.074	1.793	2.043	9.235
Arrondissement de Mons	1.958	1.367	2.074	1.793	2.043	9.235

Source : FOREM

On constate que les D.E.I. de moins de 25 ans représentent 21,2 % du total des D.E.I. et les plus de 50 ans 22,1%.

Selon les études faites :

Localité (avril 2013)	Primaire + Sec. de base	Secondaire 2ème degré	Secondaire 3ème degré	Supérieur	Apprentissage	Autres	Total général
Boussu	501	611	658	132	40	6	1.948
Colfontaine	587	652	657	149	66	12	2.123
Frameries	428	501	575	149	73	12	1.738
Quaregnon	505	563	576	119	54	12	1.829
Saint-Ghislain	394	448	534	177	36	8	1.597
Police boraine	2.415	2.775	3.000	726	269	50	9.235
Arrondissement de Mons	2.415	2.775	3.000	726	269	50	9.235

Source : FOREM

26,2 % des D.E.I. de la Zone de Police n'ont pas dépassé le stade de l'enseignement primaire. Si l'on y ajoute l'enseignement secondaire ce pourcentage atteint 88,7 %.

Taux**Emplois et activité**

Taux d'emploi									
Entités administratives	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Boussu	47,5	46,9	46,6	47,4	47,0	47,5	47,2	47,5	48,1
Colfontaine	42,4	43,0	42,6	42,7	43,1	44,4	44,3	44,8	45,9
Frameries	50,4	51,1	51,3	51,6	51,2	51,6	51,2	51,5	52,7
Quaregnon	45,9	46,1	46,0	46,1	45,7	46,6	46,0	46,2	46,6
Saint-Ghislain	53,2	53,7	54,1	54,2	53,6	54,7	54,4	54,3	55,6
Police boraine	48,1	48,3	48,3	48,6	48,3	49,2	48,8	49,1	50,0
Taux d'activité									
Entités administratives	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Boussu	63,7	63,6	64,4	65,4	63,4	63,2	63,4	63,8	63,7
Colfontaine	60,7	61,2	61,0	61,6	60,7	60,7	61,0	61,3	62,2
Frameries	65,3	66,3	66,7	66,9	65,4	64,9	64,9	64,9	65,4
Quaregnon	62,2	62,9	63,3	63,8	61,8	62,0	62,0	61,9	62,0
Saint-Ghislain	65,1	65,8	67,0	67,4	65,9	66,2	65,8	65,4	66,4
Police boraine	63,5	64,0	64,5	65,1	63,5	63,5	63,5	63,6	64,1

Source : Steunpunt WSE

Taux d'emploi : Assujettis ONSS + Indépendants / Population en âge de travailler.

Taux d'activité : Assujettis ONSS + Indépendants + D.E.I. / Population en âge de travailler.

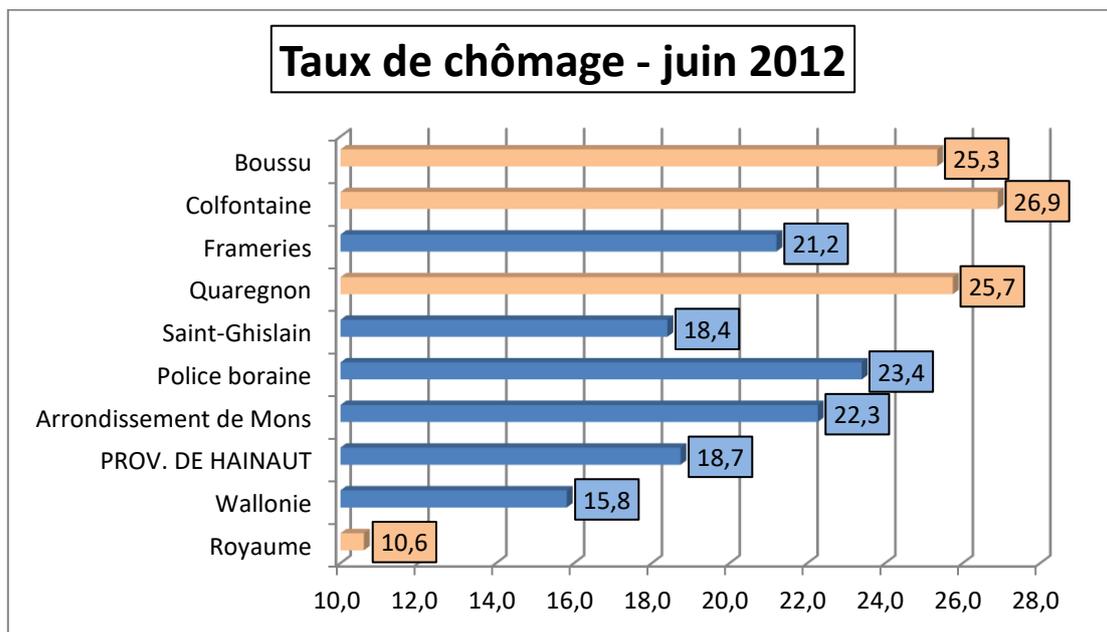
Colfontaine possède le plus faible taux d'emploi de la Zone de Police, suivi de Quaregnon.

La situation est identique en ce qui concerne le taux d'activité.

Chômage

	2012
Boussu	25,3
Colfontaine	26,9
Frameries	21,2
Quaregnon	25,7
Saint-Ghislain	18,4
Police boraine	23,4
Arrondissement de Mons	22,3
PROV. DE HAINAUT	18,7
Wallonie	15,8
Royaume	10,6

Source : ONEM



Les taux de chômage de Colfontaine, Quaregnon et Boussu sont les plus élevés de la Zone de Police ; ils dépassent tous les 25 %.

c) Logement

	2011															
	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments érigés avant 1900	Nombre de bâtiments érigés de 1900 à 1918	Nombre de bâtiments érigés de 1919 à 1945	Nombre de bâtiments érigés de 1946 à 1961	Nombre de bâtiments érigés de 1962 à 1970	Nombre de bâtiments érigés de 1971 à 1981	Nombre de bâtiments érigés après 1981	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m ²	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m ²	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	Nombre de bâtiments comportant au moins une salle de bains	Nombre de bâtiments comportant au moins un garage, parking ou emplacement couvert	Nombre de logements
Boussu	10.226	2.750	1.924	1.398	1.404	735	900	1.115	198	1.953	3.685	2.519	3.180	6.070	2.832	9.179
Colfontaine	11.028	2.700	1.898	2.350	1.520	806	1.077	677	415	1.777	3.834	2.862	3.430	5.849	3.196	9.294
Frameries	10.878	4.362	1.653	954	1.265	597	926	1.121	335	1.906	3.827	3.044	4.047	6.422	3.262	9.798
Quaregnon	10.112	2.858	1.493	1.485	1.348	818	1.004	1.106	355	1.635	3.712	2.470	2.866	6.359	2.914	8.512
Saint-Ghislain	10.752	2.391	934	1.324	2.125	687	1.242	2.049	290	942	2.692	5.059	4.921	6.907	5.496	10.241
POLICE BORAINNE	52.996	15.061	7.902	7.511	7.662	3.643	5.149	6.068	1.593	8.213	17.750	15.954	18.444	31.607	17.700	47.024
ARRONDISSEMENT DEMONS	52.996	15.061	7.902	7.511	7.662	3.643	5.149	6.068	1.593	8.213	17.750	15.954	18.444	31.607	17.700	47.024

Source : Service Public Fédéral Economie - Direction générale Statistiques

- ✓ 57,5 % des bâtiments ont été érigés avant 1945.
- ✓ 30,1 % ont une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m².
- ✓ 59,6 % comportent au moins une salle de bains.
- ✓ 34,8 % disposent du chauffage central.

d) Liste des établissements scolaires (voir annexe n° 2)e) Etablissements SEVESO :

Etablissements	Adresse	Classement SEVESO	Activité	Substances dangereuses
ERACHEM COMILOG sa	Rue du Bois, BP 9 - 7333 Tertre	Seuil Haut	Production sels de manganèse et recyclage déchets	Solutions de MnSO ₄ , composé ValNiCo (Toxique), résidu filtration SAEL (Toxique), hydroxyde d'ammonium
POLYOL BELGIUM	Rue de la Carbo, 10 Bte 3 - 7333 Tertre	Seuil Haut	Production des polyols	Oxyde d'éthylène (extrêmement inflammable), oxyde de propylène (extrêmement inflammable)
GABRIEL TECHNOLOGIE sa	Rue de Roseaux, 1 - 7331 Baudour	Seuil Haut	Fabrication de billes de polystyrène expansible	Styrène monomère (inflammable), pentane (extrêmement inflammable et dangereux pour l'environnement, peroxyde de dibenzoyl (explosif), peroxyde de ter-butyl (explosif)

KEMIRA sa / YARA	Rue de la Carbo, 10 Bte 6 - 7333 Tertre	Seuil Haut		
AKZO NOBEL CHEMICALS sa	Parc Industriel de Ghlin-Baudour Nord Zone A - 7011 Ghlin (Limitrophe à la Zone Police Boraine)	Seuil Haut	Fabrication et distribution de peroxydes organiques, fabrication et distribution de dérivés azotés d'acides gras	Peroxydes organiques (comburant), chlorure de 2-ethylhexanoyle (très toxique), cyclohexane (inflammable), méthylisobutylcétone (facilement inflammable), chlorure de pivaloyle (inflammable), chloroformiate d'isopropyle (inflammable), hydroperoxyde de tertio-butyle (comburant), acétylacétone (inflammable), méthyléthylcétone (facilement inflammable), diacétone alcool (inflammable), trichlorure de phosphore (réaction violente au contact de l'eau peroxyde d'hydrogène (comburant), diisobutylphthalate (toxique pour l'environnement aquatique), chlorure de 2-ethylbutanoyle (réagit violemment avec l'eau), chlorure de néodecanoyle (inflammable), acétate de butyle (inflammable), anhydride acétique (inflammable), solvants aliphatiques (inflammable - facilement inflammable), organochlorés aromatiques (contact avec eau), composés organochlorés (contact avec eau), ammoniac - système réfrigérant - (environnement), nitriles aliphatiques (environnement), amines aliphatiques (environnement), ammoniac (environnement), catalyseur nickel enrobé (toxique), acides gras (environnement)
AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM sa (Ghlin)	Route de Wallonie - 7011 Ghlin (Limitrophe à la Zone Police Boraine)	Seuil Haut	Production de gaz industriels sous forme gazeuse ou liquide	Oxygène
ADVACHEM	Route de Wallonie - 7334 Hautrage	Seuil Bas		
ELECTRABEL (Site de Baudour)	Rue d'Hautrage, 87 - 7331 Baudour	Seuil Bas		
HAINAUT TANKING sa (Site de Tertre)	Route de Wallonie, 14 - 7333 Tertre	Seuil Bas		
BELGIAN SHELL sa (Site de Ghlin)	Zoning Nord - Baudour, Rue de l'Orbette - 7011 Ghlin (Limitrophe à la Zone Police Boraine)	Seuil Bas		

2.2.1.4. Aspects de mobilité :

a) Réseau routier :

- Autoroute E19/E42 (Kms)
 - Boussu : 2.
 - Colfontaine : 0.
 - Frameries : 0.
 - Quaregnon : 3.
 - Saint-Ghislain : 10,28.

- Routes régionales (kms)

- Boussu : 12. (RN 550, 51, 549).
- Colfontaine : 3. (RN 550).
- Frameries : 10. (RN 544, 545, 546).
- Quaregnon : 4. (RN 51).
- Saint-Ghislain : 31. (RN 50, 524, 525, 526, 547).

→ La présence d'axes de circulation importants génère autour de ceux-ci une concentration importante de faits délictueux (vols de/dans véhicules, vols qualifiés dans habitations, ...). Cela est particulièrement remarquable autour de la RN 550, la RN 51 et la RN 50.

- Routes Provinciales (kms)

- Boussu : 0.
- Colfontaine : 2.
- Frameries : 8.
- Quaregnon : 0.
- Saint-Ghislain : 9.

- Routes Communales (kms)

- Boussu : 90.
- Colfontaine : 92.
- Frameries : 110.
- Quaregnon : 85.
- Saint-Ghislain : 226.

b) **Réseau ferroviaire** : 4 gares (Boussu, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain).

c) **Réseau TEC** : 15 lignes des TEC Hainaut traversent la Zone (1-2, 3, 4-4/5, 7-9, 10, 11-11/, 12, 13, 14, 20/, 25, 28, 78, 96A, 100A). Les principales entités de départ ou de destination sont : Mons, Dour, Quiévrain, Herchies, Quevaucamps, Ghlin, Blaregnies, Roisin, Ath, Peruwelz.

d) **Cours d'eau** : la principale voie navigable de la Zone est le Canal Nimy-Blaton qui traverse le territoire de part en part. Les autres cours d'eau sont la Haine, La vieille Haine, la Riviérette, et les ruisseaux d'hanneton, du Cœur, Rieu du Cœur, de Colfontaine, El Wasmes, Richon,...

e) **Aérodrome** : aérodrome de Saint-Ghislain, rue de la Riviérette, 53 - 7330 à Saint-Ghislain.

2.2.1.5. Vie nocturne :

Les cafés et night shop présents sur la Zone font l'objet d'une attention particulière.

2.2.1.6. Tourisme, folklore et activité commerciale :

a) Boussu :

- Tourisme :



- Le site archéologique du Grand-Hornu et le musée d'art contemporain de la communauté française de Belgique (MAC's).
- Le site archéologique du Château de Boussu.

- Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Braderie (1er week-end de juin).
- Course cycliste Pino Cerami.
- Marché et brocante (jeudi à Hornu et dimanche à Boussu).
- Football : stade Robert Urbain (R.B.D.B. Club de division II Nationale).

b) Colfontaine :

- Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Pucelette de Wasmes (week-end de la Pentecôte).
- Sabbat des sorcières.
- Marché (mardi : marché Saint-Pierre; jeudi : place de Pâturages; samedi : Warquignies; dimanche : rue de la Perche).



c) Frameries :• Tourisme :

- PASS (Parc d'aventures scientifiques).
- Musée de la mémoire (Eugies).

• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Fêtes de l'ascension (cavalcade).
- Frameries Jazz (juin).
- Brocante et 10 miles de Frameries (août).
- Marché (mercredi : La Bouverie; samedi : Frameries).

d) Quaregnon :• Folklore, loisirs et activité commerciale :

- Marché (lundi : Quaregnon; samedi : Wasmuël).
- Cavalcade (Pâques).

e) Saint-Ghislain :

- Folklore, loisirs et activité commerciale :
 - Fêtes de l'ascension (montée du ballon).
 - Braderie (1er week-end d'août).
 - Brocante nocturne (nuit des collectionneurs : début septembre).
 - Marché (mercredi : Saint-Ghislain; vendredi : Baudour; samedi : Tertre).
 - Festival international de danses folkloriques.
 - Fête de la jeunesse.



2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

Les données objectives constituent la source principale au niveau de la détection des phénomènes, mais également de leur suivi et de leur analyse.

Les données chiffrées et statistiques présentées ci-dessous sont issues du service Appui au Développement chargé de l'analyse et du suivi au quotidien de la criminalité. Ces données chiffrées proviennent de l'extraction dans l'ISLP de l'ensemble des fiches d'informations qui sont ensuite réencondées tous les jours dans une base de données permettant l'analyse et la réalisation de travaux.

A côté de cet outil, les données provenant des différents services de la police fédérale (image policière nationale de la sécurité, statistiques policières de criminalité et baromètres locaux de la sécurité routière, analyses ponctuelles de phénomènes par la DCA de Mons,...) sont également prises en considération dans le cadre du développement de la politique policière. Nous avons entre autre pris en compte le travail relatif à l'image arrondissementale et zonale de sécurité réalisé par la DCA de Mons afin de situer notre Zone dans l'Arrondissement.

2.3.1.1. Statistiques de criminalité

Zone	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
ATTAQUES A MAIN ARMEE	50	56	12,0%
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	1.728	1.481	-14,3%
DEGRADATIONS	6.119	5.079	-17,0%
HOMICIDES	27	27	0,0%
INCENDIES VOLONTAIRES	694	801	15,4%
VOLS A LA RUSE	106	129	21,7%
VOLS A LA TIRE	387	319	-17,6%
VOLS A L'ARRACHE	84	61	-27,4%
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	304	273	-10,2%
VOLS DANS ET SUR VEHICULES	1.993	1.811	-9,1%
VOLS DE VOITURE	891	565	-36,6%
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	403	246	-39,0%
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	191	70	-63,4%
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	3.526	2.982	-15,4%
AUTRES VOLS QUALIFIES	1.557	969	-37,8%
Total	18.060	14.869	-17,7%

Zone	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS	3.229	2.913	-9,8%
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE	1.800	2.300	27,8%
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	1.054	873	-17,2%
Total	6.083	6.086	0,0%

Zone	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES	882	559	-36,6%
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES RAS	785	460	-41,4%
Total	1.667	1.019	-38,9%

Zone	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
AUTRES DIFFERENDS	1.761	2.469	40,2%
DIFFERENDS FAMILIAUX AVEC COUPS	1.101	1.467	33,2%
DIFFERENDS FAMILIAUX SANS COUPS	6.087	4.934	-18,9%
DIFFERENDS DE VOISINAGE	1.812	1.867	3,0%
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	1.728	1.481	-14,3%
HOMICIDES	27	27	0,0%
Total	12.516	12.245	-2,2%

Zone	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
ATTAQUES A MAIN ARMEE	50	56	12,0%
VOLS A LA RUSE	106	129	21,7%
VOLS A LA TIRE	387	319	-17,6%
VOLS A L'ARRACHE	84	61	-27,4%
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	304	273	-10,2%
VOLS DANS ET SUR VEHICULE	1.993	1.811	-9,1%
VOLS DE VOITURE	891	565	-36,6%
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	403	246	-39,0%
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	191	70	-63,4%
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	3.526	2.982	-15,4%
AUTRES VOLS QUALIFIES	1.557	969	-37,8%
Total	9.492	7.481	-21,2%

Zone	2008	2009	2010	2011	2012
ATTAQUES A MAIN ARMEE	6	17	15	9	15
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	408	403	348	397	333
DEGRADATIONS	1.402	1.457	1.357	1.221	1.044
HOMICIDES	9	5	8	8	6
INCENDIES VOLONTAIRES	158	196	179	224	202
VOLS A LA RUSE	25	30	34	41	24
VOLS A LA TIRE	84	67	80	80	92
VOLS A L'ARRACHE	26	13	11	7	30
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	86	74	65	66	68
VOLS DANS ET SUR VEHICULES	424	422	436	465	488
VOLS DE VOITURE	182	190	137	110	128
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	73	66	65	69	46
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	48	24	19	16	11
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	837	729	829	689	735
AUTRES VOLS QUALIFIES	306	236	232	244	257
Total	4.074	3.929	3.815	3.646	3.479

Zone	2008	2009	2010	2011	2012
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS	820	852	716	648	697
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE	508	519	618	587	576
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	256	227	192	237	217
Total	1.584	1.598	1.526	1.472	1.490

Zone	2008	2009	2010	2011	2012
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES	173	157	150	142	110
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES RAS	198	171	120	100	69
Total	371	328	270	242	179

Zone	2008	2009	2010	2011	2012
AUTRES DIFFERENDS	653	650	606	587	626
DIFFERENDS FAMILIAUX AVEC COUPS	382	350	366	418	333
DIFFERENDS FAMILIAUX SANS COUPS	1.565	1.452	1.209	1.169	1.104
DIFFERENDS DE VOISINAGE	511	543	421	452	451
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	408	403	348	397	333
HOMICIDES	9	5	8	8	6
Total	3.528	3.403	2.958	3.031	2.853

Zone	2008	2009	2010	2011	2012
ATTAQUES A MAIN ARMEE	6	17	15	9	15
VOLS A LA RUSE	25	30	34	41	24
VOLS A LA TIRE	84	67	80	80	92
VOLS A L'ARRACHE	26	13	11	7	30
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	86	74	65	66	68
VOLS DANS ET SUR VEHICULE	424	422	436	465	488
VOLS DE VOITURE	182	190	137	110	128
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	73	66	65	69	46
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	48	24	19	16	11
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	837	729	829	689	735
AUTRES VOLS QUALIFIES	306	236	232	244	257
Total	2.097	1.868	1.923	1.796	1.894

Zone	2009	2010	2011	2012	TOTAL
ATTAQUES A MAIN ARMEE	17	15	9	15	56
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	403	348	397	333	1.481
DEGRADATIONS	1.457	1.357	1.221	1.044	5.079
HOMICIDES	5	8	8	6	27
INCENDIES VOLONTAIRES	196	179	224	202	801
VOLS A LA RUSE	30	34	41	24	129
VOLS A LA TIRE	67	80	80	92	319
VOLS A L'ARRACHE	13	11	7	30	61
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	74	65	66	68	273
VOLS DANS ET SUR VEHICULES	422	436	465	488	1.811
VOLS DE VOITURE	190	137	110	128	565
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	66	65	69	46	246
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	24	19	16	11	70
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	729	829	689	735	2.982
AUTRES VOLS QUALIFIES	236	232	244	257	969
Total	3.929	3.815	3.646	3.479	14.869

Zone	2009	2010	2011	2012	TOTAL
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS	852	716	648	697	2.913
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE	519	618	587	576	2.300
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	227	192	237	217	873
Total	1.598	1.526	1.472	1.490	6.086

Zone	2009	2010	2011	2012	TOTAL
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES	157	150	142	110	559
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES RAS	171	120	100	69	460
Total	328	270	242	179	1.019

Zone	2009	2010	2011	2012	TOTAL
AUTRES DIFFERENDS	650	606	587	626	2.469
DIFFERENDS FAMILIAUX AVEC COUPS	350	366	418	333	1.467
DIFFERENDS FAMILIAUX SANS COUPS	1.452	1.209	1.169	1.104	4.934
DIFFERENDS DE VOISINAGE	543	421	452	451	1.867
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	403	348	397	333	1.481
HOMICIDES	5	8	8	6	27
Total	3.403	2.958	3.031	2.853	12.245

Zone	2009	2010	2011	2012	TOTAL
ATTAQUES A MAIN ARMEE	17	15	9	15	56
VOLS A LA RUSE	30	34	41	24	129
VOLS A LA TIRE	67	80	80	92	319
VOLS A L'ARRACHE	13	11	7	30	61
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	74	65	66	68	273
VOLS DANS ET SUR VEHICULE	422	436	465	488	1.811
VOLS DE VOITURE	190	137	110	128	565
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	66	65	69	46	246
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	24	19	16	11	70
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	729	829	689	735	2.982
AUTRES VOLS QUALIFIES	236	232	244	257	969
Total	1.868	1.923	1.796	1.894	7.481

Pour ce qui est des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012, on observe qu'en 2012 :

- Les accidents avec lésions corporelles sont en diminution par rapports aux années 2009 et 2011 mais sont en hausse par rapport à l'année 2010.
- Les rassemblements de jeunes sont à nouveau en baisse et constituent les meilleurs résultats depuis 2009.
- Les vols avec violences et/ou menaces et les attaques à main armée sont en augmentation.
- Les vols qualifiés dans les habitations sont en hausse par rapport aux années 2009 et 2011 mais sont en diminution par rapport à l'année 2010.
- Les infractions au RGP sont également en diminution.

On ne peut que mettre en exergue les meilleurs résultats obtenus depuis 2009 pour ce qui concerne les coups et blessures volontaires, les dégradations, les vols à la ruse, les vols qualifiés dans les commerces et dans les écoles, les rassemblements de jeunes et les différends familiaux.

Les accidents

Zone	2009	2010	2011	2012
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS	852	716	648	697
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE	519	618	587	576
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	227	192	237	217



Zone 2012	BOUSSU	COLFONTAINE	FRAMERIES	QUAREGNON	SAINT-GHISLAIN
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS	145	105	115	142	190
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE	134	108	115	111	108
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	41	33	36	30	77

- L'excellent travail livré par le Service Circulation Routière, notamment grâce d'une part au matériel acquis via la Convention Sécurité Routière mais aussi d'autre part aux nombreux contrôles, a abouti aux constatations suivantes :
 - Jamais autant de véhicules n'ont été contrôlés via les radars répressifs. Ceci a eu pour conséquence une augmentation très sensible des infractions constatées en matière de vitesse.
 - Les contrôles renforcés ont permis de constater une hausse des infractions en matière de défauts d'assurances, d'alcoolémie et de drogue au volant.
 - Le nombre de véhicules fouillés est également en forte hausse et les contrôles de personnes et de véhicules restent élevés.

Les entités les plus touchées sont Boussu et Saint-Ghislain et inversement les moins touchées Frameries et Colfontaine.

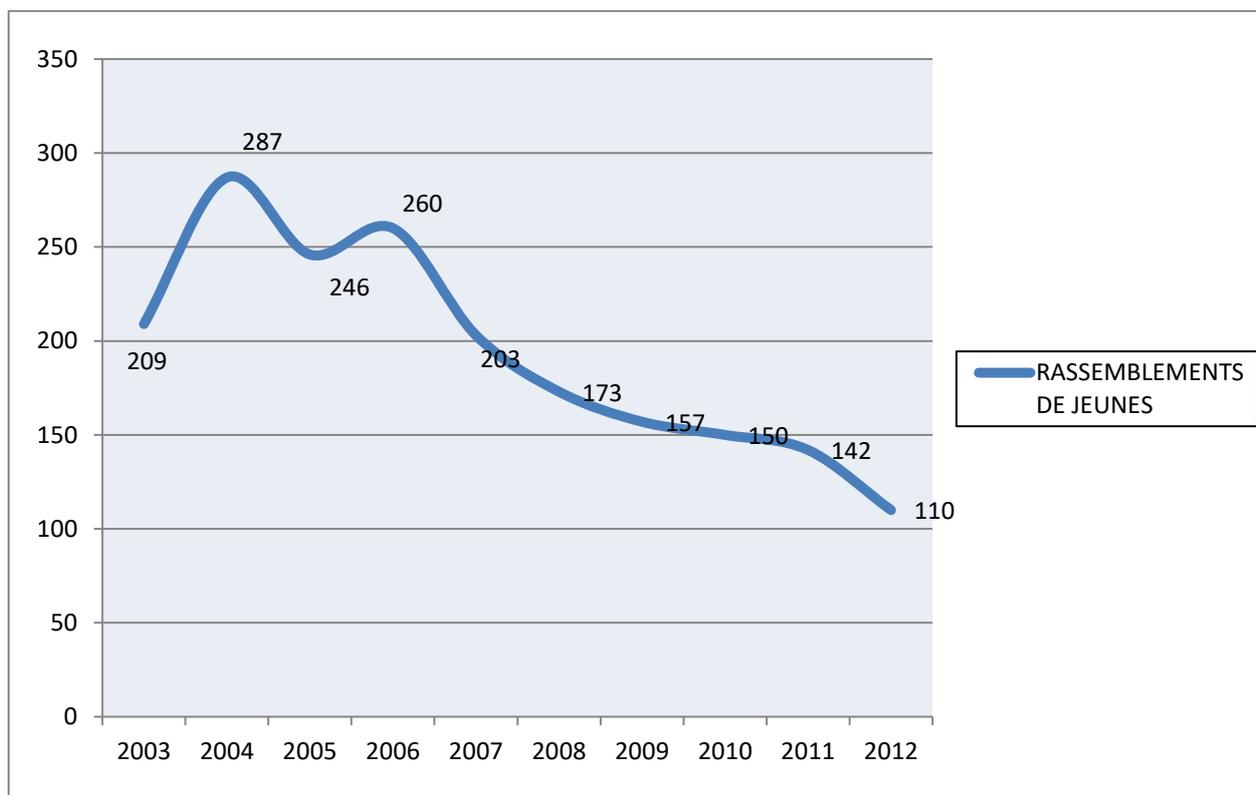
La situation de Saint-Ghislain s'explique par ses caractéristiques propres (écoles, commerces, gare, zoning, ...) et son réseau routier particulièrement développé. La répartition des accidents notamment avec lésions corporelles se trouve donc essentiellement établie du lundi au vendredi avec des créneaux horaires comprenant les entrées et sorties des écoles ainsi qu'en fin de journée lorsque les navetteurs reprennent leurs véhicules. Il est à noter que la Nationale 547 est la plus touchée du territoire de notre Zone de Police. La route de Wallonie est également dans une moindre mesure un axe concerné.

Pour ce qui est de Boussu, surtout si l'on examine les résultats du second trimestre, il semblerait que le dimanche soit une journée assez sensible. Cela s'explique notamment par son marché particulièrement fréquenté. La situation de Boussu s'explique également par la présence de quelques axes importants tels que la route de Dour et la route de Mons.

Si Quaregnon comporte quelques axes fréquentés tels que la rue Jules Destrée et la rue de Monsville, on ne peut que souligner les excellents résultats obtenus au cours du premier trimestre qui ont vu une baisse notable des accidents avec lésions corporelles. On remarquera que, vu son marché également très fréquenté, le lundi est une journée susceptible de connaître des accidents.

- La sécurité routière était une des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 de la Zone de Police Boraine. Comme chacun le sait ou a déjà pu le constater à de nombreuses reprises, la Police Boraine a toujours été très présente dans ce domaine. En effet elle n'a cessé et ce depuis plusieurs années d'accroître sa présence sur le terrain et de renforcer ses contrôles.

Les rassemblements de jeunes



Tout d'abord rappelons une fois encore qu'un rassemblement de jeunes n'est pas une prévention.

On constate une diminution de ceux-ci par rapport à l'année 2011 (-22,5 %). Nous obtenons les meilleurs résultats depuis 2007.

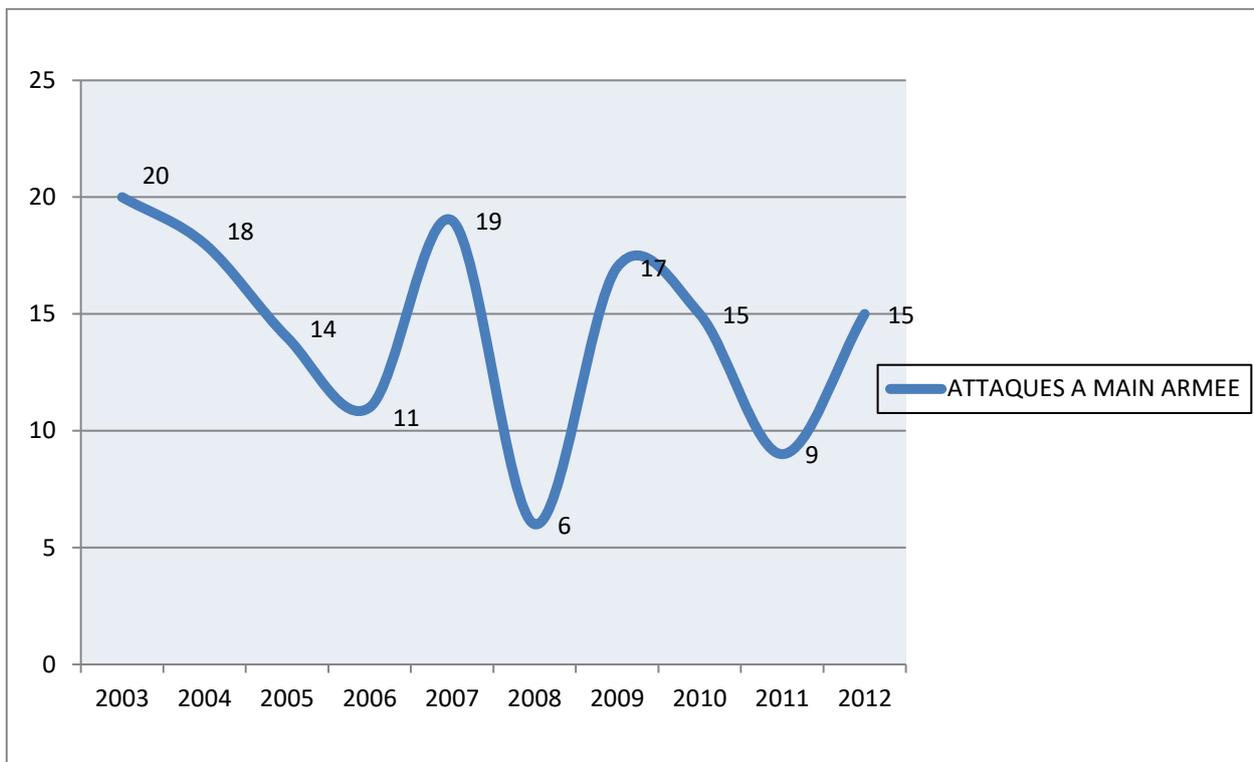
En observant les mois les plus concernés, on constate bien évidemment que les conditions atmosphériques jouent un rôle non négligeable sur cette problématique. On retrouve donc assez logiquement les mois d'été.

Si on constate une relative équité dans la répartition des jours concernés, le week-end semble toutefois ressortir légèrement.

Dans l'optique de l'application de la PLP 41 (circulaire ministérielle ayant pour objectif de lutter contre l'absentéisme scolaire et toute forme de violence), le travail initié en 2007 par le service Jeunesse en collaboration avec le coordinateur de Proximité et ces dernières ainsi que le service Appui au développement a été poursuivi en 2012.

Les rassemblements problématiques de jeunes étaient une des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012. Il en est de même pour l'absentéisme scolaire.

Les attaques à mains armées



Les attaques à main armée sont en augmentation (+66,7 %) par rapport à l'année 2011.

Le mois le plus problématique a été celui de septembre (3 faits).

Boussu a été l'entité la plus touchée. L'entité de Quaregnon observe par contre une belle diminution.

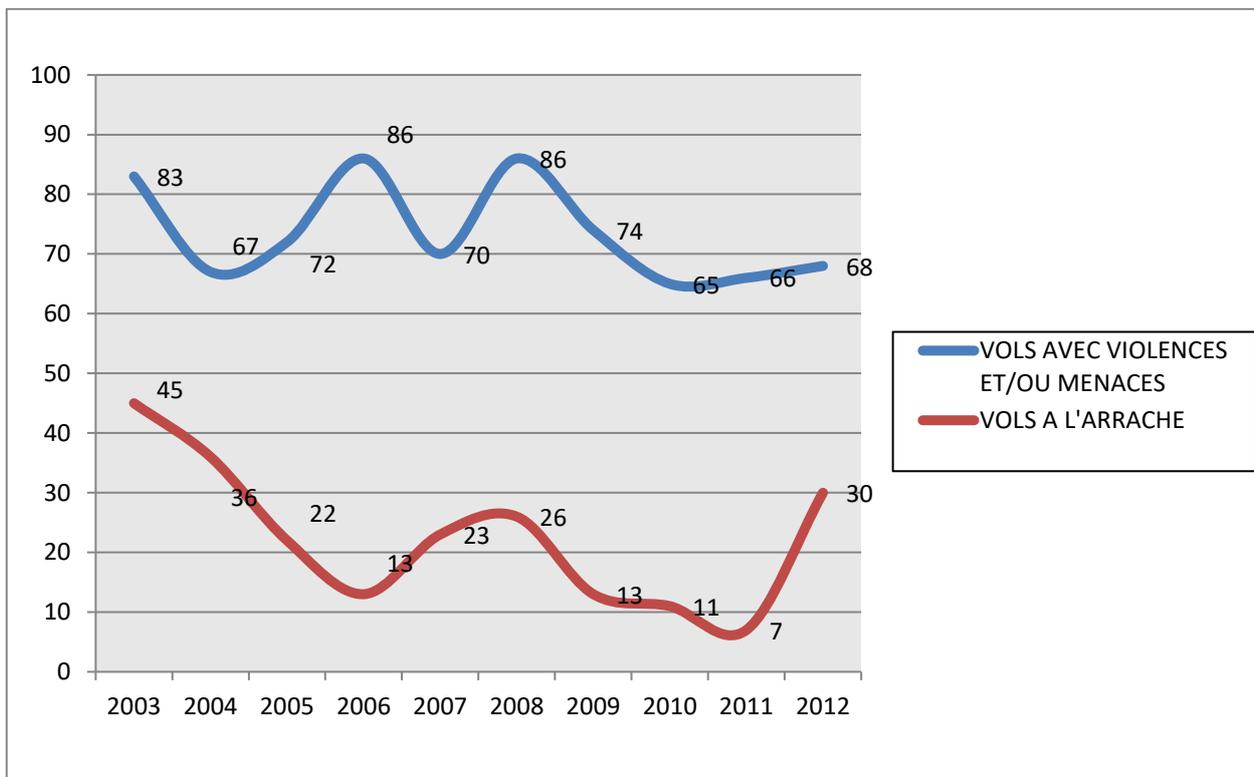
Les cibles principales des auteurs ont notamment été des commerces, une librairie, une agence bancaire, une agence de tiercé et une bijouterie.

Les chiffres obtenus en 2012 sont inférieurs à ceux de 2009, 2007, 2004 et 2003 mais sont néanmoins supérieurs aux années 2011, 2008, 2006 et 2005.

Lorsque nous avons été confrontés à ce type de faits, les services compétents (Intervention, Appui opérationnel, Proximités, SER, Assistance aux victimes et Appui au développement) se sont à chaque fois immédiatement mobilisés.

Pour preuve en 2012, 20 attaques à main armée ont été élucidées par le SER.

Les vols avec violences et/ou menaces



Les vols avec violences et/ou menaces sont en légère augmentation (+3 %) par rapport à l'année 2011.

Cette problématique est apparue de façon assez semblable sur l'ensemble de la Zone.

Le mois de septembre (8 faits) a été le plus touché. Par contre le mois de décembre (2 faits) a été le plus calme.

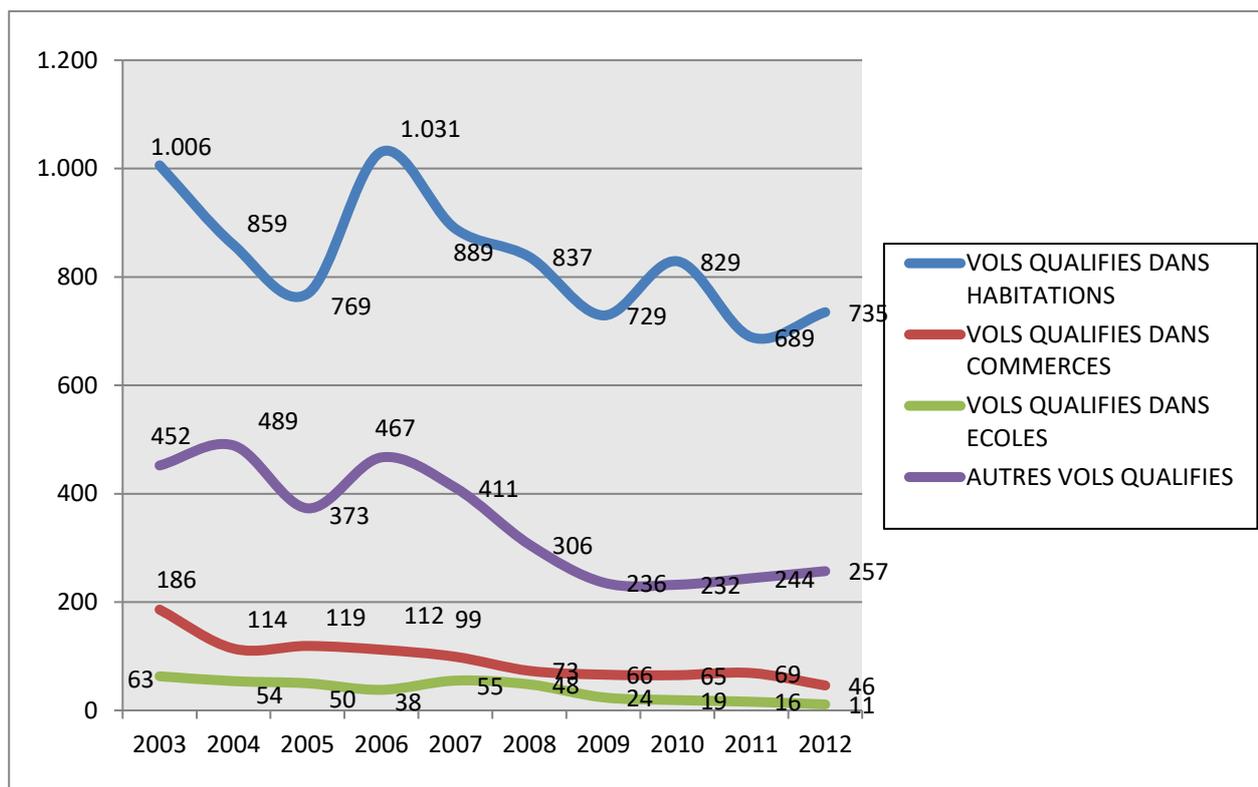
Les entités de Boussu et de Saint-Ghislain ont été les plus touchées par cette problématique.

Ils sont souvent commis dans le centre de nos différentes entités. Pour ce qui est du préjudice, il s'agit le plus souvent d'argent (7 faits), de GSM (6 faits), de sacs à main (6 faits), de portefeuilles (5 faits), cyclomoteurs (2 faits), bijoux (3 faits),...

Signalons également qu'en 2012, 53 vols avec violences et/ou menaces ont été élucidés. Cela nous donne un taux d'élucidation de 77,9 %.

Les vols avec violences et/ou menaces étaient une des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

Les vols qualifiés dans habitations



Les vols qualifiés dans habitations sont en augmentation (+6,7 %) par rapport à l'année 2011.

Le mois de décembre (98 faits) a été le plus problématique alors que le mois de juin (44 faits) a été le plus calme.

Saint-Ghislain a été l'entité la plus touchée par cette problématique.

515 revisites ont été effectuées par les services de la Police Boraine au cours de cette année 2012.

Il est également important de souligner qu'au cours de cette année 2012, 195 vols qualifiés dans habitations ont été élucidés. Cela nous donne un taux d'élucidation de 26,5 %.

La Police Boraine poursuivra la politique menée dans ce domaine : prévention via l'organisation de patrouilles proactives, conseils en techno-prévention, campagnes de prévention, optimisation de l'avis d'absence prolongée, avis de passage, tendre vers une augmentation du nombre d'élucidations par une approche associée des services Interventions (rapidité, constats), Brigade anti-criminalité (présence policière), Proximités (prévention, contacts avec le citoyen, recherche de l'information, enquêtes de voisinage, fiches de revisite), Bureau d'Investigation Judiciaire (fiches de revisite, enquêtes), SER (enquêtes) et Appui au développement (définition des lieux à surveiller, cartes, statistiques).

Les vols qualifiés dans habitations avaient été repris comme une des priorités du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

Les vols qualifiés dans les commerces

Les vols qualifiés dans commerces sont en diminution (-33,3 %) par rapport à l'année 2011.

En 2012, c'est le mois d'octobre (7 faits) qui a été le plus difficile. Le mois le plus calme a été celui de novembre (aucun fait).

Boussu a été l'entité la plus touchée par cette problématique.

Les vols qualifiés dans les écoles

Les vols qualifiés dans les écoles sont en diminution par rapport à l'année 2011 (-31,3 %). Il s'agit des meilleurs résultats depuis 2007.

Frameries et Saint-Ghislain ont été les entités les plus touchées par cette problématique.

Pour ce qui est du préjudice, on relève notamment des dommages assez divers tels que de la nourriture, des boissons, des documents et parfois du matériel informatique.

Répartition de la criminalité par entité en 2011-2012

ZONE	BOUSSU		COLFONTAINE		FRAMERIES		QUAREGNON		SAINT-GHISLAIN		Total ZONE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
ATTAQUES A MAIN ARMEE	1	6	0	3	2	1	5	2	1	3	9	15
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	92	64	75	68	70	60	70	45	90	96	397	333
DEGRADATIONS	264	215	265	246	258	212	218	199	216	172	1.221	1.044
HOMICIDES	0	0	3	2	2	1	2	1	1	2	8	6
INCENDIES VOLONTAIRES	39	37	53	36	54	39	32	37	46	53	224	202
VOLS A LA RUSE	11	5	4	2	4	4	11	6	11	7	41	24
VOLS A LA TIRE	16	25	5	6	33	30	11	7	15	24	80	92
VOLS A L'ARRACHE	1	10	3	4	1	7	0	5	2	4	7	30
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	8	17	15	10	16	8	14	16	13	17	66	68
VOLS DANS ET SUR VEHICULES	124	86	67	53	88	137	44	82	142	130	465	488
VOLS DE VOITURE	27	35	18	21	10	14	31	19	24	39	110	128
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	13	15	4	1	8	9	21	8	23	13	69	46
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	3	1	2	1	1	4	4	1	6	4	16	11
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	115	150	147	144	119	104	137	91	171	246	689	735
AUTRES VOLS QUALIFIES	39	47	48	39	21	45	52	34	84	92	244	257
Total	753	713	709	636	687	675	652	553	845	902	3.646	3.479
Pourcentage	-5,3%		-10,3%		-1,7%		-15,2%		6,7%		-4,6%	

ZONE	BOUSSU		COLFONTAINE		FRAMERIES		QUAREGNON		SAINT-GHISLAIN		Total ZONE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS	140	145	95	105	101	115	119	142	193	190	648	697
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE	155	134	96	108	108	115	115	111	113	108	587	576
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	47	41	33	33	32	36	45	30	80	77	237	217
Total	342	320	224	246	241	266	279	283	386	375	1.472	1.490
Pourcentage	-6,4%		9,8%		10,4%		1,4%		-2,8%		1,2%	

ZONE	BOUSSU		COLFONTAINE		FRAMERIES		QUAREGNON		SAINT-GHISLAIN		Total ZONE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES	30	31	28	14	20	20	48	21	16	24	142	110
RASSEMBLEMENTS DE JEUNES RAS	19	16	32	9	20	12	21	20	8	12	100	69
Total	49	47	60	23	40	32	69	41	24	36	242	179
Pourcentage	-4,1%		-61,7%		-20,0%		-40,6%		50,0%		-26,0%	

ZONE	BOUSSU		COLFONTAINE		FRAMERIES		QUAREGNON		SAINT-GHISLAIN		Total ZONE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
AUTRES DIFFERENDS	139	124	109	128	113	142	101	91	125	141	587	626
DIFFERENDS FAMILIAUX AVEC COUPS	96	76	90	82	78	60	81	55	73	60	418	333
DIFFERENDS FAMILIAUX SANS COUPS	238	225	295	256	222	254	179	163	235	206	1.169	1.104
DIFFERENDS DE VOISINAGE	89	129	83	85	77	78	83	56	120	103	452	451
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	92	64	75	68	70	60	70	45	90	96	397	333
HOMICIDES	0	0	3	2	2	1	2	1	1	2	8	6
Total	654	618	655	621	562	595	516	411	644	608	3.031	2.853

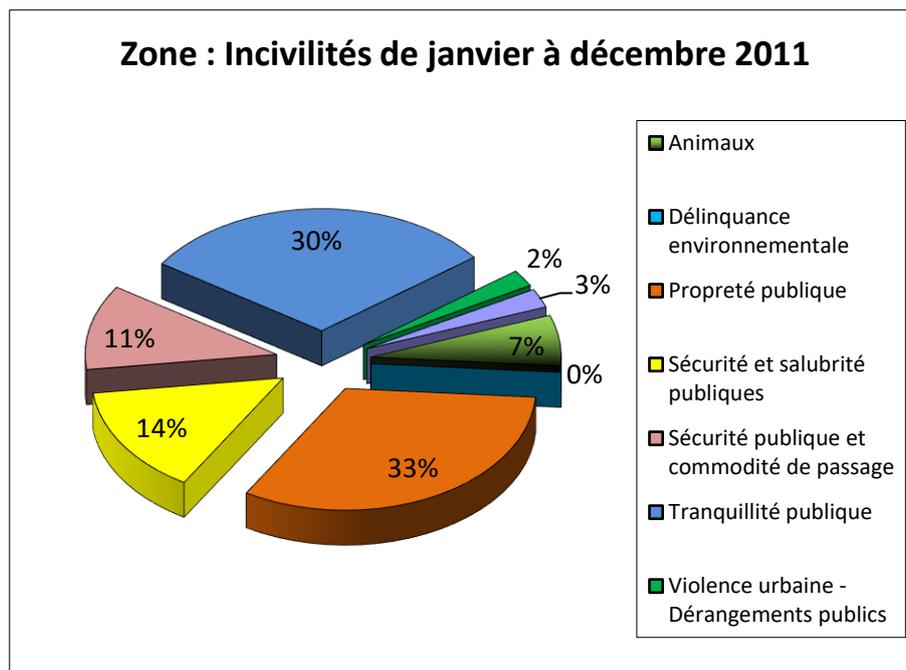
ZONE	BOUSSU		COLFONTAINE		FRAMERIES		QUAREGNON		SAINT-GHISLAIN		Total ZONE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
ATTAQUES A MAIN ARMEE	1	6	0	3	2	1	5	2	1	3	9	15
VOLS A LA RUSE	11	5	4	2	4	4	11	6	11	7	41	24
VOLS A LA TIRE	16	25	5	6	33	30	11	7	15	24	80	92
VOLS A L'ARRACHE	1	10	3	4	1	7	0	5	2	4	7	30
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	8	17	15	10	16	8	14	16	13	17	66	68
VOLS DANS ET SUR VEHICULE	124	86	67	53	88	137	44	82	142	130	465	488
VOLS DE VOITURE	27	35	18	21	10	14	31	19	24	39	110	128
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES	13	15	4	1	8	9	21	8	23	13	69	46
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES	3	1	2	1	1	4	4	1	6	4	16	11
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	115	150	147	144	119	104	137	91	171	246	689	735
AUTRES VOLS QUALIFIES	39	47	48	39	21	45	52	34	84	92	244	257
Total	358	397	313	284	303	363	330	271	492	579	1.796	1.894
Pourcentage	10,9%		-9,3%		19,8%		-17,9%		17,7%		5,5%	

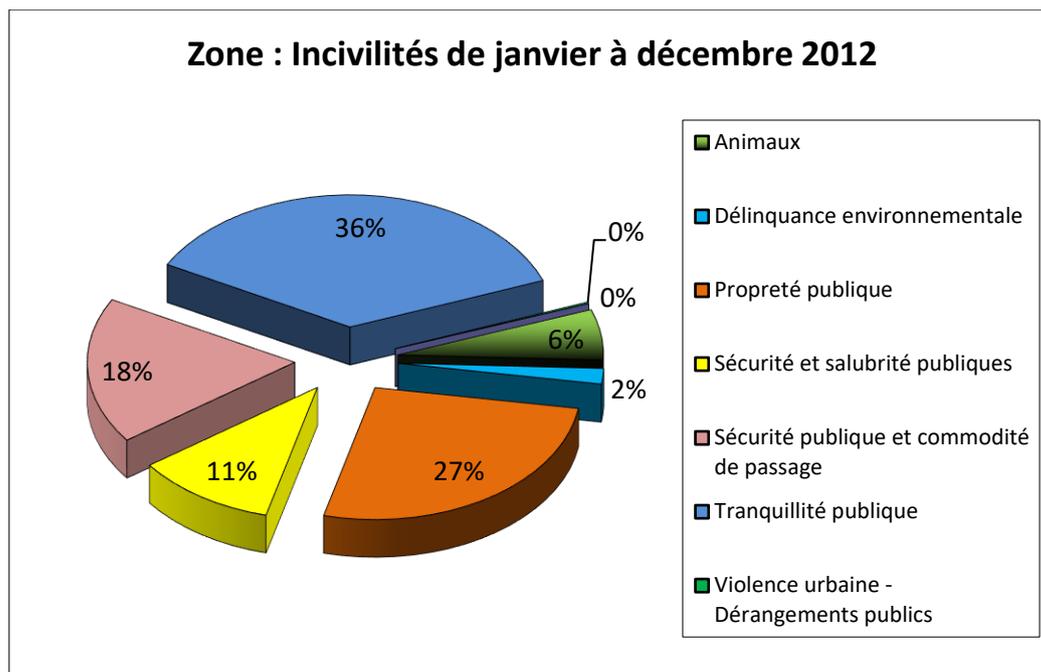
Si on compare les résultats de l'année 2012 et ceux de 2011, on peut parler de manière globale d'une diminution de la criminalité dans notre Zone de Police Boraine (-4,6%). Les entités de Boussu (-5,3, %), de Colfontaine (-10,3%), de Frameries (-1,7 %) et de Quaregnon (-15,2%) enregistrent toutes une baisse de la criminalité. Par contre, l'entité de Saint-Ghislain (+6,7 %) est en augmentation. Par conséquent, il s'agit d'un bilan positif à bien des égards.

Les incivilités

Zone : Nuisances - Incivilités	2011	2012
Animaux	75	36
Délinquance environnementale	0	11
Propreté publique	364	154
Sécurité et salubrité publiques	161	64
Sécurité publique et commodité de passage	126	104
Tranquillité publique	341	212
Violence urbaine - Dérangements publics	25	1
Indéterminé	28	0
Total	1.120	582

Si on examine l'ensemble des PV établis en 2012, on observe que l'on a surtout verbalisé en matière de « propreté publique », « sécurité publique et commodité de passage » et « tranquillité publique ».





Proximités : Nuisances - Incivilités	Boussu		Colfontaine		Frameries		Quaregnon		St-Ghislain		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Animaux	7	2	3	2	6	3	1	0	2	4	19	11
Délinquance environnementale	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
Propreté publique	46	21	31	4	69	30	43	6	59	48	248	109
Sécurité et salubrité publiques	5	8	18	17	8	5	25	8	35	11	91	49
Sécurité publique et commodité de passage	11	5	15	5	20	6	20	3	18	11	84	30
Tranquillité publique	20	6	9	2	5	9	4	0	11	10	49	27
Violence urbaine - Dérangements publics	0	0	2	0	0	0	12	0	0	0	14	0
Indéterminé	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0
Totaux	107	44	78	30	108	53	105	18	125	84	523	229

Les Services de Proximité ont surtout verbalisé en matière de « propreté publique ».

Intervention : Nuisances - Incivilités	2011	2012
Animaux	18	9
Délinquance environnementale	0	8
Propreté publique	12	8
Sécurité et salubrité publiques	58	14
Sécurité publique et commodité de passage	10	9
Tranquillité publique	88	33
Violence urbaine - Dérangements publics	5	1
Indéterminé	10	0
Totaux	201	82

Le Service Intervention est lui essentiellement intervenu en matière de « tranquillité publique » et de « sécurité et salubrité publiques ».

Brigade Anti-Criminalité : Nuisances - Incivilités	2011	2012
Animaux	36	16
Propreté publique	55	25
Sécurité et salubrité publiques	3	1
Sécurité publique et commodité de passage	14	56
Tranquillité publique	167	137
Violence urbaine - Dérangements publics	6	0
Indéterminé	0	0
Totaux	281	235

La Brigade Anti-Criminalité a surtout verbalisé en matière de « tranquillité publique » et de « sécurité publique et commodité de passage ».

Environnement : Nuisances - Incivilités	2011	2012
Animaux	2	0
Propreté publique	49	12
Sécurité et salubrité publiques	8	0
Sécurité publique et commodité de passage	19	9
Tranquillité publique	37	15
Violence urbaine - Dérangements publics	0	0
Indéterminé	0	0
Totaux	115	36

Le Service Environnement est lui essentiellement intervenu en matière de « tranquillité publique » et de « propreté publique ».

2.3.1.2. Statistiques d'activité 2012

Tableau général 2012						
		Intervention	Proximités	Brigade Anti-Criminalité	SER	Total
Judiciaire	Identifications auteurs d'infractions	560	65	305	270	1.200
	Privations de liberté auteurs d'infractions	433	6	34	107	580
	Mandats d'arrêts délivrés	5	0	4	54	63
	Véhicules saisis	66	2	2	16	86
	Perquisitions	2	35	18	65	120
Contrôles	Contrôles Personnes	16.428	3.651	24.072	/	44.151
	Contrôles Voitures	3.492	424	26.761	/	30.677
Roulage	Alcoolémie	211	5	371	/	587
	Drogue au volant	4	/	47	/	51
	Défauts d'assurance	96	8	469	/	573

BRIGADE ANTI-CRIMINALITE	
Apostilles traitées	534
Défauts d'assurance	469
Vitesse	8.541
Alcoolémie	371
Drogue au volant	47
Véhicules fouillés	1.251
Infractions au RGP	235
PV judiciaires rédigés	972
Contrôles Personnes	24.072
Contrôles Voitures	26.761

PROXIMITES	
Apostilles traitées	11.256
Avis de changement de domicile	8.221
Avis Services Travaux	1.267
Infractions au RGP	229
Revisites	515

INTERVENTION	
Apostilles traitées	1.390
Nombre d'interventions assurées	11.198
PV judiciaires rédigés	8.911
Infractions au RGP	82

SER	
Interpellations	525
Relaxe/avis	47
Présentations	54
Mandat d'arrêt	54
Perquisitions	65
Identifications auteurs d'infractions	270
Elucidations violences aux personnes	72
Elucidations Ecofin	92
Elucidations mœurs	21

ENVIRONNEMENT	
Apostilles traitées	36
PV initiaux + PV Sub	145
PV en saisie judiciaire	1
Infractions au RGP	36
Rapports demandés par les autorités	33
Nombre PV roulage	27
Surveillances WE	12

ASSISTANCE AUX VICTIMES	
1. Situations rencontrées	125
Décès (accidentels/suicides/homicides)	31
HU, VMA, Vols qualifiés avec violences	11
Vols qualifiés avec effraction	3
Coups et blessures volontaires	7
Tentatives d'homicides	3
Violences conjugales/familiales	34
Attentats pudeur/Viols sur mineur	3
Attentats pudeur/Viols sur majeur	4
Mineur en danger / difficultés	4
Non présentation d'enfant	1
Harcèlements	9
Incendies (acc. / crim.)	1
Menaces (contre intégrité physique)	3
Tentative d'enlèvement	1
Autres	10
2. Les urgences	39

JEUNESSE	
Apostilles traitées	1.138
Nbr de PV Mœurs (mineurs victimes)	17
Nbr de PV Mineurs en danger	30
Droit de garde	73
Coups et blessures volontaires	153
Indiscipline	31
Agissements suspects	9
Obligation scolaire	25
Audition vidéo-filmée	55
Arrestations	13

VIDEOSURVEILLANCE	
ROULAGE	
Avertissements rédigés	3.673
Stationnements gênants	3.792
Conduites dangereuses	21
ORDRE PUBLIC	
Ivresses	73
Tapages	5
Rassemblements	1.940
JUDICIAIRE	
Dégradations	10
Agissements suspects	60
Bagarres / Coups/ Agressions	17
Stups	37
Environnement / Immondices	16

NOMBRE DE FAITS ELUCIDES		
Vols qualifiés dans habitations	195	
Attaques à main armée	20	
Vols avec violences	53	
Vols de véhicules	35	
Vols dans et sur véhicules	28	
Problématique stupéfiants	Détention	321
	Vente	46

Saisies stups SER	
Héroïne (gr)	97,4
Cocaïne (gr)	10
Haschich (gr)	288,4
Marijuana (gr)	4.492
XTC (pilules)	0
Herbe (gr)	210
Plants	33
Argent saisi (EUR)	13.623
Valeur des stups saisis (EUR)	50.267,296

Radars répressifs		
Véhicules contrôlés	Infractions constatées	%
276.705	10.764	3,9

2.3.2. Données subjectives

Les données subjectives présentées ci-dessous permettent de tenter d'aborder les dimensions du sentiment subjectif d'insécurité. Ces dimensions ont été appréhendées par différentes sources que sont les diagnostics locaux de sécurité notamment via les enquêtes menées par les différents contrats de prévention et de sécurité dans leurs entités respectives.

2.3.2.1. Enquêtes (perceptions et attentes des habitants en matière de sécurité) provenant des diagnostics locaux de sécurité

a) BOUSSU

a1. Méthodologie

Le questionnaire aborde les thèmes de la sécurité ou encore du sentiment d'insécurité ressenti par la population. 227 questionnaires ont été recueillis en 2010 et 205 questionnaires en 2012. En 2012, celui-ci n'a pas été rempli que par du porte-à-porte mais les citoyens y ont eu accès via le site internet de la commune.

a2. Résultats

1. Sexe

<u>Année</u>	<u>Sexe</u>	
	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
2010	55,00%	44,00%
2012	47,00%	53,00%
2013	49,00%	51,00%

On a comme chaque année plus ou moins le même nombre de femmes que d'hommes. Il est intéressant de voir par rapport aux questions suivantes si les réponses diffèrent en fonction du sexe ou pas.

2. Age

<u>Age</u>	2010	2012
20 <	1,77%	0,5%
20 – 30	14,98%	9%
30 – 40	27,75%	19,4%
40 – 50	22,91 %	19,9 %
50 – 60	19,82%	19%
60 – 70	10,13%	19,4%
70 – 80	9,90%	4,3%
80 – 90	4,44%	4,3%
Sans réponse		3,3%

On constate que la répartition par tranche d'âge est plus ou moins homogène. Il sera intéressant de croiser ces chiffres avec le sentiment d'insécurité analysé dans les prochaines questions.

3. Situation professionnelle ?

En 2010, alors que l'enquête s'est faite uniquement en porte-en-porte nous avons un résultat de : 30% de sans-emploi, 38% de salariés et plus ou moins 10% d'indépendants et 10% de retraités. Les autres ne répondent pas.

En 2012, alors que l'enquête est majoritairement remplie par internet les résultats changent sensiblement : 2% d'étudiants, 17% sans emploi, 44% salariés, 1% mutuelle, 27% retraités, 1% fonctionnaires, 4% invalides, 3% prépensionnés, 1% femmes au foyer. On constate une diminution de près de 50% des sans-emploi et parallèlement une augmentation du nombre de salariés.

4. Pensez-vous que votre cadre de vie est agréable ? Dans votre quartier ? Dans votre commune ?

Dans votre quartier :

	2007	2008	2010	2012
< 5	19,3%	16%	14,35%	15%
De 5 à 8	46,6%	49,6%	48,88%	75%
> 8	30,5%	26%	36,62%	10%

On constate donc que le taux de 8 et plus a malheureusement fort diminué. Cela signifie que les Boussutois apprécient de moins en moins leur quartier.

Dans votre commune :

	2007	2008	2010	2012
< 5	21,18%	17,6%	12,96%	15%
De 5 à 8	45,79%	52,9%	62,04%	76%
> 8	23,27%	16%	25%	9%

Même constatation que pour les quartiers, les gens qui donnent 8 et plus sont en diminution.

5. Y a-t-il des moments dans la journée où vous vous sentez plus en insécurité ?

	2007	2008	2010	2012
Oui	61,4%	60,5%	53%	48,82%
Non	38,6%	37%	41%	51,18%
Pas de réponse	0%	2,5%	6%	-

On constate que le sentiment d'insécurité est de moins en moins en corrélation avec le moment de la journée, puisque nous passons de 61,4 à 48,82 en 2013.

De manière générale, en 2012 les gens se sentent plus en insécurité :

- le soir,
- le week-end,
- la nuit,
- en tout temps.

6. Y a-t-il des lieux où vous vous sentez plus particulièrement en insécurité ?

	2007	2008	2010	2012
Oui	51,7%	34,4%	44,8%	52%
Non	48,3%	54,6%	54,6%	48%

Nous avons ici classé pour chaque année, les lieux les plus cités.

Pour 2007 : 1/ Les sorties de magasins, de banques. 2/ Les cités. 3/ Les rues peu éclairées. 4/ Les places. 5/ La gare.

Pour 2008 : 1/ Les places. 2/ Les cités. 3/ Les sorties de magasins, de banques. 4/ Les parkings. 5/ La gare.

Pour 2010 : 1/ Les cités. 2/ Les rues peu éclairées, les coins garages. 3/ Les places. 4/ En rue de manière générale. 5/ Partout.

Pour 2012 : 1/ Les quartiers. 2/ Les rues. 3/ Les lieux retirés, peu éclairés. 4/ Les places. 5/ Le Ravel.

Quels que soient les endroits cités par rapport au sentiment d'insécurité, nous constatons que l'âge et le sexe des habitants n'interviennent pas dans le choix.

7. Avez-vous, dans les six derniers mois, réalisé des dépenses pour accroître votre sécurité ?

	2007	2008	2010	2012
Oui	25,1%	26,9%	18,06%	17%
Non	72,6%	68,1%	79,74%	83%

Nous avons ici classé pour chaque année, les dépenses les plus citées.

Pour 2007 : 1/ Les alarmes. 2/ Les bombes lacrymogènes. 3/ Verrou. 4/ Matraque ou batte de base-ball.

Pour 2008 : 1/ Les alarmes. 2/ Les caméras de surveillance. 3/ Les bombes lacrymogènes. 4/ Les volets. 5/ Les chiens.

Pour 2010 : 1/ Les alarmes. 2/ Les volets. 3/ Les bombes lacrymogènes. 4/ Les grillages. 5/ Les cours d'autodéfense.

Pour 2012 : 1/ Les alarmes. 2/ Les caméras de surveillance. 3/ Les bombes lacrymogènes. 4/ Les volets. 5/ Les chiens.

On constate que les alarmes arrivent toujours en première position. En 2012, ce sont les gens qui habitent les logements sociaux et majoritairement chez les femmes de 30 à 40 ans. Cela s'explique par un démarchage accru de commerciaux dans nos cités sociales.

8. Estimez-vous que les institutions communales aient pris, récemment, des mesures pour renforcer votre sécurité ?

	2007	2008	2010	2012
Oui	10%	30,86%	34,35%	21%
Non	67,4%	59,1%	56,49%	79%
Pas de réponse	18,4%	9,1%	5,34%	-
Ne savent pas	2,52%	0,94%	4%	-

9. Par quel type d'insécurité vous sentez-vous le plus menacé ?

Nous avons ici classé pour chaque année, les types d'insécurités les plus cités.

Pour 2007 : 1/ La délinquance. 2/ L'insécurité routière. 3/ L'insécurité économique. 4/ L'insécurité au sein de la structure familiale.

Pour 2008 : 1/ La délinquance. 2/ L'insécurité routière. 3/ L'insécurité économique. 4/ L'insécurité au sein de la structure familiale.

Pour 2010 : 1/ La délinquance. 2/ L'insécurité économique. 3/ L'insécurité routière. 4/ L'insécurité au sein de la structure familiale.

Pour 2012 : 1/ La délinquance. 2/ L'insécurité routière. 3/ L'insécurité économique. 4/ L'insécurité au sein de la structure familiale.

Chaque année le citoyen s'accorde à dire que la délinquance est le type d'insécurité qu'il craint le plus tandis que l'insécurité au sein de la structure familiale arrive systématiquement en dernière position.

10. Quelles actions souhaiteriez-vous voir mises en place afin d'améliorer la sécurité dans votre commune ?

La grande majorité des gens évoquent la police d'une manière ou d'une autre et ce sur les trois années :

- Plus de patrouilles de police la nuit.
- Plus de patrouilles de police en dehors des heures de bureau.
- Des agents de quartier, plus à l'écoute de leurs citoyens.
- Plus de caméras de surveillance.
- Des interventions plus rapides de la police.
- Plus de radars mobiles.

Après tout le secteur policier, les gens réclament plus de gardiens de la paix en rue.

Arrivent ensuite diverses demandes, allant de plus d'éclairage dans les rues, à plus d'aires de jeux pour les ados en passant par plus de zones 30 et de ralentisseurs.

Conclusion :

Une nette demande par rapport aux répressions d'incivilités est souhaitée par une grande partie des personnes ayant répondu au questionnaire. Nous pouvons constater depuis 2007 une équivalence au niveau des points pour lesquelles la population demande un effort.

Les citoyens peu importe l'âge, le sexe ou la situation socioprofessionnelle se sentent parfois en insécurité. Ce sentiment d'insécurité est plus fort à certains moments de la journée ou encore dans certains lieux bien précis. Les cités ou les places et les rues peu éclairées génèrent ce sentiment d'insécurité et ce, surtout le soir ou la nuit.

Bien que le citoyen commence à reconnaître les efforts fournis par sa commune pour accroître la sécurité, un effort est encore à fournir dans ce domaine.

b) COLFONTAINE

b1. Méthodologie

Par un questionnaire auprès d'un public ciblé déjà présenté en 2010.

Pour réaliser ce dernier, on est parti de la base du questionnaire proposé dans le guide méthodologique. On a ensuite travaillé à la construction d'un questionnaire plus « élaboré » à partir de cette base.

On peut justifier l'utilisation d'un questionnaire par les avantages qu'il présente, selon Quivy et Van Campenhoudt. Les avantages du questionnaire nous concernent particulièrement ici puisqu'il permet :

- La connaissance d'une population (ses conditions, son mode de vie, ses opinions,...).
- L'analyse d'un phénomène social à savoir dans notre cas la « criminalité » colfontainoise.
- D'interroger un grand nombre de personnes où se pose la question de la représentativité, ce qui est bien notre cas ici.

Ainsi, un questionnaire va nous permettre d'analyser le sentiment d'insécurité et les attentes en la matière de la population de Colfontaine. En outre, l'objectif est également de déterminer quelles catégories de personnes se sentent particulièrement insécurisées.

b2. Analyse

Le groupe des séniors

On a profité de rencontrer les séniors lors d'un des groupes de travail pour leur distribuer notre questionnaire. Il nous a semblé intéressant de rendre compte des éléments de réponse de ce groupe étant donné que le troisième âge est souvent reconnu pour son fort sentiment d'insécurité.

Ainsi, prendre en considération, de manière isolée, les réponses des séniors peut nous aider à mieux comprendre cette population.

Pour contextualiser, la moyenne d'âge de ce groupe était de 70 ans, il était constitué de 13 hommes et 9 femmes.

On ne reprendra pas systématiquement tous les éléments du questionnaire, mais uniquement les réponses les plus saillantes. L'un des atouts de ce groupe est que les questionnés sont des habitants de la commune depuis en moyenne 50 ans.

Sur 22 seniors, 13 affirment qu'ils se sentent parfois en insécurité. Cela constitue une proportion assez importante mais on reviendra ultérieurement sur cette relation entre sentiment d'insécurité et vieillesse qu'il faut considérer avec la plus grande précaution.

On voit également qu'ils affirment être plus insécurisés à certains moments de la journée qui sont massivement le soir et la nuit.

Les séniors affirment qu'il y a des lieux plus insécurisants que d'autres, cependant, les lieux donnés sont divers. Le fait qu'un lieu soit insécurisant est donc largement subjectif et dépend sans doute du lieu de vie et des habitudes de chacun.

Un constat s'impose à nous lorsqu'on pose la question de savoir s'ils ont réalisé des dépenses pour la sécurisation de leur habitation : une majorité des répondants ne semble pas avoir réalisé ces dépenses. Ce constat est intéressant puisque bien que certains se sentent insécurisés, ils ne se sécurisent pas pour autant. Une piste d'interprétation se retrouve dans la question suivante : le coût financier de pareils aménagements.

Cependant, les réponses obtenues pour la question qui leur demande s'ils ont connaissance de l'existence d'un service en techno-prévention sont encourageantes : 13 séniors sur 22 connaissent notre service.

Un autre encouragement est que la majorité affirme que la commune a mis en place récemment des mesures pour améliorer la sécurité de ses citoyens et affirment également que ces mesures ont été efficaces.

Il ressort également que l'une des incivilités constatée par nos seniors est le dépôt illégal d'ordures et salissures en tout genre. Le questionnaire ne nous permet pas d'affirmer que ce phénomène contribue au sentiment d'insécurité, mais il est sûr qu'il constitue bel et bien un problème au niveau de la commune de Colfontaine, d'autant que les seniors ont le sentiment que ces incivilités sont peu poursuivies.

Lorsqu'on demande aux seniors s'ils se sentent insécurisés au sein de la structure familiale, une majorité répond « pas du tout ». Cependant, 5 répondent un peu, moyennement voire très menacé. Ceci est une piste de travail qui pourrait être exploitée et renseignée auprès de notre service en matière de violences intrafamiliales.

De même, l'insécurité routière, les vols et tentatives de vol dans les habitations, Vols de/dans véhicules dégradations des biens préoccupent également nos seniors.

De manière générale...

On fait ici le tour des résultats aux questions obtenues au questionnaire, toute catégories de population confondues (GDP et seniors). Tout d'abord, la majorité des personnes affirme que la ville devrait prendre des dispositions de type utilitaires.

Au niveau du bien-être dans la commune, la majorité trouve son cadre de vie agréable dans la commune et bien plus encore pour leur quartier. Ils affirment également avoir un fort sentiment d'appartenance à leur commune.

On peut également observer que nombreuses sont les personnes (surtout les seniors) se sentant en insécurité à certains moments de la journée. Il s'agit massivement du soir et de la nuit. Notons ici que les G.D.P se sentent rarement insécurisés.

Peu de gens réalisent des dépenses pour leur sécurisation. La raison avancée est principalement l'argent que de tels aménagements nécessitent. Une autre raison peut être le vandalisme. Les gens seraient donc également réticents à réaliser des investissements qui seraient délabrés rapidement.

Il ressort que peu de gens rencontrent des situations conflictuelles dans leur quartier ou leur voisinage direct. Cependant, 1/5 des répondants affirment que parfois ils rencontrent des conflits avec leur voisinage direct. 1/3 des répondants affirment vivre parfois, voire souvent des situations conflictuelles dans leur quartier.

De manière générale, les habitants affirment que la commune a réalisé des dépenses récemment pour améliorer leur sécurité ayant contribué à leur sentiment de sécurité.

Massivement, ils affirment que la structure de la ville peut induire un certain sentiment d'insécurité. Voici les réponses obtenues :

- salissures ;
- tags ;
- délabrements.

Ils affirment également, dans le même ordre d'idées, qu'ils observent souvent des personnes aux comportements inciviques. Le sentiment général est que ces comportements sont peu poursuivis.

Voici de manière synthétique les phénomènes observés :

- manque d'hygiène ;
- manque de civisme ;
- utilisation des poubelles publiques pour y mettre ses poubelles ;
- dépôts illégaux, dépôts sauvages d'ordures ;
- salissures en général ;
- canettes de bières, bouteilles ;
- cris, chahuts ;
- crachats.
- excréments de « gros » chiens ;
- détériorations ;
- dépôts illégaux ;
- disputes ;
- conduite dangereuse.

Notons que les incivilités peuvent être appréhendées à travers deux grandes catégories : les incivilités physiques et les incivilités sociales. Les premières sont par exemple la présence de débris, de graffitis ou d'actes de vandalisme. Le second type d'incivilités s'apparente à l'ivresse publique, la présence de personnes sans domicile fixe ou de prostituées. A partir de cette catégorisation, nous pouvons affirmer que le type d'insécurité qui préoccupe le plus la population sont les incivilités physiques.

Plus ou moins 1/3 des répondants affirment à la question de savoir s'ils se sentent insécurisés au sein de la structure familiale, qu'ils se sentent un peu, moyennement ou très menacés. Ceci nous conforte dans le lancement du nouveau service contre les violences intrafamiliales « Wake up ! ». Nous avons l'indice de la nécessité d'intervenir pour la sécurité au sein de la structure familiale.

Concernant l'insécurité routière, la colonne « très menacé » remporte le nombre le plus important de répondants.

La majorité des répondants se sent (à des degrés divers) menacée par les vols dans habitations. Cela est paradoxal vu que la majorité affirmait plus haut qu'ils ne réalisaient pas de dépenses pour sécuriser leur habitation.

Les tendances sont semblables pour les vols de/dans véhicules et pour les dégradations de biens.

Lorsqu'on demande aux répondants quelles mesures devraient être mises en place, voici les réponses obtenues synthétisées :

- surveiller les ronds-points et mauvais stationnements ;
- plus de présence de la police- agents de quartiers, patrouilles de police à pieds et à cheval ;
- plus de contrôles ;
- plus de présence des GDP ;
- meilleure sécurisation aux abords de certaines écoles.

b2. Groupes de travail

Dans un second temps, après une découverte des grandes tendances avec le questionnaire, on a approfondi l'analyse en réalisant des entretiens plus ciblés. On va d'ailleurs revenir sur certains éléments déjà émergents dans le questionnaire.

Les groupes de travail concernent certaines catégories de population. Nous avons choisi de considérer le conseil communal des seniors, le conseil communal des enfants, et les GDP. Les groupes consistent en des échanges en groupes témoins sur les ressentis en matière de sécurité.

Cette méthode semble plus efficace et efficiente par rapport aux limites budgétaires et de temps. Deux méthodes semblent être pertinentes ici : elles consistent soit en la méthode d'analyse en groupes soit au recueil des données prescrit par le guide méthodologique pour le DLS.

Le postulat qui nous anime ici est que rassembler des participants tous concernés par une problématique permet que, dans le jeu des interactions, les acteurs (re)produisent les réalités sociales. C'est pour ce souci que nous nous sommes inspirés de cette méthode d'analyse.

L'analyse en groupe est souvent mise sur pied pour mieux cerner la nature d'un phénomène, en l'occurrence pour nous, le sentiment d'insécurité.

On s'est basé sur la méthodologie de l'analyse en groupe. Cependant, certaines divergences par rapport à la méthode initiale se sont imposées par des limites de temps principalement.

Ainsi, on n'a pas appliqué strictement la méthode d'analyse en groupe, mais on s'est basé sur elle pour pouvoir suivre une trame absente du guide méthodologique pour la réalisation du DLS.

Analyse :

Le conseil communal des seniors

On a pu rencontrer 22 membres du conseil des seniors. Concernant ce groupe des seniors, on retient de la rencontre différents éléments.

Sécurité routière

L'un des éléments centraux des échanges révèle que le groupe des seniors semble particulièrement inquiet des problèmes liés à la sécurité routière : refus de priorités, grandes vitesses, refus de priorités de droite, non-respect des passages protégés et stationnement sur les passages cloutés. Paradoxalement, une personne explique que « c'est par la présence de la police qu'on est insécurisé » à côté de la place de Pâturages parce que les combis y passent à toute allure.

Proximité

Certains d'entre eux affirment qu'ils se sentiraient plus sécurisés si on remettait des agents de quartier (cela donne un sentiment de sécurité). Certains ajoutent qu'ils pourraient être à vélo ou cheval pour davantage de proximité. Ceci traduit donc un besoin de proximité qui transparaît également dans le questionnaire.

Cambriolages, vols

Certains se sentent également réellement insécurisés par rapport à la problématique des cambriolages. On sent une résignation de certains à ce sujet.

Ainsi, lorsqu'une épouse demande à son mari un détail au sujet du cambriolage, son époux répond « lequel » ? Lorsqu'on leur demande s'ils détiennent une alarme chez eux, ils semblent découragés et répondent « il faut bien ». Ils ajoutent « ce n'est pas ça qui les empêche ». Ainsi, le sentiment d'insécurité chez soi est prégnant chez les seniors : la dame dit « on se méfie, on n'est pas à l'aise », ce qui semble révélateur d'un sentiment d'insécurité important.

Certains, à l'inverse du discours précédent, expliquent qu'après avoir acheté une alarme, on se lasse de l'allumer et l'éteindre incessamment. Ils semblent moins inquiets que lors du premier discours. On remarque donc ici une divergence dans les discours au sein de ce groupe : certains sont inquiets, se sentent en insécurité et se sécurisent, tandis que d'autres semblent moins inquiets et ne disposent pas d'un moyen de sécurisation.

Tandis que les uns ont un fort sentiment d'insécurité et se sécurisent, les autres se sentent peu insécurisés et ne se sécurisent pas. Nous pouvons donc affirmer que ce sont les seconds qu'il faut informer et sensibiliser en matière de techno-prévention. Un certain nombre d'entre eux semble également concerné par les dégradations de véhicules.

La taudisation

Le phénomène de taudisation présent dans la commune préoccupe certains séniors, et particulièrement lorsqu'il est dans le voisinage direct. Raser les taudis contribuerait, selon eux, à leur sécurisation.

L'idée que certains principes d'organisation de la cité peuvent réduire la criminalité au sein des zones résidentielles urbaines est introduite par Jacob. Notons également à ce sujet que Newman a souligné que certaines caractéristiques physiques de l'environnement urbain peuvent inciter les résidents à exercer un contrôle, formel ou informel indispensable sur leur territoire. Il parle d'espace défendable. Ce sont en fait des délimitations réelles ou symboliques de l'espace urbain. Notons également que la visibilité extérieure est également à même de réduire la criminalité et la peur du crime.

Nous pouvons également nous référer à la théorie « broken windows » développée par Wilson et Kelling. Selon cette théorie, lorsque dans un quartier les carreaux cassés ne sont pas réparés, c'est le signe de la disparition des contrôles informels, c'est-à-dire la disparition de la pression du regard de l'autre, du voisin. Ceci génère alors un repli des habitants sur eux-mêmes. C'est ainsi que le sentiment d'insécurité est lui-même générateur de délinquance : les habitants sortent de moins en moins de chez eux et éventuellement désertent le quartier laissant seuls ceux qui n'ont pas les moyens de partir (les plus âgés, les plus pauvres,...). Etant donné la disparition d'un contrôle social, se développe un contexte dans lequel la délinquance peut alors se déployer à loisir.

Dans ce contexte, l'une des "solutions" paraît donc de lutter contre les petits délabrements quotidiens. Il s'agirait d'une forme de prévention de la délinquance par l'aménagement urbain.

Une autre piste préconisée par les auteurs est d'investir dans une forme de "reconstruction" de la communauté qui se réaliserait grâce à l'implication commune des habitants dans la production de sécurité. C'est un peu l'optique qui a été adoptée dans ce DLS, c'est-à-dire d'inclure des acteurs locaux dans l'analyse. Il s'agit d'une forme de coproduction de la sécurité en impliquant des habitants mais également des institutions locales sur la prise en charge de problèmes.

D'ailleurs, on constate dans le questionnaire que les séniors affirment que les structures délabrées de la ville peuvent induire un sentiment d'insécurité.

Eclairage

Une autre préoccupation est celle de l'éclairage de certaines rues qui serait problématique et générerait un mal être à la tombée de la nuit. (Notamment à l'Avenue Fénélon,...).

En France, Augoyard & Leroux rappellent l'importance de la qualité de l'éclairage urbain, public ou privé, dans la genèse du sentiment d'insécurité. Des recherches américaines constatent le même type de relation entre la perception du désordre urbain et l'éclairage résidentiel.

Punitivité

Une observation peut se rapporter à ce qu'explique Yves Brillon : les attitudes punitives se retrouvent davantage chez les personnes âgées. Il est ressorti effectivement que certains seniors évoquaient le fait que les peines attribuées aux malfaiteurs ne sont pas assez sensibles, et qu'elles ne sont pas dissuasives. Même si cette information ne nous intéresse pas directement, elle nous aide malgré tout à comprendre la logique de ces acteurs. De plus, ceci est révélateur d'un sentiment d'insécurité.

Des seniors divergents...

Nous constatons de grandes divergences dans les discours de nos seniors. Par exemple, concernant les « bandes de jeunes », des dames affirment ressentir toujours une certaine crainte et ce « même s'ils ne font rien ». Ainsi, elles affirment se sentir en insécurité même en l'absence de phénomènes inquiétants.

A l'inverse, certains adoptent une position plus nuancée et relativisée. Par exemple, un monsieur explique qu'il n'a jamais rencontré, ni son épouse, aucun problème même au sein des quartiers « à familles célèbres ».

De même, certains considèrent l'importance des médias dans l'élaboration de leur sentiment d'insécurité. « Ils en rajoutent ».

Conclusion de la rencontre avec les seniors

Pour conclure, on peut avancer que le groupe des seniors semble relativement insécurisé. Cela se retrouve d'ailleurs dans le questionnaire : 13 seniors affirment se sentir parfois en insécurité, contre 7 qui n'éprouvent pas ce sentiment.

Killias a expliqué l'importance du sentiment de peur chez les femmes ou les personnes âgées. Il mobilise pour ce faire le concept de vulnérabilité. Pour cet auteur, le niveau de vulnérabilité perçu dépend de trois facteurs clés :

- le degré d'exposition à un risque,
- le sentiment de perte de contrôle,
- l'anticipation de conséquences négatives importantes.

Il ajoute que ces trois conditions sont nécessaires, mais individuellement insuffisantes, pour générer un sentiment de vulnérabilité chez les individus. Il conclut donc que les variables Sexe et Age apparaissent comme les meilleurs prédicteurs de la peur du crime.

Cependant, selon Brillon, ce serait le sexe plus que l'âge qui expliquerait la peur chez les personnes âgées. Le sexe est donc une variable antécédente influençant en amont le sentiment d'insécurité de nos seniors.

Ainsi, au lieu de voir :

$A \rightarrow B$

Nous avons

$C \rightarrow A \rightarrow B$

C étant la variable antécédente.

Par exemple, le nombre de coup de soleil peut être fort corrélé à la vente de lunettes de soleil. Néanmoins, l'un n'explique pas l'autre. On a une variable antécédente qui est le soleil qui explique la relation qu'il peut exister entre les deux phénomènes. Si l'exemple donné semble logique, certaines situations, telles que celle qu'on rencontre, peuvent être plus complexes à envisager. On doit donc nous « méfier » des fausses relations entre sentiment d'insécurité et vieillesse.

En effet, relativement au nombre de personnes masculines et féminines, les femmes ont répondu plus massivement qu'elles se sentaient en insécurité. Ainsi, les femmes du troisième âge sont plus craintives que les messieurs.

Le conseil communal des enfants

On a rencontré 4 enfants du conseil communal des enfants. Tous étaient encore en primaire. Voici, de manière synthétique, les éléments qui sont ressortis des discussions :

- Certains se sentent insécurisés par les feux qui ne fonctionnent pas aux abords des écoles, et demandent si la présence d'un GDP ne serait pas judicieuse à ces endroits.
- Certains se sentent insécurisés lorsqu'ils sont seuls dans la rue, ils ont peur que quelqu'un les agresse et se prémunissent en portant sur eux une bombe lacrymale.
- Il y a également la peur des bagarres dans la rue tard le soir.
- La crainte de la circulation des voitures est également évoquée, surtout lorsqu'elles roulent vite.
- Un type d'insécurité qui concerne les enfants est celle qui est « produite » à l'école : parfois, il y a des disputes lors des cours de gym ou au foot, des gros mots ou des bousculades sont échangés. Parfois des menaces.
- Peur des grands à la mauvaise réputation notamment ceux qui zonent sur la Plaine de la Commune. D'ailleurs, les personnes âgées en ont également peur. Il y a une crainte du phénomène de bande.
- Ou encore des adultes (qui boivent) se chamaillant dans les lieux publics.

On a ensuite fait un « pour et contre de la commune » : chacun a expliqué ce qu'il apprécie au sein de la commune de Colfontaine, et ce qu'il n'aime pas.

Pour	Contre
La nature, les terrils.	Les « saletés » sur le terril et dans les réserves naturelles.
Beaucoup de choses sont déjà faites en matière de sécurité.	Les crottes de chiens.
	L'indiscipline des gens : alors qu'il y a des poubelles un peu partout, les gens continuent à salir.
	Le fait qu'on ait détruit le terrain de foot pour y construire des maisons.

Notons que la conséquence de ce sentiment d'insécurité est que les enfants ne jouent plus dans les rues comme dans le temps mais restent chez eux ou dans leur jardin. Pour conclure, c'est surtout la peur des inconnus qui les inquiète. On peut également faire le même constat que lors de la rencontre avec les séniors : ce sont aussi les incivilités et les questions de sécurité routière qui préoccupent les plus jeunes. Ceci est intéressant en vue d'orienter nos actions à l'égard du jeune public.

Les GDP

Lors du dernier groupe, on a rencontré 14 GDP. On a estimé que les GDP constituaient un groupe primordial à rencontrer au vu de leur position de première ligne. Ils ont une position de relais entre les citoyens et nous. Il était relativement pertinent de les interroger pour cet exercice puisqu'ils pouvaient relayer l'avis de la population, partager leur avis sur un plan professionnel (en tant que GDP) et personnel.

Voici les principaux éléments émergeant lors de cette rencontre organisée sur plusieurs thématiques.

La question de la propreté :

Tout comme il a déjà été évoqué mainte fois, la propreté semble être le point faible de la commune : problème de dépôts illégaux, de déjections canines, trottoirs défectueux, boueux, les personnes déversant leurs poubelles personnelles dans les poubelles publiques, mégots de cigarettes,.... de plus les problèmes de propreté attirent des animaux nuisibles tels que les rats.

Ils expliquent également que les efforts qui sont produits dans ces matières restent parfois inutiles parce que les gens continuent d'abîmer et de salir. « C'est une question de savoir vivre ».

Ainsi, on entend quelques phrases évocatrices à ce sujet : « ma rue, c'est la rue des canettes », ou encore, « ma rue, on l'appelle la rue à cacas ».

Selon eux, on devrait plus punir ces incivilités pour faire l'exemple.

Les questions de sécurité routière diverses :

L'attention est portée sur de mauvais marquages aux sols non réglementaires, des panneaux mal positionnés, le non-respect des zones 30, notamment à l'avenue Fénelon, au lycée Libiez où les GDP affirment même que la présence de la police devrait être plus intense.

Le problème des cités :

C'est, selon eux, dans les cités que les gens sont le plus en insécurité. Notamment à cause de la présence de certains jeunes qui sont par ailleurs, parfois originaires d'autres communes. Ainsi, dans ces aires, il semblerait que « la police ne sert à rien ». Paradoxalement, ils évoquent également que certaines personnes (surtout des personnes âgées) n'osent pas appeler la police en cas de problèmes (vols, chahuts,...). Ils auraient en fait d'une part peur des représailles « souvent ils connaissent le voleur, mais ils ont peur », et d'autre part, ils veulent éviter de déranger la police. C'est, selon eux, « dans la mentalité d'ici ».

Par contre, ils évoquent également le fait que « les gens se surveillent l'un l'autre dans la cité mais ça dépend des quartiers ». Ceci est intéressant, car ils mettent en évidence l'existence d'un contrôle informel important au sein des cités. Ceci constitue peut-être une piste à entretenir pour promouvoir la sécurité au sein des cités colfontainoises. En effet, Hermand, Siméone & Delbarre observent que le maintien d'un contrôle spatial et comportemental vis-à-vis des voisins permet l'établissement de relations de voisinage non conflictuelles, davantage pacifiées.

La pauvreté

Un autre élément stupéfiant est que lorsqu'on leur parle des questions du sentiment de sécurité, ils évoquent également l'importance de la pauvreté au sein de notre commune.

La proximité

Ce qui semble être une entrave au sentiment de sécurité de la population est l'absence d'une police proche des habitants. « Il faudrait que la police aille boire une jatte, mais maintenant on n'a plus d'agent de quartier ».

c) FRAMERIES

c1. Méthodologie

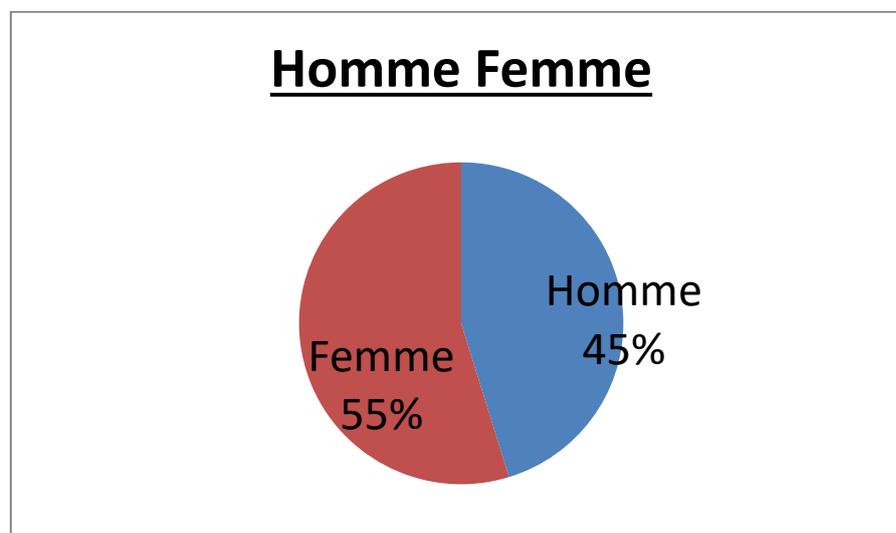
Enquête sur l'insécurité dans Frameries menée par le personnel de la Maison de la Prévention (Gardien de la Paix, éducateurs du PCS) de la commune. L'orientation de ce questionnaire a été établie en corrélation avec les statistiques policières.

Pour que les résultats soient le plus aléatoire possible, les gens ont été interrogés directement en rue (marché, grand-rue, parkings des grandes surfaces, personnes participants aux activités de la Prévention, sorties des écoles,...). En tout, 336 réponses ont été récoltées.

c2. Résultats

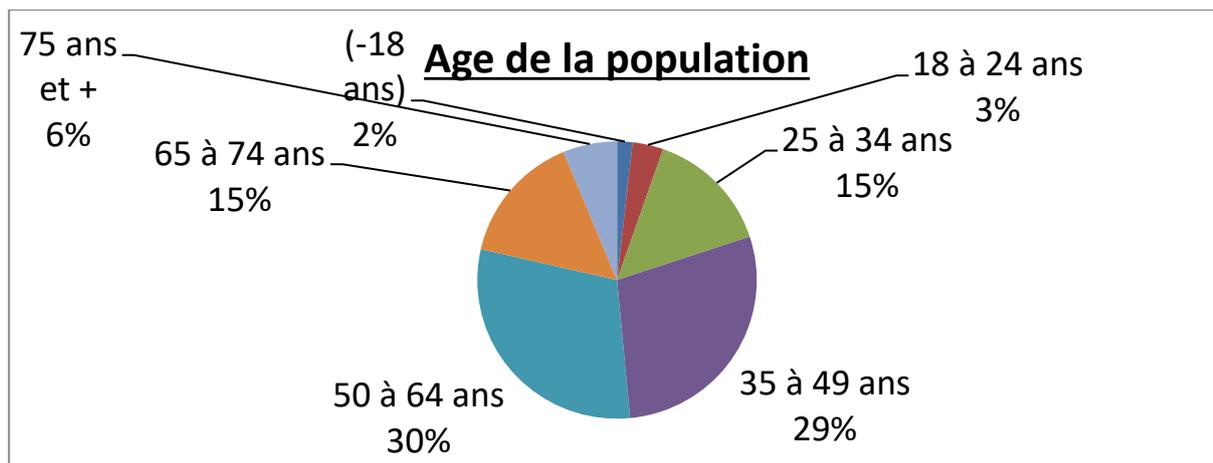
A. Profil des répondants

Q1. Etes-vous un homme/une femme ?



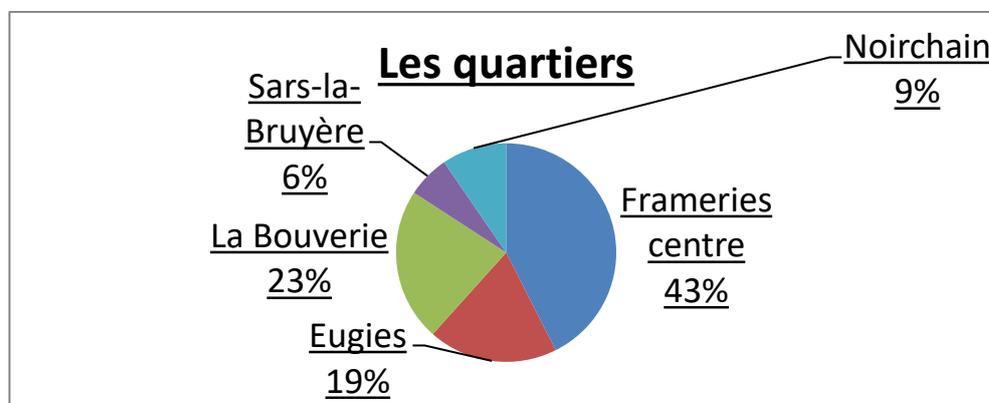
Q2. Quel âge avez-vous ?

25 à 34 ans	49
35 à 49 ans	96
50 à 64 ans	101
65 à 74 ans	51
75 ans et +	21
Total	336



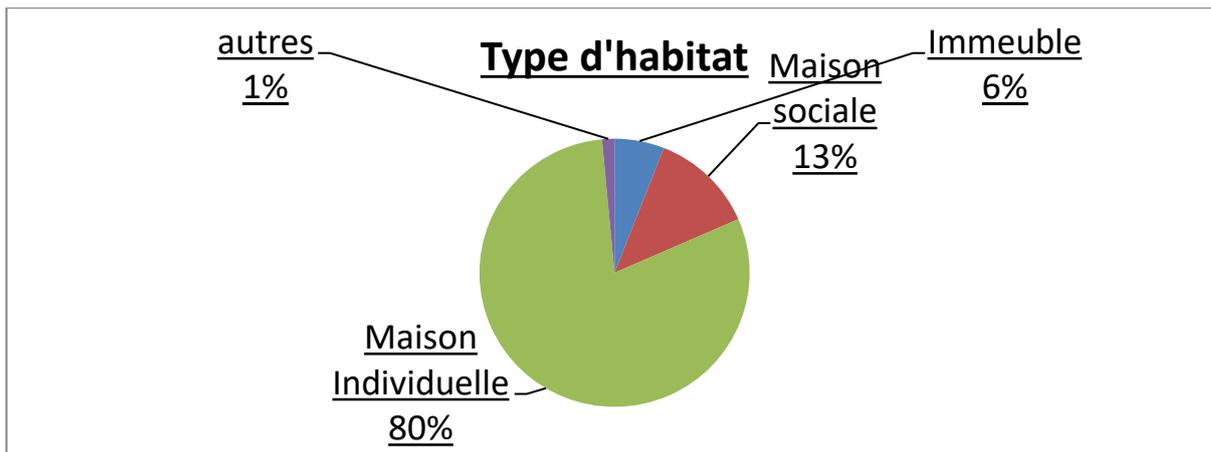
Q3. Quel quartier habitez-vous ?

Frateries centre	143
Eugies	64
La Bouverie	76
Sars-la-Bruyère	21
Noirchain	32



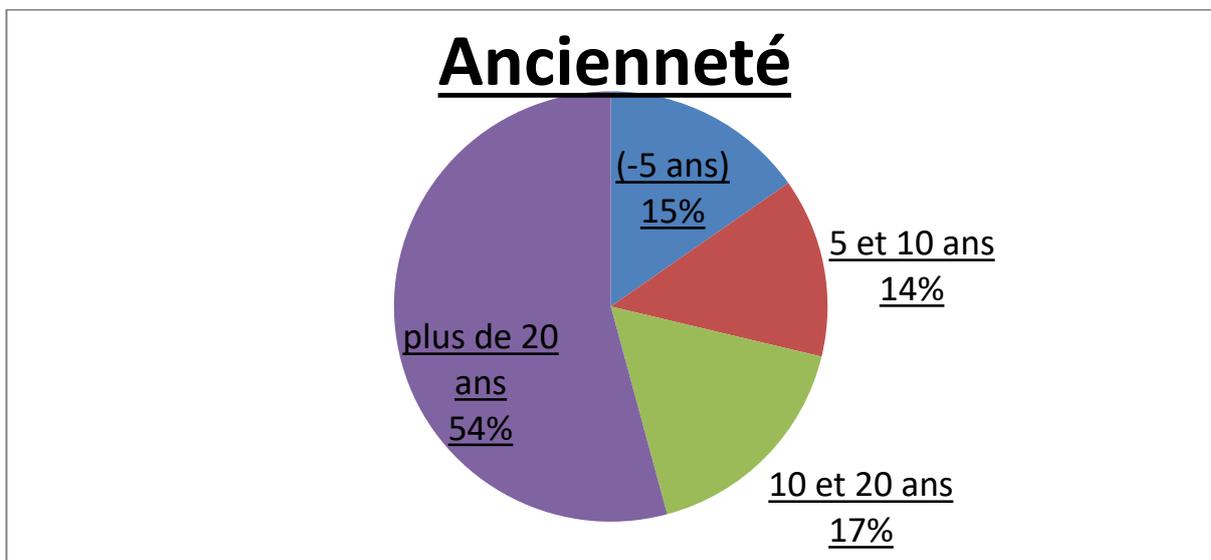
Q4. Dans quel type d'habitat vivez-vous ?

Immeuble	20
Maison sociale	42
Maison Individuelle	269
Autres	5
Total	336

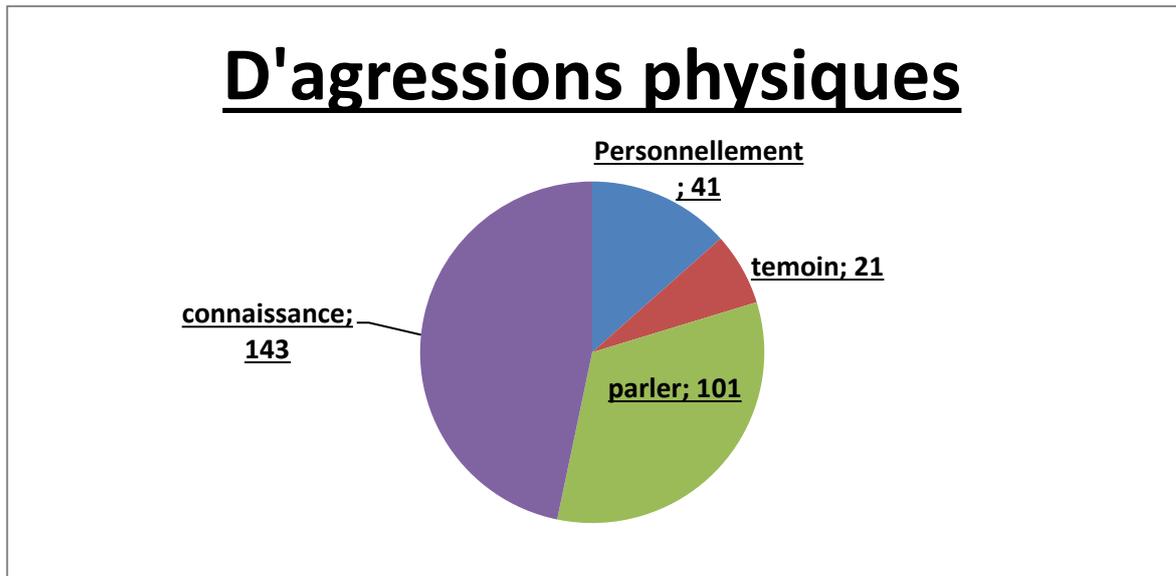


Q5. Depuis combien d'années vivez-vous à Frameries ?

(-5 ans)	51
5 et 10 ans	45
10 et 20 ans	57
plus de 20 ans	181

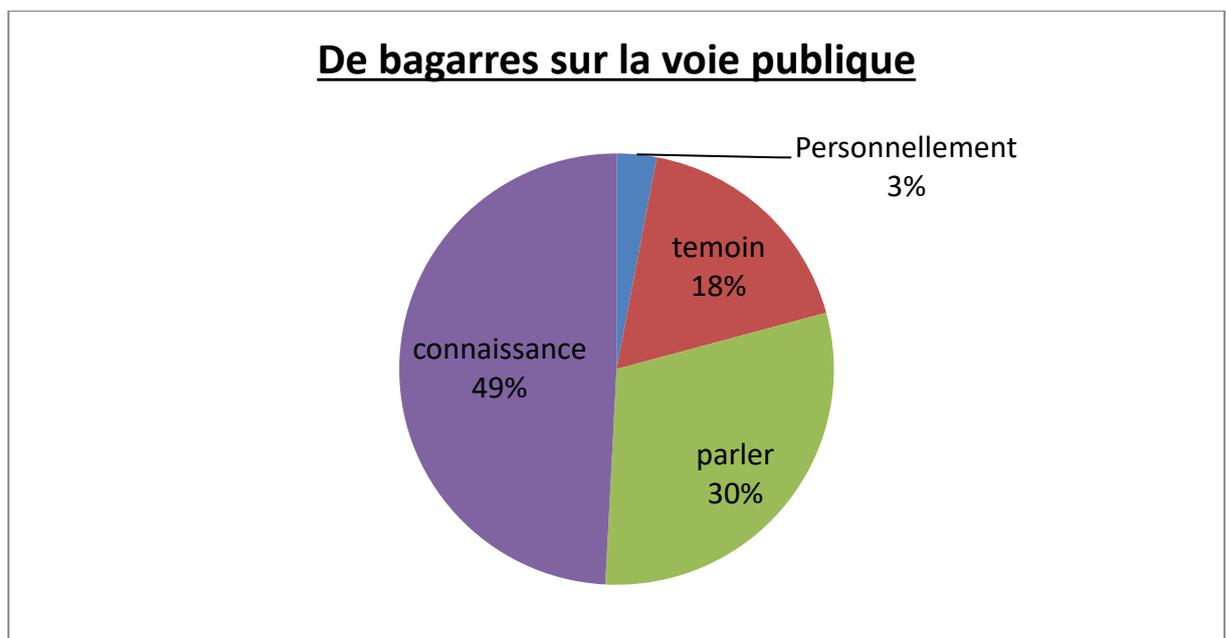


B. Expérience des répondants



Personnellement	41
Témoins	21
Parler	101
Connaissance	143

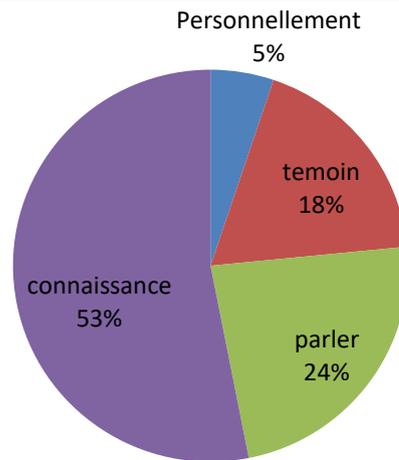
306



Personnellement	9
Témoins	54
Parler	91
Connaissance	149

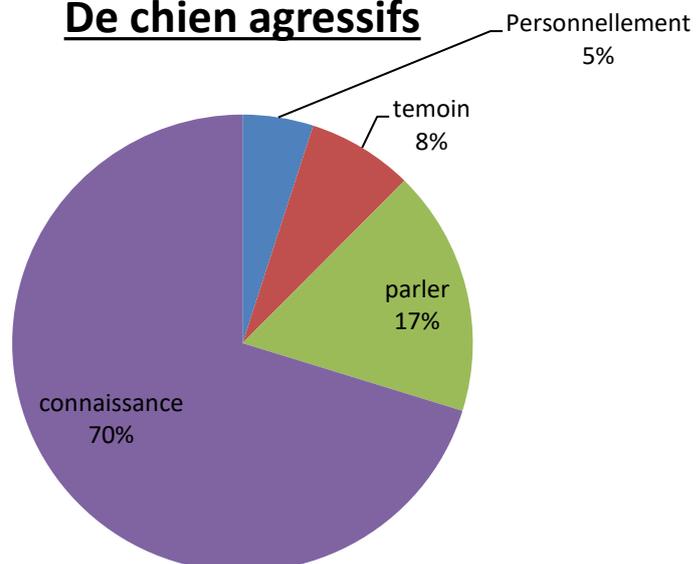
303

D'attroupements d'individus menaçants

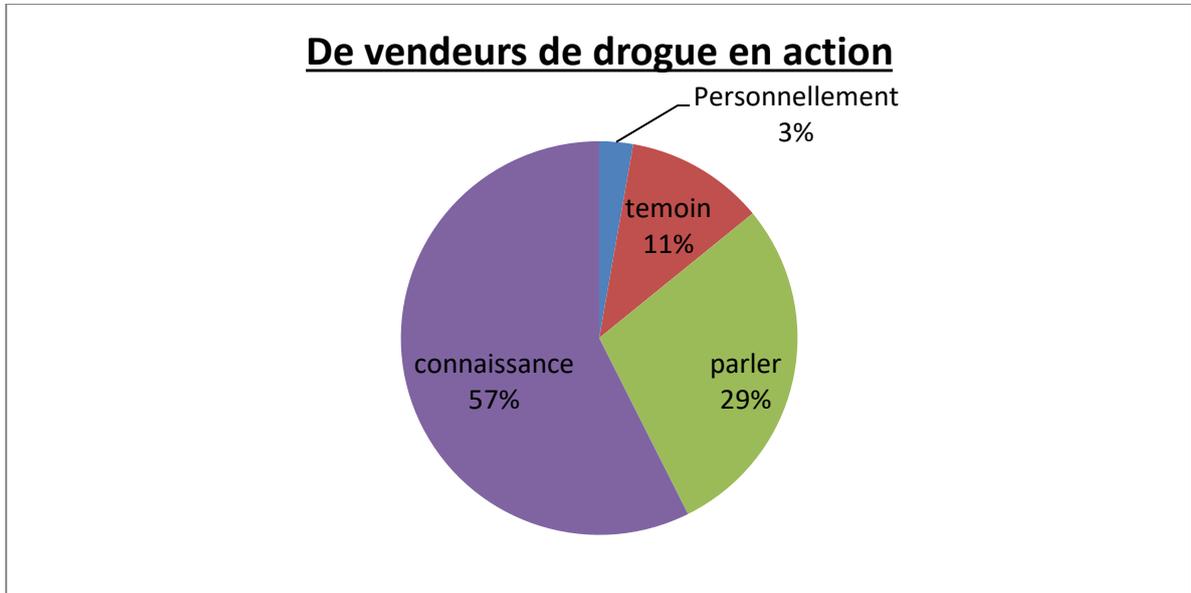


Personnellement	15
Témoin	53
Parler	68
Connaissance	154

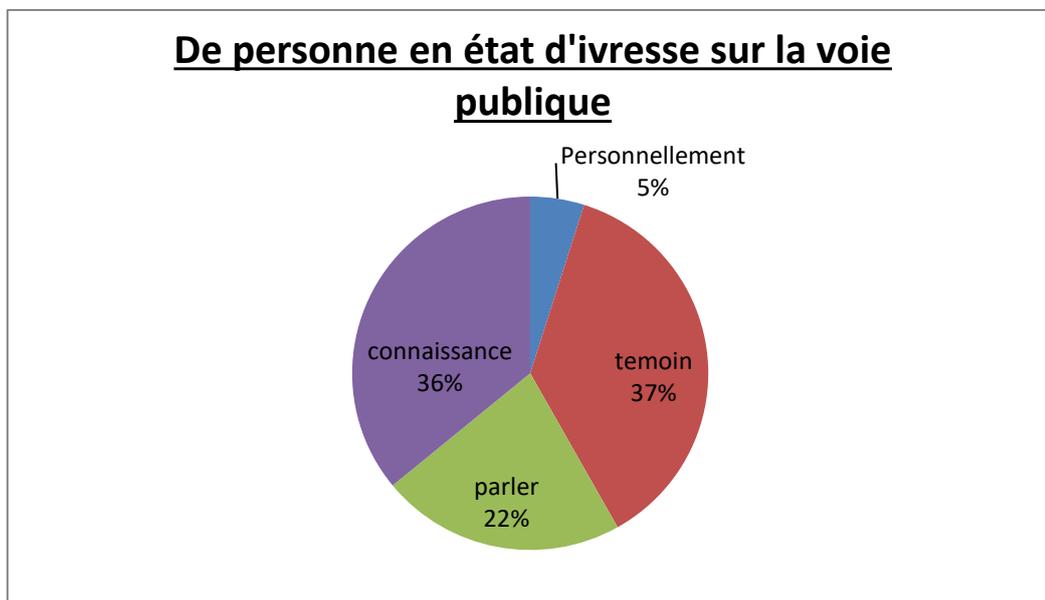
De chien agressifs



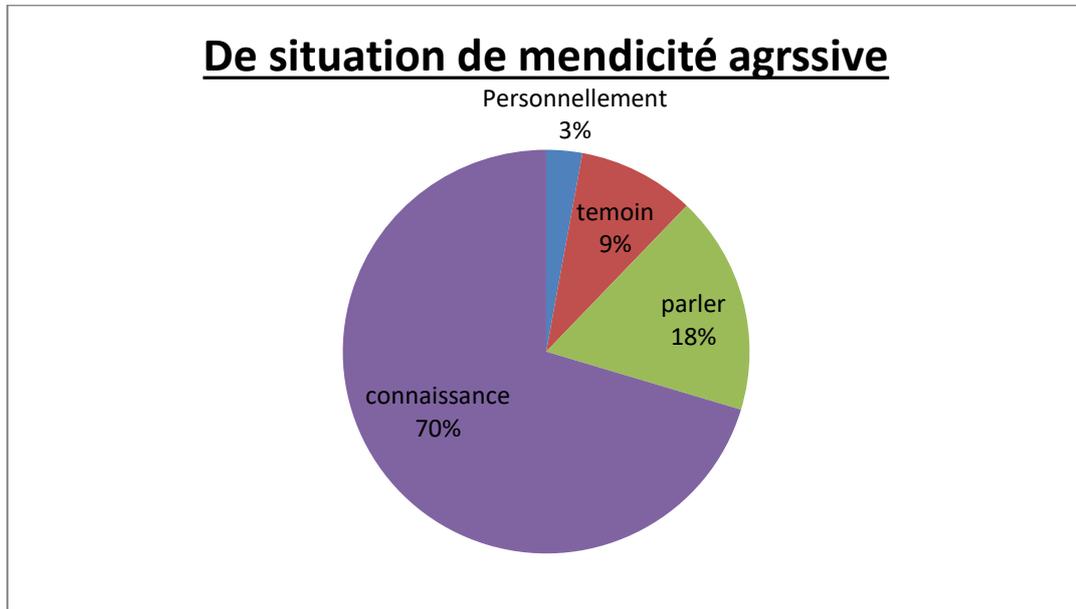
Personnellement	14
Témoin	21
Parler	49
Connaissance	198
	282



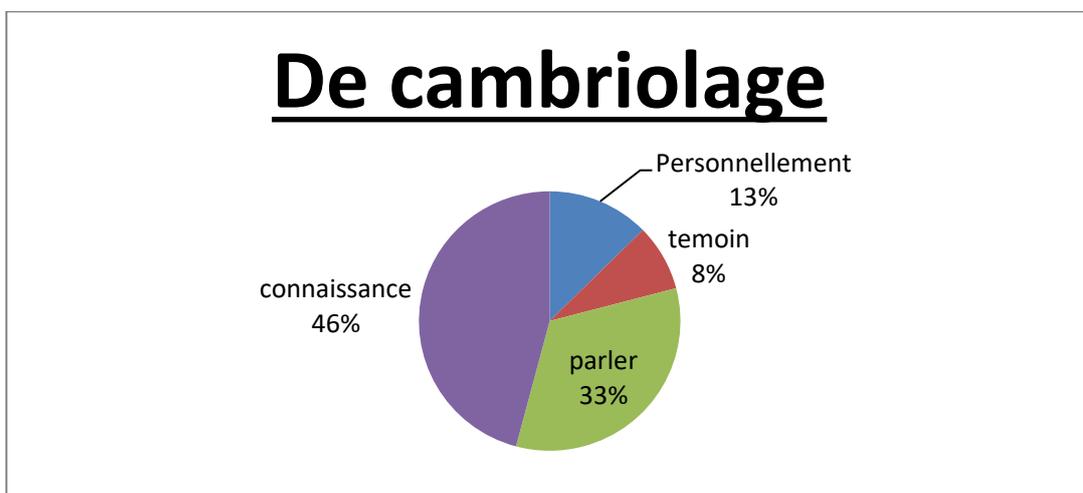
Personnellement	8
Témoin	33
Parler	83
Connaissance	167
	291



Personnellement	15
Témoins	113
Parler	68
Connaissance	110
	306

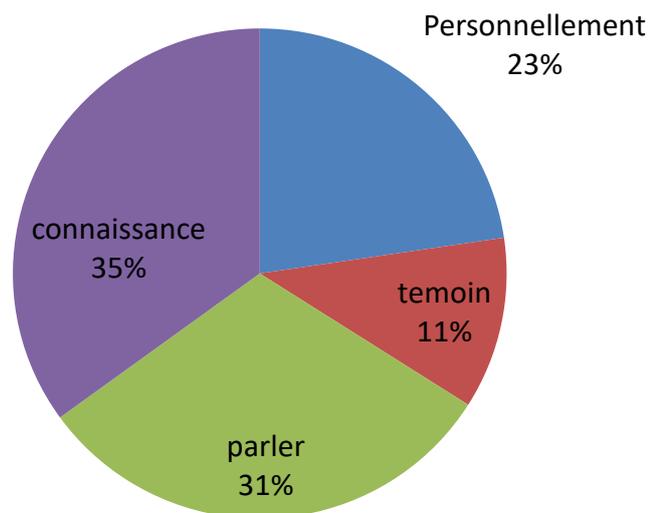


Personnellement	8
Témoin	26
Parler	49
Connaissance	197
	280



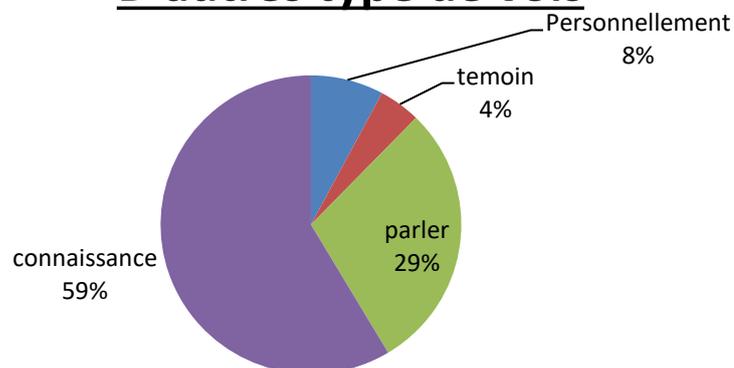
Personnellement	38
Témoins	25
Parler	100
Connaissance	138
	301

Vol ou de dégradations de véhicules

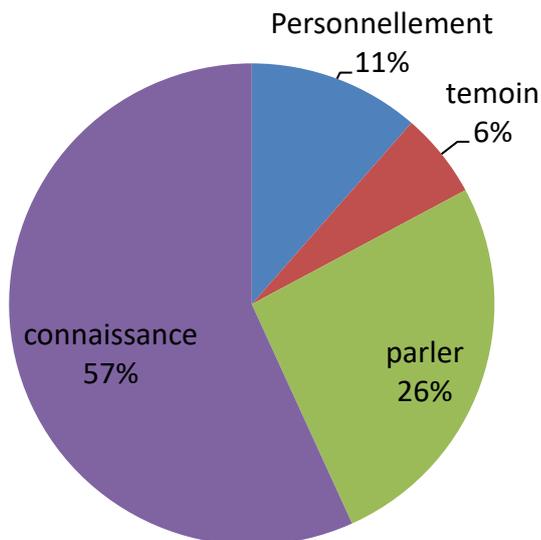


Personnellement	68
Témoins	34
Parler	93
Connaissance	105
	300

D'autres type de vols



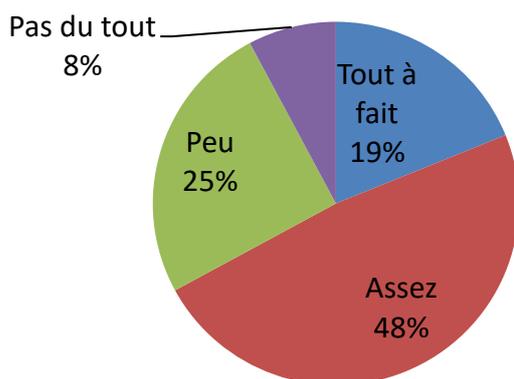
De tags ou actes de vandalisme



C. Le sentiment de sécurité des répondants

Q6. Dans votre vie quotidienne à Frameries, vous sentez-vous en sécurité ?

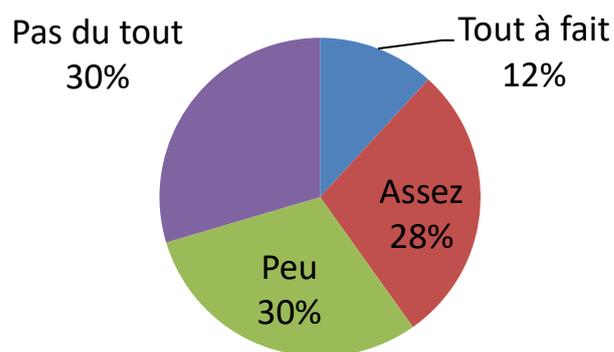
Dans votre vie quotidienne à Frameries, vous sentez-vous en sécurité ?



Tout à fait	63
Assez	161
Peu	84
Pas du tout	26
	334

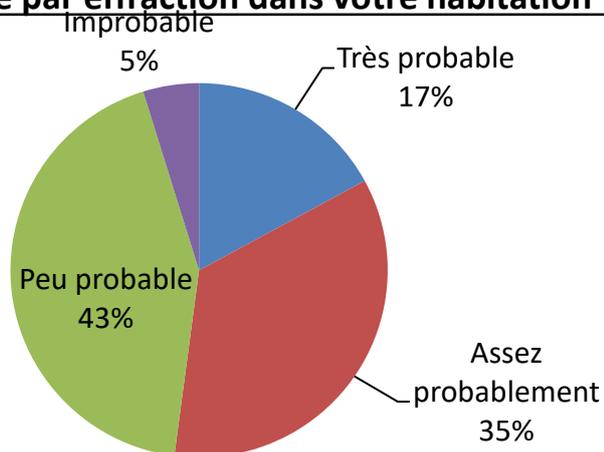
- Q7. Lorsque vous vous trouvez seul(e) à Frameries après la tombée de la nuit, est-ce que vous vous sentez en sécurité ?

Lorsque vous vous trouvez seul(e) à Frameries après la tombée de la nuit, est-ce que vous vous sentez en sécurité ?



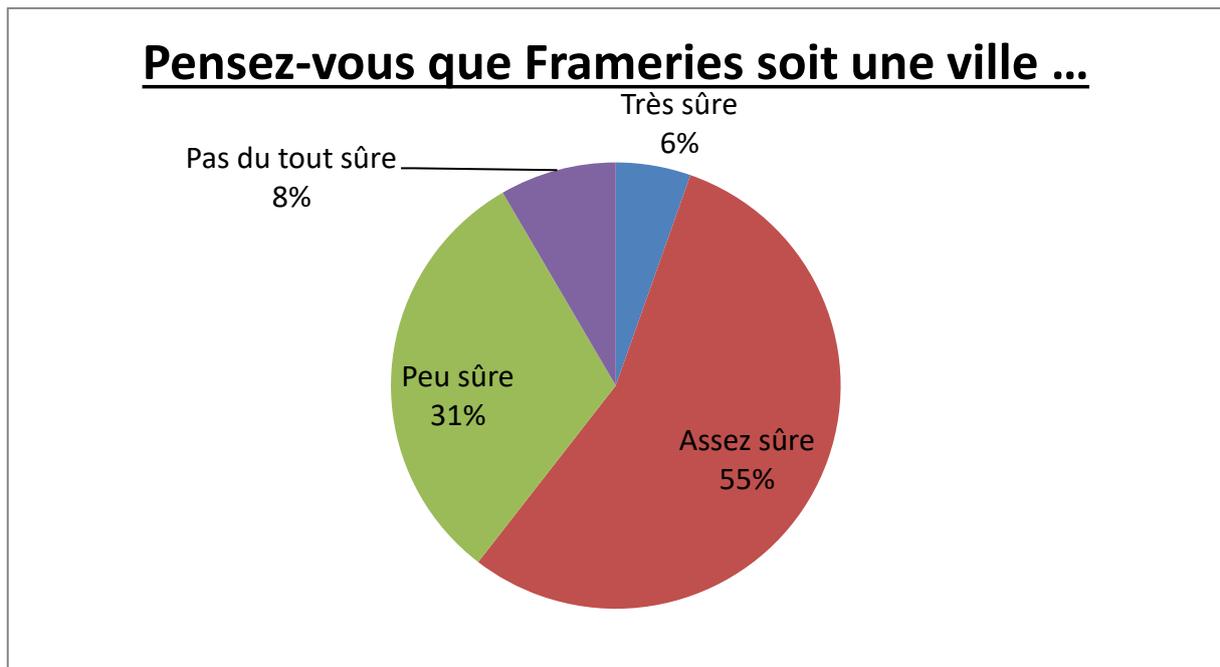
- Q8. Quelle est d'après vous la probabilité que quelqu'un essaye de s'introduire par effraction dans votre habitation ?

Quelle est d'après vous la probabilité que quelqu'un essaye de s'introduire par effraction dans votre habitation ?



Très probable	57
Assez probablement	117
Peu probable	144
Improbable	16
	334

Q9. Pensez-vous que Frameries soit une ville ?



Très sûre	18
Assez sûre	184
Peu sûre	104
Pas du tout sûre	28
	334

Q10. Quelles actions souhaiteriez-vous voir mises en place afin d'améliorer la sécurité dans votre commune ?

Reviens le plus souvent :

La présence policière, plus de prévention, de propreté et de sécurité aux abords des écoles.

Ensuite, poursuivre le travail des gardiens de la paix.

d) QUAREGNON

d1. Méthodologie

- Le questionnaire pour les personnes âgées a été conçu avec la participation du Conseil Consultatif des Aînés de la Commune sur la base d'une interview de groupe utilisant la méthode « Métaplan » : 11 personnes, le 19 novembre 2012. Le travail s'est déroulé en deux temps avec chaque fois une question générique du même type qui vise, l'une, le sentiment d'insécurité à domicile, l'autre, le sentiment d'insécurité dans l'espace public :
 - 1° « vous êtes chez vous, à la maison, qu'est-ce qui peut vous préoccuper, vous inquiéter ? »
 - 2° « vous êtes en rue, dans un parc, dans un lieu public, qu'est-ce qui peut vous préoccuper, vous inquiéter ? »
- Un questionnaire a été envoyé aux 34 médecins résidant sur le territoire de la Commune (mais tous n'y exercent pas) et aux 11 pharmacies établies à Quaregnon.
- Plus 210 enseignants ont reçu un questionnaire.

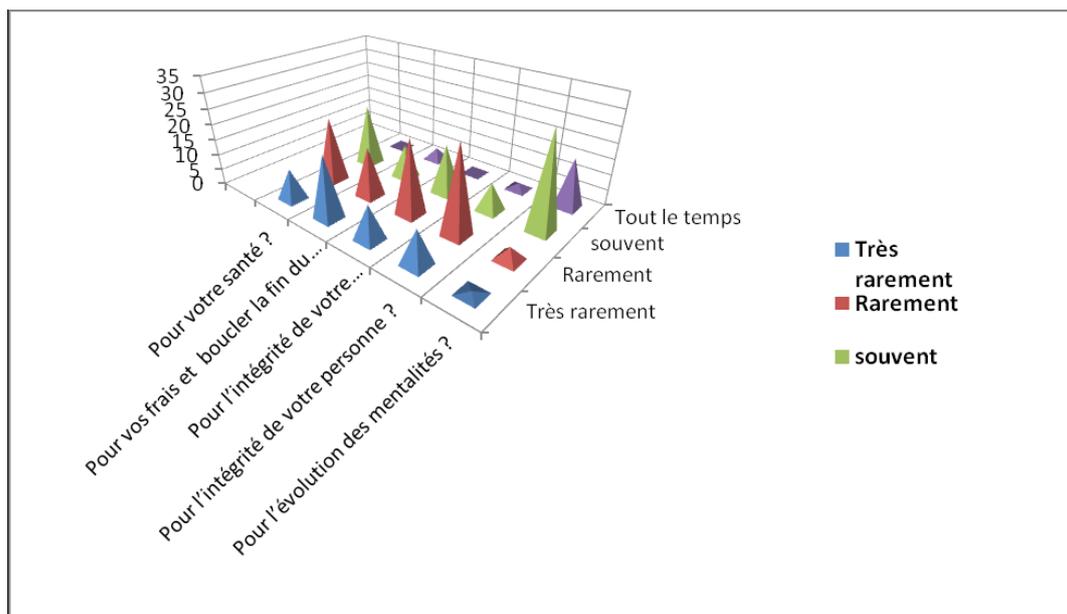
d2. Résultats

Les aînés

54 questionnaires ont été complétés.

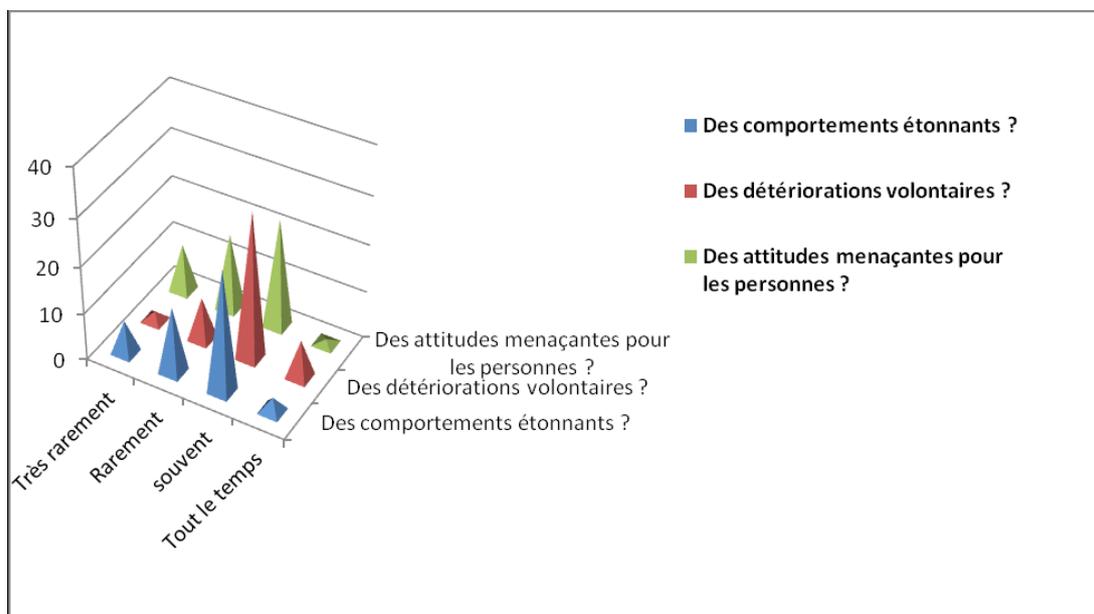
Le sentiment d'insécurité en général :

Vous sentez-vous inquiet :	Très rarement	Rarement	Souvent	Tout le temps
Pour votre santé	10	21	20	0
Pour vos frais et boucler la fin du mois ?	20	16	11	4
Pour l'intégrité de votre propriété/habitation ?	11	24	16	0
Pour l'intégrité de votre personne ?	11	28	9	2
Pour l'évolution des mentalités ?	1	4	31	16



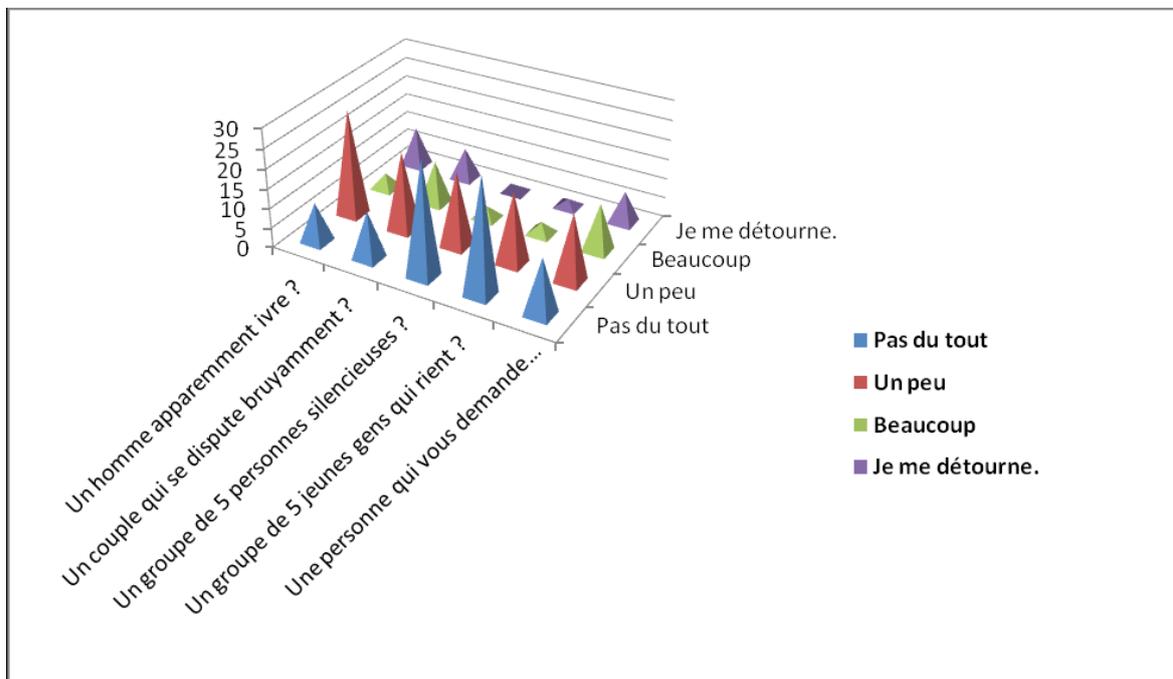
Le sentiment d'insécurité des aînés est donc lié tant à l'état de santé, qu'au risque de vol ou cambriolage qu'aux difficultés économiques et sans doute que ces variables ne sont indépendantes : c'est une constatation qui fut déjà faite en 2007 lors d'une série d'entretiens individuels semi-directifs. L'inquiétude pour « l'évolution des mentalités » traduit les failles qui apparaissent dans les modes de vie, que ce soit dû à la multi culturalité ou aux évolutions technologiques.

Observez-vous dans l'espace public	Très rarement	Rarement	Souvent	Tout le temps
Des comportements étonnants ?	7	14	26	3
Des détériorations volontaires ?	2	9	31	8
Des attitudes menaçantes pour les personnes ?	10	16	23	1



Les aînés sont très sensibles aux atteintes aux biens publics et aux personnes et cela constitue aussi sans doute un facteur d'insécurité et cela justifie les efforts consentis par la Commune dans le domaine de la propreté publique et la lutte contre les dépôts sauvages avec le concours des Gardiens de la Paix.

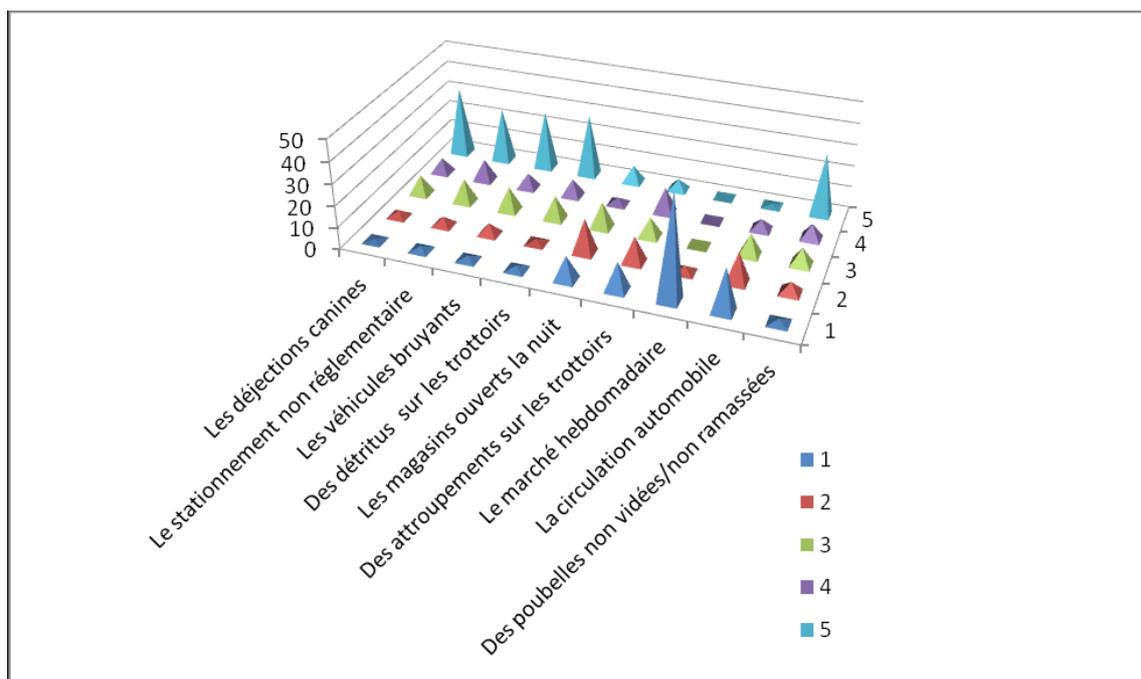
Dans l'espace public, ce qui vous inquiète	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Je me détourne
Un homme apparemment ivre ?	10	27	4	10
Un couple qui se dispute bruyamment ?	12	20	11	8
Un groupe de 5 personnes silencieuses ?	29	19	3	0
Un groupe de 5 jeunes gens qui rient ?	29	18	3	2
Une personne qui vous demande « une pièce » ?	14	17	12	8



Les nuisances :

Qu'est-ce qui vous dérange ? (classez de 1 (à peine) à 5 (énormément))

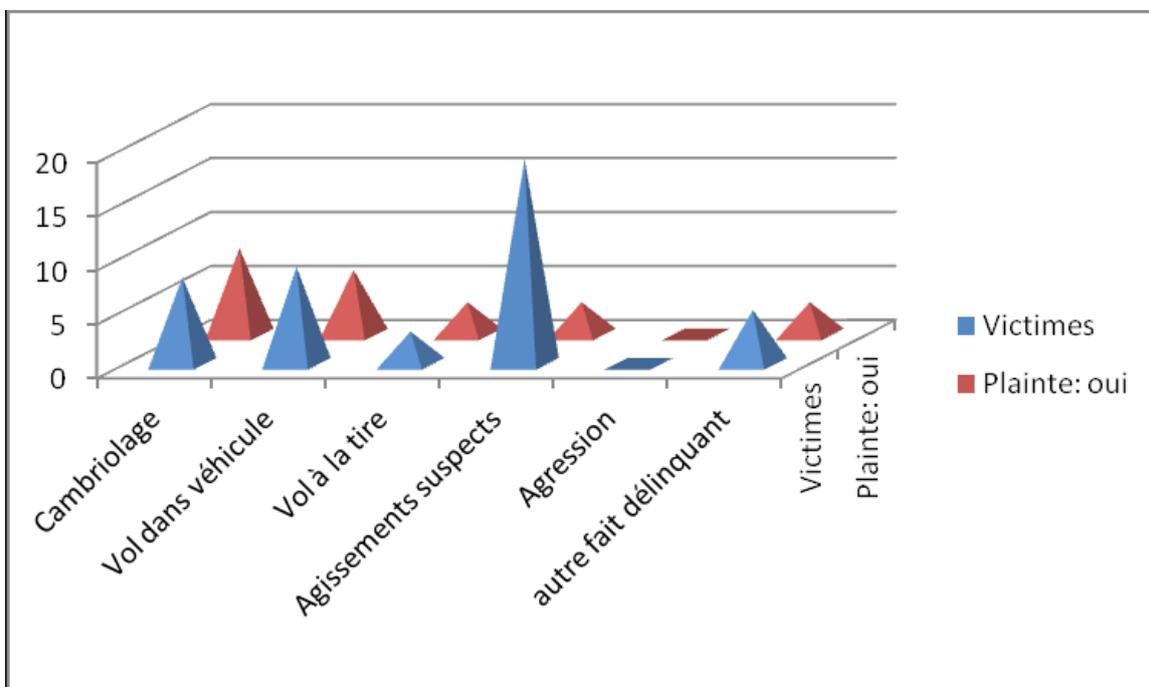
	1	2	3	4	5
Les déjections canines	1	3	9	7	32
Le stationnement non réglementaire	2	4	11	10	25
Les véhicules bruyants	2	5	11	7	27
Des détritrus sur les trottoirs	2	2	11	8	29
Les magasins ouverts la nuit	11	16	12	3	8
Des attroupements sur les trottoirs	13	12	9	12	5
Le marché hebdomadaire	48	3	0	0	0
La circulation automobile	20	14	10	5	1
Des poubelles non vidées/non ramassées	2	5	8	7	29



On constate les nuisances les plus importantes : déjections canines, stationnement non réglementaire, véhicules bruyants, détritrus sur les trottoirs et poubelles non vidées ou non ramassées. Par contre le marché hebdomadaire qui comporte pourtant un certain nombre d'entraves est vécu comme à peine dérangeant (il en eût certainement été différent auprès des riverains du marché lui-même).

Les aînés ont-ils été victimes de faits durant ces 10 dernières années et le cas échéant, ont-ils déposé plainte ? (54 répondants)

Victimes sur 10 années	Victimes	Plainte : oui
Cambrilage	8	8
Vol dans véhicule	9	6
Vol à la tire	3	3
Agissements suspects	19	3
Agression	0	0
Autre fait délinquant	5	3



Les enseignants

Une première constatation s'impose, ici aussi, malgré les rappels il y a eu très peu de réponses et particulièrement au niveau de l'enseignement secondaire et deux interprétations sont possibles : ou les enseignants ne vivent pas de problème d'insécurité, ou c'est un tabou !

Les 22 enseignants qui ont répondu : 8 du Maternel - 12 du Fondamental - 2 du Secondaire.

Leur ancienneté : 4 < 5 ans - 3 entre 5 et 10 ans - 1 entre 10 et 15 ans - 3 entre 15 et 20 ans - 9 > 20 ans et 2 ne répondent pas.

Répartition de genre : 16 femmes - 6 hommes.

Vous arrive-t-il d'éprouver un sentiment d'insécurité lié à votre profession ?

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
8 - 36 %	6 - 27 %	8 - 36 %	

Vous éprouvez cette insécurité...

Dans votre classe :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
4 - 29 %	7 - 31 %	2 - 9 %	

Dans l'établissement :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
4 - 18 %	7 - 50 %	2 - 14,5 %	

Aux abords de l'établissement :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
2 - 14,5 %	8 - 57 %	3 - 21 %	

Dans d'autres endroits :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
4 - 29 %	3 - 21 %	5 - 36 %	

Ce sentiment d'insécurité est principalement dû :

Au comportement individuel d'un élève :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
5 - 36 %	9 - 64 %	1 - 7 %	

Au comportement d'un groupe d'élèves :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
5 - 36 %	8 - 57 %	1 - 7 %	

Au comportement d'un parent d'élève :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
3 - 21 %	6 - 43 %	5 - 36 %	

Au comportement d'autres personnes :

Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent
3 - 21 %	5 - 36 %	3 - 21 %	

Commentaires : vu l'effectif des réponses (22), ces résultats sont peu fiables et ne donnent qu'une indication. 36% (8) n'éprouvent jamais de sentiment d'insécurité lié à leur profession d'enseignants et n'ont donc pas répondu aux questions suivantes que leur nombre de répondants réduit à 14 (!).

Dans l'ensemble on peut donc considérer que les enseignants sont peu insécurisés de par leur métier et surtout sur leur lieu de travail même si les parents ont des comportements insécurisant dans 36% des cas.

Dans les suggestions de mesures on trouve :

Au niveau organisationnel : la fermeture à clef de l'école durant les heures de cours (2), l'exclusion immédiate des enfants violents, maintien des parents dans la cour, la présence d'un concierge ou de plus de Gardiens de la Paix (2).

Au niveau technique : des portes sécurisées et des grillages (3), des caméras (3), plus d'éclairage en hiver et diminuer la visibilité de la cour de récréation de la rue.

Au niveau institutionnel : intervention plus rapide de la Police en cas de comportement violent ; nécessité d'une revalorisation du statut d'enseignant (4), la standardisation de pictogrammes.

Au niveau de l'évolution du climat relationnel : le manque de respect (5), l'augmentation de l'agressivité (3), le manque d'intérêt des parents pour les apprentissages. Une enseignante relève que l'élévation des exigences de discipline dans l'école secondaire a un effet bénéfique sur le climat dans l'établissement. Une autre insiste sur les bienfaits de l'écoute.

On peut constater que les questions ouvertes ne libèrent pas un flot de lamentations, mais qu'il existe une foi dans les mesures techno-préventives (alors que ce questionnaire apparaît dans le contexte du procès de la crèche de Termonde) au risque de « bunkériser » les établissements scolaires.

Les médecins

Les 32 médecins habitant et/ou exerçant à Quaregnon ont été contactés par courrier adressé. Après dix jours elles/ils ont été recontactés par téléphone et ceux qui l'ont souhaité ont reçu dans les 24 h un nouveau questionnaire. Malgré cela nous devons bien constater que seuls treize praticiens ont répondu à notre questionnaire.

Résultats des 13 questionnaires remis par les médecins :

Exerçant à Quaregnon depuis :

Moins de 5 ans : 0
 Entre 5 et 10 ans : 0
 Entre 10 et 15 ans : 1
 Entre 15 et 20 ans : 3
 Plus de 20 ans : 9

Genre : 10 hommes - 3 femmes.

Avez-vous déjà éprouvé un sentiment d'insécurité et/ou de crainte ?**Dans votre cabinet de consultation**

Jamais : 6 - Rarement : 7 - Souvent : 0 - Très souvent : 0.

Dans l'environnement de votre exercice : (Rue, stationnement...)

Jamais : 5 - Rarement : 7 - Souvent : 1 - Très souvent : 0.

Dans la relation avec le/les patients (Attitudes pressantes, intimidations, menaces...)

Jamais : 3 - Rarement : 8 - Souvent : 2 - Très souvent : 0.

Ces situations d'insécurité sont-elles en évolution selon vous ?

Pas du tout : 6 - Plutôt oui : 5 - Fortement : 1 - NR : 1.

Avez-vous été victimes de faits liés à l'exercice de votre profession ?**Vol ou détérioration de matériel :**

Jamais : 5 - Rarement : 4 - Souvent : 3 - Très souvent : 1.

Vol de produits :

Jamais : 11 - Rarement : 1 - Souvent : 1 - Très souvent : 0.

Vols de documents :

Jamais : 8 - Rarement : 5 - Souvent : 0 - Très souvent : 0.

Avez-vous déposé plainte ?

Oui : 6 - Non : 6 - SO : 1.

Celles/ceux qui n'ont pas déposé plainte invoquent le manque de suivi (4X).

Lors de vol de cachet, il y a eu dépôt de plainte, tout comme pour des détériorations aux immeubles.

Pensez-vous que des mesures spécifiques peuvent être prises pour réduire l'insécurité vécue dans l'exercice de votre métier ?

Oui : 4 - Non : 6.

Il est par trois fois suggéré de placer des caméras en rue, d'accroître la surveillance et l'éclairage public.

Les pharmacies

Dix officines de pharmacie sont actives sur le territoire de Quaregnon : elles ont reçu le questionnaire par courrier déposé par les Gardiens de la Paix. Après dix jours un rappel a été effectué par téléphone et celles qui ont demandé un nouveau questionnaire l'ont reçu dans les 24 heures. Malgré cela seulement cinq pharmacies ont remis un questionnaire complété.

Résultats des 5 questionnaires remis par les pharmaciennes/pharmaciens de la commune de Quaregnon.

Vous exercez à Quaregnon depuis :

Moins de 5 ans	: 0
Entre 5 et 10 ans	: 0
Entre 10 et 15 ans	: 0
Entre 15 et 20 ans	: 3
Plus de 20 ans	: 2

Genre : 2 hommes - 3 femmes.

Avez-vous déjà éprouvé un sentiment d'insécurité et/ou de crainte ?

Dans votre officine

Jamais : 0 - Rarement : 5 - Souvent : 0 - Très souvent : 0.

Dans l'environnement de votre officine : (Rue, stationnement...)

Jamais : 1 - Rarement : 3 - Souvent : 1 - Très souvent : 0.

Dans la relation avec le/les clients (Attitudes pressantes, intimidations, menaces...)

Jamais : 1 - Rarement : 4 - Souvent : 0 - Très souvent : 0.

Ces situations d'insécurité sont-elles en évolution selon vous ?

Pas du tout : 2 - Plutôt oui : 3 - Fortement : 0.

Avez-vous été victimes de faits liés à l'exercice de votre profession ?

Vol ou détérioration de matériel :

Jamais : 1 - Rarement: 3 - Souvent : 1 - Très souvent : 0.

Vol de produits :

Jamais : 1 - Rarement : 2 - Souvent : 2 - Très souvent : 0.

Vols de documents :

Jamais : 1 - Rarement : 1 - Souvent : 0 - Très souvent : 0.

Avez-vous déposé plainte ?

Oui : 3 - Non : dans ce cas, le pharmacien victime d'une agression s'est entendu dire par la Police qu'elle ne pouvait intervenir faute de « combi » libre et a ensuite vu son agresseur déposer plainte contre lui pour racisme et xénophobie.

Pensez-vous que des mesures spécifiques peuvent être prises pour réduire l'insécurité vécue dans l'exercice de votre métier ?

Oui : 4 - Non : 1.

Les quatre suggèrent des passages réguliers des patrouilles nocturnes de police aux environs des pharmacies de garde.

Tout comme pour les enseignants le (très) faible pourcentage de réponse nous laisse devant plusieurs hypothèses : un tabou ? L'absence de problème prégnant ? La désillusion quant à l'intérêt de répondre ?

On peut cependant constater que celles et ceux qui répondent ne font pas des réponses d'agacement, lors des reprises de contact par téléphone, le ton fut toujours courtois et empressé : on peut dire que ces acteurs de la santé ne se sentent pas au bord du gouffre, ce qui est assez rassurant.

Sur un autre plan, il faut constater que vu l'ancienneté des médecins en fonction, Quaregnon va se trouver face à une pénurie de praticiens (surtout généralistes) sur le territoire dans quelques années.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

PARTIE PRENANTE	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS (DETERMINANTS) DE SUCCES
Autorités / Direction et financiers			
Plan de politique du Parquet	Circulaire définissant la politique criminelle du parquet.	Priorités définies par le parquet.	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier.
Plan local de sécurité intégrale	Réalisation des différents objectifs définis dans les plans stratégiques des contrats de prévention et de sécurité.	Priorités définies dans les plans stratégiques des contrats de prévention de sécurité.	Bonne collaboration réciproque des fonctionnaires de prévention et de la Zone dans le respect des compétences et des missions respectives.
Clients (bénéficiaires de service)			
Tout bénéficiaire direct / figures-clés représentatives	Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé.	Prise en compte de la demande et résolution du problème posé.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives.
Toute personne qui fait une déclaration, une plainte, une demande d'attestation (ISLP)	Voir son problème solutionné.	Prise en compte de la demande et résolution du problème posé.	<ul style="list-style-type: none"> - Textes à disposition. - Preuves à charge disponibles. - Empathie des policiers (écoute, prise en considération, solution).
Organisateurs d'événements	Bon déroulement de l'activité prévue sans incident.	Bon déroulement de l'activité prévue sans incident et réaction adéquate en cas de problème.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Réaction adéquate en cas d'incident.

Partenaires et fournisseurs			
PNS 2012-2015	Atteinte des objectifs liés aux priorités fixés dans le Plan National de Sécurité.	Priorités définies dans le Plan National de Sécurité 2012-2015.	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Recueil des éléments d'information. - Moyens et capacité disponibles. - Recrutement.
Gouverneur	<ul style="list-style-type: none"> - Communication. - Qualité et transmission de l'information. - Anticipation et rapidité d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité publique. - Tranquillité publique. - Salubrité publique. - Qualité de vie (RGP, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication. - Coordination entre les services. - Gestion de l'information. - Anticipation via les plans "catastrophes". - Adaptation et vitesse de réaction. - Formation des policiers.
Niveau intermédiaire (DirCo, DirJu)	Collaboration de la Zone et prise en considération de la synthèse politique criminelle 2012-2015 définie par la PJF.	Application du Plan National de Sécurité 2012-2015 par le DirCo et priorités définies dans la synthèse de politique criminelle 2012-2015 par la PJF.	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'effectif. - Recueil des éléments d'information. - Bonne collaboration de la Zone. - Qualité du travail policier.
Fonctionnaire de prévention	Réalisation des différents objectifs définis dans les plans stratégiques des contrats de prévention et de sécurité.	Priorités définies dans les plans stratégiques des contrats de prévention de sécurité.	Bonne collaboration réciproque des fonctionnaires de prévention et de la Zone dans le respect des compétences et des missions respectives.
Collaborateurs			
Inspecteurs de quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de collègues en suffisance. - Suivre les formations adéquates en rapport à la fonction. - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de collègues en suffisance. - Suivre les formations adéquates en rapport à la fonction. - Disposer du temps nécessaire pour le travail de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement.

Direction / Chefs de service	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives. - Respect du Plan National de Sécurité. - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent Plan Zonal de Sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des citoyens ainsi que des autorités judiciaires et administratives. - Respect du Plan National de Sécurité. - Réalisation des objectifs fixés via les priorités définies par le présent Plan Zonal de Sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne collaboration. - Qualité de l'information. - Motivation. - Qualité du travail. - Capacité disponible. - Recrutement.
Intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Collègues en suffisance. - Formation adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collègues en suffisance. - Formation adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du travail policier. - Motivation. - Recrutement.
Echantillon représentatif de l'ensemble du corps de police	Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services.	Résolution des problèmes de fonctionnement rencontrés dans les différents services.	<ul style="list-style-type: none"> - Type et genre de problèmes rencontrés. - Moyens disponibles. - Décisions de l'autorité.
Syndicats	Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel.	Résolution des problèmes liés au bien-être au travail des membres du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'autorité administrative. - Moyens et capacité disponibles.
Société			
Bénéficiaires indirects de service / population	Pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé.	Evoluer dans un environnement de vie où règnent sécurité, tranquillité et salubrité publique.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence policière. - Actions de prévention et de répression. - Poursuite par les autorités judiciaires et administratives.

Nous vous renvoyons également au point 3.2. « Détermination des priorités du Plan Zonal 2014-2017 (Conseil Zonal du 20/09/2013) » énumérant les priorités des membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité et définissant les priorités du nouveau Plan Zonal de Sécurité via un tableau synthétique.

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Cette rubrique fait le point à une date arrêtée, le 31/12/2012, sur la capacité en personnel dans la Zone de Police.

On y trouve :

- le cadre organique actuel ;
- le cadre réel actuel ;
- une synthèse de l'état d'avancement du processus de "calogisation", c'est-à-dire le point sur l'évolution de la répartition entre le personnel Calog et opérationnel (%) - (voir CP2 & « Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale » du 01 décembre 2006).

CADRE OPERATIONNEL :

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
31/12/2012	CO : 21 CM : 65 CB : 225 CA : 46	31/12/2012	CO : 18 CM : 36 + 2 (AINPP) CB : 165 + 1 (AINP) CA : 34	CO : 15,5 CM : 33,5 CB : 157,6 CA : 32	31/12/2012

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, ...

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible*	Date de l'enregistrement des données
31/12/2012	Niv. A : 6 Niv. B : 13 Niv. C : 36 Niv. D : 8	31/12/2012	Niv. A : 5 Niv. B : 8 Niv. C : 30 Niv. D : 7	Niv. A : 5 Niv. B : 6 Niv. C : 27,05 Niv. D : 7	31/12/2012

(*) Une fois déduites les indisponibilités suite aux maladies, congés sans solde, ...

REPARTITION ENTRE LE PERSONNEL CALOG ET OPERATIONNEL AU 31/12/2012 :**Plan de calogisation relatif à la circulaire du 1^{er} décembre 2006**

Conformément à la circulaire, nous avons procédé à l'examen des tâches administratives que le personnel civil peut remplir en lieu et place d'un membre du personnel opérationnel afin de décharger ce dernier dans le but de se consacrer à ses missions premières.

Cadre Organique :

	357 opérationnels	63 Calog	17,65 % de Calog
--	-------------------	----------	------------------

Effectif réel :

<i>Nombre inscrit :</i>	256 opérationnels	50 Calog	19,53 % de Calog
-------------------------	-------------------	----------	------------------

<i>Nombre disponible :</i>	238,6 opérationnels	45,05 Calog	18,88 % de Calog
----------------------------	---------------------	-------------	------------------

La circulaire impose aux Zones de Police d'atteindre un quota de 16 % d'effectif en personnel Calog.

Vu les chiffres présentés ci-dessus, nous atteignons le quota demandé.

2.5.2. Organigramme au 15/01/2013

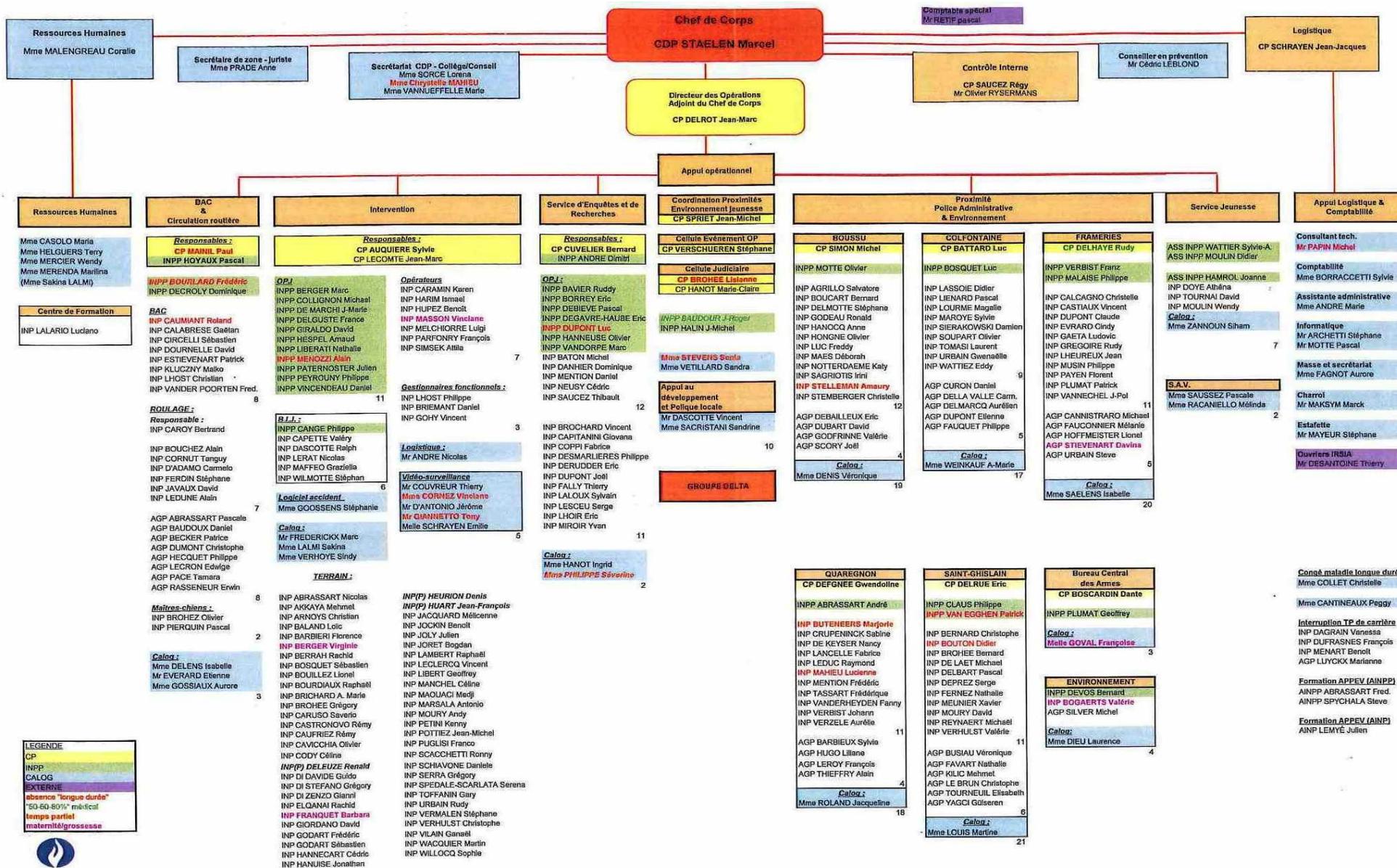


Tableau synthétique de l'organigramme au 31/12/2012

CHEF DE CORPS	1 CDP: 1 FTE
Secrétariat de direction	2 CALog C : 1,5 FTE

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Communication</td> <td style="width: 70%;">1 CALog B : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Contrôle interne</td> <td>1 CP : 1 FTE 1 CALog B : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Direction des opérations</td> <td>1 CP : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Officier de coordination</td> <td>1 CP : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>GRH</td> <td>1 CALog A : 1 FTE 1 CALog B : 1 FTE 3 CALog C : 2,8 FTE</td> </tr> <tr> <td>Centre de formation</td> <td>2 INP : 2 FTE</td> </tr> <tr> <td>Proactivité Judiciaire et Roulage</td> <td>1 CP : 0 FTE 3 INPP : 2 FTE 17 INP : 16 FTE 8 AGP : 8 FTE 2 CALog C : 2 FTE 1 CALog D : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Intervention</td> <td>2 CP : 2 FTE 11 INPP : 10 FTE 71 INP + 2 AINPP : 69+2 FTE 8 CALog C : 7,6 FTE 2 CALog D : 2 FTE</td> </tr> <tr> <td>S.E.R.</td> <td>1 CP : 1 FTE 8 INPP : 7 FTE 16 INP : 16 FTE 2 CALog C : 1,65 FTE</td> </tr> <tr> <td>Appui Opérationnel</td> <td>3 CP : 2 FTE 2 INPP : 1,5 FTE 3 CALog C : 2,5 FTE</td> </tr> </table>	Communication	1 CALog B : 1 FTE	Contrôle interne	1 CP : 1 FTE 1 CALog B : 1 FTE	Direction des opérations	1 CP : 1 FTE	Officier de coordination	1 CP : 1 FTE	GRH	1 CALog A : 1 FTE 1 CALog B : 1 FTE 3 CALog C : 2,8 FTE	Centre de formation	2 INP : 2 FTE	Proactivité Judiciaire et Roulage	1 CP : 0 FTE 3 INPP : 2 FTE 17 INP : 16 FTE 8 AGP : 8 FTE 2 CALog C : 2 FTE 1 CALog D : 1 FTE	Intervention	2 CP : 2 FTE 11 INPP : 10 FTE 71 INP + 2 AINPP : 69+2 FTE 8 CALog C : 7,6 FTE 2 CALog D : 2 FTE	S.E.R.	1 CP : 1 FTE 8 INPP : 7 FTE 16 INP : 16 FTE 2 CALog C : 1,65 FTE	Appui Opérationnel	3 CP : 2 FTE 2 INPP : 1,5 FTE 3 CALog C : 2,5 FTE	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Appui Au Développement</td> <td style="width: 70%;">1 CALog A : 1 FTE 1 CALog C : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>S.A.V.</td> <td>2 CALog A : 2 FTE</td> </tr> <tr> <td>Proximités</td> <td>5 CP : 4 FTE 7 INPP : 6 FTE 53 INP : 49,6 FTE 26 AGP : 24 FTE 4 CALog C : 4 FTE 1 CALog D : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Bureau des Armes</td> <td>1 CP : 1 FTE 1 INPP : 1 FTE 1 CALog C : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Environnement</td> <td>1 INPP : 1 FTE 1 INP : 1 FTE 1 AGP : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Service Jeunesse</td> <td>3 INPP : 3 FTE 3 INP : 3 FTE 1 CALog B : 1 FTE</td> </tr> <tr> <td>Appui Logistique et Comptabilité</td> <td>1 CP : 1 FTE 3 CALog B : 2 FTE 4 CALog C : 4 FTE 2 CALog D : 2 FTE</td> </tr> <tr> <td>Juriste</td> <td>1 CALog A : 1 FTE</td> </tr> </table>	Appui Au Développement	1 CALog A : 1 FTE 1 CALog C : 1 FTE	S.A.V.	2 CALog A : 2 FTE	Proximités	5 CP : 4 FTE 7 INPP : 6 FTE 53 INP : 49,6 FTE 26 AGP : 24 FTE 4 CALog C : 4 FTE 1 CALog D : 1 FTE	Bureau des Armes	1 CP : 1 FTE 1 INPP : 1 FTE 1 CALog C : 1 FTE	Environnement	1 INPP : 1 FTE 1 INP : 1 FTE 1 AGP : 1 FTE	Service Jeunesse	3 INPP : 3 FTE 3 INP : 3 FTE 1 CALog B : 1 FTE	Appui Logistique et Comptabilité	1 CP : 1 FTE 3 CALog B : 2 FTE 4 CALog C : 4 FTE 2 CALog D : 2 FTE	Juriste	1 CALog A : 1 FTE
Communication	1 CALog B : 1 FTE																																				
Contrôle interne	1 CP : 1 FTE 1 CALog B : 1 FTE																																				
Direction des opérations	1 CP : 1 FTE																																				
Officier de coordination	1 CP : 1 FTE																																				
GRH	1 CALog A : 1 FTE 1 CALog B : 1 FTE 3 CALog C : 2,8 FTE																																				
Centre de formation	2 INP : 2 FTE																																				
Proactivité Judiciaire et Roulage	1 CP : 0 FTE 3 INPP : 2 FTE 17 INP : 16 FTE 8 AGP : 8 FTE 2 CALog C : 2 FTE 1 CALog D : 1 FTE																																				
Intervention	2 CP : 2 FTE 11 INPP : 10 FTE 71 INP + 2 AINPP : 69+2 FTE 8 CALog C : 7,6 FTE 2 CALog D : 2 FTE																																				
S.E.R.	1 CP : 1 FTE 8 INPP : 7 FTE 16 INP : 16 FTE 2 CALog C : 1,65 FTE																																				
Appui Opérationnel	3 CP : 2 FTE 2 INPP : 1,5 FTE 3 CALog C : 2,5 FTE																																				
Appui Au Développement	1 CALog A : 1 FTE 1 CALog C : 1 FTE																																				
S.A.V.	2 CALog A : 2 FTE																																				
Proximités	5 CP : 4 FTE 7 INPP : 6 FTE 53 INP : 49,6 FTE 26 AGP : 24 FTE 4 CALog C : 4 FTE 1 CALog D : 1 FTE																																				
Bureau des Armes	1 CP : 1 FTE 1 INPP : 1 FTE 1 CALog C : 1 FTE																																				
Environnement	1 INPP : 1 FTE 1 INP : 1 FTE 1 AGP : 1 FTE																																				
Service Jeunesse	3 INPP : 3 FTE 3 INP : 3 FTE 1 CALog B : 1 FTE																																				
Appui Logistique et Comptabilité	1 CP : 1 FTE 3 CALog B : 2 FTE 4 CALog C : 4 FTE 2 CALog D : 2 FTE																																				
Juriste	1 CALog A : 1 FTE																																				

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

L'organisation et le développement interne de la Zone de Police représentent des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sécurité intégrale et intégrée. Au point de vue stratégique, la vision de l'excellence dans la fonction de police est le modèle de référence vers lequel la Zone de Police doit tendre.

Analyse SWOT

Dans un premier temps, une analyse SWOT est présentée. Cet outil a été mis en œuvre lors de réunions regroupant les responsables et représentants de tous les services de la Zone (cfr. réunion cadre de base et réunion de chefs de service).

	Points forts	Points à améliorer
INTERNE	- Culture d'entreprise	- Un commissariat de proximité en moins bon état
	- Sentiment d'appartenance à la Zone de Police	- Le nombre de sites
	- Grande disponibilité et caractère volontaire du personnel	- Communication interne à optimiser
	- Solidarité - Esprit d'entraide	
	- Présence d'un Règlement d'Ordre Intérieur	
	- Accueil physique et téléphonique de qualité	
	- Opérationnalité 24h/24	
	- Propre dispatching	
	- Image objective et tenue à jour de la criminalité enregistrée + cartographie	
	- L'équipement et le matériel sont de bonne qualité et en quantité suffisante	
	- Nombre de véhicules suffisant	
	- La toute grande majorité des tâches administratives sont dévolues au personnel civil	
	Opportunités	Menaces
EXTERNE	- Zone de Police reconnue comme un service de qualité	- Formation de base présentant des lacunes
	- Soutien des autorités administratives et judiciaires	- Pression budgétaire de plus en plus grande
	- Nombre important de partenaires (local, provincial, régional, national et international)	- Exigences parfois paradoxales (demande d'une plus grande présence policière avec aspect répressif × reproche d'une approche trop sécuritaire)
	- Volonté politique et implication	- Plaintes parfois abusives de la population (critiques pas toujours fondées)
	- Transparence vis-à-vis des autorités administratives et judiciaires	
	- Bonnes relations avec le niveau fédéral	
	- Bonne communication externe	

Observations

- Ces réunions avec les responsables et représentants des différents services sont régulièrement organisées afin de cerner au mieux les problématiques rencontrées et y remédier.
- Par le biais de ces réunions, certaines solutions ont été matérialisées afin de limiter au maximum les nuisances et désagréments rencontrés par le personnel tant opérationnel que Calog.
- On peut constater que l'on tend en permanence vers une optimisation du service apportée à la population.
- Le service Contrôle Interne étudie régulièrement les améliorations et aménagements apportés aux diverses fonctionnalités de la Zone afin d'en permettre l'optimisation.

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

Comme exigé par la loi sur la police intégrée du 07 décembre 1998, la Zone de Police a mis en place les sept fonctionnalités de base.

D'autres services ont été créés pour répondre et accroître le service à la population. Il s'agit d'une cellule environnement, un service jeunesse, un service communication et un groupe d'interventions spéciales.

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2012

Comment organisons-nous les fonctionnalités de base ?

- Travail de quartier

Le travail de quartier se fonde sur les 5 piliers du Community Policing (orientation externe, partenariat, résolution de problèmes, justification, habilitation).

Cette fonction s'articule autour de la décentralisation de 5 Commissariats de Proximité.

Les policiers de quartier sont encadrés d'officiers et de cadres moyens. L'accent est mis sur la visibilité et l'accessibilité.

Pour être le plus proche possible des citoyens, la Zone de Police Borraine a mis en place 5 bureaux de Proximité installés dans



chacune des entités constituant la Zone. Dans chaque Proximité, on retrouve un commissaire responsable de service, un inspecteur principal adjoint à la direction, un pool d'inspecteurs de quartier et un pool d'agents de police qui sont attachés à un quartier spécifique. L'accueil y est assuré de 08 h à 17 h en semaine tandis que des services sont organisés quotidiennement jusqu'à 22 h. Des prestations de week-end liées à la vie communale sont également prestées.

La mission des Commissariats de Proximité s'articule autour de 3 grands axes :

- Etre à l'écoute :
 - ❖ Diffuser des informations générales à la population et aux communautés.
 - ❖ Recevoir les plaintes et doléances des habitants et leur proposer des solutions concrètes.
- Garantir l'ordre :
 - ❖ Intervenir dans les conflits pour qu'ils se règlent à la base.
 - ❖ Exercer un contrôle préventif (encombrement des passages pour piétons ou trottoirs, aménagement des travaux, ...).
 - ❖ Application du Règlement Général de Police.
- Assurer le relais :
 - ❖ Etre le relais entre la population et les services spécialisés tels que les services sociaux, communaux, etc.
 - ❖ Donner suite aux appels sollicitant une intervention policière non urgente à caractère limité.

- Accueil

La Zone de Police est structurée de manière à offrir un accueil 24h/24, 7jours sur 7.

Lors des contacts avec le citoyen, chaque collaborateur de la Zone de Police a le souci d'offrir un accueil de qualité. Nos principes en matière d'accueil sont les suivants : accessibilité, horaires adaptés, sens du service personnalisé et réponse adéquate. La Zone de Police attache beaucoup d'importance à assurer une présence à la fois dynamique, proactive mais aussi correcte et aimable. L'habillement, le comportement, le vocabulaire et la serviabilité doivent refléter notre sens de l'accueil.



Au sein de la Zone, l'accueil est assuré dans chaque Proximité par un inspecteur planton et un agent - premier accueil durant le créneau 08 h à 17 h en semaine. Pour le créneau 17h - 08 h en semaine ainsi que pour les week-end et jours fériés, l'accueil est assuré par le Service Intervention, par un ou 2 inspecteurs planton.

Les points d'accueil assurent principalement une information aux visiteurs, une écoute téléphonique, la délivrance d'attestations ou de documents administratifs de nature policière, l'enregistrement de plaintes ou de déclarations, une orientation vers les administrations ou antennes administratives compétentes, etc.

- Intervention

Notre Service Intervention assure 24h24 et 7j/7 une assistance policière sollicitée ou d'initiative.

Accueil permanent et rapidité en sont les maîtres-mots.

Notre dispatching joue un rôle essentiel pour guider et orienter les équipes mais également pour récolter et faire suivre toutes une série d'informations, notamment, via le réseau de caméras de vidéosurveillance.

Le dispatching doit dès lors veiller à la qualité de la communication et de l'information et bien établir la différence entre les appels urgents et non urgents ou les appels qui n'ont pas à être adressés aux services de police.

La stratégie de ce service est axée sur un certain nombre de concepts tels que la recherche de qualité, le travail professionnel, la déontologie et l'intégrité, la qualité des constats, le traitement de l'information et le Community Policing. La légalité et la légitimité sont des valeurs permanentes de cette fonctionnalité surtout en ce qui concerne la privation de liberté et l'usage de la contrainte. Ceci met bien entendu en évidence toute l'importance de l'encadrement du cadre de base sur le terrain par les responsables de service et par le cadre moyen.

Le Service Intervention fonctionne sur base de 3 pauses : 07h - 17h / 12h - 22h / 22h - 07 h avec respectivement 3 équipes, 4 équipes, 3 équipes.



Une section appelée Bureau d'Investigation Judiciaire est mise en place pour reprendre et/ou assister les équipes en première ligne dans les devoirs de suite d'enquête.

- Assistance aux victimes (SAV)



La fonction d'Assistance aux Victimes est réalisée de deux manières dans la Zone de Police :

- ❖ la fonction déspecialisée : chaque fonctionnaire de police est à même d'assurer une assistance aux victimes ainsi qu'à toute personne en difficulté;
- ❖ la fonction spécialisée est assurée par le Service d'Assistance aux Victimes.

Leurs missions sont :

- ❖ sensibiliser, informer, former et conseiller les policiers en matière d'assistance aux victimes;
- ❖ intervenir et assister les policiers lorsqu'un évènement le requiert;
- ❖ assister les victimes et assurer une fonction de relais;
- ❖ collaborer avec les différentes instances en rapport avec le concept d'assistance aux Victimes.

Le Service d'Assistance aux Victimes est composé d'une psychologue et d'une criminologue. En fonction des évènements, la première assistance peut être assurée par les policiers de première ligne.

L'intervention du SAV dans des situations traumatisantes a pour objectif de prévenir la survenance d'un état de stress post-traumatique chronique et d'éviter au maximum les situations de victimisation secondaire en permettant à la victime de s'exprimer sur son vécu traumatique et en évaluant avec elle ses réels besoins sur le plan psychosocial avec la possibilité d'une ou plusieurs orientations de ce type.

Enfin, outre cet aspect individuel de la prise en charge psychosociale et juridique des victimes, le SAV remplit une mission de type plus structurel telle que la sensibilisation et la formation des services de police à tous les aspects touchant à la victimologie.

Le SAV est un service de première ligne dont l'intervention se fait à court terme, il est un service de base d'orientations multiples vers des structures plus spécifiques à la charge du trauma.

- Recherches et enquêtes locale (SER)

La mission du Service d'Enquêtes et de Recherches porte sur l'exécution de recherches et d'enquêtes judiciaires relatives à des faits qui, conformément aux directives du Collège des Procureurs Généraux et du Parquet, sont attribuées à la police locale. Ces recherches sont effectuées en exécution des missions du Parquet, des Magistrats instructeurs ou entamées d'office en cas de constatation initiale.



Le Service d'Enquêtes et de Recherches est orienté sur 3 thèmes bien précis : les matières économique-financières, les stupéfiants et le banditisme. Dans ce dernier, on retrouve les phénomènes relatifs à la criminalité envers les personnes, envers les biens et la criminalité violente.

La base horaire de fonctionnement est de 08 h - 17 h avec une équipe joignable et rappelable en dehors de ces heures de travail traditionnelles.

- Maintien de l'ordre public

Les mesures visant à assurer le maintien de l'ordre public au niveau local sont mises en œuvre sous l'autorité et la responsabilité du Bourgmestre par le corps de police locale territorialement concerné.

Ces mesures concernent non seulement les événements d'une certaine importance mais aussi tout autre événement, qu'il soit ponctuel ou périodique, susceptible de troubler, au niveau local, l'ordre public ou dont le bon déroulement nécessite une présence policière.



La fonction de maintien de l'ordre permet de veiller à garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Ces services d'ordre locaux sont donc assurés par le personnel local, sous l'égide du responsable ainsi que sous le contrôle et la gestion de l'appui opérationnel. Après demande auprès de la direction des opérations, une assistance supplémentaire pourra éventuellement être apportée par une autre section ou un autre service.

En cas d'évènement plus important, un appel sera fait au Directeur des Opérations. Des policiers ont été formés afin de constituer des sections HYCAP.

La Zone de Police collabore également avec les autres Zones de l'Arrondissement Judiciaire pour préserver la fonction de maintien de l'ordre.

En cas d'insuffisance de capacité, la direction de la Zone de Police sollicite des renforts soit auprès des autres Zones de Police, soit auprès de la Police Fédérale dans le cadre des capacités hypothéquées et de la solidarité d'arrondissement.

- SERVICE CIRCULATION ROUTIERE

Le Service Circulation Routière qui se trouve aux côtés de la Brigade Anti-Criminalité, recouvre l'ensemble des initiatives policières, tant proactives que réactives qui ont pour but principal d'assurer la fluidité et la sécurité de la circulation sur l'ensemble du réseau routier de la Zone, exception faite des autoroutes.

Ce Service Circulation Routière a pour missions :

- ❖ les contrôles de vitesse (préventifs et répressifs);
- ❖ les contrôles alcoolémie;
- ❖ les contrôles routiers (défaut assurance, immatriculation, ...);
- ❖ les contrôles drogue au volant;
- ❖ la participation aux campagnes sécurité routière de l'IBSR;
- ❖ approche préventive de la problématique du roulage;
- ❖ vérification de la vitesse des cyclomoteurs (curvomètre);
- ❖ escorte de transports exceptionnels;



- ❖ sécurisation de manifestations sportives;
- ❖ escorte des personnalités;
- ❖ soutien de l'équipe de Brigade Anti-Criminalité et vice-versa.

TRAVAIL DE QUARTIER

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
31/12/2012	103.388 (au 01/01/2012)	26	54 INP 24 agents	5	118.560 h (78 X 1.520h)
NORME : 1 agent de quartier pour 4.000 habitants.					

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre d'entités composant la Zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/fériés	
31/12/2012	5	6	24/jour	24/jour	8.760 h (24h X 365h) cfr accueil point central + 11.700 h (9h X 5 X 5 X 52) cfr accueil Proxis = 20.460 h
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique.					
Remarque : un accueil est organisé dans chaque commissariat de proximité (5) de 08 h à 17 h. 11.700 heures (9 X 5 X 5 X 52)					

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
31/12/2012	3	07 h à 17 hrs (10 hrs X 2 hô X 3 équipes X 365 jours)	NEANT depuis juin 2011		
	4	12h 00 - 22 h 00 (10hrs X 2 hô X 4 éq X 365 J)			
	3	21 h 00 - 07 h 00 (10h X 2 hô X 3 éq X 365J) Pauses de 10 hrs depuis mai 2011			
NORME : 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine.					
Attention : cela ne comprend que les équipes d'Inter, pas les opérateurs, chefs PM et plantons. De plus, il n'y a pas non plus la vidéosurveillance.					

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la Zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres Zones et/ou Police fédérale	
31/12/2012	Oui	X		3.040 h (2 X 1.520 h)
NORME : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres Zones).				

RECHERCHE ET ENQUETE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel disponible	Forme d'organisation		Capacité « recherche » annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
31/12/2012	357	262	26 opérationnels	/	58.125 h (49.005 h SER + 9.120 h BIJ)
<p>NORME : 10 % de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7 % de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine.</p> <p>Si la norme n'est pas atteinte, formulez-en les raisons : Aux membres attachés au S.E.R., il y a lieu d'ajouter 6 policiers qui constituent le bureau d'investigation judiciaire, bureau de suite d'enquête et spécialisé dans le vol qualifié d'habitation, soit : 9.120 h (6 X 1.520).</p>					

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Oui
		Non		Non
Date enregistrement des données	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Oui
		Non		Non
31/12/2012				
<p>NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence.</p>				

SERVICE CIRCULATION ROUTIERE

Date	Nombre réel de fonctionnaires attachés à la fonction	Capacité de prévue (annuelle)
31/12/2012	15	22.800 h (15 X 1.520 h)

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

• SERVICE JEUNESSE

La section Jeunesse et Famille assume l'ensemble des actions policières s'inscrivant dans le cadre spécifique de la problématique de la jeunesse ou se rapportant à d'autres problèmes, de quelque nature qu'ils soient, se déroulant dans la sphère intrafamiliale. Cette cellule prend complètement en charge les plaintes en matière d'abus sexuels, particulièrement ceux impliquant les mineurs d'âge.



Les faits relatifs aux mineurs tant victimes que auteurs relèvent de la compétence de ce service.

Le service est assuré de manière continue notamment par la mise en place d'une équipe joignable et rappelable.

Ce service dispose d'une salle d'audition vidéo-filmée.

Date	Nombre réel de fonctionnaires attachés à la fonction	Capacité de prévue (annuelle)
31/12/2012	6 policiers	9.120 h (6 X 1.520 h)

• SERVICE BRIGADE ANTI-CRIMINALITE

Création d'une Brigade Anti-Criminalité : une équipe de policiers y compris une brigade canine chargée d'assurer des actions préventives et des surveillances à divers endroits de la Zone. Leurs actions sont organisées dans le cadre de la politique locale de sécurité aux fins d'assurer un niveau de sécurité aussi élevé que possible.



Des patrouilles sont orientées en mettant en œuvre des actions de prévention et constituent un soutien efficace des équipes d'intervention lorsque ces dernières opèrent sur le terrain.

Cette approche contribue indéniablement et fondamentalement à la résolution des problèmes de sécurité.

Autres missions :

- ❖ surveillances orientées sur base de l'analyse de la criminalité,
- ❖ missions à caractère fédéral (surveillance transfert de fonds),
- ❖ contrôles d'initiative ou prescrits.

Date	Nombre réel de policiers affectés	Capacité annuelle
31/12/2012	12	18.240 h (12 X 1.520 h)

• **SERVICE ENVIRONNEMENT**

Le Service Environnement est le conseil administratif et judiciaire des administrations communales du Borinage mais également des services de la Zone et particulièrement des services de Proximité. Il intervient sur des problèmes majeurs aussi variés que :



- ❖ les établissements dangereux, insalubres et incommodes soumis au Règlement Général de Protection du Travail;
- ❖ la lutte contre les nuisances spécifiques (gestion des déchets, contrôle des produits dangereux, protection des eaux de surface contre la pollution, ...);
- ❖ la protection de la faune et de la flore;
- ❖ l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
- ❖ l'application du Règlement Général de Police, notamment au sujet de l'exploitation des magasins de nuit, phone shop, DVD shop,...

Date	Nombre réel de fonctionnaires attachés à la fonction	Capacité de prévue (annuelle)
31/12/2012	3 policiers	4.560 heures (3 X 1.520 h)

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

MFO2 : directive ministérielle relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative (03/04/2002). Cette directive a été actualisée par la MFO2-Bis en date du 28/01/2003.

MFO3 : directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (14/06/2002).

MFO6 : directive commune et contraignante des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des CIA.

L'article 62 de la LPI détermine les missions qui peuvent faire l'objet des directives visées à l'art. 3 et 61 :

1. Les missions prévues aux articles 17 (calamité, catastrophe ou sinistre), 18 alinéa 1 (malades mentaux), 19 alinéa 1^{er} (internés en congé ou libérés à l'essai), 20 alinéa 1 (condamnés libérés conditionnellement et inculpés laissés ou mis en liberté), 21 alinéa 1 (accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers), 23 §§3 et 4 (extraction des détenus nécessaire à l'exécution des missions de police judiciaire dont ils sont chargés, garde des personnes arrêtées, conduite devant autorité judiciaire, conduite dans établissement pénitentiaire), 25 alinéa 3 (enquêtes en matières disciplinaire), 44 (prêter main-forte lors de réquisitions, notifier et mettre à exécution les mandats de justice, protéger contre les violences les OPJ et officiers ministériels) et 46 (mettre les personnes qui demandent du secours ou de l'assistance en contact avec des services spécialisés, porter assistance aux victimes d'infractions) de la LFP.
 - ➔ La majorité des missions prévues aux art. 17 à 23, 25, 44 et 46 sont régulièrement assurées par notre Zone de Police soit ponctuellement ou en appui d'unités de police ou de services fédéraux.
2. Les missions à caractère fédéral comprises dans le plan zonal de sécurité.
 - ➔ Le Plan Zonal de Sécurité est largement inspiré des missions à caractère fédéral.
3. Les mesures de police indispensables à l'exécution de missions de police administrative spéciales des autorités publiques fédérales et régionales.
 - ➔ Le Règlement Général de Police de notre Zone puise ses sources dans les recommandations des autorités fédérales et régionales.
4. Prête main-forte aux fonctionnaires publics chargés d'une inspection, d'un contrôle ou d'un constat, dans les conditions prévues à l'article 44, alinéa 3, de la LFP.
 - ➔ Notre Zone est ponctuellement confrontée à des missions d'appui émanant de divers fonctionnaires publics.

5. Certaines missions de surveillance ou de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers ou immobiliers.
 - Depuis la réforme des polices, notre Zone a très peu été confrontée à ce type de mission si ce n'est de façon ponctuelle (transfert de fonds).
6. La recherche d'informations nécessaires aux autorités fédérales.
 - Il s'agit là d'une mission prioritaire et permanente qui se concrétise par les RIR et les RAR.
7. Les opérations de police supra locales à l'égard de personnes, véhicules ou autres biens recherchés.
 - Régulièrement, notre Zone intervient en appui d'unités de police fédérale pour des opérations menées tant sur le plan international que national.
8. A titre exceptionnel et temporaire, certaines enquêtes judiciaires, à la demande des autorités judiciaires compétentes.
 - Occasionnellement, notre Zone est amenée à se charger de telles missions.
9. A titre exceptionnel et temporaire, certaines missions de surveillance et de contrôle spécifiques en cas de menace grave ou imminente contre l'ordre public, comprenant des risques d'atteintes graves aux personnes et aux biens.
 - Occasionnellement, notre Zone est amenée à se charger de telles missions.
10. A titre exceptionnel et temporaire, des renforts aux missions de police administrative de grande ampleur.
 - Ponctuellement en appui suite à des demandes de renfort du DCA pour des événements à l'intérieur ou à l'extérieur de l'arrondissement de Mons et dans le cadre national.
11. Les missions définies à l'art. 16 LFP.
 - Il s'agit d'une des missions essentielles de police qui se concrétise par la surveillance de la circulation afin de faire respecter le code de la route et les autres législations relatives à la circulation routière.

Ce sont les services Intervention, Brigade Anti Criminalité et roulage qui assureront l'essentiel de ces missions tant au niveau local qu'en dehors de la Zone.

Notre Zone est également présente et participe à chaque FIPA organisée au niveau de l'arrondissement.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE (2012-2015)

Dans le souci de nous inscrire dans une approche résolument intégrée des problèmes de sécurité, nous avons abordé les priorités reprises dans le plan national de sécurité et détectées dans le cadre de l'Image Policière Nationale de Sécurité.

Le tableau ci-dessous montre comment ces priorités ont été prises en compte par la Zone (priorité au Plan Zonal de Sécurité, point d'attention ou activité de la Zone dans le cadre de ces missions de police locale).

PNS 2012-2015	PZS 2014-2017 : Priorités	Activités de la Zone et points d'attention
Les vols à main armée	Les faits commis avec violences et/ou menaces	
La violence dans l'espace public, en particulier, dans les transports en commun	Les faits commis avec violences et/ou menaces	
Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et la vente de stupéfiants ("dealing")		La coopération et l'échange d'informations avec les écoles : notamment l'absentéisme scolaire (PLP 41) et la problématique des stupéfiants dans et aux abords des écoles
Le trafic illégal des armes à feu		Dans le cadre des missions de la police
Le terrorisme		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme
Les violences intrafamiliales		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme
La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme (PLP 37)
La criminalité informatique		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme
La fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme (PLP 37)
Les effractions dans les habitations et autres bâtiments	Les vols qualifiés dans les habitations	
L'insécurité routière	Accidents avec lésions corporelles	

Pour ce qui concerne le domaine du fonctionnement et du développement organisationnel :

- bonne collaboration entre la police fédérale et la police locale;
- le recours à l'appui spécialisé est sollicité lors d'évènements d'une certaine ampleur;
- sollicitation de renfort par le biais HYCAP ou solidarité arrondissementale.

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Néant à ce jour.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS



A. Politique de recrutement

En 2012, la direction du recrutement et de la sélection avait pour objectif de recruter 1.350 aspirants inspecteurs.

Ce chiffre devrait être reproduit voir même doublé dans les années 2013-2016 afin de combler le manque d'effectifs tant au niveau de la police fédérale que de la police locale.

La Zone de Police Boraine s'efforce de rester attractive sur le marché de l'emploi et d'attirer les profils les plus complets et adaptés à chacun des postes de son organisation.

La politique de recrutement s'appuie sur un réseau de points de contacts efficace. Un citoyen intéressé par une carrière dans la police, et plus particulièrement dans la ZP Boraine, peut obtenir des informations et un éventuel rendez-vous avec une personne de référence, et ce dans n'importe quel commissariat de l'entité. La liste des points de contacts reprend des membres tant civils qu'opérationnels, tous grades et niveaux confondus.

Ces « personnes relais » interviennent également lors de manifestations consacrées au recrutement. Plusieurs exemples peuvent être cités : les salons de l'emploi organisés par le Forem, les journées Découverte Emploi au sein d'écoles secondaires supérieures ou encore une matinée consacrée au recrutement au sein de la Police Boraine, sur base d'un partenariat avec le Forem qui invite les demandeurs d'emploi qui répondent aux conditions d'admission.

De plus, la Zone profite de chacune de ses manifestations (portes ouvertes, salon « On n'est pas des bleus », le concept « Une journée avec », etc.) pour installer un stand recrutement tenu par des points de contact. L'ensemble des démarches liées au recrutement se concrétisent notamment avec l'aide de DSR Hainaut.

Une distinction s'opère entre le recrutement du personnel opérationnel et civil.

En effet, la plupart des policiers jouissent d'une palette d'opportunités d'engagement. Ils se basent alors sur des critères de sélection assez variés tels que la proximité du domicile, la balance entre la police fédérale et locale, l'organisation de la Zone, l'attrait du fonctionnement d'un service, le matériel mis à disposition, etc.

Le choix des Calogs pour une Zone se fonde sur une palette plus restreinte de critères. Ils accordent de l'importance à la distance domicile et le lieu habituel de travail. Sans oublier

que les postes de Calogs, dans la grande majorité des cas, rencontrent davantage de succès et il s'avère plus difficile de décrocher un emploi Calog qu'un emploi d'inspecteur de police. La demande dépasse l'offre et plusieurs étapes sélectives doivent être élaborées pour déterminer le meilleur candidat.

Une caractéristique commune se dégage néanmoins du recrutement des membres du cadre opérationnel et civil : les communes composant la Zone Boraine (Boussu, Saint-Ghislain, Frameries, Colfontaine et Quaregnon) ne présentent malheureusement pas les résultats de sélection les plus élevés.

En effet, le taux de réussite lors des épreuves de sélection organisées par la Police Fédérale (DSR) reste faible comparativement à d'autres régions.

Par conséquent, une politique de fidélisation doit être mise sur pieds afin de diminuer le turnover du personnel et limiter ainsi les mobilités liées aux rapprochements géographiques.

B. Politique de mobilité



B.1. Mobilité externe

La politique de la direction consiste à maintenir le cadre réel à un niveau similaire à celui de 2007, année de référence pour le Conseil de Police. Les départs doivent être compensés mais les effectifs ne seront plus augmentés, vu la conjonction économique actuelle.

Lors de chaque cycle de mobilité, une analyse est effectuée et les besoins déterminés. Malheureusement, certains postes représentent des challenges qui n'attirent que trop peu, voire pas, de candidats (le service du Contrôle Interne ou encore Inspecteurs Principaux au Dispatching du Service Intervention).

Les entretiens de sélection suivent un canevas identique, quel que soit l'emploi : la commission se compose du Chef de Corps, de son adjoint et du Commissaire responsable du service concerné (aidés d'un secrétaire).

Ceux-ci préparent des questions tant sur la motivation, la connaissance de la Zone que les compétences professionnelles théoriques et pratiques.

Enfin, lors du premier jour d'incorporation d'un nouveau membre du personnel, un accueil est organisé afin de donner le maximum d'informations sur la Zone et son fonctionnement. Concrètement, le Chef de Corps les reçoit pour le mot de bienvenue accompagné du service des Ressources Humaines qui encadre les nouveaux-venus. Ces derniers complètent les formulaires administratifs ad hoc, visionnent un film présentant la Zone et reçoivent les documents d'accueil ainsi que des documents dont ils auront besoin au long de leur carrière au sein de la Zone. Cette prise en charge permet un dialogue qui servira de base au développement professionnel des nouveaux membres.

B.2. Mobilité interne

L'objectif poursuivi par la direction est de s'assurer d'avoir la bonne personne au bon endroit.

C'est pourquoi des mutations internes s'opèrent entre services, sur base de situations rencontrées et de problématiques à résoudre. Ces décisions sont prises après un avis des Chefs de Service concernés et une rencontre avec l'intéressé(e). Chaque changement correspond à un contexte précis et à un souci de fonctionnement optimal, dans l'intérêt général de la Zone.

De plus, la direction tente, dans les limites des possibilités de l'organisation et d'une cohérence de gestion, de donner satisfaction à des demandes émanant des membres du personnel qui souhaitent changer de fonctionnalité et se réorienter.



C. Capacité

Les effectifs de la Zone sont suivis au jour le jour, et une analyse est régulièrement élaborée afin d'anticiper au mieux les départs possibles et leurs remplacements. Cette étape s'avère primordiale étant donné la longueur de la procédure des cycles de mobilité. De plus, cette anticipation reste encore trop peu précise puisque le nombre de candidats, les résultats des commissions de sélection et la décision des membres du personnel de quitter leur fonction (pension ou changement d'affectation) restent des paramètres très variables.

A cette dimension s'ajoute celle de l'effectif réellement sur le terrain. Comme toute entreprise, la Zone Boraine compte des membres du personnel, opérationnels et civils, qui connaissent une période de maladie de longue durée ou qui optent pour des adaptations du temps de travail. Ces situations provoquent logiquement des réorganisations au sein des services et demandent une certaine polyvalence aux travailleurs afin que l'ensemble des missions dévolues soient finalisées correctement.

Le personnel de la Zone Boraine se compose actuellement d'environ 15 % de Calogs. Cette proportion, en accord avec l'objectif défini par la circulaire ministérielle du 3 novembre 2004, symbolise la volonté de libérer les opérationnels des tâches qui empiètent sur le temps consacré aux missions de terrain.

Le suivi hebdomadaire ou mensuel du cadre se réalise sur base d'un tableau, comme repris ci-dessous. Il reprend l'année de référence 2007, le cadre réel et l'effectif qui est en non activité.

	CADRE ORGANIQUE	CADRE REEL			Non activité	
	27/02/2008	31/12/2007	Janvier 09	1/12/2012	Causes	
CDP	2	1	1	1		
CP	19	17	18	16	0,5	1/2 médical
Tapis rouge			1	4	2	Maladie LD
INPP	65	37	39	36	3 0,5 0,5 0,5	Maladie LD 50% médical AWIPH "mi-temps"
AINPP		1	4	2		
INP	225	177	188	163	0,4 1 2 3 2	Interr. 1/5ème Maladie LD AT de LD Interrup. TP Maternité
AINP		5	1	1		
AGP	46	34	34	33		
AAGP		5	0	0	1 1	Interrupt TP Maladie TP
Total Ops	357	277	285	253	17.4	
Niveau A	6	3	4	5		
Niveau B	13	8	9	8	1 1	Maladie LD Maternité
Niveau C	36	30	29	30	0,6 1 0.35 1 1	Interr. 1/5ème Interr. 1/2 AWIPH Pension tp Absence LD
Niv. D emp	4	4	4	3		
Niv. D ouv	4	2	3	3		
Total Calog	63	47	49	49	5.95	
Total Statutaire	420	324	334	315		
Conv° Roulage	Hors Cadre	2	2	0		
Conv° Roulage	Hors Cadre	6	4	2		
ACTIVA	Hors Cadre	0	1	1		
Art. 60	Hors Cadre	0	0	0		
Grand total		332	341	306	23.35	

Si on analyse le cadre plus précisément, on peut également s'apercevoir que la Zone se féminise, mais davantage dans le cadre officier et agent. Le cadre moyen compte le moins de femmes. Par contre, les femmes restent majoritaires dans le cadre Calog.

Toutefois, la sélection ne se base jamais sur le sexe des candidats et aucun engagement ne sera réalisé dans un objectif de parité. Les candidats sont sélectionnés sur base de leurs compétences, de manière totalement égale et objective.

Quant à l'âge du personnel, on retrouve assez logiquement les personnes les plus expérimentées dans les grades d'Inspecteurs Principaux et Commissaires, et donc les fonctions requérant de l'expérience. Cette tendance s'inverse au niveau des membres Calogs, où la moyenne d'âge diminue au plus le niveau augmente.

	Homme	Femme	Total
Nbre CDP et CP	14 (77,8%)	4 (22,2%)	18
Nbre INPP	34 (89,5%)	4 (10,5%)	38
Nbre INP	130 (79,3%)	36 (21,7%)	166
Nbre AGP	21 (61,8%)	13 (38,2%)	34
Total	199	57	256
	77,75%	22,25%	

Données au 31/12/2012

* Pourcentage Homme/femme (par grade)

	Homme	Femme	Total
Niveau A	1 (20%)	4 (80%)	5
Niveau B	3 (37,5%)	5 (62,5%)	8
Niveau C	7 (23,4%)	23 (76,6%)	30
Niveau D	3 (43%)	4 (57%)	7
Total	14	36	50
	26,6%	73,4%	

D. Politique de formation



La Zone de Police Boraine s'est constamment efforcée de professionnaliser et optimiser les formations des membres de son personnel. A cet égard, la gestion des formations se base sur la rencontre de divers critères tels que les besoins requis par la fonction, le développement personnel des membres, les limites budgétaires et les contraintes organisationnelles.

Afin de tendre vers cet objectif, la Zone s'est dotée d'un Centre de Formation. Ce bâtiment, inauguré en octobre 2008, se compose de deux stands de tir, d'un tir laser, d'un dojo (avec matériel sportif) et d'une salle de cours (et support didactique).

Cet outil offre la possibilité d'organiser des formations internes et des entraînements de la manière la plus pratique et adéquate possible.

D.1. Entraînements

En respect des GPI 48 et GPI 62, la Zone a instauré un planning qui permet à chaque membre du personnel opérationnel concerné de suivre une journée complète d'entraînement.

Ainsi, trois journées (les lundis, mardis et vendredis) par semaine sont consacrées aux entraînements, ce qui permet aux Chefs de Service de planifier leur personnel afin que chaque membre participe à une séance par période de référence.

Ces journées sont réparties en plusieurs modules, la partie « sans arme à feu » se déroulant du matin et celle « avec arme à feu » l'après-midi.

Cette procédure se caractérise par sa qualité d'adaptation. En effet, le système implique une mixité des participants (de services et de grades différents) et une modulation par rapport aux personnes présentant des exemptions partielles.

Autre caractéristique de ce système : l'évolution. En effet, le policier qui participe régulièrement aux entraînements aura suivi une évolution grâce aux modules suivis, en respect des recommandations légales mais également de la réalité de terrain de leur fonction. Cette évolution se traduit notamment dans les fiches individuelles rédigées à la fin de chaque entraînement.

Afin de concrétiser cette démarche, un spécialiste Maîtrise de la Violence avec et sans arme à feu a été affecté, de manière permanente, à la gestion de cet outil.

Enfin, il est à noter que les mardis sont consacrés aux entraînements spécifiques du groupe DELTA et les jeudis représentent des plages horaires mises à disposition des autres Zones de Police et Services Fédéraux qui désirent louer l'infrastructure. Sans oublier les séances prévues pour les régularisations du Bureau Central des Armes.

D.2. Formations internes

Dans la même philosophie que les entraînements, la Zone met en place certaines formations internes, requises par l'évolution de la législation ou pensées pour améliorer davantage les compétences de chacun des membres de la Zone.

La Zone a formé son personnel pour l'utilisation des nouveaux tests salivaires, pour l'utilisation du peperspray et pour l'utilisation de la matraque télescopique.

De plus, la Zone est actuellement en cours d'élaboration d'une « formation » consacrée à l'importance de l'accueil (qu'il soit de visu ou téléphonique) et du premier contact du citoyen avec la police. Ces sessions seront dispensées à tout le personnel, tant Calog qu'opérationnel, par la psychologue du Service d'Aide aux Victimes. Une formation AMOCK ainsi qu'une formation radicalisme seront organisées en 2014.

D.3. Formations barémiques

L'inscription aux formations barémiques suit un cheminement identique à chaque service composant la Zone. La situation des membres du personnel pour leur avancement barémique requiert une attention permanente (une fiche individuelle est complétée pour chaque membre du personnel).

Sur base des données enregistrées au fur et à mesure de l'année, l'offre de formation éditée par l'Académie de Police est transmise aux Chefs de Service, complétée par la situation de chaque membre de l'unité. Un consensus est alors établi en interne, entre les éventuelles lacunes repérées, les besoins de la fonction occupée et les desideratas des policiers.

Bien évidemment, les besoins spécifiques en cours d'année, les formations au sein d'autres institutions et les autres manifestations intéressantes sont prises en compte.

Enfin, les domaines dans lesquels certaines lacunes ont pu être décelées ont fait l'objet d'un consensus parmi les Chefs de Corps de l'arrondissement de Mons. Quatre thèmes ont ainsi été dégagés et proposés à la direction de l'Académie de Police Emilie Vaes comme formations prioritaires : « Rédaction de PV », « Rappel des éléments de droit pénal », « Révision des procédés policiers primaires (judiciaires) » et « gestion et traitement de l'information policière opérationnelle ».

D.4. Autres spécificités

La Zone de Police possède différents armements spécifiques, soumis à l'approbation du Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'au respect de l'organisation de recyclages réguliers.

Certains membres du personnel, de par leur fonction spécifique au sein de l'organisation, ont été formés au P90 et sont planifiés pour les recyclages.

De même, la Zone a finalisé le dossier d'acquisition FN 303, qui occasionnera également la mise en place de sessions de recyclage.

D.5. En quelques chiffres

Au sein du personnel de la Zone de Police Boraine, ont entre autres la formation :

- ✓ SPOTTER : 6 personnes issues de services différents.
- ✓ POINTS DE CONTACT RECRUTEMENT : une vingtaine, tous services confondus.
- ✓ MENTOR : près d'une soixantaine de policiers, tous services confondus.
- ✓ NAC (nouveaux animaux de compagnie) : le service environnement (3 personnes), 1 maître-chien et 1 membre de l'intervention (où des petites sessions d'informations ont été dispensées).
- ✓ TAM (techniques audition mineurs) : l'ensemble du service Jeunesse.
- ✓ ANTI DERAPAGE et CONDUITE RAPIDE : les membres des services utilisant des véhicules rapides, à savoir la Brigade Anti-Criminalité et la Circulation routière.

Quant aux chargés de cours professant à l'Académie de Police de Jurbise, ils sont actuellement au nombre de cinq.

- ✓ Un Commissaire de Police pour « PV » et « Enquêtes ».
- ✓ Un Commissaire de Police pour « Compétences des agents de police ».
- ✓ Un Inspecteur Principal de Police pour « Mœurs » et « code pénal ».
- ✓ Un Inspecteur de Police spécialiste maîtrise de la violence pour « approche du contrevenant » et « maîtrise de la violence sans arme à feu ».
- ✓ Un Inspecteur de Police motard pour « lois spéciales et contrôles routiers » et la formation motard.



E. Procédures de promotion sociale

Lors de ces trois dernières années, plusieurs Agents et Inspecteurs de Police de notre personnel ont réussi les épreuves d'accession au cadre supérieur.

En 2009, trois Agents et trois Inspecteurs de Police ont intégré l'Académie pour accéder au grade supérieur.

En 2010, deux Agents de Police ont réussi les examens et ont rejoint la promotion Inspecteur.

En 2011, trois Agents et trois Inspecteurs de Police ont obtenu le feu vert pour la formation du cadre moyen.

F. Stages



F.1. Accompagnement des Aspirants

La procédure d'accueil des Aspirants consiste à faire découvrir le plus de facettes du métier de policier en planifiant de manière cohérente une partie de stage dans plusieurs services.

Lors du premier stage de 2 journées, qualifié « d'observation », les Aspirants sont accueillis par le Chef de Corps et le service des Ressources Humaines pour un briefing au cours duquel la Zone est présentée et tous les aspects pratiques et organisationnels des stages sont explicités. Les Aspirants découvrent durant les deux journées les services composant la Zone, encadrés par le mentor de Proximité.

Le deuxième stage se compose d'une semaine au sein du service Circulation Routière et d'une semaine en Proximité. Le mentor de ce service reste identique tout au long de la formation afin d'appréhender au mieux l'évolution des Aspirants.

Le troisième stage s'organise autour de trois services : une semaine en Proximité afin de visualiser le potentiel en fin de formation et l'évolution par rapport aux précédents stages, une dizaine de jours au sein de la Brigade Anti-Criminalité pour découvrir une fonction différente et un mois au Service Intervention où le futur policier accompagne un binôme d'Inspecteurs de terrain.

Dans un souci de cohérence, un débriefing des mentors a lieu en fin de troisième stage, réunissant tous les policiers qui ont encadrés des Aspirants. Cette réunion permet au mentor de référence (mentor de l'intervention) de procéder à une évaluation du candidat reflétant au mieux la réalité de l'ensemble des prestations dans les services.

F.2. Stages externes

La Zone est régulièrement sollicitée par des citoyens en formation, à la recherche d'un stage en entreprise. Il s'agit aussi bien d'assistants administratifs que de psychologues.

Le choix d'accepter un stagiaire administratif se base sur plusieurs critères.

Tout d'abord, un entretien entre le candidat stagiaire et le responsable du service concerné est prévu. Cette rencontre permet à l'éventuel futur maître de stage d'évaluer le potentiel et la motivation du citoyen.

Une analyse du projet de stage est ensuite effectuée : correspond-il aux attentes du stagiaire ? Sera-t-il encadré dans les meilleures conditions ? Est-ce également bénéfique pour le service qui l'encadre ?

Ensuite, l'enquête de moralité est sollicitée et si tous les critères ont été favorables, la requête est soumise à l'approbation du Collège de Police.

La Zone a déjà encadré les stages de personnes en formations de secrétariat de direction, d'assistance sociale, de criminologie, de psychologie, de gestion ressources humaines, assistance administrative, etc.

Des contacts ont été établis avec les universités de Bruxelles et de Wallonie pour renforcer la collaboration avec des stagiaires souhaitant s'impliquer dans une immersion professionnelle et/ou un travail de fin d'études.



G. Politique d'évaluation

La Zone tend au respect de la procédure d'évaluation de son personnel.

Une note interne récapitulative a notamment été adressée à l'ensemble des évaluateurs des services, reprenant de manière synthétique les lignes directrices du concept d'évaluation, ainsi que les documents de référence.

En tant que responsable final, le Chef de Corps analyse les différents documents (entretiens préparatoires, rapport d'évaluation final, évaluation intermédiaire avant changement d'affectation ou d'évaluateur). En cas de doute, un contact est établi avec l'évaluateur afin de discuter du contenu et des remarques à formuler.

H. Bien-être

H.1. Personne de confiance



Eu égard à la parution de dispositions légales en matière de harcèlement moral et/ou sexuel, la Zone s'est attelée à former une personne de confiance correspondant aux critères indispensables à l'exécution adéquate de cette fonction.

La personne de confiance, assistante sociale de formation, représentait un choix judicieux : elle travaille dans un petit service (loin de la direction), dispose d'un local qui permet la discrétion requise, s'appuie sur une formation adaptée basée sur l'écoute.

Une collaboration avec le Conseiller en Prévention externe (cellule psychologique) dans des dossiers qui le demandent est également possible.

H.2. Conseiller en Prévention

Son rôle est de veiller au respect de la Règlementation en matière de Bien-être au travail. A ce titre, un membre Calog du Service Logistique a suivi cette formation.

H.3. Partenariat avec l'Appui Psychologique aux Intervenants (API)

Lorsque l'un de nos policiers a vécu un événement traumatisant ou qu'il ressent le besoin de discuter d'un problème lié à sa fonction, il est automatiquement fait appel à l'API. Notre Service d'Aide aux Victimes sert parfois de relais mais l'encadrement spécifique de ces policiers n'est pas en charge de nos psychologues.

La Zone de Police s'est inscrite dans la nouvelle procédure proposée par l'API, régissant les modalités de collaboration en cas d'appel pour un soutien à notre personnel.

Chaque service a reçu les coordonnées de ce service et une présentation de cette cellule a été réalisée par l'un de ses représentants lors d'une réunion rassemblant tous les Chefs de Service.

H.4. Partenariat avec l'AWIPH

La Zone de Police a malheureusement été confrontée à une situation délicate suite à un accident grave de l'un des membres du personnel.

Afin de trouver une solution convenant aussi bien au policier qu'à la direction, un partenariat s'est instauré avec l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées. Des entretiens ont eu lieu avec pour objectifs l'état des lieux des problèmes rencontrés et l'analyse concrète des possibilités d'adaptations.

Ces aménagements ne peuvent exister sans la collaboration et la dialogue entre le membre du personnel concerné, la direction et l'AWIPH.



I. Syndicats

La Zone de Police a toujours privilégié un dialogue constructif avec les représentants syndicaux. La Direction se doit d'être ouverte aux propositions argumentées qui visent une amélioration du bien-être.

Cette philosophie s'illustre, notamment, par la mise en place de nouveaux horaires au sein du Service Intervention. En effet, certains membres du service prônaient le passage de pauses de 7h36 à des pauses de 10h00 (7h36 de terrain).

Après analyse de la Direction des implications financières et opérationnelles, une commission technique a été prévue pour discuter ensemble des avantages et inconvénients de cette nouvelle organisation du temps de travail des Inspecteurs de terrain. Il a été décidé en fin de réunion, sur base d'un mini référendum des personnes concernées, de mettre en place cette nouvelle formule mais, dans un premier temps, pour une période d'essai de six mois.

Une réunion de concertation syndicale en fin d'année avalisera - ou pas - le passage vers la planification de 10 heures.

Il est à souligner également, outre les concertations syndicales, l'existence de réunions de cadre de base. Celles-ci ont lieu deux fois par an et rassemblent la Direction et un représentant de chaque service autre que le responsable. Cette rencontre entre le Chef de Corps et les membres de la base permet un échange d'idées et de bonnes pratiques ainsi que de faire passer des messages précis quant aux vœux de l'équipe dirigeante.

MANAGEMENT DES MOYENS



A. Stratégie et leadership en matière de management des moyens

Les résultats opérationnels sont liés à l'efficacité des moyens au niveau matériel, équipements et infrastructures.

Par conséquent, la Zone de Police doit se donner les moyens qui permettront de tendre vers la réussite au niveau opérationnel.

1. Conscientisation et sensibilisation du personnel au sujet du matériel mis à disposition des différentes fonctionnalités :

→ Au niveau de la plus-value opérationnelle apportée par le matériel en terme de :

- sécurité,
- quantité,
- technologie,
- visibilité,
- efficacité/ rapidité d'action.

Le personnel doit avoir la conscience que le matériel mis à sa disposition participe à l'accomplissement optimal des missions.

→ Au niveau de l'investissement financier que l'achat de ce matériel implique.

→ Au niveau de la bonne gestion et de la correcte utilisation du matériel mis à disposition, notamment par :

- Le suivi constant de la quantité, la qualité, la localisation du matériel par le biais d'un inventaire quotidiennement actualisé.
- La parfaite connaissance de la technicité et de la finalité du matériel. Pour être utilisé correctement et à bon escient, le matériel doit être parfaitement expliqué au personnel utilisateur, dès sa mise à disposition par le service Logistique ou le responsable fonctionnel.
- Le contrôle du matériel en amont et en aval.
- Dès la prise en charge de tout matériel ou équipement par le membre du personnel, celui-ci a l'obligation de remplir et de signer une check-list, attestant de la quantité et de l'état du matériel remis. Ce processus permet d'éviter la perte et la détérioration mais également de garantir le bon état des équipements fournis (ex : armement, signalisation de sécurité,...).

- L'utilisation conforme du matériel.
 - La responsabilisation du personnel sur les points précédents par l'intermédiaire des Chefs de Service, qui doivent appliquer et transmettre la philosophie de fonctionnement de la direction du Corps.
2. Optimisation du matériel mis à disposition dans une politique de réduction et de rationalisation des coûts.

La politique menée en matière de moyens reste le fruit d'une alliance entre d'une part, le management financier et logistique et d'autre part le management opérationnel.

La direction du Corps est convaincue que la qualité et la progression des performances du personnel sont liées à l'exploitation d'un matériel de qualité approprié.

B. Au niveau des infrastructures

B.1. Projet du nouvel Hôtel de Police

Le 11 décembre 2008, la Zone de Police Boraine a acheté un bâtiment industriel de plus de 8.000 m², sis à Colfontaine, en plein cœur du Borinage, et destiné à accueillir, pour avril 2014 :



- l'ensemble des services centraux et administratifs de la Zone : direction du Chef de Corps et opérationnelle, secrétariat du Conseil et du Collège de Police, service juridique, services des ressources humaines, service comptable, service logistique;
- les services spécialisés : l'intervention, le SER, le service jeunesse, le service d'appui aux victimes, la Brigade Anti-Criminalité, le Bureau Central des Armes, le service Environnement;
- la Proximité de Colfontaine.

Les avantages de cet aménagement central sont multiples :

- amélioration des conditions de travail;
- accroissement des performances;
- favorisation de la culture d'entreprise;
- renforcement de la communication interne;

- réalisation d'économies d'échelle et réduction des coûts;
- rationalisation des tâches effectuées par certains Calog par regroupement de fonction.

Une cellule « Starter », a été créée dès janvier 2012 avec pour objectifs de réfléchir et travailler à l'intégration ainsi qu'au suivi et à l'optimisation du fonctionnement du futur Hôtel de Police. Cette cellule Starter sera composée du Chef de Corps, du Directeur opérationnel, de la Secrétaire de Zone, de la Directrice des Ressources Humaines, du Responsable du Service Logistique, du Criminologue, de la Responsable Communication et du Responsable du Service de Contrôle Interne.

Les Commissariats de Proximité autres que celui de Colfontaine seront maintenus sur leurs sites actuels. Dans ces derniers, la dimension de proximité sera encore accentuée.

C. Au niveau du matériel

C.1. Gestion du Charroi

C.1.1. Objectifs selon les fonctionnalités

Proximités



Véhicules strippés

- Visibilité, rapidité.
- Présentations au Parquet.
- Transferts de personnes.

Cyclos

- Visibilité.
- Proximité avec les citoyens.
- Présence optimisée en milieu urbain.
- Facilité de déplacement en cas de densité de circulation importante.
- Optimisation de l'approche réactive.
- Apport potentiel en matière d'exécution de devoirs subséquents.

Vélos

- Optimisation du contact citoyen.
- Passage dans des endroits difficilement accessibles en véhicule (par exemple les sentiers et les venelles).
- Présence policière dans des endroits problématiques (environnement, rassemblements problématiques, trafics,...).

En plus des patrouilles pédestres, ces différents moyens doivent être utilisés en symbiose afin d'augmenter en toute circonstance la visibilité, la réactivité, le contact citoyen et bien entendu la prévention et la recherche de toute situation infractionnelle.

Intervention

Combis

- Rapidité d'action.
- Transport du matériel nécessaire à la sécurité des tiers et des policiers (faits criminels graves, constats d'accidents,...).
- Transport des personnes arrêtées (sur le pan administratif et judiciaire).
- Entendre les personnes (témoins d'un accident,...).
- Dimension utilitaire et fonctionnelle.



Véhicules strippés

- Suites d'enquêtes.
- Appui par les officiers.

Véhicules banalisés

- Véhicules utilisés par les enquêteurs du Bureau d'Investigation Judiciaire.

Service d'Enquêtes et de Recherches

Véhicules banalisés

- Surveillances statiques et mobiles.
- Enquêtes proactives.

Sous-marin

- Véhicule équipé de matériel sophistiqué pour des missions de surveillance continue.

Caméras mobiles

- Set de caméras mobiles avec enregistrement et permettant la visualisation à distance, en temps réel.

Brigade Anti-Criminalité / Circulation routièreMotos (Service Circulation Routière)

- Missions de sécurité routière.
- Escortes.
- Rapidité d'intervention.
- Appui aux autres fonctionnalités.

Véhicules strippés (Service Circulation Routière + Brigade Anti-Criminalité)

- Missions de sécurité routière.
- Efficacité, rapidité et dissuasion via un équipement étudié et adapté aux différentes missions.
- Visibilité accrue par l'habillage des pare choc renforcé.

Véhicules « caméléon », banalisés noirs (Brigade Anti-Criminalité)

- Efficacité d'approche.
- Rapidité d'intervention.
- Performance et discrétion.
- Spécificité des équipements.

Véhicule banalisé avec une caméra embarquée (Service Circulation Routière)

- Missions de sécurité routière.

Combis (Service Circulation routière+ Brigade Anti-Criminalité)

- Contrôles routiers.
- Transferts de personnes.

Laboratoire mobile (Service Circulation Routière)

- Opérations planifiées en matière de sécurité routière (alcool et stupéfiants au volant).
- Préserver la confidentialité de la procédure et améliorer celle-ci.

Environnement

Véhicule Rav4



- Véhicule adapté aux missions spécifiques en matière d'environnement.
- Véhicule robuste et solide.
- Surveillance de lieux non-adaptés (abords des terrils, sentiers,...).
- Véhicule adapté au transport de NAC.
- Véhicule équipé de matériel de prélèvement.

Delta

Deux véhicules

- Transport des membres du groupe et de leur matériel spécifique.
- Véhicule adapté à leurs missions.
- Discrétion absolue.
- « Cheval de Troie ».

C.1.2. Composition du Charroi en 2012

Notre Zone a un charroi très complet et diversifié. Le service Charroi gère autant les véhicules en patrimoine que les véhicules en leasing. La gestion administrative et mécanique commence dès la réception du véhicule jusqu'à la revente en passant par l'entretien, le contrôle technique, contrat d'assurance, accident, maintenance, prévision des besoins, ...



Le parc automobile est composé de 73 véhicules 4 roues et 92 véhicules 2 roues.



Il comporte notamment des véhicules banalisés et des véhicules strippés, 2 4x4, 3 camions (1 commissariat mobile, 1 labo, 1 véhicule communication), 1 véhicule avec caméra embarquée, 2 véhicules maître-chien, 2 véhicules spécialement équipés pour le balisage routier et un combi équipé d'un outillage complet pour intervenir sur le terrain en cas de pannes éventuelles.

Voici la répartition :

4 ROUES	Nombre total de véhicules 4 roues dans le charroi		73
	Nombre de 4X4		2
	Nombre de véhicules "sanitaires" (pour contrôle stup / alcool)		1
	Propriété de la Zone	Nombre de voitures	15
		Nombre de camionnettes / combis	10
	Leasing ou location	Nombre de voitures	24
		Nombre de camionnettes / combis	21
	Stripping	Nombre de 4 roues avec stripping	40
		Nombre de 4 roues anonymes	33
	Nombre de véhicules au DIESEL		49
Nombre de véhicules à ESSENCE (Super, 95 ou 98)		24	
Nombre de véhicules au LPG		0	
2 ROUES	Nombre total de véhicules 2 roues dans le charroi		92
	Nombre de motos		11
	Nombre de cyclomoteurs (y compris les scooters)		55
	Nombre de vélos		26
Divers	Nombre de commissariats mobiles		3
	Nombre de véhicules de commandement		2
	Nombre de véhicules transport de personnes		1
	Nombre de véhicules transport de personnes arrêtées		0
	Autres véhicules non encore mentionnés : véhicule CLAP		1

C.2. Parc informatique

PC's	Total de PC (postes fixes et PC portables) utilisés		220
	Type de PC	Postes fixes	206
		PC portables (laptop)	14
Connexions PC	ISLP / Hilde	Nombre de PC connectés au réseau Hilde	160
	Administratif	Nombre de connexions internet (= nombre de lignes Internet de la zone)	2
		Nombre de connexions avec le réseau communal	1
SOFTWARE	Software 'third-party' - applications externes		
	1. Archivage digital	<i>OUI/NON</i>	non
		si OUI, lequel?	
	2. Traitement statistique	<i>OUI/NON</i>	oui
		si OUI, lequel?	orbit
	3. Circulation	<i>OUI/NON</i>	oui
		si OUI, lequel?	Tradelec autoticket
4. Autres	Noms	Tachostore/Solid	
	Fournisseurs	Phelect	
	Usage	rchivage des disques Tachyg	

C.3. Armement

Entreposage des armes	Nombre de salles d'armes protégées	6
	Nombre d'armoires protégées	41
	Nombre de stands de tir appartenant à la zone	2
	Nombre de stands de tir loués par la zone	2
Produits incapacitants	Nombre d'aérosols de petite capacité (pepperspray)	312
	Nombre d'aérosols de grande capacité	4
	Nombre de grenades à lancer ininflammables	0
	Nombre de grenades à tirer ininflammables	0
	Nombre de grenades aveuglantes	0
	Nombre de pistolets semi-automatiques 9X19mm	251
	Nombre de pistolets mitrailleurs calibre 9X19	42
Autres	2	

C.4. Radiophonie

RADIO	Type classique	Nombre de stations fixes	0
		Nombre de stations mobiles	0
		Nombre de stations portatives	0
		Nombre de fréquences utilisées dans votre zone	0
	Type ASTRID	Nombre de stations fixes	10
		Nombre de stations mobiles (dans les véhicules)	3
		Nombre de stations portatives	202
		Mobile Data's Terminals (MDT's)	
		Nombre de MDT's portables	0
		Nombre de MDT's dans les véhicules	2
	Abonnements ASTRID	uniquement radio	217
radio + AVL dans véhicule		0	

D. Les PLUS de la ZP Boraine

Commissariat mobile



Salle d'audition filmée



Caméras urbaines



Mascotte



Centre de formation



Cartographie criminelle



Tir Laser



Véhicule Provida



Laboratoire mobile



Véhicule de communication



Parrainage des enfants



Campagnes mensuelles



Piste de circulation routière**C.L.A.P.****SALONS POLICE ET VOUS****Facebook****FN 303****Francopol****Logiciel de criminalité EDL – Orbit Gis****Groupe Delta****E. Au niveau financier**

Les moyens alloués à la Zone par les différentes entités ont été utilisés afin de rendre le meilleur service possible à la population.

Plusieurs acquisitions ont été réalisées afin d'améliorer et d'accroître le travail policier au bénéfice de la population.

Recettes (en 2012)

Dotations communales	
St-Ghislain	2.755.571,04 €
Boussu	2.380.630,72 €
Frameries	2.367.411,66 €
Quaregnon	2.268.869,65 €
Colfontaine	2.244.835,02 €
Total	12.017.318,09
Dotations fédérales	
Base	5.437.929,02 €
Sociale I	1.016.608,63 €
Sociale II	239.091,17 €
Complémentaire	525.901,94 €
Tenue M.O.	4.283,50 €
Fonds amendes	822.124,00 €
Total	8.045.938,26
Prestations	
Recettes	54.000,00 €
Dette	
Recettes	144.274,04 €
Personnel détaché	
	- €
Boni 2010	
	- 118.524,09 €
Autres	
	685.800,00 €
Total	
	20.947.330,39 €

Dépenses (en 2012)

Personnel	
16.613.823,16 €	
Fonctionnement	
2.448.595,99 €	
Transferts	
32.844,00 €	
Dette	
722.053,40 €	
Exercices antérieurs	
1.138.769,47 €	
Prélèvements	
120.000,00 €	
Total	
21.076.086,02 €	0,0%

Acquisitions au service extraordinaire (en 2012)

Achat de mobilier divers	20.000,00 €
Achat de vélomoteurs	40.000,00 €
Achat d'équipements d'intervention (Tenues MO)	15.000,00 €
Achat de matériel ASTRID et accessoires	10.000,00 €
Acquisition de caméras de surveillance	25.000,00 €
Achat de matériel sécuritaire	15.000,00 €
Achat de radars préventifs	20.000,00 €
Réhabilitation en cours d'exécution de l'hôtel de police	7.050.000,00 €
TOTAL	7.195.000,00 €

MANAGEMENT DES PROCESSUS**A. Relevé non-exhaustif de certaines procédures et bonnes pratiques mises en place au sein de la Zone de Police Boraine**

- Le **parrainage des classes de 6^{ème} primaire** représente une magnifique opportunité pour nos policiers d'aller à la rencontre des adultes de demain. C'est un fantastique projet de prévention visant à rapprocher la jeunesse et la police. Le parrainage est, en effet, l'occasion d'inculquer aux jeunes, dès à présent, **de solides bases** qui leur seront utiles pour devenir des citoyens respectables et ayant des principes.

Ce « programme » a été établi par des policiers qui ont pour habitude de côtoyer les enfants de notre région et qui interviennent régulièrement dans les écoles.

Les 3 thèmes abordés au cours du parrainage sont :

- la sécurité routière;
- le civisme, les droits et devoirs des enfants et la lutte contre le racket;
- le respect de l'environnement.

- Les **Services d'Ordre football** font l'objet d'ordres de service spécifiques et permanents.
 
- Une procédure de détection, de gestion et de suivi des **violences intrafamiliales** a été élaborée, s'inscrivant ainsi dans les priorités édictées par le Parquet. Une excellente collaboration entre la Zone de police et les différents partenaires a été mise en place.
- Un **protocole de collaboration** entre les bureaux d'Aide aux Victimes des Zones de l'Arrondissement a été élaboré.
- Des **patrouilles à vélo** ont été mises en place afin d'optimiser la visibilité et le contact avec les citoyens.
- La Zone dispose de plusieurs **maîtres-chiens**.
 
- La Zone dispose de son **propre dispatching** ainsi que d'un **centre de vidéo-surveillance**.
 
- La Zone participe à la **plate-forme de recherche** au niveau de l'auditeur du travail.

La mise en place d'un nouveau Plan d'action « fraude sociale » a été décidée par le Parquet. L'objectif est de pouvoir détecter le travail au noir, les domiciles fictifs et les « marchands de sommeil ».
- La participation des Chefs de Corps, du Dirju et du Dirco à la **concertation de recherche d'arrondissement** présidée par le Procureur du Roi et à la réunion des Chefs de Corps est de nature à entretenir et à harmoniser la dynamique de collaboration entre les autorités judiciaires et les Zones de police. Les Chefs de Corps tirent également profit des échanges d'expériences opérationnelles entre Zones et avec la Police Fédérale. Diverses thématiques sont abordées en fonction des circonstances.
- La **préparation des événements** fait l'objet de réunions regroupant les acteurs concernés.
- Un **Règlement Général de Police commun** à nos 5 communes est appliqué. Celui-ci est évalué et adapté régulièrement.
 
- La Zone a également contribué à l'élaboration **d'ordonnances de police** destinées à garantir une meilleure sécurité publique.
- La Zone continue à développer et à **optimiser ses relations** tant avec la Police Fédérale (Dirco, Dirju, CIA, ...) qu'avec les autres Zones de Police Locale : vols de métaux (plan d'action sur l'Arrondissement), vols qualifiés dans habitations (plan d'action sur l'Arrondissement), roulage (avec ZP Sylle & Dendre),...
- Approche intégrée et intégrale avec les **plans stratégiques de sécurité et de prévention** des Communes de Boussu, Colfontaine, Frameries et Quaregnon

(participation aux comités de pilotage et aux conseils consultatifs, échanges d'informations, collaboration dans les campagnes de prévention, ...).

- Collaboration avec le **Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse** (présence en tant que membre effectif au sein de ce Conseil, participation aux commissions scolaire, jeunes et justice, prévention générale, recherches-actions avec les universités de Mons et de Liège, ...).



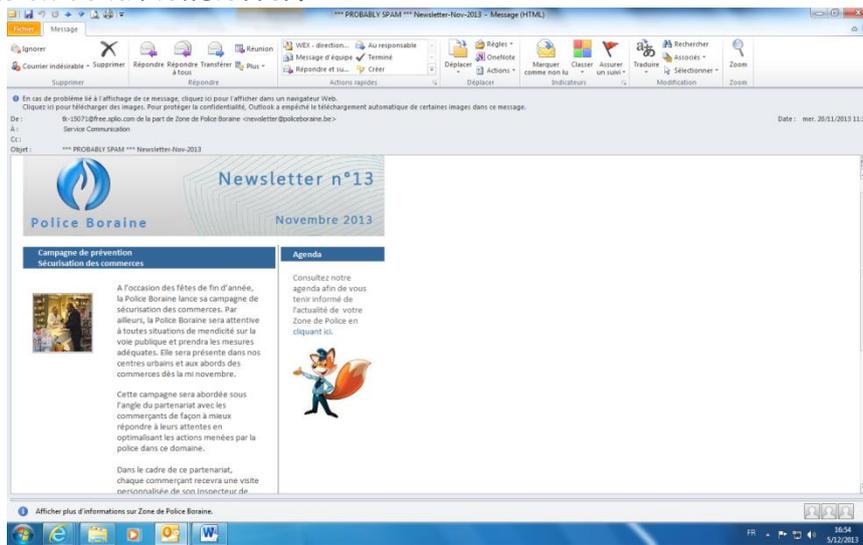
- Collaboration avec le **Service des Douanes**.
- Un **calendrier de bureau** est réalisé chaque année. Il est distribué tant en interne qu'en externe à nos différents partenaires.
- Approche intégrale et intégrée de nos **campagnes de prévention** (vols qualifiés dans les habitations, sécurité routière, criminalité violente et sécurisation des commerces, vols dans/sur les véhicules, vols à la ruse, vols à la tire, règlement général de police,...).



- La Zone dispose d'un **site internet** vis-à-vis de l'extérieur et d'un site intranet en interne.



- Diffusion du **Flash**.
- Diffusion de la **Newsletter**.



- La Zone de Police dispose de deux pages Facebook :



- La **communication externe** tant vers les citoyens que vis-à-vis des médias fait l'objet d'une attention particulière au quotidien.

- Mise à disposition des autres Zones de l'Arrondissement de notre groupe d'interventions spéciales **DELTA**.



- À l'heure de la professionnalisation de plus en plus accrue de la fonction policière, la question de l'adéquation du suivi de la **formation continue** se pose plus que jamais. Il est clair que les enjeux d'une complexification croissante de ce que l'on attend de la police remettent en cause l'idée même du suivi de cette formation. Cette dernière ne doit pas se contenter d'être seulement orientée en fonction des connaissances techniques du métier. Par conséquent, il est essentiel de positionner adéquatement les dispositifs de formation pour répondre à ces modifications fondamentales.

Entretenir une attitude critique par rapport à la connaissance, c'est être en mesure de constamment questionner le processus par lequel on en arrive à produire du savoir.

- Dans cette optique, la ZP Boraine continue à développer un **partenariat fort tant au niveau Zonal qu'au niveau de l'Arrondissement de Mons** (Comités de Pilotage et Conseils Consultatifs des plans stratégiques de prévention et de sécurité de nos différentes communes, Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse et ses différentes commissions, ...). Réaliser une fonction de police excellente signifie l'exécution optimale de la mission, de la vision et des valeurs pour satisfaire au maximum les besoins et attentes justifiées de notre population.

Toujours soucieuse de s'ouvrir à de nouveaux concepts, la ZP Boraine a souhaité élargir son cercle de **partenariat au niveau européen et international**.

Au niveau de la ZP Boraine, cet investissement se traduit d'une part au niveau européen par son engagement au sein de la Charte Européenne de la Sécurité Routière et, d'autre part, par son adhésion au sein du réseau FRANCOPOL :



- La Charte européenne de la sécurité routière est une plateforme participative européenne rassemblant des entreprises, des associations, des établissements de recherche et des autorités publiques. Ces acteurs s'engagent à mener des

actions concrètes et à partager leurs bonnes pratiques dans le but de résoudre les problèmes de sécurité routière rencontrés dans leur environnement quotidien. L'objectif de cette Charte est d'aider à réduire le nombre de victimes de la route.

Cette Charte compte actuellement plus de 2.000 signataires. Il est à souligner que jusqu'à présent, la Zone de Police Boraine est la première Zone de Police Belge francophone à être reconnue et admise au sein de cette Charte. Il s'agit d'une très belle reconnaissance du plan d'actions réalisé en matière de sécurité routière établi par la ZP Boraine dans le cadre du Plan Zonal de Sécurité ainsi que des nombreuses actions et opérations menées dans ce domaine.

La Charte Européenne de la Sécurité Routière est donc un superbe instrument qui offre non seulement une reconnaissance à l'échelle européenne mais surtout une visibilité aux signataires qui se sont engagés dans des actions de sécurité routière.

- FRANCOPOL est un réseau international francophone de formation policière qui est le fruit d'une initiative entre la Sûreté du Québec et la Direction de la formation de la Police nationale française.
Ce réseau constitue un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policière. L'un de ses objectifs principaux est par conséquent la circulation d'informations via l'échange de connaissances par la mise à disposition d'une plate-forme sécuritaire accessible en ligne au service des membres du réseau.
- Par ailleurs, la ZP Boraine est également particulièrement attentive aux échanges d'informations et de bonnes pratiques qui ressortent de cet autre réseau qu'est le Forum Européen de la Sécurité Urbaine dont l'objectif est de renforcer les politiques de prévention de la criminalité et de promouvoir le rôle de l'élu dans les politiques nationales et européennes.

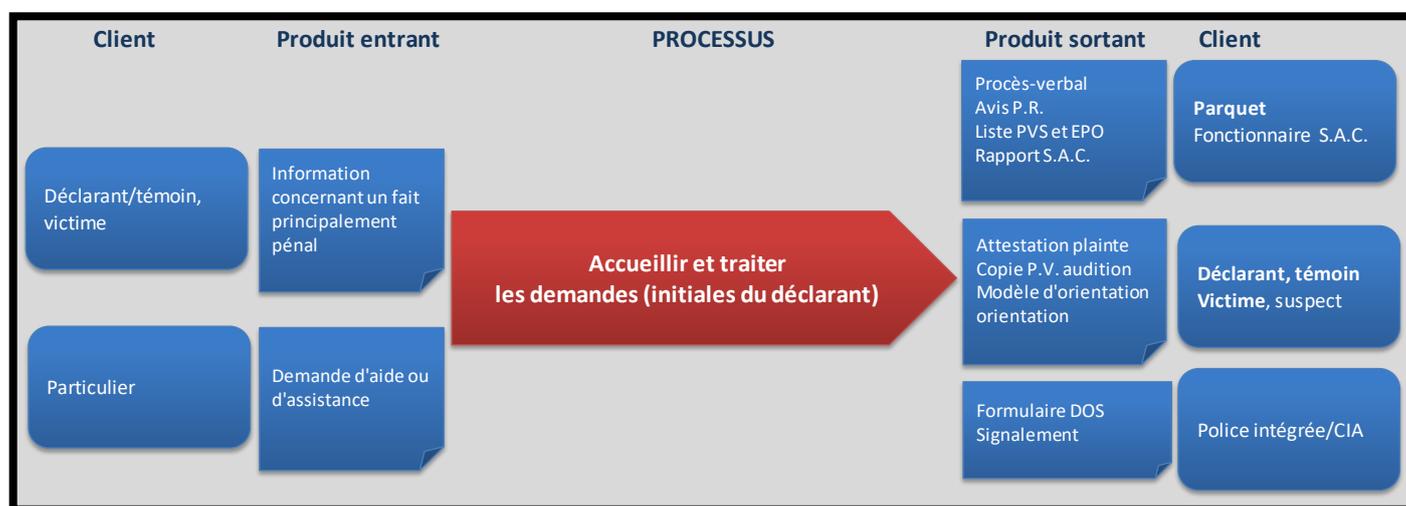
Bien consciente que la poursuite de l'optimisation de son fonctionnement passe par cette ouverture et un partenariat fort, la ZP Boraine veillera à renforcer ces échanges fructueux tant sur le plan du savoir que du savoir-faire.

B. L'architecture des processus

La Zone de Police Boraine a pour ambition de formaliser les 6 processus primaires repris dans l'architecture des processus de la Police locale belge. Pour ce faire, nous nous baserons sur l'architecture proposée, en septembre 2008, par un groupe de travail composé de représentants des 18 Zones de Police Locale et de la Commission Permanente de la Police Locale.

Par conséquent, nous reprendrons, comme outil, le travail suivant réalisé M.-D. Willocx et P. Van Haken de CGL.

1. 1^{er} processus primaire : accueillir et traiter les demandes



EPO : Enquête Policière d'Office - S.A.C. : Sanction Administrative Communale - CIA : Carrefour d'Information de l'Arrondissement - Modèle d'orientation cf. GPI 85 - Formulaire DOS cf. MFO3 - liste PVS : liste de Procès-verbaux simplifiés.

Définition du processus :

Le processus commence par la prise de connaissance d'information concernant un fait principalement pénal, peu importe le mode et l'endroit de la prise de connaissance (par téléphone, sur le terrain, au point d'accueil...). Le but de ce processus est de mettre les autorités au courant des faits judiciaires (code pénal, protection de la jeunesse, code de la route,...).

La police n'est que le premier maillon de toute une chaîne judiciaire (comprenant entre autre le Parquet, les tribunaux,...). Pour apporter sa contribution, elle doit tenir compte des impératifs des autres acteurs de la chaîne et plus particulièrement du maillon suivant c'est-à-dire, en général, le Parquet. Lorsque les faits ne sont pas à caractère judiciaire, le seul but est alors de mettre les personnes qui demandent de l'aide ou de l'assistance en contact avec des services spécialisés plus compétents en la matière (article 46 de la LFP).

Les services de police fournissent toujours à la personne concernée (victime, suspect, témoin) les informations nécessaires et pertinentes et les orientent éventuellement vers un service spécialisé (GPI 58). Le processus s'arrête lorsque la personne est orientée et/ou le compte-rendu du fait est communiqué au Parquet soit par un P.V. soit oralement.

Activités importantes du processus : écouter, accompagner, assister (assistance aux victimes), évaluer pour déterminer la suite à donner, enregistrer (ISLP), aviser (entre autres Parquet : démarre processus 2), poser des actes de recherche, rédiger p.-v. contrôler et saisir, faire une visite post-infractionnelle.

Liens avec d'autres processus :

Le produit «constatation d'un fait judiciaire» émanant du processus «veiller à la sécurité publique» déclenche le présent processus.

L'«avis» au Parquet émanant du présent processus déclenche le processus «poursuivre l'enquête».

Contribution à la fonction de police orientée vers la communauté (CP1) :

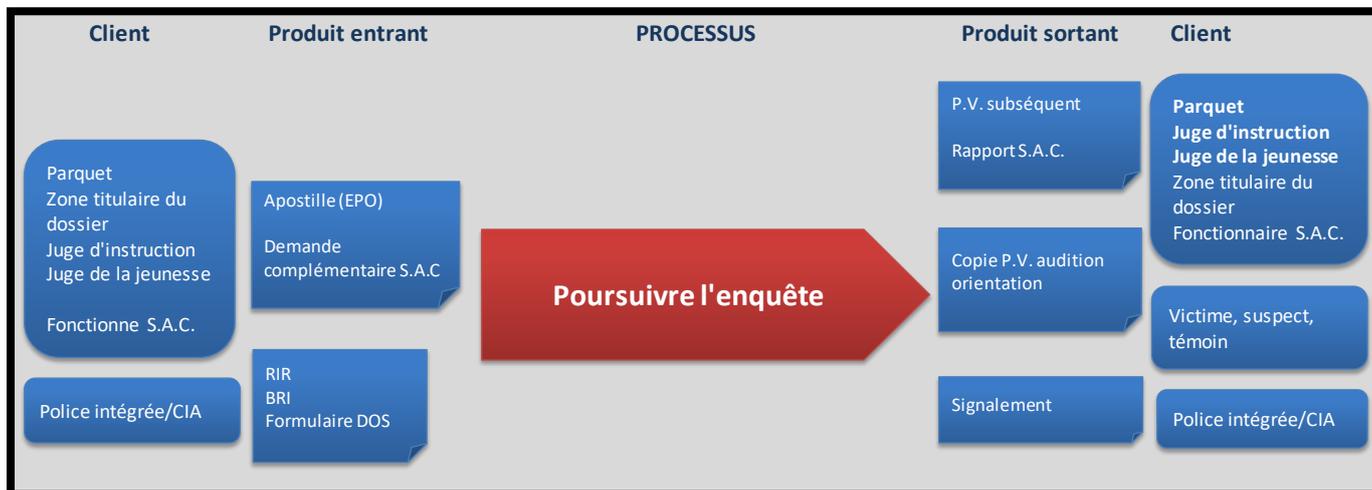
- ✓ Soutenir la population, mettre à disposition son professionnalisme pour gérer les conflits et résoudre les problèmes.
- ✓ S'orienter vers les causes sous-jacentes des problèmes.
- ✓ Identifier les causes probables des situations de crise et des conflits.

Contribution aux fonctions de bases (PLP10) :

- ✓ Recevoir les plaintes, doléances des habitants et y apporter des solutions concrètes.
- ✓ Accueil téléphonique.
- ✓ Accueil physique.
- ✓ Information et orientation de la population vers les instances adéquates.
- ✓ Délivrance d'attestation.
- ✓ Recueil des dénonciations et plaintes.
- ✓ Mettre les personnes qui demandent secours ou assistance en contact avec des services spécialisés.
- ✓ Porter assistance aux victimes d'infraction.
- ✓ Tâches judiciaires générales (auditions, enquêtes de voisinage) d'office lorsque les constatations initiales sont entreprises d'initiative !
- ✓ Recueil de toute information pertinente d'un point de vue policier (lien avec un processus d'appui de traitement de l'information) + utilisation propre.
- ✓ Dispatching.
- ✓ Apporter une réponse à tout appel (sauf situation de danger) pour lequel une intervention policière est indispensable sur place.
- ✓ Résoudre de petits conflits (naissants) (médiation).

- ✓ Donner suite aux demandes d'intervention (lorsqu'il y a absence de danger) non urgentes.

2. 2ème processus primaire : poursuivre l'enquête



EPO : Enquête Policière d'Office - S.A.C. : Sanction Administrative Communale - CIA : Carrefour d'Information de l'Arrondissement - Modèle d'orientation cfr GPI 85 - Formulaire DOS cfr MFO3 - liste PVS : liste de Procès-verbaux simplifiés - RIR cfr MFO3 - BRI : Bulletin de recherche et d'information.

Définition du processus :

Le processus démarre par un devoir d'enquête spécifique (Parquet, Juge d'Instruction, juge de la jeunesse, fonctionnaire sac, police intégrée). Il comprend tant les devoirs liés à l'instruction que les devoirs liés à l'information. Il se termine lorsque le client réceptionne le compte rendu du devoir.

Activités importantes du processus

Evaluer le dossier pour déterminer la suite à donner, enregistrer (ISLP), se concerter (établir des accords concernant la manière de prise en charge du dossier/fait judiciaire et son suivi), poser des actes de recherche, rédiger P.V. contrôler et saisir.

Liens avec d'autres processus :

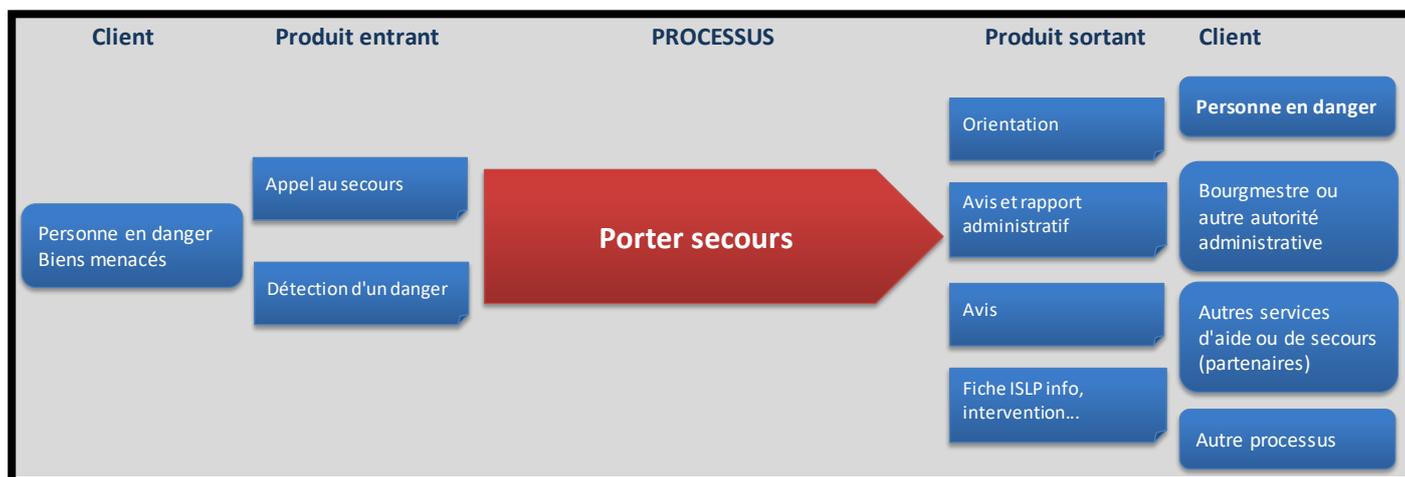
Ce processus peut être déclenché par l'avis au Parquet fait dans le processus « Accueillir et traiter les demandes ».

Contribution à la fonction de police orientée vers la communauté (CP1) :

S'orienter vers les causes sous-jacentes des problèmes.
Identifier les causes probables des situations de crise et des conflits.

Contribution aux fonctions de bases (PLP10) :

- ✓ Exécuter certaines tâches nécessitant une connaissance particulière ou un contact plus personnel avec la population (apostille, revisite, reprise contact victime, ...).
- ✓ Tâches judiciaires générales (auditions, apostilles, enquêtes de voisinage) sur apostille JI ou PR.
- ✓ Recueil de toute information pertinente d'un point de vue policier. (lien vers un processus d'appui de traitement de l'information).
- ✓ Exécution d'apostille (sur convocation).
- ✓ Tâches judiciaires spécifiques ou de grande ampleur sur apostille JI ou PR.
- ✓ Tâches judiciaires spécifiques ou de grande ampleur sur demande de l'officier (Traitement Policier Autonome).
- ✓ Devoir d'enquête à portée limitée.

3. 3ème processus primaire : porter secoursDéfinition du processus :

Le processus démarre lorsque les services de police reçoivent un appel à l'aide concernant une situation de danger (une personne en danger ou des biens menacés) ou qu'un danger est détecté d'office. Il s'agit d'un processus réactif, lorsqu' il y a danger ou menace imminente. (art.17 LFP «ils prennent de commun accord toutes les mesures propres à sauver les personnes en danger, à protéger l'évacuation des personnes et des biens...»). Il comprend tous les actes posés, si nécessaire en collaboration d'autres services pour maîtriser ou mettre fin à la situation de danger.

Les calamités, les catastrophes et les sinistres sont compris dans ce processus (sinistres : incendie, accident de roulage nécessitant l'emploi de moyens spéciaux,...A.R. du 23 juin 1971).

Activités importantes du processus

Entendre l'appel ou détecter le danger, évaluer l'appel ou la situation de danger pour lui donner la suite voulue, aller sur place, maîtriser l'évènement (écarter le danger), avertir, traiter l'évènement.

Liens avec d'autres processus :

Lorsqu'au cours de ce processus, on constate un fait judiciaire, l'information concernant ce fait met en route le processus « accueillir et traiter les demandes ». (Art. 17 Ils ne quittent les lieux... qu'après s'être assurés que leur présence n'est plus nécessaire pour exécuter des missions de police administrative et judiciaire.) Lorsque les services de police détectent une situation de danger, notamment au cours de la surveillance du territoire, le présent processus est déclenché.

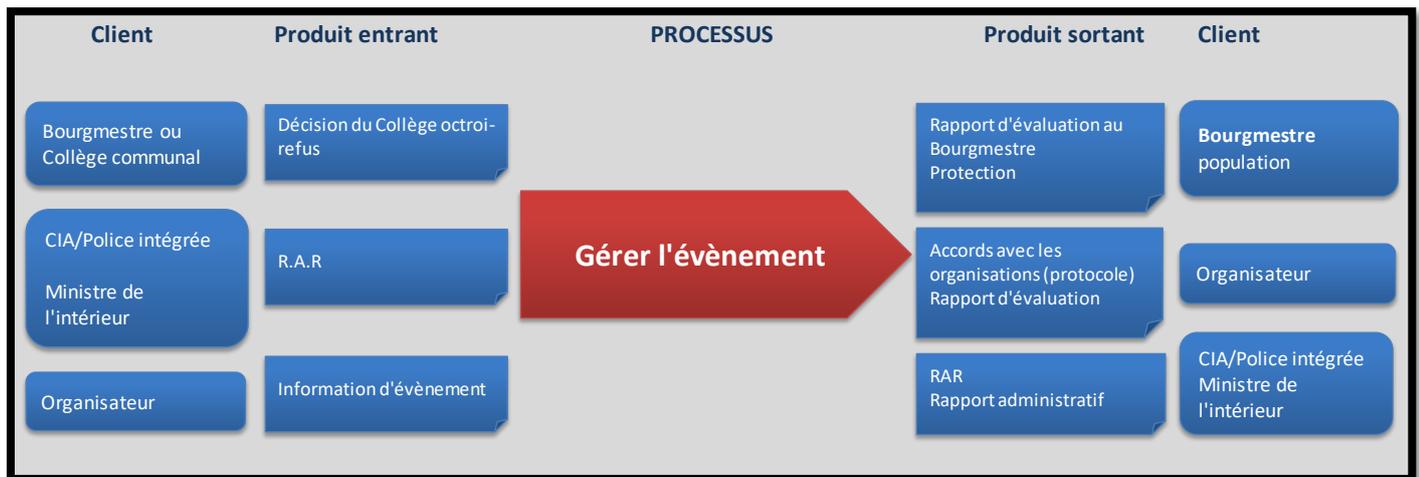
Contribution à la fonction de police orientée vers la communauté (CP1) :

- ✓ Soutenir la population, mettre à disposition son professionnalisme pour gérer les conflits et résoudre les problèmes.
- ✓ Identifier les causes probables des situations de crise et des conflits.

Contribution aux fonctions de bases (PLP10) :

- ✓ Accueil téléphonique (y compris autre forme d'information).
- ✓ Accueil physique.
- ✓ Recueil de toute information pertinente d'un point de vue policier.
- ✓ Apporter une réponse à tout appel pour lequel une intervention policière (situation de danger) est indispensable sur place.
- ✓ Dispatching/ assurer les communications radio avec les hommes sur le terrain.
- ✓ Mettre les personnes qui demandent secours ou assistance en contact avec des services spécialisés.
- ✓ Porter assistance aux personnes en danger.
- ✓ Rétablir l'ordre public lors de troubles imprévisibles (catastrophes, calamités).

4. 4ème processus primaire : gérer l'évènement



RAR : cf. MFO3.

Définition du processus :

Le processus débute lorsqu'une information concernant un évènement planifié qui présente un risque de danger ou une menace potentielle pour l'ordre public est communiqué aux services de police ou détecté par eux. Les services de police créent leur calendrier d'évènements ou complètent celui qui leur est remis par les autorités. La gestion de l'évènement comprend la négociation de l'espace public avec les partenaires dans l'esprit de sauvegarder les droits constitutionnels de la population et sa protection. Il comprend les activités proactives concernant la protection des personnes et des biens. Ce processus comprend très clairement toutes les étapes qui sont développées lors d'un cycle « Plan, Do, Check, Act » il est corrigé par les évaluations successives. Il cesse lorsque l'évaluation est faite avec l'organisateur et/ou Bourgmestre (Art.43 LFP).

Activités importantes du processus : analyser, établir une approche (calendrier, réunion de coordination...), établir un ordre d'opération, mettre en œuvre, évaluer l'évènement débriefer).

Liens avec d'autres processus :

Il n'existe pas de lien spécifique avec d'autres processus mais il est clair que, quand au cours de ce processus un fait judiciaire est constaté, il enclenche le processus «accueillir et traiter les demandes». Il en est de même pour l'appel à l'aide ou au secours qui démarre le processus «secourir».

Contribution à la fonction de police orientée vers la communauté (CP1) :

- ✓ Autonomie sociale de la population (garde privé, capitaine de route...).
- ✓ Récolter et détecter les besoins et attentes (réunions).
- ✓ Fonction signal et de mise en œuvre de la politique de sécurité à l'égard des autorités.
- ✓ Partenariat.

Contribution aux fonctions de bases (PLP10) :

- ✓ Maintien d'un environnement où les droits et libertés individuels sont protégés et respectés.
- ✓ Exercer un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité parmi la population.
- ✓ Diffusion de l'information générale à la population et aux communautés locales.
- ✓ Recueillir toute information pertinente d'un point de vue policier. (RAR).
- ✓ Détecter et résoudre de petits conflits naissants (médiation) «avant de détecter et résoudre surtout anticiper».
- ✓ Patrouille orientées (dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de sécurité ou si des problèmes spécifiques surgissent), certains contrôles prescrits.
- ✓ Prévention de la criminalité.
- ✓ Maintenir l'ordre public (services d'ordre).
- ✓ Effectuer des contrôles.
- ✓ Missions à caractère fédéral (surveillance de lieux de dépôt et d'enlèvement de fonds).
- ✓ Rétablir l'ordre public lors de troubles **prévisibles**.

5. 5ème processus primaire : veiller à la sécurité (et contribuer à son maintien)

S.A.C. : Sanction Administrative Communale - CIA : Carrefour d'Information de l'Arrondissement - RAR cfr MFO3 (rapport administratif) RIR cfr MFO3 (rapport d'information) - BRI : Bulletin de recherche et d'information.

Définition du processus :

Ce processus est déclenché par :

- des **données brutes** concernant des problèmes de sécurité ou de qualité de vie communiquées principalement par la population ou rassemblées par les services de police via des questionnaires, des enquêtes, des réunions. Ces données sont utilisées telles quelles ou sont recoupées dans le processus même avec d'autres données (éventuellement analysées). La surveillance du territoire est alors orientée selon les **informations** ainsi obtenues.
- les objectifs stratégiques du PZS ou
- des informations externes à la Zone de Police.

Il comprend donc toute la surveillance du territoire. Veiller au respect des lois et règlements contribue à protéger la population et ainsi à augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité. Il n'est toutefois qu'une contribution à la sécurité sociale et lorsque le problème dépasse les missions des services de police, c'est-à-dire

que d'autres services doivent jouer un rôle dans la résolution du problème, le service de police a une fonction de signal pour le Bourgmestre et éventuellement d'autres organisations. Il est en outre un système de veille et permet d'obtenir une image et de comprendre précisément l'actualité, l'étendue et la spécificité du problème.

Le résultat de ce processus est difficilement mesurable puisqu'il s'agit d'un service de protection, c'est pourquoi il est traduit en document interne concret concernant la prestation afin de pouvoir être mesuré. Le résultat est visible lorsqu'il est fait rapport de la situation aux clients (population, Bourgmestre, autre organisation,...).

Activités importantes du processus

Prévenir et détecter les problèmes, constater, croiser l'information, faire des choix, déterminer une approche pour résoudre un problème spécifique dans un lieu spécifique (école, rue, parc,..) surveiller, patrouiller (prévenir) contrôler, constater d'office.

Liens avec d'autres processus :

Quand, ici de l'information au sujet d'un fait judiciaire est relevée, il déclenche le processus accueillir et traiter les demandes.

Lorsqu'une situation de danger est détectée, elle déclenche le processus secourir.

Contribution à la fonction de police orientée vers la communauté (CP1) :

- ✓ Récolter et détecter les besoins et attentes (préventivement sur base de concertation de voisinage et réactivement).
- ✓ Fonction signal, fonction d'avis et fonction de mise en œuvre de la politique de sécurité policière à l'égard des autorités.
- ✓ Soutenir la population, mettre à disposition son professionnalisme pour gérer les conflits et résoudre les problèmes.
- ✓ Récolte des informations et communications bottom-up relatives aux besoins et attentes des communautés.
- ✓ Autonomie sociale de la population.
- ✓ Analyser et identifier les causes probables des situations de crise et des conflits.
- ✓ Se pencher sur les problèmes tenaces et récurrents (délits à répétitions, auteurs récidivistes, endroits à risque élevé).
- ✓ Concertation de quartier (consultation, participation, justification).
- ✓ S'orienter vers les causes sous-jacentes des problèmes.
- ✓ Résolution de problème : s'assurer du caractère permanent ou durable des résultats obtenus ou des solutions trouvées.

Contribution aux fonctions de bases (PLP10) :

- ✓ Recevoir les plaintes, doléances des habitants et y apporter des solutions concrètes.
- ✓ Diffusion de l'information générale à la population et aux communautés locales.
- ✓ La transmission des questions locales et des attentes aux autorités et à d'autres services.
- ✓ Recueil de toute information pertinente d'un point de vue policier. (lien avec processus d'appui).
- ✓ Exercer un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité parmi la population.
- ✓ Détecter (activement) et résoudre de petits conflits naissants.
- ✓ Recueillir toutes les informations utiles concernant les particularités et les problèmes propres à un quartier.
- ✓ Détecter les sources d'insécurité ainsi que les éventuels foyers de criminalité et en aviser les services compétents.
- ✓ Patrouilles orientées, certains contrôles.
- ✓ Accueil téléphonique (et autre forme de d'accueil).
- ✓ Prévention de la criminalité.
- ✓ Exécuter certaines tâches nécessitant une connaissance particulière ou un contact plus personnel avec la population (apostille, revisite, reprise contact victime, ...).

6. 6ème processus primaire : aviser et conseiller

Définition du processus :

Ce processus débute par une demande d'information ou d'avis formulée expressément par des particuliers, des autorités administratives, des communautés d'intérêts partagés et d'organisation ou d'office.

Différentes lois définissent les compétences des services de police en matière de délivrance d'attestation ou d'autorisation, par exemple : l'autorisation de détention d'arme,... L'arrêté de police est de même une matière dans laquelle l'avis des services de police est demandé.

En ce qui concerne les demandes des particuliers, de diverses organisations et communautés (commerçants, écoles, associations,...), elles seront évaluées et analysées afin d'obtenir un « service sur mesure » (informations, avis technopréventif, conférences,...).

Etant donné sa bonne connaissance du terrain (par les autres processus primaires), la police a, certainement ici, non seulement un rôle réactif mais aussi un rôle préventif, elle formule alors certains conseils ou avis de sa propre initiative lorsqu'elle constate un besoin en la matière.

Activités importantes du processus

Evaluer les risques, évaluer la demande, informer, prévenir, (tous les avis, conférences, contacts, réunions...).

Liens :

Ce processus peut être déclenché par n'importe lequel des autres processus lorsqu'un besoin d'avis ou de conseil est détecté.

Contribution à la fonction de police orientée vers la communauté (CP1) :

- ✓ Mettre à disposition son professionnalisme pour résoudre les problèmes.
- ✓ Autonomie sociale de la population.
- ✓ Mécanismes et structures de consultation ou de participation.
- ✓ Adapter et orienter son offre en fonction des différents groupes cibles.
- ✓ S'orienter vers les causes sous-jacentes des problèmes.
- ✓ Fonction d'avis.

Contribution aux fonctions de bases (PLP10) :

- ✓ Recueil de toute information pertinente d'un point de vue policier.
- ✓ Prévention de la criminalité.
- ✓ Information et orientation de la population vers les instances adéquates.
- ✓ Diffusion de l'information générale à la population et aux communautés locales.

- ✓ Porter assistance aux victimes d'infraction, particulièrement en leur procurant l'information nécessaire.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

D'un point de vue opérationnel, différents phénomènes nous conduisent à collaborer avec les Zones voisines.

Thème	Zone - Service
Vols métaux Plan d'action sur l'arrondissement	ZP Mons ZP La Louvière ZP Hauts-Pays S.P.C. P.J.F.
Match de basket	ZP Mons
Roulage	ZP Sylle & Dendre ZP Mons Douane
Fraudes sociales	Implication de l'ensemble des Zones dans le plan d'action pour l'Arrondissement de Mons
Vols qualifiés dans habitations	Implication de l'ensemble des Zones dans le plan d'action pour l'Arrondissement de Mons
Perquisitions renforcées par l'appui du Groupe Delta	ZP Mons ZP La Louvière ZP Sylle & Dendre P.J.F. Unités hors arrondissement

D'un point de vue non opérationnel :

Thème	Zone - Service
Organisation de formation AMOCK	DCA Mons
Mise à disposition du Centre de Formation	P.J.F. ZP La Louvière WPR

2.7.2. Autre type de coopération - protocoles avec partenaires non policiers et tiers

- Contrat de Prévention des entités de la Zone.
 - Participation à l'élaboration et au Comité de pilotage des plans stratégiques.
 - Participation aux Conseils Consultatifs de Prévention.
 - Echange d'information régulier.
 - Implication dans la stratégie « Vols Qualifiés dans habitations », « Délinquance urbaine » et « Incivilités ».
 - Consultation pour l'élaboration du PZS 2009-2012, notamment par l'enquête et l'attente des citoyens sur le sentiment d'insécurité.

- Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse.
 - Participation aux différentes commissions (scolaire, jeunes et justice, recherches/actions).
 - PLP41 avec notamment des contacts étroits entre notre Service Jeunesse et les directions des établissements scolaires.



- Service des Douanes.
 - Collaboration pour des opérations de contrôles routiers.
 - Participation, notamment avec leurs chiens STUP, à des opérations de perquisitions.
 - Participation pour des contrôles de magasins de nuit avec les différents partenaires sociaux (ONSS, RW, Lois Sociales,...).

- Protocole d'accord entre le TEC Hainaut et les ZP de l'Arrondissement Judiciaire de Mons.

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité (au 31/12/2012)

2.8.1. Contribution fédérale

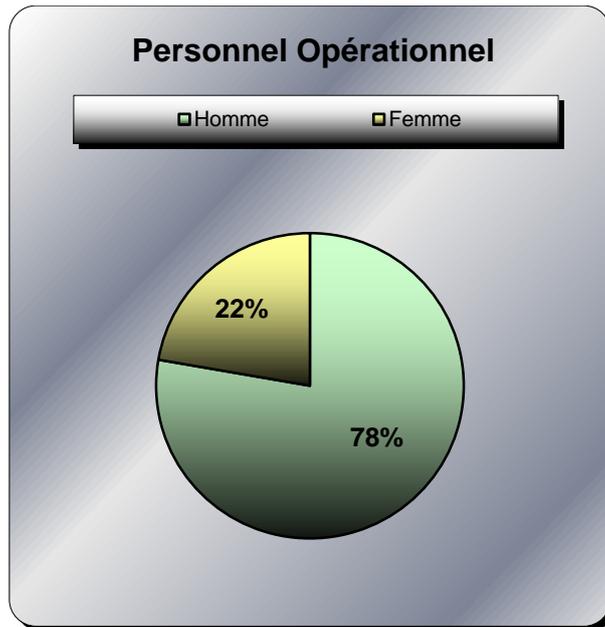
		Année de référence (2012)
		Heures
Contribution fédérale	Missions fédérales	
	- Ligne de crédit MFO 2 bis	3458
	- Participation au CIA (LPI, art. 105bis)	0
	- Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des Zone (MFO 4: point 2.2.)	0
	- Participation au CIC (LPI, art. 69bis)	0
	- ...	0
	Contributions de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec Pol Fed)	277
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI art 64)	
	Sous-total contribution fédérale	3735

2.8.2. Répartition par service (cadre réel) (au 31/12/2012)

2012	Opérationnel		Calog		FTE
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Chef de Corps	1	0	0	0	1
Secrétariat	0	0	0	3	2,5
Gestion des Ressources Humaines	0	0	0	5	4,8
Service Communication	0	0	0	1	1
Comptabilité	0	0	0	1	1
Gestion de la Logistique	1	0	3	2	5
Charroi	0	0	1	0	1
Cellule informatique	0	0	2	0	2
Direction des Opérations	1	0	0	0	1
Direction des Proximités	1	0	0	0	1
Contrôle interne	1	0	1	0	2
Appui au Développement	0	0	1	1	2
Appui Opérationnel	2	2	0	4	6
Service Intervention	71	15	5	6	87,6
Proximité Boussu	13	6	0	1	18,8
Proximité Colfontaine	13	5	0	1	17
Proximité Frameries	15	4	0	1	19
Proximité Quaregnon	7	10	0	1	16,8
Proximité Saint-Ghislain	14	7	0	1	19
Service Recherche	24	1	0	2	25,65
Proactivité / Roulage	26	3	1	2	30
Aide aux victimes	0	0	0	2	2
Service Jeunesse	3	3	0	1	7
Stand de tir	2	0	0	0	1
Service Environnement	2	1	0	0	3
Bureau Central des Armes	2	0	0	1	3
Personnes détachées	0	0	0	0	0
TOTAL	199	57	14	36	280,15
TOTAL PAR CATEGORIE	256		50		

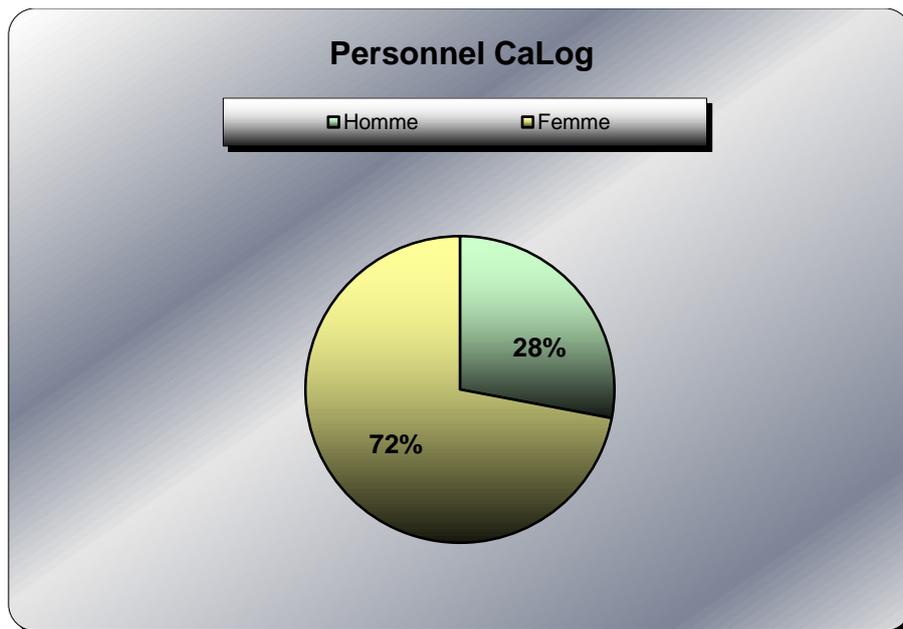
Le cadre opérationnel

CADRE	Réel	Organique
OFFICIER	18	21
MOYEN	38	65
de BASE	166	225
AGT de POLICE	34	46
TOTAL	256	357

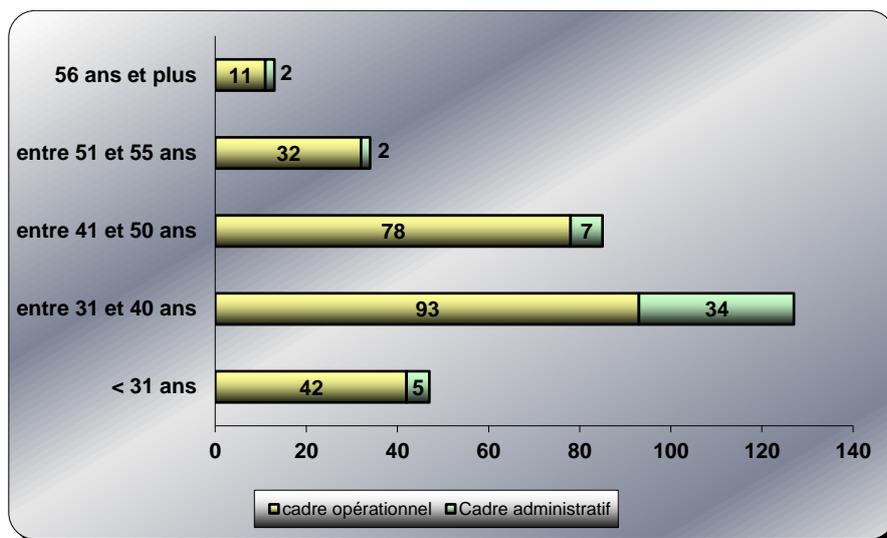


Le cadre administratif

CALOG	Réel	Organique
NIVEAU A	5	6
NIVEAU B	8	13
NIVEAU C	30	36
NIVEAU D	7	8
TOTAL	50	63

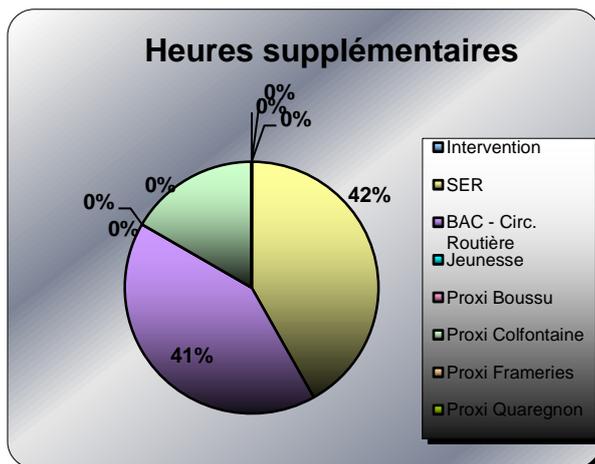


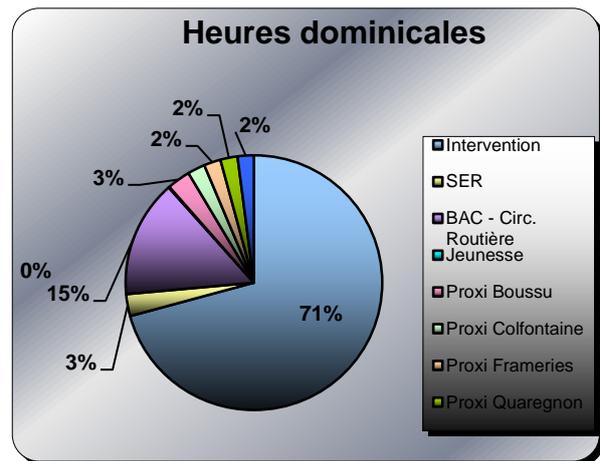
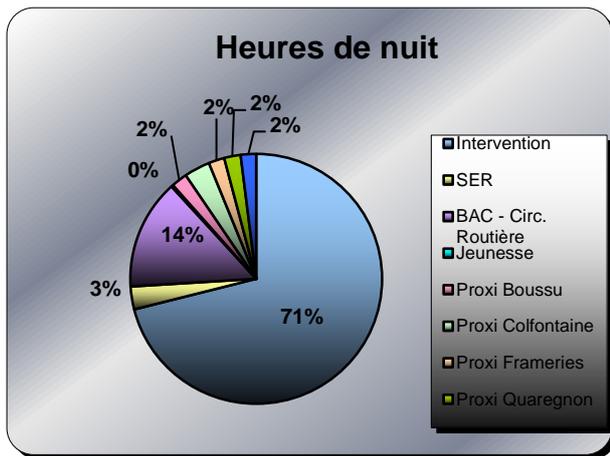
Pyramide des âges du personnel



Heures supplémentaires de nuit et de week-end

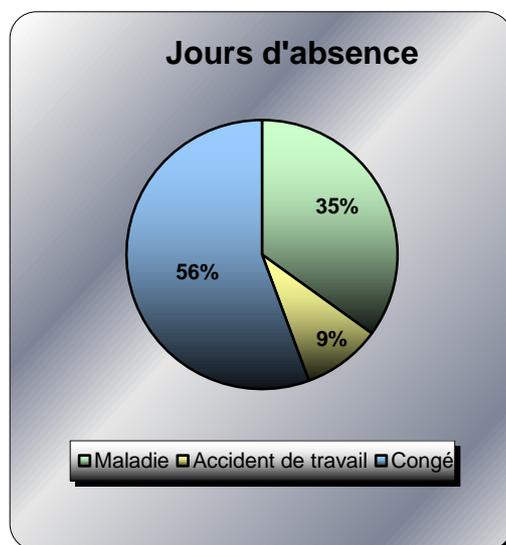
Services	Heures supplémentaires	Heures de nuit	Heures dominicales
Intervention	1	43.913	37.136
SER	1.007	1.826	1.465
BAC - Circ. Routière	1.000	8.793	7.806
Jeunesse	0	160	64
Proxi Boussu	0	1.267	1.535
Proxi Colfontaine	400	2.051	1.157
Proxi Frameries	0	1.256	1.110
Proxi Quaregnon	0	1.308	1.132
Proxi St-Ghislain	0	1.226	1.073
TOTAL	2.408	61.800	52.478
+ Environnement	0	225	296
+ BCA	0	0	7





Absences pour maladie et arrêt de travail

2012	Jours d'absence
Maladie	7.110
Suite à une mesure disciplinaire	65
Accident de travail	1.912
J. de carence	69
Don de sang	80
Congé maternité ou paternité	997
Congé exceptionnel	212
Congé pour cause de formation	0
Congé de circonstance	183
Congé syndical	112
TOTAL	10.740



CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer

- Les priorités définies dans le plan zonal de sécurité 2009-2012 étaient :
 - les vols qualifiés dans habitations,
 - l'insécurité routière,
 - les stupéfiants dans et aux abords des écoles,
 - les faits commis avec violences et/ou menaces,
 - la criminalité de rue et les nuisances.
- Ces différentes priorités ont été suivies, évaluées, réexaminées et adaptées par le Conseil Zonal de Sécurité tout au long du cycle.
- Dans un premier temps, nous vous proposons une évaluation détaillée de ces priorités et dans un second temps, un tableau synthétique.

EVALUATION DETAILLEE

3.1.1. Les vols qualifiés dans habitations

Objectif fixé : « d'ici fin 2012, diminuer de 5 % les vols qualifiés dans habitations commis sur le territoire de notre Zone de Police ».

VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
ZONE	837	729	829	689	735	-12,2%	0,8%	-11,3%	6,7%
BOUSSU	163	109	131	115	150	-8,0%	37,6%	14,5%	30,4%
COLFONTAINE	191	174	233	147	144	-24,6%	-17,2%	-38,2%	-2,0%
FRAMERIES	182	129	115	119	104	-42,9%	-19,4%	-9,6%	-12,6%
QUAREGNON	130	134	197	137	91	-30,0%	-32,1%	-53,8%	-33,6%
SAINT-GHISLAIN	171	183	153	171	246	43,9%	34,4%	60,8%	43,9%

VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
ZONE	3.524	2.982	-15,4%
BOUSSU	623	505	-18,9%
COLFONTAINE	936	698	-25,4%
FRAMERIES	620	467	-24,7%
QUAREGNON	566	559	-1,2%
SAINT-GHISLAIN	779	753	-3,3%

Objectif atteint puisque nous sommes passés de 3.524 faits de VQH pour 2005 à 2008 à 2.982 pour 2009 à 2012 → Diminution de 15,4 %.

Sous-objectif 1 : « d'ici fin 2012, diminuer de 9,5 % le nombre de VQH commis sur le territoire de la Commune de COLFONTAINE ».

- Sous-objectif atteint puisque nous sommes passés de 936 faits de VQH pour 2005 à 2008 à 698 pour 2009 à 2012 → Diminution de 25,4 %.

Sous-objectif 2 : « d'ici fin 2012, essayer de diminuer de 8,5% le nombre de VQH commis sur le territoire de l'entité de SAINT-GHISLAIN ».

- Sous-objectif non atteint puisque nous sommes passés de 779 faits de VQH pour 2005 à 2008 à 753 pour 2009 à 2012 → Diminution de 3,3 %.

Sous-objectif 3 : « d'ici fin 2012, essayer de maintenir le pourcentage de 15 % de faits de VQH élucidés sur l'ensemble du territoire de notre Zone de Police ».

- Sous-objectif atteint puisqu'en 2009, 141 faits ont été élucidés sur 729 → 19,3 %.
- Sous-objectif atteint puisqu'en 2010, 152 faits ont été élucidés sur 829 → 18,3 %.
- Sous-objectif atteint puisqu'en 2011, 139 faits ont été élucidés sur 689 → 20,2 %.
- Sous-objectif atteint puisqu'en 2012, 195 faits ont été élucidés sur 735 → 26,5 %.

Mois	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total
2012	47	54	66	83	68	44	47	61	58	47	62	98	735
2011	58	39	44	52	42	71	75	57	60	66	72	53	689
2010	81	56	70	71	72	54	57	77	62	67	66	96	829
2009	57	62	79	69	54	69	71	43	39	50	67	69	729

Si on observe les mois les plus touchés pour l'ensemble de la Zone, on constate que pour ces quatre années, le mois de décembre fut un des plus concernés avec toutefois également une attention particulière pour le mois de janvier en 2010.

Jours	L	Ma	Me	J	V	S	D	Total
2012	110	99	82	114	119	115	96	735
2011	125	84	89	89	105	100	97	689
2010	136	123	102	116	147	106	99	829
2009	93	106	80	111	128	117	94	729

Pour ce qui est des jours, le week-end semble particulièrement touché avec également un point d'attention pour le mardi en 2010.

515 revisites ont été effectuées par les services de Proximités au cours de l'année 2012.

Il est également important de souligner qu'au cours de cette année 2012, 195 vols qualifiés dans habitations ont été élucidés. Cela nous donne un taux d'élucidation de 26,5 %.

Ces résultats sont encourageants étant donné qu'il s'agit d'une des priorités majeures de notre Plan Zonal de Sécurité.

La Police Boraine poursuivra la politique menée dans ce domaine : prévention via l'organisation de patrouilles proactives, conseils en techno-prévention, campagnes de prévention, optimisation de l'avis d'absence prolongée, avis de passage, tendre vers une augmentation du nombre d'élucidations par une approche associée des services Interventions (rapidité, constats), Brigade anti-criminalité (présence policière), Proximités (prévention, contacts avec le citoyen, recherche de l'information, enquêtes de voisinage, fiches de revisite), Bureau d'Investigation Judiciaire (fiches de revisite, enquêtes), SER (enquêtes) et Appui au développement (définition des lieux à surveiller, cartes, statistiques).

Actions menées

Objectifs opérationnels	Réalisés ou pas
Adaptation des BS sur base de l'analyse du labo.	Réalisé.
Enquêtes de voisinage et revisites.	A présent, réalisées toutes deux par les Services de Proximité.
Exploitation des infos recueillies par les revisites et enquêtes.	Systématique.
PV VQH.	Toujours d'actualité.
Appel labo.	Systématique sauf conditions particulières (le préjudicié a rangé son habitation par exemple).
Triptyque d'identification judiciaire.	Réalisé.
Opérations « Lupin ».	Annulées vu le peu de résultats et le manque de capacité.
Signalements d'enquêtes.	Effectué.
Réunions SER/BIJ.	1/sem. avec le SER (Visite des sections à tour de rôle). 1/mois, participation de l'enquêteur du BIJ à un briefing dans sa Proximité.
Surveillances brocantes.	Effectuées par le SER (A voir avec eux pour la fréquence).
Surveillances magasins de seconde main.	De manière régulière + Bijouteries.
Formulaires bleus et DB Butin.	Peu de retour de la part du citoyen dans la transmission + obligation pour l'INP d'encoder les objets en BNG dès obtention du préjudice.
Affichage des cartes.	Réalisé à la demande et en fonction de l'actualité.
Dégager de la capacité pour patrouilles orientées.	Pas de capacité disponible donc mission des équipes PM.
Formation descente sur les lieux.	Toujours pas planifiée.

3.1.2. L'insécurité routière : les accidents avec lésions corporelles

Objectif fixé : « d'ici 2012, diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles de 10 % ».

ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
ZONE	256	227	192	237	217	-15,2%	-4,4%	13,0%	-8,4%
BOUSSU	44	38	46	47	41	-6,8%	7,9%	-10,9%	-12,8%
COLFONTAINE	43	29	32	33	33	-23,3%	13,8%	3,1%	0,0%
FRAMERIES	48	46	23	32	36	-25,0%	-21,7%	56,5%	12,5%
QUAREGNON	41	40	34	45	30	-26,8%	-25,0%	-11,8%	-33,3%
SAINT-GHISLAIN	80	74	57	80	77	-3,8%	4,1%	35,1%	-3,8%

ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
ZONE	1.041	873	-16,1%
BOUSSU	208	172	-17,3%
COLFONTAINE	146	127	-13,0%
FRAMERIES	176	137	-22,2%
QUAREGNON	214	149	-30,4%
SAINT-GHISLAIN	297	288	-3,0%

Objectif atteint puisque nous sommes passés de 1.041 accidents avec lésions corporelles pour 2005 à 2008 à 873 pour 2009 à 2012 → Diminution de 16,1 %.

Mois	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total
2012	21	8	15	19	14	19	25	19	11	22	19	25	217
2011	21	19	17	29	19	24	15	19	21	24	13	16	237
2010	12	9	19	15	15	20	24	12	27	19	12	8	192
2009	16	11	16	24	19	21	21	21	17	22	19	20	227

Pour ce qui est des mois les plus problématiques, on observe que les mois d'hiver sont un peu plus problématiques.

Jours	L	Ma	Me	J	V	S	D	Total
2012	27	35	29	32	28	39	27	217
2011	32	28	31	43	35	43	25	237
2010	18	32	26	31	30	30	25	192
2009	36	24	30	38	40	24	35	227

Pour ce qui est des jours, il est incontestable qu'il s'agit souvent du week-end.

Les entités les plus touchées sont Boussu (routes de Dour et de Mons ainsi que le jour du marché) et Saint-Ghislain (la N547, la route de Wallonie et la rue de la Rivière pour les grands axes ainsi que les entrées et sorties des écoles de même que les arrivées et départs des navetteurs pour ce qui est des créneaux horaires).

La sécurité routière étant une de ses priorités majeures, la Police Boraine n'a cessé d'accroître sa présence sur le terrain et de renforcer ses contrôles.

Actions menées

Objectif opérationnel 1

D'ici 2012, placer 5 fois par semaine et ce, une journée complète, un radar préventif sur les axes définis comme zone noire par le présent plan afin de sensibiliser les usagers de la route à une vitesse excessive et achat de 5 radars préventifs (une par Commune).

- Avant 2012, le radar a été placé 5 fois semaine par le Service Circulation. Néanmoins, depuis le début 2012, le radar préventif est attribué dans les Proximités et chaque Proximité possède son radar préventif.
L'appui Opérationnel n'a plus de radar.

Objectif opérationnel 2

Dès l'acquisition de la remorque avec panneau électronique porteur de message ciblé et ce, jusque 2012, le placer 5 fois par semaine sur les axes définis comme zone noire afin de sensibiliser les usagers de ces routes aux dangers potentiels qui y résident.

- Depuis son acquisition, la remorque a été placée à raison de 3 jours sur 5 quand l'équipe Circulation est présente ce jour-là. Néanmoins, la remorque n'a plus été placée régulièrement depuis octobre 2012, suite à un problème hydraulique.

Objectif opérationnel 3

D'ici 2012, réaliser chaque jour 2 contrôles statiques sur ces axes afin de conscientiser les usagers de la route aux risques de se faire verbaliser.

- Objectif réalisé à 100%.

Objectif opérationnel 4

D'ici 2012, effectuer un contrôle répressif par semaine avec interception le long de ces différents axes définis comme Zone noire afin de conscientiser les usagers de la route aux conséquences concrètes d'une conduite dangereuse.

- Objectif abandonné : véhicule Provida pas utilisé pour filmer (problème de capacité disponible) et ne pouvant plus faire de grands kilométrages.
Le véhicule Provida est utilisé néanmoins à d'autres fins. Depuis 2013, le véhicule Provida a de nouveau été utilisé dans le cadre de l'objectif opérationnel cité ci-dessus.

Objectif opérationnel 5

D'ici 2012, inviter les différents gestionnaires de voirie de la ZP Boraine à se réunir 3 fois (une fois par an) afin d'évaluer les possibilités d'amélioration de l'infrastructure routière.

- Effectué : depuis 2012, le contact est très bon, il y a une bonne écoute et réaction des gestionnaires de voiries.

Objectif opérationnel 6

D'ici 2012, avaliser notre proposition de liste de Zones noires par le Parquet Police de Mons afin de tendre vers une tolérance zéro dans ces Zones.

- La tolérance Zéro est d'application depuis 2012 et des réunions très productives. De plus, les zones noires sont revues et mieux scindées.

Objectif opérationnel 7

Contact avec les écoles : utilisation de la piste circulation routière.

- Toujours d'application, mais très peu d'implication des écoles.

Objectif opérationnel 8

Partenariat avec les auto-écoles : non effectué car plus de cours théoriques donnés.

- Abandonné.

Objectif opérationnel 9

D'ici 2012, effectuer 20 contrôles curvomètres par an afin d'accroître la probabilité, en tant que conducteur de cyclo, d'être contrôlé.

- Les contrôles curvomètres ont été effectués journalièrement et à chaque sortie d'une équipe circulation depuis 2012.

3.1.3. Les stupéfiants dans et aux abords des écoles

Objectif général :

Diagnostiquer le phénomène :

- Essayer de disposer d'une image réelle de la problématique du trafic de stupéfiants à l'intérieur des écoles.
- Essayer de disposer d'une image de la problématique de la consommation et trafic de stupéfiants aux abords des écoles.

Déconseiller les non consommateurs et réduire la consommation de drogue.

Essayer de réaliser une réduction effective des délits liés à la consommation de stupéfiants dans et aux abords des écoles.

3.1.3.1. Définition du phénomène

Drogues ! Nous en entendons parler quotidiennement et certains y sont confrontés régulièrement.

Les substances stupéfiantes, stimulantes et hallucinogènes qui sont en circulation sont de natures multiples et diverses quant à leurs présentations (opium, héroïne, cocaïne, amphétamines, tranquillisants, alcool, cannabis, XTC,...).

La Loi du 24 février 1921 est la loi dite des drogues (et trafic); elle définit le phénomène.

Aujourd'hui, le prix de vente des produits diminue et la disponibilité augmente.

Intervenant en milieu fermé (l'école), les différents services de police ne disposent pas d'une image certaine de la problématique.

Nous définirons le trafic dans et aux abords des écoles comme la vente de produits générant une modification du comportement habituel pratiquée à l'encontre de mineurs et jeunes adultes qui fréquentent un établissement scolaire.

Ce commerce doit donc être exercé dans un rayon de 100m par rapport à la localisation de l'école.

1. Statistiques

Saisies stups SER	2008	2009	2010	2011	2012
Héroïne (gr)	80,0	431,0	132,9	32,0	97,4
Cocaïne (gr)	1.470	732	275	145	10
Haschich (gr)			536,2	200,0	288,4
Marijuana (gr)	2.310	3.600	2.050	6	4.492
XTC (pilules)	45	2.350		38	0
Herbe (gr)	214	5.200			210
Plants	123				33
Argent saisi (EUR)		62.570	103.025	2.670	13.623
Valeur des stups saisis (EUR)		150.000,000	47.900,000	70.990,000	50.267,296

2. Evaluation Stups aux abords des écoles

	2009	2010	2011	2012
Consommateurs interpellés	19	11	11	17
Dealers interpellés	4	2	3	3
Séances d'information dans ou au profit des écoles	15	4	4	3
Réunions avec les écoles	3	2	6	4

3.1.3.2. Sous-objectifs

Sous-objectif 1

DISPOSER d'une image réelle du nombre de situation de trafic de drogues DANS les établissements scolaires.

- La problématique n'est abordée que de manière superficielle et d'une façon officieuse.

D'abord intéressées au cours du premier semestre 2012, les directions d'école ont effectué une marche arrière lors de la reprise des cours 2012-2013 quant aux actions de contrôle qui pourraient être menées au sein de leur établissement.

Pour cette année 2012, UNE seule opération a été menée.

L'ensemble des policiers mais essentiellement les services de proximités sont orientés vers la récolte d'informations (entrée et sortie des écoles).

Sous-objectif 2

DISPOSER d'une image réelle du nombre de trafic de drogues AUX ABORDS des établissements scolaires.

- Notre zone tente de réaliser au minimum une opération par mois aux abords des écoles à laquelle s'ajoutent les opérations absentéisme scolaire.
Des résultats obtenus lors de nos contrôles planifiés ou inopinés, il semble que l'objectif soit atteint dans le sens où très peu de situation de deal aux abords des écoles ont été découvertes (TROIS).
La détention de faible quantité est par contre très présente.
Pour ce qui est de l'intérieur de l'école, aucun fait n'a été porté à notre connaissance en 2012.

Sous-objectif 3

DECONSEILLER les non-consommateurs et réduire la consommation de drogues.

- Cet objectif est poursuivi via la présence policière aux abords des écoles combinée avec la médiatisation des interpellations, les séances d'information et l'organisation de salon et action de parrainage.

Sous-objectif 4

DIMINUER le nombre de trafic de drogues dans et aux abords des établissements scolaires.

- Cet objectif est poursuivi par la combinaison des actions de notre Zone de Police (présence, contrôle, sensibilisation).

3.1.3.3. Actions menées

<i>Activités et sous-activités</i>	<i>REALISE OU PAS</i>
Présence policière sur le terrain aux abords des écoles lors des heures d'entrée et de sortie.	OUI
Sensibiliser les patrouilles lors des passages pendant les heures de cours.	±
Effectuer des opérations lutte contre le trafic et la détention.	OUI
Entretenir des relations avec les directions d'école.	OUI

Réorienter les patrouilles sur base d'analyse.	OUI
Effectuer des contrôles en ville des jeunes.	OUI
Effectuer des opérations lutte contre le trafic et détention aux abords des écoles.	OUI

3.1.3.4. Opérations aux abords des écoles

L'objectif initial est de planifier UNE opération aux abords des écoles par mois.

Opérations « Bambi » :

- ✓ 2009 : 9 opérations.
- ✓ 2010 : 10 opérations.
- ✓ 2011 : 10 opérations.
- ✓ 2012 : 5 opérations.

3.1.4. La criminalité violente

Objectif fixé : Contribuer à une meilleure maîtrise et si possible à une réduction du nombre des faits de criminalité violente.

CRIMINALITE VIOLENTE	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
ATTAQUES A MAIN ARMEE	6	17	15	9	15	150,0%	-11,8%	0,0%	66,7%
VOLS A L'ARRACHE	26	13	11	7	30	15,4%	130,8%	172,7%	328,6%
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	86	74	65	66	68	-20,9%	-8,1%	4,6%	3,0%

CRIMINALITE VIOLENTE	Total 2005- 2008	Total 2009- 2012	%
ATTAQUES A MAIN ARMEE	50	56	12,0%
VOLS A L'ARRACHE	83	61	-26,5%
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES	305	273	-10,5%

3.1.4.1. Les attaques à main armée

En vue de diminuer le nombre de faits de 5 % :

1. Augmenter le taux d'élucidation.
2. Occupation du terrain en cas de problèmes.

ATTAQUES A MAIN ARMEE	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
ZONE	6	17	15	9	15	150,0%	-11,8%	0,0%	66,7%
BOUSSU	0	7	1	1	6	S.O.	-14,3%	500,0%	500,0%
COLFONTAINE	0	5	5	0	3	S.O.	-40,0%	-40,0%	S.O.
FRAMERIES	4	1	4	2	1	-75,0%	0,0%	-75,0%	-50,0%
QUAREGNON	2	1	1	5	2	0,0%	100,0%	100,0%	-60,0%
SAINT-GHISLAIN	0	3	4	1	3	S.O.	0,0%	-25,0%	200,0%

ATTAQUES A MAIN ARMEE	Total 2005- 2008	Total 2009- 2012	%
ZONE	50	56	12,0%
BOUSSU	8	15	87,5%
COLFONTAINE	7	13	85,7%
FRAMERIES	9	8	-11,1%
QUAREGNON	8	9	12,5%
SAINT-GHISLAIN	18	11	-38,9%

Objectif non atteint puisque nous sommes passés de 50 faits d'attaques à main armée pour 2005 à 2008 à 56 pour 2009 à 2012 → Augmentation de 12,0 %.

Mois	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total
2012	2	1	1	2	0	1	0	2	3	2	0	1	15
2011	0	1	3	1	0	0	2	1	0	0	0	1	9
2010	5	2	1	1	2	1	1	0	1	0	1	0	15
2009	1	0	1	1	2	1	2	1	1	4	3	0	17

Jours	L	Ma	Me	J	V	S	D	Total
2012	2	4	1	3	3	1	1	15
2011	2	0	1	1	2	3	0	9
2010	3	2	4	1	4	1	0	15
2009	3	3	2	2	3	4	0	17

Au cours de l'année 2012, les cibles principales des auteurs ont notamment été des commerces, une librairie, une agence bancaire, une agence de tiercé et une bijouterie.

Lorsque nous avons été confrontés à ce type de faits, les services compétents (Intervention, Appui opérationnel, Proximités, SER, Assistance aux victimes et Appui au développement) se sont à chaque fois immédiatement mobilisés.

Pour preuve, 20 attaques à main armée ont été élucidées par le SER. Cela nous donne un taux d'élucidation de 133,3 %.

3.1.4.2. Les vols avec violences et/ou menaces

En vue de diminuer le nombre de faits de 5 % :

1. Augmenter le taux d'élucidation.
2. Occupation du terrain en cas de problèmes.

VOLS AVEC VIOLENCES ET MENACES	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
ZONE	86	74	65	66	68	-20,9%	-8,1%	4,6%	3,0%
BOUSSU	16	21	12	8	17	6,3%	-19,0%	41,7%	112,5%
COLFONTAINE	22	8	12	15	10	-54,5%	25,0%	-16,7%	-33,3%
FRAMERIES	17	12	13	16	8	-52,9%	-33,3%	-38,5%	-50,0%
QUAREGNON	8	12	14	14	16	100,0%	33,3%	14,3%	14,3%
SAINT-GHISLAIN	23	21	14	13	17	-26,1%	-19,0%	21,4%	30,8%

VOLS AVEC VIOLENCES ET MENACES	Total 2005-2008	Total 2009-2012	%
ZONE	305	273	-10,5%
BOUSSU	62	58	-6,5%
COLFONTAINE	77	45	-41,6%
FRAMERIES	53	49	-7,5%
QUAREGNON	41	56	36,6%
SAINT-GHISLAIN	72	65	-9,7%

Objectif atteint puisque nous sommes passés de 305 faits de vols avec violences et/ou menaces pour 2005 à 2008 à 273 pour 2009 à 2012 → Diminution de 10,5 %.

Mois	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.	Total
2012	5	5	3	7	6	6	7	7	8	5	7	2	68
2011	11	6	6	1	12	6	3	3	6	3	5	4	66
2010	2	5	7	4	2	7	6	6	7	11	4	4	65
2009	8	6	9	10	8	4	3	2	5	3	4	9	71

Jours	L	Ma	Me	J	V	S	D	Total
2012	8	4	15	13	10	9	9	68
2011	10	10	5	7	16	8	10	66
2010	13	11	13	6	8	7	7	65
2009	12	9	10	7	13	12	8	71

Pour ce qui est du préjudice, il s'agit le plus souvent d'argent, de GSM, de sacs à main, de portefeuilles, cyclomoteurs, bijoux,...

Signalons également que 53 vols avec violences et/ou menaces ont été élucidés en 2012. Cela nous donne un taux d'élucidation de 77,9 %.

Actions menées

Aspect « enquête »

1. Les ressources et moyens sont déjà présents dans la Zone : ok
2. Il ne s'agit souvent que d'une nouvelle articulation de moyens déjà disponibles.

Aspect « occupation du terrain »

1. Méthode déjà en cours dans la Zone : ok
2. On va juste systématiser le signalement des problèmes : ok réalisé
3. Et installer la concertation dans le choix de la méthode : ok réalisé

Aspect « aide aux victimes »

1. Le SAV fonctionne déjà : ok
2. On va juste rappeler son existence et la NECESSITE d'y recourir : ok réalisé

3.1.5. La criminalité de rue et les nuisances**3.1.5.1. Environnement - Lutte contre les incivilités**

Objectif fixé : « d'ici fin 2012, essayer de diminuer de 5 % le nombre d'incivilités commises sur le territoire de la Zone ».

ZONE - INCIVILITES	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
Animaux	147	77	73	75	36	-75,5%	-53,2%	-50,7%	-52,0%
Délinquance environnementale	0	0	0	0	11	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Propreté publique	768	585	525	364	154	-79,9%	-73,7%	-70,7%	-57,7%
Sécurité et salubrité publiques	124	97	127	161	64	-48,4%	-34,0%	-49,6%	-60,2%
Sécurité publique et commodité de passage	204	167	208	126	104	-49,0%	-37,7%	-50,0%	-17,5%
Tranquillité publique	385	231	414	341	212	-44,9%	-8,2%	-48,8%	-37,8%
Violence urbaine - Dérangements publics	7	1	18	25	1	-85,7%	0,0%	-94,4%	-96,0%
Indéterminé	33	25	34	28	0	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
TOTAL	1.668	1.183	1.399	1.120	582	-65,1%	-50,8%	-58,4%	-48,0%

- Objectif atteint si on compare le nombre d'infractions au RGP de 2008 à 2012 : diminution de 75,5 %.
- Objectif atteint si on compare le nombre d'infractions au RGP de 2009 à 2012 : diminution de 53,2 %.

- Objectif atteint si on compare le nombre d'infractions au RGP de 2010 à 2012 : diminution de 50,7 %.
- Objectif atteint si on compare le nombre d'infractions au RGP de 2011 à 2012 : diminution de 52,0 %.

Actions menées

<i>Activités et sous-activités</i>	<i>REALISE OU PAS</i>
Analyse du phénomène.	OUI
Rechercher des infos.	OUI
Attention particulière.	OUI
Assurer une présence policière sur le terrain aux endroits critiques répertoriés.	OUI
Sensibiliser les patrouilles.	OUI
Opérations « Cités Propres ».	OUI
Relations avec les contrats de Prévention.	OUI

Sous-objectifs

« Programmer et réaliser des opérations Cités Propres ».

- ✓ 2009 : 19 opérations (Service Environnement + Proximités).
- ✓ 2010 : 20 opérations (Service Environnement + Proximités).
- ✓ En 2011, les Cités Propres ont été remplacées par des patrouilles environnementales.
- ✓ En 2012, les Cités Propres ont été remplacées par des patrouilles environnementales. Cependant, les Communes de Colfontaine et de Saint-Ghislain continuent à mettre en place des journées « Cités Propres » 2 fois par an auxquelles sont associés les policiers de quartier et le Service Environnement.
- ✓ Des patrouilles environnementales ont été effectuées 1 samedi sur 2 par le Service Environnement tout au long de l'année 2012.
- ✓ Le Service Environnement a assuré la formation du RGP à l'ensemble des services.
- ✓ Application du RGP par l'ensemble des services concernés.

- ✓ Le Service Environnement donne appui aux différents services de la Zone lors de contrôles programmés.
- ✓ Des journées propreté ont été organisées à l'initiative des Commissaires de Proximités, en collaboration avec les Services communaux (notamment, les semaines de la propreté).
- ✓ Des opérations « Night Train » ont été organisées une fois tous les 15 jours par le Service Environnement.

3.1.5.2. Lutte contre les rassemblements dérangeants de jeunes

Objectif fixé : d'ici fin 2012, essayer de diminuer de 5 % le nombre de rassemblements problématiques de jeunes ».

RASSEMBLEMENTS DE JEUNES	2008	2009	2010	2011	2012	% 08 - 12	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
ZONE	173	157	150	142	110	-36,4%	-29,9%	-26,7%	-22,5%
BOUSSU	51	25	27	30	31	-39,2%	24,0%	14,8%	3,3%
COLFONTAINE	34	47	25	28	14	-58,8%	-70,2%	-44,0%	-50,0%
FRAMERIES	19	25	16	20	20	5,3%	-20,0%	25,0%	0,0%
QUAREGNON	46	31	39	48	21	-54,3%	-32,3%	-46,2%	-56,3%
SAINT-GHISLAIN	23	29	43	16	24	4,3%	-17,2%	-44,2%	50,0%

RASSEMBLEMENTS DE JEUNES	Total 2005- 2008	Total 2009- 2012	%
ZONE	897	559	-37,7%
BOUSSU	191	113	-40,8%
COLFONTAINE	284	114	-59,9%
FRAMERIES	99	81	-18,2%
QUAREGNON	169	139	-17,8%
SAINT-GHISLAIN	154	112	-27,3%

Objectif atteint puisque nous sommes passés de 897 rassemblements de jeunes pour 2005 à 2008 à 559 pour 2009 à 2012 → Diminution de 37,7 %.

Actions menées

Activités et sous-activités	REALISE OU PAS
Effectuer une analyse stratégique du phénomène et opérationnelle.	OUI
Rechercher des infos.	OUI
Actualisation des Bulletins de Service.	OUI
Assurer une présence policière sur le terrain aux endroits critiques répertoriés.	OUI
Sensibiliser les patrouilles.	OUI
Effectuer des contrôles.	OUI
Identification des membres composant les rassemblements problématiques.	OUI
Enquêtes de voisinages spécifiques.	OUI
Opérations « Cités Sûres »	OUI
Relations avec les Contrats de prévention.	OUI

Sous-objectif

« Programmer et réaliser des opérations Cités Sûres ».

Opérations « Cités Sûres » :

- ✓ 2009 : 7 opérations.
- ✓ 2010 : 12 opérations.
- ✓ 2011 : 11 opérations.
- ✓ 2012 : 7 opérations.

3.1.5.3. Lutte contre l'absentéisme scolaire

Objectif fixé : « d'ici fin 2012, essayer de diminuer de 5 % les cas d'absentéisme scolaire ».

ZONE - ABSENTEISME SCOLAIRE	2009	2010	2011	2012	TOTAL	% 09 - 12	% 10 - 12	% 11 - 12
Nombre de PV initiaux relatifs à l'absentéisme scolaire	78	43	49	25	195	-67,9%	-41,9%	-49,0%
Nombre de PV initiaux mineur en danger	27	75	62	30	194	11,1%	-60,0%	-51,6%
Nombre de PV initiaux indiscipline	80	84	53	31	248	-61,3%	-63,1%	-41,5%
Nombre de PV initiaux mineur victime mœurs	32	31	39	17	119	-46,9%	-45,2%	-56,4%

- Objectif atteint si on compare l'Absentéisme scolaire de 2009 à 2012 : diminution de 67,9 %.
- Objectif atteint si on compare l'Absentéisme scolaire de 2010 à 2012 : diminution de 41,9 %.
- Objectif atteint si on compare l'Absentéisme scolaire de 2011 à 2012 : diminution de 49,0 %.

« D'ici fin 2012, détecter rapidement toute problématique rencontrées par les élèves de nature à exposer les mineurs à une situation de danger ».

- Si on compare les situations de mineurs exposés à une situation de danger de 2009 à 2012 : augmentation de 11,1 %.
- Si on compare les situations de mineurs exposés à une situation de danger de 2010 à 2012 : diminution de 60,0 %.
- Si on compare les situations de mineurs exposés à une situation de danger de 2011 à 2012 : diminution de 51,6 %.

Actions menées

Activités et sous-activités	REALISE OU PAS
Effectuer une analyse.	OUI
Effectuer un état des lieux et une analyse en matière d'absentéisme scolaire.	OUI
Rechercher des infos.	OUI
Assurer une présence policière sur le terrain aux abords des écoles.	OUI
Sensibiliser les patrouilles.	OUI

Effectuer des contrôles en ville des jeunes s'y trouvant durant les heures de cours.	OUI
Réaliser des opérations « lutte contre l'absentéisme scolaire ».	OUI
Entretenir des relations avec les directions d'école et les partenaires.	OUI

Objectif général

Opérations « Absentéisme Scolaire » réalisées :

- ✓ 2009 : 5 opérations.
 - ✓ 2010 : 5 opérations.
 - ✓ 2011 : 2 opérations.
 - ✓ 2012 : 3 opérations.
- Dans le cadre de l'application de la PLP41, poursuite du travail réalisé par le Service Jeunesse via des rencontres avec les directions des écoles.
 - Diffusion d'informations préventives en matière de racket dans les écoles mais également lors du parrainage des classes de 6ème primaire.
 - Présence policière lors des entrées et des sorties des écoles :
 - Cfr rentrée scolaire septembre 2012.
 - Les INP des Proximités veillent à assurer la sécurité à l'arrivée ou à la sortie des écoles. Ils sont aidés dans cette tâche par des APS.
 - Des patrouilles sont également planifiées de façon régulière suite notamment aux sollicitations des directeurs d'écoles (Cfr problèmes de violences de plus en plus fréquents).
 - Des contrôles plus ciblés sont organisés.

3.2. Détermination des priorités du Plan Zonal 2014-2017 (Conseil Zonal du 20/09/2013)

3.2.1. Phénomènes prioritaires définis par les membres du Conseil Zonal

3.2.1.1. Phénomènes prioritaires du Plan National de Sécurité

- **Délits de violences graves**
 1. Les atteintes à l'intégrité physique
 2. Les vols à main armée.
 3. La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun.
 4. Les bandes urbaines.
 5. Violences intrafamiliales et conjugales.
- **Délits contre les propriétés et itinérants**
 1. Cambriolages dans habitations.
 2. Cambriolages dans les bâtiments autres que les habitations.
- **Criminalité économique et financière grave**
 1. Fraude sociale.
 2. Fraude fiscale.
 3. Fraude dans la gestion des déchets.
- **Drogues**
 1. Production et trafic de drogues synthétiques et de cannabis.
 2. Importation et exportation cocaïne.
 3. Vente de stupéfiants (« dealing »).
- **Criminalité informatique**
- **Terrorisme**
- **Traite et trafic des êtres humains**
 1. Exploitation sexuelle.
 2. Exploitation économique.

- **Criminalité de la route**
 1. La vitesse excessive.
 2. La conduite sous influence d'alcool ou de drogues.
 3. L'utilisation du GSM au volant.
 4. Le non port de la ceinture et la non utilisation des sièges enfants.
- **Lutte contre le trafic illégal des armes à feu**

3.2.1.2. Phénomènes prioritaires du Parquet de Mons

a. Priorités du Parquet de Mons

- **Délinquance urbaine**
 1. Les agressions contre les personnes âgées.
 2. Les bandes de jeunes dans les quartiers.
 3. La violence de rue et de voisinage.
- **Criminalité organisée**
 1. Trafic d'êtres humains.
 2. Trafic de stupéfiants.
 3. Trafic de véhicules.
 4. Le trafic de déchets et les infractions à l'environnement.
 5. Le grand banditisme.
- **Délinquance juvénile**
- **Délinquance financière**
- **Délinquance routière**
 1. Les excès de vitesse.
 2. L'alcool au volant.
 3. Les camions.

b. Priorités majeures du Parquet de Mons

- **Les atteintes à l'intégrité physique**
 1. Les violences à l'égard des femmes au sein de la cellule familiale ou de manière ostentatoire dans l'espace public.
 2. Les vols avec violences et extorsion.
- **Les vols qualifiés dans les habitations**
- **Les trafics de stupéfiants**

3.2.1.3. Phénomènes prioritaires du DIRCO

Analyse des priorités du Plan National de Sécurité et leur prise en compte dans le Plan Zonal de Sécurité par le DIRCO en prenant en considération la faisabilité et la capacité disponible de la Zone.

PNS 2012-2015	PZS 2014-2017 : Priorités	Activités de la Zone et points d'attention
Les vols à main armée	Les faits commis avec violences et/ou menaces	
La violence dans l'espace public, en particulier, dans les transports en commun	Les faits commis avec violences et/ou menaces	
Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et la vente de stupéfiants ("dealing")		La coopération et l'échange d'informations avec les écoles : notamment l'absentéisme scolaire (PLP 41) et la problématique des stupéfiants dans et aux abords des écoles
Le trafic illégal des armes à feu		Dans le cadre des missions de la police
Le terrorisme		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme
Les violences intrafamiliales		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme
La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme (PLP 37)
La criminalité informatique		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme
La fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets		La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme (PLP 37)
Les effractions dans les habitations et autres bâtiments	Les vols qualifiés dans les habitations	
L'insécurité routière	Accidents avec lésions corporelles	

3.2.1.4. Phénomènes prioritaires du DIRJU

- Lutte contre les itinérants.
- Trafic illégal d'armes à feu.
- Lutte contre le trafic organisé de stupéfiants.
- TEH - exploitation sexuelle.
- TEH - exploitation économique.
- Récupération du patrimoine illégalement acquis et le blanchiment.
- Lutte contre le radicalisme.
- Approche transversale des groupes d'auteurs polycriminels.

3.2.1.5. Phénomènes prioritaires des contrats de prévention et de sécurité

- **Plan stratégique BOUSSU**
 1. Dégradations (nuisances sociales).
 2. Violences intrafamiliales.
 3. Vols à l'étalage.
 4. Vols qualifiés dans habitations.

- **Plan stratégique COLFONTAINE**
 1. Bandes de jeunes (délinquance juvénile).
 2. Dégradations (nuisances sociales).
 3. Vols dans et sur véhicules.
 4. Vols qualifiés dans habitations.
 5. Violences intrafamiliales.

- **Plan stratégique FRAMERIES**
 1. Dégradations (nuisances sociales).
 2. Vols dans et sur véhicules.
 3. Vols de voitures.
 4. Vols qualifiés dans habitations.

- **Plan stratégique QUAREGNON**
 1. Bandes de jeunes (délinquance juvénile).
 2. Dégradations (nuisances sociales).
 3. Violences intrafamiliales.
 4. Stup.
 5. Vols à la tire.
 6. Vols dans et sur véhicules.
 7. Vols qualifiés dans habitations.

3.2.1.6. Phénomènes prioritaires résultant du scanning réalisé par la Zone de Police Boraine

a. Les priorités résultant du scanning de la Zone de Police Boraine

- Les accidents avec lésions corporelles.
- Les vols qualifiés dans les habitations.
- Les faits commis avec violences et/ou menaces (en ce compris les violences intrafamiliales).

b. Les points d'attention résultant du scanning de la Zone de Police boraine

- La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme (PLP37).
- La coopération et l'échange d'informations avec les écoles : notamment l'absentéisme scolaire (PLP41) et la problématique des stupéfiants dans et aux abords des écoles.
- Les incivilités.

3.2.1.7. Phénomènes prioritaires définis lors du Collège de Police du 28/06/2013

Nature des faits	Chef de Corps	Bougmestre de Boussu	Bougmestre de Cofontaine	Bougmestre de Frameries	Bougmestre de Quaregnon	Bougmestre de Saint-Ghislain	Priorités Collège de Police pour le PZS 2013-2016
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS							
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE							
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	X		X	X	X	X	X
ATTAQUES A MAIN ARMEE	X	X	X			X	X
BANDES DE JEUNES		X					
ABSENTEISME SCOLAIRE	*		*	*		*	*
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES		X					
INCIVILITES	X	X	X	X	X	X	X
DIFFERENDS							
VIOLENCES INTRAFAMILIALES	*		X		X	*	*
INCENDIES VOLONTAIRES				*			
STUPEFIANTS	*		X	*	X	*	*
HOMICIDES							
VOLS A LA RUSE							
VOLS A LA TIRE						*	
VOLS A L'ETALAGE							
VOLS A L'ARRACHE						*	
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES (CRIMINALITE VIOLENTE)	X	X	X			X	X
VIOLENCE DANS L'ESPACE PUBLIC ET LES TRANSPORTS EN COMMUN		X					
VOLS DANS ET SUR VEHICULES							
VOLS DE VOITURES				X			
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	X	X	X	X	X	X	X
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES							
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES							
AUTRES VOLS QUALIFIES							
TERRORISME ET RADICALISME	*	X	*		X	*	*
CRIMINALITE INFORMATIQUE							
TRAFIC ILLÉGAL D'ARMES A FEU							
TRAITE ET TRAFIC D'ETRE HUMAINS							
FRAUDE SOCIALE, FRAUDE FISCALE, FRAUDE DANS LA GESTION DES DECHETS			*				

3.2.1.8. Choix des priorités du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

Tableau synthétique déterminant les priorités du nouveau plan zonal

Nature des faits	PR *	Chef de Corps	Plan National de Sécurité	DIRCO *	Priorités du Collège de Police	DIRJU *	Service de prévention de Bousso	Service de prévention de Coffontaine	Service de prévention de Frarnies	Service de prévention de Quaregnon	Plateforme de prévention de Saint-Ghislain	Priorités du Plan Zonal de Sécurité 2013-2016
ACCIDENTS AVEC DEGATS MATERIELS												
ACCIDENTS DM ET DELIT DE FUITE												
ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES	X	X	X	X	X							X
ATTAKUES A MAIN ARMEE	X	X	X	X	X							X
BANDES DE JEUNES								X		X		
ABSENTEISME SCOLAIRE		*			*							*
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	X	X	X	X	X							
INCIVILITES	X	X					X	X	X	X	X	X
DIFFERENDS												
VIOLENCES INTRAFAMILIALES	X	*	X	X	X		X	X		X		X
INCENDIES VOLONTAIRES												
STUPEFIANTS	X	*	X	X	*	X				X		*
HOMICIDES	X											
VOLS A LA RUSE											X	
VOLS A LA TIRE										X		
VOLS A L'ETALAGE							X					
VOLS A L'ARRACHE			X	X								
VOLS AVEC VIOLENCES ET/OU MENACES (CRIMINALITE VIOLENTE)	X	X	X	X	X							X
VIOLENCE DANS L'ESPACE PUBLIC ET LES TRANSPORTS EN COMMUN	X		X	X								
VOLS DANS ET SUR VEHICULES								X	X	X	X	
VOLS DE VOITURES	X								X			
VOLS QUALIFIES DANS HABITATIONS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES												
VOLS QUALIFIES DANS ECOLES												
AUTRES VOLS QUALIFIES			X	X								
TERRORISME ET RADICALISME	X	*	X	X	*	X						*
CRIMINALITE INFORMATIQUE			X	X								
TRAFIC ILLÉGAL D'ARMES A FEU			X	X		X						
TRAITE ET TRAFIC D'ETRE HUMAINS	X		X	X		X						
FRAUDE SOCIALE, FRAUDE FISCALE, FRAUDE DANS LA GESTION DES DECHETS	X		X	X		X						

Les priorités dans le domaine « sécurité » du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

- Les accidents avec lésions corporelles.
- Les vols qualifiés dans les habitations.
- Les faits commis avec violences et/ou menaces (en ce compris les violences intrafamiliales).
- Les incivilités (application du Règlement Général de Police)

Les points d'attention dans le domaine « sécurité » du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

- La coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme, de l'extrémisme et du radicalisme (PLP37).
- La coopération et l'échange d'informations avec les écoles : notamment l'absentéisme scolaire (PLP41) et la problématique des stupéfiants dans et aux abords des écoles.

Priorités en matière d'organisation et de fonctionnement du nouveau Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

- Réalisation du nouvel Hôtel de Police
- Amélioration de la communication interne
- Développement managérial : processus

3.3. Les objectifs stratégiques 2014-2017

Le choix des objectifs stratégiques est le fruit de la phase de scanning que nous avons réalisée et qui tient compte, tant pour les phénomènes de « sécurité et de qualité de vie », que pour les problèmes « d'organisation et de fonctionnement interne » de la consultation la plus large possible des différentes sources disponibles, qu'elles soient de nature objectives ou plus subjectives.

La détermination de ces choix est la résultante de la réflexion menée au sein du Conseil Zonal de Sécurité. Une présentation complète de la criminalité objective et subjective ainsi que des priorités des différents partenaires a permis cette fois aux membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité de mieux ouvrir le débat et de mieux appréhender et choisir les nouvelles priorités du futur plan en tenant compte des attentes de chacun et ce dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger chaque citoyen.

3.3.1. Objectifs stratégiques en matière de sécurité

3.3.1.1. Délits contre les propriétés : le Vol qualifié dans habitations

Définition du phénomène

La terminologie « Vol qualifié dans habitation » fait référence aux faits de vols qualifiés commis dans des lieux habités à titre principal ou secondaire et exclut donc les autres lieux, à savoir, les commerces, écoles, bâtiments publics, etc.



Lorsqu'on parle de VQH, on cible également les abords de l'habitation donc les « dépendances terrain » ou « dépendances bâtiments ».

De même sont comprises dans ce plan d'action, les tentatives de VQH dont le nombre n'est pas négligeable.

Enfin, la notion de VQH fait référence aux faits de vols commis avec effraction, escalade ou fausses clefs.

Objectif stratégique

Objectif général :

D'ici 2017, essayer de diminuer de 5% les vols qualifiés dans habitation commis sur le territoire de notre Zone de Police.

1^{ier} sous-objectif :

« D'ici 2017, essayer de diminuer de 8,5% le nombre de VQH commis sur le territoire de l'entité de SAINT-GHISLAIN ».

2^{ième} sous-objectif :

« D'ici 2017, essayer de maintenir le pourcentage de 15% de faits de VQH élucidés sur l'ensemble du territoire de notre Zone de Police ».

- **Leadership :**

- L'importance du phénomène non seulement dans notre Zone de Police mais également au niveau de notre Arrondissement Judiciaire a été déterminante dans le choix des priorités par les membres du Conseil Zonal de Sécurité.

Bien que les actions menées soient déjà nombreuses au sein de notre Zone étant donné qu'il s'agissait déjà d'une priorité dans le précédent Plan Zonal de Sécurité, ce phénomène mérite que l'on persévère dans ces actions et que l'on réfléchisse pour y apporter d'autres solutions afin de tenter d'en diminuer le nombre.

- Il va de soi que pour atteindre ces objectifs, un partenariat entre les différents services de la Zone sera indispensable.

Outre ce partenariat interne, il faudra également compter sur nos partenaires externes que sont notamment les Services de Prévention des 5 entités de notre Zone, les médias, etc.

- **Stratégie et politique :**

C'est sur base des analyses effectuées par le service Appui au Développement que le plan d'action sera réalisé.

En effet, outre les chiffres fournis par l'analyse quantitative de la criminalité, l'analyse qualitative va nous permettre en partie d'orienter nos actions.

- **Management des collaborateurs :**

Ce plan d'action VQH nécessitant la collaboration des divers services de notre Zone de Police, cela implique qu'il est indispensable que l'ensemble des collaborateurs participe de manière active à la réalisation de ce plan d'action. Cela sous-entend donc chez chacun, une motivation pour atteindre les objectifs fixés.

- **Management des moyens :**

La détermination des moyens nécessaires doit permettre de réaliser les objectifs opérationnels fixés et rencontrer ainsi la politique et la stratégie définies.

- **Management des processus** :

- Bien que certains services soient davantage concernés par les actions à mener, c'est la collaboration de l'ensemble des services qui permettra d'atteindre nos objectifs.
Cette collaboration doit être optimale et nécessite donc une gestion et un suivi régulier de la part du Directeur des Opérations.
- Un plan d'action efficace demande que l'on puisse régulièrement ajuster nos missions aux réalités du phénomène. Il sera donc nécessaire tout au long du processus d'analyser la problématique des VQH sur le plan quantitatif et surtout qualitatif (Modus operandi, lieu des faits, etc.). La maîtrise du phénomène nous permettra ainsi d'orienter nos actions (Patrouilles, targetting, opérations planifiées, etc.).
- Même si les faits de VQH demandent que l'on axe notre travail sur l'aspect préventif (Techno-prévention par exemple) ou sur l'aspect répressif (Enquête, mesures judiciaires fortes, etc.), il faut préciser que ce qui permettra d'apporter une réponse rapide et efficace à cette problématique est une présence policière accrue.
Celle-ci devra se faire tant par la Brigade Anti-Criminalité que par le Service Intervention et les Services de Proximité.
Une présence policière doit permettre d'éviter la commission des faits mais peut également déboucher sur la découverte d'objets volés ou sur des auteurs pris en flagrant délit.
- Il est impératif de ne minimiser aucun des objectifs opérationnels définis et d'y accorder un intérêt identique car c'est l'action conjointe des divers aspects du plan d'action qui va nous permettre de rencontrer les objectifs que nous nous sommes fixés. Privilégier un aspect plutôt qu'un autre aura inévitablement une influence sur l'incidence des actions menées.
- Il est important également de bien informer et motiver nos partenaires externes pour en faire des collaborateurs efficaces. Notamment dans le volet préventif où les agents de techno-prévention nous sont indispensables.
- La collaboration entre les différents partenaires ne peut se faire qu'au travers d'un échange d'informations constant.

- **Partenaires** :

- Le Magistrat de référence de notre Zone de Police.
- Le Service Appui Opérationnel.
- Le Service Appui au Développement.
- Le Service de Communication.
- Les Services de Proximités.
- Le Service Brigade Anti-Criminalité.

- Le SER.
 - Le Service Intervention.
 - Le BIJ.
 - Les Services de Techno-prévention.
 - Les média.
 - Le CIA.
 - Les Citoyens.
- **Suivi de l'objectif stratégique :**
 - Indicateurs :
 - Nombre de faits/PV en matière de VQH.
 - Nombre de formulaires DOS enregistrés.
 - Nombre de faits élucidés.
 - Nombre d'auteurs identifiés/en aveux/présentés/arrêtés.
 - Nombre et type de préjudice retrouvé.
 - Evolution du phénomène (Comment, qui, quoi, etc. ?).
 - La capacité engagée pour réaliser tous les objectifs opérationnels.
 - Nombre d'opérations menées (Patrouilles/contrôles statiques/surveillance des brocantes).
 - Qualité des constatations et PV VQH rédigés.
 - Nombre de participations à des salons, manifestations, etc.
 - Nombre de conférences organisées.
 - Nombre de triptyques réalisés.
 - Nombre de contacts avec les magasins de seconde main et résultats.
 - Nombre de revisites positives et nombre de PV subséquents rédigés.

Les indicateurs repris ci-avant constituent les principales mesures du processus général mais l'ensemble des indicateurs repris en regard de chaque objectif opérationnel devrait constituer une mesure globale, fiable pour le suivi de l'objectif stratégique.

- Outil de suivi :
 - L'ISLP (PV, DOS, etc.) via les Query.
 - L'analyse statistique de la criminalité.
 - Comptabilisation des données au niveau du Service d'Appui au développement (Résultats des opérations menées, etc.).
- Fréquence de mesure :

Tous les mois afin d'apporter un feedback et éventuellement des ajustements aux actions menées.
- Mise en place du plan d'actions

Dès janvier 2014 avec maintien des actions menées actuellement dans le cadre du Plan Zonal précédent et du Plan d'Action Arrondissemental.

3.3.1.2. Sécurité routière :

- accidents avec lésions corporelles,
- sécurité aux abords des écoles.



Définition du phénomène

- La Zone de Police Boraine souhaite améliorer la situation problématique de l'insécurité routière car :
 - celle-ci contribue au sentiment d'insécurité dans sa définition au sens large;
 - les coûts importants engendrés par les accidents de roulage avec lésions corporelles sont supportés par la collectivité.

Objectif stratégique

Objectif général :

D'ici 2017, essayer de diminuer de 10% le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles.

1^{er} sous-objectif :

D'ici 2017, essayer de diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles sur l'ensemble des Zones noires définies ci-dessous de 10%.

Objectifs opérationnels

- D'ici 2017, placer 5 fois par semaine et ce, une journée complète, un radar préventif sur les axes définis comme zone noire par le présent plan afin de sensibiliser les usagers de la route à une vitesse excessive.
- Placer la remorque avec panneau électronique porteur de message ciblé 5 fois par semaine sur les axes définis comme zone noire afin de sensibiliser les usagers de ces routes aux dangers potentiels qui y résident.
- D'ici 2017, réaliser chaque jour 2 contrôles statiques sur ces axes afin de conscientiser les usagers de la route aux risques de se faire verbaliser.
- D'ici 2017, effectuer un contrôle répressif par semaine avec interception le long de ces différents axes définis comme zone noire afin de conscientiser les usagers de route aux conséquences concrètes d'une conduite dangereuse.

- D'ici 2017, rencontrer les différents gestionnaires de voirie de la ZP Boraine à se réunir 3 fois (une fois par an) afin d'évaluer les possibilités d'amélioration de l'infrastructure routière.

2^{ème} sous-objectif :

D'ici 2017, essayer de diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles impliquant un usager faible de 10%.

Objectifs opérationnels

- D'ici 2017, contacter tous les directeurs d'écoles primaires afin de rencontrer les enfants au moins une fois pour les informer sur les mesures élémentaires de sécurité à observer en tant que piéton, conducteur de vélo ou passager arrière d'une automobile.
- D'ici 2017, effectuer 20 contrôles curvomètres par an d'accroître la probabilité, en tant que conducteur de cyclo, d'être contrôlé.
- D'ici 2017, avec l'aide de nos partenaires au sein des entités, réétudier le réglage des feux rouges afin de fluidifier la circulation.

• **Leadership :**

- L'importance du phénomène non seulement dans notre Zone de Police mais également au niveau de notre Arrondissement Judiciaire a été déterminante dans le choix des priorités par les membres du Conseil Zonal de Sécurité.

Bien que les actions menées dans ce domaine soient déjà nombreuses au sein de notre Zone étant donné qu'il s'agissait déjà d'une priorité dans le précédent Plan Zonal de Sécurité, ce phénomène mérite que l'on persévère dans ces actions et que l'on réfléchisse pour y apporter d'autres solutions afin de tenter d'en diminuer le nombre.

- Il va de soi que pour atteindre ces objectifs, un partenariat entre les différents services concernés par la problématique sera indispensable.

• **Stratégie et politique :**

C'est sur base des analyses effectuées par les services Roulage et Appui au Développement que le plan d'action sera réalisé.

- **Management des collaborateurs** :

Ce plan d'action relatif aux accidents de roulage avec lésions corporelles nécessitant la collaboration de différents services de notre Zone de Police (Roulage, Intervention, Proximités, Appuis au Développement et Opérationnel, DirOps), cela implique qu'il est indispensable que l'ensemble des collaborateurs concernés participe de manière active à la réalisation de ce plan d'action. Cela sous-entend donc chez chacun, une motivation pour atteindre les objectifs fixés.

- **Management des moyens** :

La détermination des moyens nécessaires doit permettre de réaliser les objectifs opérationnels fixés et rencontrer ainsi la politique et la stratégie définies.

- **Management des processus** :

- Gestion intégrée du phénomène basée sur l'implication de tous les services concernés.

Bien que certains services soient davantage concernés par les actions à mener, c'est la collaboration de l'ensemble de ceux-ci qui permettra d'atteindre nos objectifs.

Cette collaboration doit être optimale et nécessite donc une gestion et un suivi régulier.

- Un plan d'action efficace demande que l'on puisse régulièrement ajuster nos missions aux réalités du phénomène. Il sera donc nécessaire tout au long du processus d'analyser la problématique suivant une bonne connaissance spatio-temporelle de façon à orienter nos actions.

- Assurer une bonne collaboration et un bon échange d'informations entre les différentes fonctionnalités de la Zone de Police concernée par la problématique, mais également avec les partenaires.

- Il est important également de bien informer et motiver nos partenaires externes pour en faire des collaborateurs efficaces.

- **Partenaires** :

Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans cette problématique :

- Les 5 entités de la ZP Boraine (Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et Saint-Ghislain) par l'intermédiaire de leur Bourgmestre et son avis au sein du Conseil de Police, de leur gestionnaire de voirie,....;

- Les contrats de prévention;

- Les associations de quartier;

- Le MET;

- La police fédérale (DirCo, WPR), les Zones de polices voisines;

- Le Parquet de Police;
 - L'IBSR;
 - La presse.
- **Suivi de l'objectif stratégique :**
 - **Indicateurs :**
 - Nombre de placements effectués du radar préventif en zone noire/Nombre de placements prévus.
 - Nombre de placements effectués de la remorque avec panneau électronique en zone noire/Nombre de placements prévus.
 - Nombre de contrôles statiques effectués en zone noire/Nombre de contrôles prévus.
 - Nombre de contrôles répressifs avec interception effectués en zone noire/Nombre de contrôles prévus.
 - Nombre de personnes contrôlées point de vue vitesse/Nombre de personnes en infraction.
 - Nombre de personnes contrôlées point de vue alcoolémie/Nombre de personnes en infraction.
 - Nombre de rencontres effectives avec les gestionnaires de voirie/Nombre de réunions prévues.
 - Nombre de lettres envoyées aux directeurs d'école primaire/Nombre d'écoles primaires sur la ZP Boraine
 - Nombre d'auto-écoles contactées/Nombre d'auto-écoles sur la ZP Boraine
 - Nombre de contrôles curvo effectués/Nombre de contrôles curvo prévus.
 - Nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles en zone noire et sur l'ensemble de la Zone.
 - Nombre d'accidents mortels en zone noire et sur l'ensemble de la Zone.
 - **Outil de suivi :**
 - Rapports des services Roulage, Appuis au Développement et Opérationnel.
 - Projet de mise en place d'un outil informatisé devant permettre la gestion des indicateurs.
 - **Fréquence de mesure :**

Mensuelle.
 - **Mise en place du plan d'actions**

Début janvier 2014.

3.3.1.3. Délits commis avec violence :

- vol à main armée, extorsion,
- vol commis à l'aide de violences ou menaces.



Définition du phénomène

1. Sont visés ici les faits de vols ou d'extorsion, où les violences et les menaces sont le moyen conscient et prémédité d'arriver à ses fins, à savoir voler un ou des objets ou se le(s) faire remettre.
2. Les faits où la violence est l'élément principal de l'infraction (comme des coups et blessures) ne sont pas visés.
3. Cela ne concerne pas les violences légères visées à l'article 563, 3°, du code pénal. La jurisprudence vise par exemple le fait de bousculer quelqu'un ou de le saisir par les vêtements, quand n'en résulte aucune blessure. Tout réside dans l'absence d'intention de nuire. On vise par exemple le vol à l'étalage suivi d'une bousculade non préméditée du garde de sécurité, dans le but de prendre la fuite et non de blesser.

Cela concerne les faits dont l'enquête est attribuée à la police locale.

Objectif stratégique

D'ici 2017, essayer de diminuer de 5% les faits de vols (et extorsions) commis à l'aide de violences ou menaces en identifiant les auteurs et/ou les endroits où ces faits sont commis.

- Leadership :

Les membres du Conseil Zonal de Sécurité conscients de l'existence de cette problématique et des conséquences qu'elle peut engendrer ont fait de ce phénomène une de leurs priorités.

- Stratégie et politique :

Le Service Appui au Développement devrait établir une image de la situation. Sur base de cette image, un plan d'actions sera rédigé.

- **Management des collaborateurs** :

Implication et motivation des fonctionnalités concernées par cette problématique.

- **Management des moyens** :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la politique et la stratégie envisagées.

- **Management des processus** :

- augmenter le taux d'élucidation de ce type de dossiers, pour mettre les auteurs hors circuit :
 - en améliorant les constats,
 - en centralisant les enquêtes,
 - en impliquant plus tôt les enquêteurs qui gèreront le dossier;
- occuper de manière visible les Zones à risque identifiées, pour rendre la commission plus difficile;
- assister les victimes, pour diminuer les conséquences matérielles, physiques ou psychologiques.

- **Partenaires** :

- a) **Services de police**

- 1) **La ZP boraine** :

- le SER : service chargé de la plupart des enquêtes en matières de vols à l'aide de violences;
- le service Brigade Anti-Criminalité : ce service intervient en matière de contrôles, planifiés ou non. Sa capacité à occuper un terrain déterminé en fait un partenaire privilégié;
- le service Intervention, dont le B.I.J. : généralement le premier intervenant sur les faits, il est un partenaire incontournable;
- les proximités : les 5 proximités ont la connaissance du terrain;
- le service Jeunesse : notamment dans le cas d'auteur mineur, le service Jeunesse peut être d'une aide précieuse (connaissance du contexte familial, par exemple);

- l'Appui au Développement.

Tous les services de la ZP ont un rôle, parfois primordial, parfois moins, dans la lutte contre les faits de vols commis à l'aide de violences ou de menaces.

2) Les autres ZP :

Il leur arrive souvent (comme à nous) de traiter des dossiers qui dépassent le territoire de leur Zone.

3) La PJF de Mons : (Voir annexe n° 11)

- la section banditisme : elle intervient sur le territoire de la ZP, dans le cadre de ses missions propres, en concertation avec notre ZP, et le SER en particulier. Certains dossiers sont à la limite des compétences entre le local et le fédéral; Nous gérons nos indicateurs sous son autorité du GLI.
- la SIC : nous entretenons de bonnes relations avec les Fonctionnaires de Contact SIC et nous avons collaboré (via le GLI) de manière efficace dans de nombreux dossiers;
- l'officier BTS : nous gérons les MPR sous son autorité;
- le C.T.I. : en cas d'écoutes téléphoniques.

4) La police fédérale :

Sont ici visés principalement les services avec qui nous travaillons régulièrement :

- service d'Appui : CGSU (principalement le POSA Charleroi);
- le C.I.A.;
- DGJ : les contacts sont plus rares.

b) Le monde judiciaire

1) Le parquet de Mons - les magistrats de Zone :

Ce sont évidemment nos partenaires privilégiés dans le monde judiciaire. Tout passe par là. La collaboration la plus franche et absolue est indispensable.

2) Les juges d'instruction :

Les 5 magistrats instructeurs sont nos autres partenaires récurrents et indispensables dans le domaine qui nous occupe. Dès que des mesures de contraintes ou des enquêtes de téléphonie sont nécessaires, nous travaillons avec eux.

3) Le magistrat MPR :

C'est le responsable des MPR sur l'arrondissement. Il reçoit les rapports confidentiels établis sur base des contacts avec nos indicateurs, et est un

partenaire essentiel en matière de gestion de l'information. Aucune M.P.R. ne peut se faire sans lui.

4) Les magistrats des autres sections (jeunesse, EcoFin, ...) :

Nous sommes évidemment en contact très régulier lors de leur rôle de garde, et les premières mesures sont prises sous leur autorité et leur direction.

c) Secteur non-pénal

L'école :

Le service jeunesse de notre Zone est le point contact avec les écoles de la Zone en matière de circulaire PLP 41. Les contacts sont établis et en général de qualité. C'est une source d'information d'où devraient revenir par exemple tous les problèmes de racket.

• Suivi de l'objectif stratégique :

- Indicateurs :

- Nombre de faits commis avec violences et/ou menaces.
- Nombre de faits élucidés.
- Nombre d'auteurs interpellés.
- Nombre d'interventions du SAV concernant ce phénomène.
- La capacité engagée pour réaliser tous les objectifs opérationnels.

- Outil de suivi :

- Rapports des services Appui au Développement et Appui Opérationnel.
- Projet de mise en place d'un outil informatisé devant permettre la gestion des indicateurs.

- Fréquence de mesure :

Mensuelle.

- Mise en place du plan d'actions

Début janvier 2009.

3.3.1.4. Criminalité de rue et nuisances :

- environnement - incivilités,

Environnement - Incivilités



Définition du phénomène

Le terme incivilité reprend un ensemble de nuisances sociales qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale. Les comportements que ce terme recouvre sont les graffitis, le tapage, les dépôts sauvages,... Pour ce faire, la Zone de Police Borraine s'est dotée d'un Règlement Général de Police reprenant les thèmes suivants :

- animaux,
- propreté publique,
- sécurité et salubrité publiques,
- sécurité publique et commodité de passage,
- tranquillité publique,
- violence urbaine - dérangements publics.

Objectif stratégique

D'ici 2017, essayer de diminuer de 5% le nombre d'incivilités sur le territoire de la Zone en identifiant les auteurs et les endroits où ces faits sont commis de façon à diminuer le sentiment d'insécurité engendré par ce type de problème.

- Leadership :
 - Les membres du Conseil Zonal de Sécurité conscients que de tels actes accroissent le sentiment d'insécurité et peuvent parfois même conduire à la rupture du lien social, ont fait de la lutte contre les incivilités une de leurs priorités.
 - Pour ce faire, ils préconisent une approche des différentes fonctionnalités en partenariat avec les services adéquats des cinq entités composant la Zone de Police.
- Stratégie et politique :

- Le service Appui au Développement devra établir une image de la situation.
- Sur base de cette image, un plan d'actions sera rédigé.

- **Management des collaborateurs** :

Implication et motivation des fonctionnalités concernées par cette problématique.

- **Management des moyens** :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la politique et la stratégie envisagées.

- **Management des processus** :
 - Gestion intégrée du phénomène basée sur l'implication des services concernés.
 - Optimiser l'approche de cette problématique par une bonne connaissance des quartiers via les services de proximités.
 - Accroître la visibilité policière des services concernés de manière à faire respecter le RGP et à verbaliser en cas d'infractions.
 - Améliorer la qualité des constats et des procès-verbaux.
 - Favoriser l'implication des services concernés et la bonne collaboration de ces derniers avec la fonctionnaire sanctionnatrice.

- **Partenaires** :
 - Le magistrat de référence de la Zone.
 - La fonctionnaire sanctionnatrice.
 - Les services de Proximités.
 - Le service Environnement.
 - Le service Intervention.
 - Le service Brigade Anti-Criminalité.
 - Le service Appui au Développement.
 - Les contrats de prévention des différentes entités de la Zone.
 - Les citoyens

- **Suivi de l'objectif stratégique** :
 - **Indicateurs** :
 - Nombre de PV en matière d'incivilités.
 - Nombre d'avertissements en matière d'incivilités.
 - Nombre d'opérations menées dans ce domaine par le service Environnement et les services de Proximités.
 - Nombre d'amendes infligées par la fonctionnaire sanctionnatrice.
 - La capacité engagée pour réaliser tous les objectifs opérationnels.
 - Montant total provenant de ces amendes.

- Outil de suivi :
 - Extraction des PV via Query dans l'ISLP.
 - Rapport de la fonctionnaire sanctionnatrice.
 - Projet de mise en place d'un outil informatisé devant permettre la gestion des indicateurs.

- Fréquence de mesure :

Mensuelle.

- Mise en place du plan d'actions

Début janvier 2014.

3.3.2. Objectifs stratégiques en matière de fonctionnement et du développement de l'organisation

3.3.2.1. Poursuite de l'élaboration du projet d'un nouvel hôtel de police



Définition du phénomène

La Zone de Police Boraine comprend actuellement 9 sites répartis dans les 5 entités de la Zone. Cette multiplicité engendre de nombreux désagréments :

- au niveau budgétaire : la location de ces 9 sites représente un coût très élevé pour la Zone;
- au niveau de la communication interne : les services Intervention, SER et Proactivité ne sont pas des entités indépendantes mais doivent être en interdépendance permanente. Leur éloignement physique ne facilite évidemment pas les échanges d'informations pourtant nécessaires
- au niveau de la gestion des ressources humaines : de nombreuses fonctions identiques sont assumées sur chaque site alors qu'elles pourraient être regroupées.

Objectif stratégique

La Zone de Police Boraine envisage la construction d'un hôtel de police regroupant un des 5 services de proximité, le service Intervention, le service Brigade Anti-Criminalité, le SER, la direction et l'ensemble des services administratifs.

- Leadership :

Ce projet faisait déjà l'objet d'une priorité du Plan Zonal de Sécurité précédent et sera poursuivi vu sa nécessité.

- Stratégie et politique :

Les membres de la direction de la Zone, le Collège et le Conseil de Police continueront le travail entrepris.

- Management des collaborateurs :

Implication et motivation des acteurs impliqués par ce projet.

- Management des moyens :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la réalisation de ce projet.

- **Management des processus** :
 - Terrain et bâtiment acquis en septembre 2008.
 - Déterminer les besoins en matière d'infrastructure
 - Déterminer les moyens de financement

- **Partenaires** :
 - La Zone de Police.
 - Les entités.
 - Les banques.
 - Le cabinet d'architecte.
 - Les entrepreneurs et les fournisseurs.

- **Suivi de l'objectif stratégique** :
 - Indicateurs :
 - Temps consacré à l'élaboration et à la réalisation du projet (évaluation de la durée de chaque phase de développement du projet).
 - Nombre de personnes rencontrées et impliquées dans l'élaboration et à la réalisation du projet.
 - Evaluation du respect des engagements des différents partenaires.
 - Evaluation de la satisfaction des membres du personnel.

 - Outil de suivi :

Réunions consacrés à ce projet.
 - Mise en place du projet

Poursuite des démarches entreprises.
Installation dans le nouvel Hôtel de Police prévue en avril 2014

3.3.2.2. Amélioration de la communication interne



Nous vous renvoyons au point 4.2. du Chapitre 4 qui envisage la stratégie à adopter afin d'optimiser la communication interne et notamment le développement du projet intranet.

Définition du phénomène

La qualité de la politique menée en matière communication interne est un vecteur essentiel du bon fonctionnement d'une Zone de Police :

- Qui reçoit l'information ? De qui ? Quand ? Pourquoi ? Comment ? Quoi ? Quel type d'information ? Sous quel support ? Qu'en fait-il ? Quel suivi ?
- Qui diffuse l'information ? Quand ? Quoi ? Quel type d'information ? A qui ? Pourquoi ? Sous quel support ? Dans quel but ? Quel suivi ?
- Qui exploite l'information ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Dans quel but ?

Objectif stratégique

D'ici 2017, l'objectif global à atteindre consiste à établir et mettre en place une politique en matière de communication interne de façon à amener l'ensemble des policiers de la Zone de Police à savoir appliquer et à adopter les réactions ad hoc.

- Leadership :

La Zone de Police est consciente de l'importance cruciale d'une bonne communication interne nécessaire à son organisation et son fonctionnement.

La gestion de l'information requiert la coopération de tous les membres du personnel.

- Stratégie et politique :

- La qualité de la communication interne est essentielle au bon fonctionnement de la Zone.
- Le DirOps et le service Appui Opérationnel appuyés par le service communication devront faire une évaluation de la communication interne actuelle et en fonction de leur analyse élaborer une stratégie adéquate.

- Management des collaborateurs :

Implication et motivation de l'ensemble du personnel de la Zone.

- Management des moyens :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la réalisation de ce projet.

- **Management des processus** :

Proposer d'utiliser le processus EFQM afin de :

- Réaliser une évaluation de la communication interne actuelle.
- Optimiser l'approche de cette problématique par une bonne connaissance de la Zone, de son organisation, de son fonctionnement et des différents services la composant (cfr qui fait quoi) ainsi que des outils utilisés dans ce domaine actuellement.

En fonction de l'analyse et de l'évaluation qui auront été réalisées, apporter les adaptations nécessaires à la politique actuellement menée dans ce domaine.

Conscientiser et responsabiliser l'ensemble du personnel de l'importance d'une bonne communication interne :

- S'assurer de la bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Zone et des différents services la composant ainsi que des outils utilisés dans ce domaine.
- Expliquer la politique voulue en matière de communication interne et les attentes qui en découlent.
- Favoriser la mise en place de la politique déterminée en matière de communication interne.
- Optimisation des outils présents et développement de nouveaux tel l'intranet afin de favoriser une meilleure qualité et efficacité de la communication interne (cfr outils évoqués dans le chapitre 4 consacré à la communication).

- **Partenaires** :

- Le DirOps.
- Le service Appui Opérationnel.
- Le service Communication.
- Tous les membres du personnel.

- **Suivi de l'objectif stratégique** :

- Indicateurs :
 - Indicateurs difficilement mesurables.
 - Evaluation de la politique de la politique menée en matière de communication interne.
- Outil de suivi :
Rapports d'évaluation par le DirOps et le service Appui Opérationnel appuyés par le service Communication.

- Mise en place du projet

Début juin 2014.

3.3.2.3. Amélioration de la collecte, du traitement et de la gestion de l'information

Définition du phénomène

Une police efficace dépend du partage de l'information. Ce partage est encadré par la loi mais également par des positions officielles relevant de différentes institutions ou organisations ainsi que par des procédures internes. Cela implique donc le respect des lois et règlements stipulant clairement quand, comment et si nous pouvons, devons ou pas partager l'information.



Objectif stratégique

D'ici 2017, l'objectif global à atteindre consiste à amener l'ensemble des policiers de la Zone de Police à savoir appliquer et à adopter les réactions ad hoc dans le cadre de la circulation du cycle de l'information.

- Leadership :

La Zone de Police est consciente de l'importance cruciale de la collecte, du traitement et de la circulation de l'information.

La gestion de l'information requiert la coopération de tous les policiers, des autorités et des partenaires.

- Stratégie et politique :

- Une police efficace dépend du partage de l'information.
- Le DirOps et le service Appui Opérationnel devront veiller à l'amélioration de l'alimentation du cycle de l'information : en élaborant une stratégie adéquate, en contribuant à la formation des collaborateurs et en s'assurant de la mise en place d'un niveau de contrôle rigoureux.

- **Management des collaborateurs :**

Implication et motivation de l'ensemble des policiers de la Zone.

- **Management des moyens :**

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la réalisation de ce projet.

- **Management des processus :**

- Etre particulièrement vigilant quant à la prise de connaissance de l'information (gestion de l'information), au traitement de l'information (informations relatives notamment aux RIR, AI, PV, photos, portraits, empreintes digitales, etc.), aux processus de travail dérivés (signalements et désignalements, coordination des enquêtes,...) et l'exploitation de ces données (BNG, statistiques policières et sécurité des données).
- Une bonne coopération passe par l'échange d'informations, dans le cadre légal, avec les partenaires de la chaîne policière dans le domaine de l'aide, du maintien de l'ordre public et du maintien de l'ordre juridique pénal. Il s'agit d'appliquer un système qui permet d'échanger des informations avec les partenaires à différents niveaux.
- La gestion de l'information requiert la coopération de tous les policiers, des autorités et des partenaires. Nous devons dès lors sur base d'une bonne connaissance du terrain, du recueil des informations suite aux contacts, d'une bonne gestion et communication de celles-ci pouvoir détecter un maximum d'éléments.

- **Partenaires :**

- L'ensemble des services de la Zone.
- La police fédérale.
- Les magistrats.

- **Suivi de l'objectif stratégique :**

- **Indicateurs :**

- Nombre de RIR, RAR et DOS.
- Nombre de portraits, de photos et de prise d'empreintes.

- **Outil de suivi :**

Rapports du DirOps et du service Appui Opérationnel concernant l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique menée dans ce domaine.

- Mise en place du projet

Début janvier 2014.

3.3.2.4. Développement managérial

Définition du phénomène

La société évolue et par conséquent la Zone de Police également. L'outil méthodologique parfois peu présent lors du plan précédent s'est cette fois progressivement mis en place tout en étant parfaitement conscient qu'il devra encore être repensé et optimisé.

Dans le but de toujours mieux écouter, servir et protéger les citoyens et par conséquent, de continuer à œuvrer au développement de notre Zone de Police, il importe de penser et de mettre en application une politique visant le développement managérial.



Objectif stratégique

D'ici 2017, essayer de développer une approche stratégique axée sur une vision à long terme de la Zone de Police sur base du cadre de référence et du modèle de management utilisé pour le développement organisationnel de la police locale.

- Leadership :

La Zone de Police dans sa volonté de remise en question essaiera de penser et de mettre en application une politique visant le développement managérial.

- Stratégie et politique :

Les membres de la direction devront réfléchir à la politique à adopter en matière de développement managérial.

- Management des collaborateurs :

Implication et motivation de l'ensemble du personnel de la Zone de Police.

- Management des moyens :

Détermination des moyens nécessaires devant permettre de mener à bien la réalisation de ce projet.

- **Management des processus** :
 - Mener une première réflexion à travers les réunions du cadre de base et de chefs de service.
 - Proposer d'utiliser le processus EFQM (European For Quality Management).

- **Partenaires** :
 - L'ensemble des membres de la Zone de Police.
 - Profiter des approches managériales en cours de développement au niveau de la Police Fédérale (notamment le Knowledge management et le management par projet).

- **Suivi de l'objectif stratégique** :
 - Indicateurs :
 - Indicateurs difficilement mesurables.
 - Evaluation de la politique de développement managérial à travers les réunions de chefs de service et de cadre de base.

 - Outil de suivi :
Application du processus EFQM.

 - Mise en place du projet
Début juin 2014.

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1. Evaluation de la communication externe et interne de la politique policière 2009-2012



4.1.1. Leçons à tirer concernant la communication externe de la politique policière 2009-2012

La communication externe est primordiale car la police est au service de ses citoyens, il est donc de bon ton de régulièrement les informer sur les actions menées par nos services (contrôles routiers, perquisitions mais également conseils, ...). En effet, la Police n'a pas toujours "bonne presse" et est souvent frappée d'une image négative liée à une méconnaissance du travail accompli chaque jour sur le terrain. C'est pourquoi au sein de la Zone de Police Borraine, l'accent a été particulièrement mis sur la communication grand public. Les diverses opérations de sécurisation routière et les campagnes de prévention sont systématiquement relayées auprès :

- De la presse via l'envoi d'un communiqué ou d'un dossier de presse, les conférences de presse, ...
- Du grand public via :
 - un affichage dans toutes les valises des bureaux proximités;
 - une visibilité sur notre site internet;
 - la réalisation de brochures mises à dispositions des visiteurs mais également distribuées dans les lieux publics;
 - la participation à diverses manifestations, salons de prévention,....;
 - la création d'un salon "Police et vous" où tous les services de la Police Borraine sont présentés aux visiteurs;
 - insertion de publi-reportage dans les pages de médias divers. Nous avons pris le prétexte des vœux de fin d'année pour rappeler aux lecteurs les règles en matière de conduite et d'alcool ainsi que les sanctions encourues;

- création d'une lettre d'information électronique bimestrielle.
- Des autorités administratives : le Collège des bourgmestres est systématiquement tenu informé des actions de communication externes menées.
- Des autorités judiciaires : CRA,...
- Des responsables des contrats de prévention des 4 entités (Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon et la plate-forme de prévention et de sécurité de Saint-Ghislain) avec lesquels des synergies sont mises sur pied lorsque nous abordons les mêmes thèmes de prévention.

NOTA : seules les campagnes de prévention font l'objet d'un plan de communication annuel. Elles nécessitent en effet une anticipation et une planification des besoins matériels (folders, gadgets, ...).

Exemple du plan de campagne 2012

Vols avec violences/menaces	Janvier 2012
Techno prévention protection dans habitations (conseils) <i>Folder + site</i>	Février
Environnement 1 ^{ère} phase	Mars
Vitesse au volant (accroissement des contrôles, marquer les points noirs)	Avril
Vol à la tire	Mai
Environnement 2 ^{ème} phase	Juin
Vol dans habitations - départ en vacances	Juillet - Août
Sécurité routière - rentrée des classes <i>Folder</i>	Septembre
Vol de et dans véhicules - marquage des voitures	Octobre-Novembre
Alcool au volant et drogues	Décembre

4.1.2. Leçons à tirer concernant la communication interne de la politique policière 2009-2012

La communication interne est essentielle au bon fonctionnement d'une organisation, elle est présente à tous les niveaux de l'organisation et utilise différents canaux de transmission. A la Police Boraine, la communication interne se fait via les canaux suivants :

- Développement et mise en application du projet Intranet.
- Le journal interne appelé le « Flash » est un bimestriel. Son contenu est partagé et géré par différents services (logistique, ressources humaines, communication,...).
- Les notes de services adressées aux chefs de service lorsque le sujet concerne tout le personnel, ou directement aux personnes concernées dans les autres cas.
- Les "pip chat" dans l'ISLP qui permettent de communiquer une information à l'ensemble des utilisateurs ou seulement à certaines personnes.
- Les réunions de chefs de services (mensuelles).
- Les réunions cadre de base (bimestrielles).
- Les visites dans les différents services sont l'occasion de rencontrer le personnel, de discuter de ses attentes, d'être à l'écoute, ...
- Séances de présentation du Plan Zonal de Sécurité auprès du personnel
- Les mises à niveau ou « cours » orientés sur une matière et dispensés au sein de la ZP par des membres de la ZP spécialisés dans une matière. Ex. : le roulage.
- L'Amicale de la Police Boraine créée par et pour le personnel de la Police Boraine. Elle est à l'initiative de nombreux événements fédérateurs tels que des parties de pêche, des journées sportives, des soirées,.... Chaque événement constitue une occasion de se retrouver, entre collègues, mais dans un cadre différent du quotidien.

4.2. Intentions concernant la communication interne et externe de la politique policière 2014-2017

Lors de ce nouveau PZS 2014-2017, la ZP Borraine s'efforcera de poursuivre la bonne politique de communication tant interne qu'externe déjà appliquée lors du PZS 2009-2012

Lors du 3^{ème} Congrès International de FRANCOPOL (du 15 au 17 octobre), la ZP Borraine a eu l'occasion d'animer un atelier consacré à la communication.

A cette occasion, la ZP Borraine a exposé ses réflexions et sa méthodologie sous forme de 12 questions.



Notre Atelier avait pour thème : La communication, un outil fondamental pour rapprocher la police du citoyen à la ZP Borraine ?

Le bon déroulement de cet atelier et les réflexions émises nous ont amené à nous poser différentes questions afin de poursuivre l'optimisation de notre politique de communication tant interne qu'externe.

1) Politique de communication d'une police moderne ?

Défis, enjeux, impact

Dans une société où les notions de marketing, d'image et de réputation sont devenues des impératifs pour toutes les organisations, quels que soient leur forme, leur statut et leurs activités, la parfaite maîtrise et la gestion efficace des pratiques de communication externe sont devenues des enjeux fondamentaux.

Toutefois, la focalisation de plus en plus prononcée sur les impératifs de communication externe tend régulièrement à sous-estimer, voire oublier deux conséquences clés des pratiques en question au niveau organisationnel : d'une part, les nécessaires articulations et cohérence entre la communication externe et la communication interne ; d'autre part, les « retombées » des actions de communication externe auprès du personnel, notamment en termes d'identification organisationnelle.

Un salarié est un vecteur de l'image de son entreprise. Il est aussi un consommateur, un citoyen Les messages développés auprès des différents publics doivent donc être cohérents et non pas contradictoires.

2) La communication est-elle un outil fondamental pour rapprocher la police du citoyen ?

Les services de police sont régulièrement invités à quitter certaines logiques de confidentialité et de discrétion qui leur sont parfois reprochées, à s'ouvrir davantage vers l'extérieur et à s'adapter aux impératifs de la société contemporaine en termes de communication.

Les défis sont multiples : légitimer leur existence, expliquer leur raison d'être et leur logique d'action, justifier les actions entreprises, renforcer la confiance de la population ou encore favoriser les attitudes et les appréciations positives des citoyens à leur égard.

Une information et une couverture plus positives de la police et de ses actions permettra d'assurer une meilleure image de celle-ci auprès de la population ainsi qu'une plus grande facilité à faire adhérer les citoyens à la réalisation des buts poursuivis par les services de police.

Référence : LISEIN Olivier, « Politique de communication d'un service de police modernisé : défis, enjeux et impacts sur l'identification organisationnelle des membres du personnel », 3ème conférence du groupe de recherche thématique « GRH publique » de l'association francophone de Gestion des Ressources Humaine (AGRH), 28-29 mars 2013, Université de Liège, Liège, Belgique.

3) Dans une société en constante évolution, la Police se doit également d'évoluer et de s'adapter.

« Une police apprenante se caractérise par son adaptation permanente à un environnement en perpétuel changement »

Soumis à une pression médiatique de plus en plus forte ainsi qu'à l'obligation de rendre des comptes à leurs autorités de tutelle, pouvoirs politiques, parquet, partenaires, citoyens, ... - sur leurs activités et sur la « performance » des actions policières dans la lignée des impératifs de transparence et d'ouverture des services publics, les services de police sont tenus de renforcer et de professionnaliser leur stratégie de communication, laquelle est par ailleurs d'une nature intrinsèquement hétérogène, complexe et soumise à de multiples exigences.

Référence : LISEIN Olivier, « Politique de communication d'un service de police modernisé : défis, enjeux et impacts sur l'identification organisationnelle des membres du personnel », 3ème conférence du groupe de recherche thématique « GRH publique » de l'association francophone de Gestion des Ressources Humaine (AGRH), 28-29 mars 2013, Université de Liège, Liège, Belgique.

4) Comment la Police peut-elle répondre aux attentes de « ses clients » que sont notamment les citoyens, les autorités judiciaires et administratives, les partenaires (prévention, éducation, culture, secteur social, secteur économique, ...), les médias, ... ?

Une stratégie de communication externe doit identifier plusieurs objectifs à atteindre.

Par exemples :

- Faire mieux connaître le positionnement et le fonctionnement de la Police concernée, ses choix stratégiques, sa vision, ses missions, ses valeurs et par conséquent véhiculer une image claire.
- Faire connaître la richesse de ses champs de compétences et de ses services.
- Faire connaître les atouts spécifiques de la Police concernée.
- Améliorer la notoriété de la Police concernée et des actions menées.
- Renforcer les partenariats et les relations avec des réseaux ou plateformes afin d'optimiser constamment son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.
- Mettre en cohérence les messages véhiculés, l'image de la Police et les attentes des groupes cibles (citoyens, autorités administratives et judiciaires, partenaires, médias, ...).

5) Qu'en est-il des 3 dimensions de la notion de proximité que sont la dimension territoriale, la dimension temporelle et la dimension relationnelle ?

On parle aujourd'hui beaucoup de proximité au sujet de la politique, de la police, de la médecine, du commerce... . Ce langage témoigne d'une prise de conscience dans nos démocraties des difficultés auxquelles font face les citoyens pour ajuster les distances qui se produisent entre eux et avec leur environnement.

Compris au sens propre et figuré, le mot « distance » conduit à la différence entre proximité spatiotemporelle et proximité relationnelle. La première tend à anéantir les distances et le temps, tandis que la seconde met en jeu le type de relation que nous entretenons avec quelque chose ou avec quelqu'un.

Aucune ville ou commune n'est semblable à une autre, car elle est tributaire de la diversité des habitants, des plans urbanistiques et des infrastructures, de son évolution socio-économique et environnementale, du contexte géopolitique... .

Or plus on se rapproche de chaque élément de cette diversité, plus la réalité manifeste sa complexité, comme si, au lieu de rendre plus proches les choses et les êtres, la proximité provoquait de nouvelles distances, faisant en sorte que les choses se dérobaient au fil de l'approche, complexifiant sans cesse la réalité.

On assiste ainsi à une antinomie de la proximité où le plus proche devient en même temps plus éloigné et moins maîtrisable.

Ainsi, il est difficile, par exemple, de comprendre la violence urbaine par une vue d'ensemble. Elle requiert l'analyse de la violence dans les quartiers, dans les écoles, dans les foyers, voire l'étude de la violence narrative qui domine dans les médias, la télévision et le cinéma. Une démarche encore plus fine peut s'interroger sur l'autorité (scolaire ou parentale) et les raisons de son affaiblissement, ou encore sur la précarité produite par la complexité des choses et par un avenir sans espoir.

Bref, une proximité plus grande à l'égard d'un phénomène le rend plus complexe et difficile à cerner. Mais en même temps elle nous apprend qu'on ne peut se contenter de quelques propositions simplistes, car la violence suppose une véritable politique avec de multiples réponses parmi lesquelles figure la promotion d'une proximité relationnelle.

L'antinomie de la proximité rend donc difficile la constitution d'une proximité stable. Lorsqu'on s'ignore entre voisins, et on connaît peu de lieux de sa commune, la vie limite les configurations par lesquelles se règlent les rapports aux autres et aux choses.

Référence : COULOUBARITSIS LAMBROS, « Les dimensions discordantes de la proximité », Revue Proximité et Démocratie, numéro 45, juin 2006.

6) Pourquoi communiquer ?

La stratégie de communication est devenue un défi crucial pour la Police.

Pour être efficace, cette communication doit faire l'objet d'une réflexion approfondie qui se traduira sous forme de stratégie.

Des « plans d'actions » seront mis en place afin de permettre à la Police d'harmoniser la communication en l'inscrivant dans une communication globale.

Sans cohérence, les différentes actions de communication de la Police ne peuvent être efficaces. Il faut donc rendre la communication cohérente et véhiculer une seule image de la Police en rapport et en harmonie avec les objectifs préalablement définis.

Référence : site internet www.petite-entreprise.net, fiche « La stratégie de communication d'une entreprise efficace », mars 2013.

7) Quels sont les objectifs et les enjeux d'une bonne communication ?

Le développement de la police doit être le fruit d'une réflexion et d'une action continue pour saisir les meilleures opportunités.

La reconnaissance du travail de la Police ne dépend plus aujourd'hui uniquement de son savoir-faire, de la qualité des actions menées, des policiers et de la maîtrise de la criminalité. La communication joue également un rôle très important. Il faut en être conscient et s'en préoccuper sérieusement.

De bon outils de communication permettent d'être mieux identifiable, de sortir des sentiers battus, de se différencier, de mieux percevoir les attentes des citoyens afin d'y répondre adéquatement.

Référence : site internet www.apce.com, CHANAT ERICK, « La communication : un levier indispensable pour se développer », mai 2005.

8) Quelles qualités doit avoir une bonne communication ?

Le citoyen doit sentir immédiatement que l'on s'intéresse à lui et que l'on a compris ses besoins et ses attentes. Ensuite seulement, il s'intéressera au fonctionnement de la Police, aux services offerts et aux actions menées.

L'écoute est essentielle afin d'établir une relation de confiance entre le citoyen et la Police.

Une fois cette confiance établie, le Policier pourra alors développer les messages qu'il souhaite faire passer et obtenir les informations souhaitées.

Chaque détail a son importance. Le contenant doit séduire et mettre en valeur le contenu qui, lui, doit garantir la qualité des services proposés par la Police.

9) Quels sont les fondements d'une stratégie de communication et comment établir cette stratégie ?

Avant tout, la stratégie de communication doit définir les objectifs à atteindre.

Communiquer coûte cher. Il est dès lors important d'optimiser cette communication afin d'en faire un levier de croissance et de développement de la Police devant l'amener à se rapprocher du citoyen et de ses attentes.

Dès lors, il faudra déterminer et mettre en place le budget nécessaire afin de mettre en œuvre la stratégie de communication fixée.

Ensuite, il faudra choisir et opter pour les canaux de communication qui permettront d'atteindre au mieux les objectifs fixés tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Référence : site internet www.petite-entreprise.net, fiche « La stratégie de communication d'une entreprise efficace », mars 2013.

10) Comment établir cette stratégie de communication ?

Pour établir une stratégie de communication, il faut passer par 3 étapes : une étape d'analyse, une étape de réflexion et une étape d'action.

1ère étape l'analyse :

Il faut tout d'abord collecter toutes les informations qui serviront à prendre les meilleures décisions en adéquation avec la culture de la Police concernée. Il importe dès lors d'être conscient de ses propres points forts et de ses propres points faibles.

Ajouté à cela, il faut être particulièrement attentif à l'image véhiculée par notre Police tant à l'extérieur (citoyens, autorités administratives et judiciaires, partenaires, médias, ...) qu'en interne (nos propres policiers : du Commissaire Divisionnaire à l'Agent de Police).

De cette analyse réalisée par le Bureau Interne de la Communication découlera « un diagnostic de la situation actuelle ».

Sur base de cette analyse et de ce diagnostic, il faudra fixer clairement l'objet de la communication et établir un objectif raisonnable et réalisable.

2^{ème} étape la réflexion :

Il faut maintenant trouver des solutions et assurer une réflexion en cohérence avec le diagnostic établi.

En fonction de l'objectif stratégique fixé, il faut définir les différents canaux de communication qui vont être utilisés.

Du message central choisi découlera le « plan d'actions de communication ». Il est très important pour cela que la Police soit identifiée à une vision et à des valeurs clairement identifiées par les citoyens. Il en va bien entendu de même pour les missions propres à la Police.

Non seulement les moyens financiers mais également les moyens humains doivent être fixés et mis en place.

La réflexion est finie dès lors que l'on a fixé d'une part l'objectif principal de la campagne visée et d'autre part le public que l'on souhaite atteindre.

3^{ème} étape l'action :

Il s'agit de la mise en application du plan d'actions de communication qui a été étudié et défini.

Pour être crédible, le message délivré doit être cohérent avec le positionnement de la Police concernée. Cela implique impérativement de miser sur le personnel policier.

L'axe de communication, ce sur quoi on veut communiquer, doit permettre à la Police concernée de sortir des sentiers battus, de se différencier et par conséquent d'être clairement identifiable.

Référence : site internet www.petite-entreprise.net, fiche « La stratégie de communication d'une entreprise efficace », mars 2013.

11) Qu'en est-il de la communication silencieuse en matière de police communautaire ?

On vise ici des éléments parfois un peu moins pris en considération qui ont un impact considérable sur la perception de la Police par le citoyen.

Il est important par exemple :

- De porter un soin particulier à l'accueil et ce en tout lieu : au commissariat, dans la rue, au téléphone,
- De porter une attention particulière au port adéquat de l'uniforme ainsi qu'au discours tenu et par conséquent au vocabulaire choisi.

- De veiller à la propreté des commissariats et notamment des halls d'accueil. Il en va de même pour le charroi.
- D'attacher de l'importance à la qualité de l'image de la Police donnée par les policiers. Il convient par conséquent de sensibiliser les policiers à adopter le comportement adéquat en fonction des circonstances.
- Utiliser le même logo sur tous les courriers envoyés.
- Ne pas faire patienter un citoyen sans lui donner une explication.
- La clarté des cartes de visite.
- ...

Référence : site internet www.apce.com, CHANAT ERICK, « La communication : un levier indispensable pour se développer », mai 2005.

12) Quels sont les outils mobilisables pour mettre en place un plan de communication ?

- L'identité visuelle : logo, mascotte, slogan, missions, vision, valeurs,
- Le site web : le choix du site est fonction de l'image et de la stratégie que la Police concernée souhaite donner.
- Les médias sociaux : facebook, twitter : Quel public cible ? Quels objectifs ? Quid de la technologie, du contenu, des personnes à impliquer et à former ? Quelle politique à mener concrètement dans ce domaine ? Quel planning ? Quel suivi ? Quelle évaluation ? Quelle adaptation ? Quelles balises ?
- La newsletter : le public cible (notamment externe), concevoir adéquatement et définir correctement les rubriques d'informations et bien entendu le contenu de cette information.
- Le flash : revue à destination du personnel policier de la Police concernée.
- L'organisation d'évènements : définir les groupes cibles en fonction de l'objectif de l'évènement et définir la formule. Exemples : Parrainage des enfants, Salon Police

et vous, activités de l'Amicale de la Police concernée, séances d'informations, salons divers,

- Les médias : utilisation des médias en vue d'informer les citoyens et de communiquer sur l'organisation de la Police concernée, ses valeurs, ses missions, ses campagnes et l'impact du travail réalisé par la Police.
- Le contact direct avec le citoyen : s'adresser au bon interlocuteur, utiliser le discours adéquat et adapté à la situation, écoute et respect, attirer l'attention du citoyen, susciter son intérêt pour le message délivré, convaincre le citoyen, l'action policière stricto sensu.
- Les différentes campagnes de prévention.

Conclusions

- Interaction essentielle et nécessaire entre les différents piliers de la police communautaire.
- Nécessité d'une vision globale et d'une cohérence en matière de politique de communication interne et externe.
- La communication s'inscrit dans le relationnel. Elle s'inscrit dans un tissu de relations personnalisées, créatrices de confiance et de durée.
- Il n'y a pas de communication solide et durable sans implication du personnel policier. Pour ce faire, le sentiment d'appartenance, la fierté et la culture d'entreprise sont très importants.
- Une police performante doit constamment optimiser son savoir, son savoir-faire et son savoir-être. Une bonne communication doit sortir des sentiers battus, se différencier, être identifiable et miser impérativement sur le personnel

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1 Améliorer et innover

Tout d'abord, nous souhaitons une nouvelle fois nous excuser pour le retard dans la remise du présent Plan Zonal de Sécurité 2014-2017. Ce retard bien indépendant de notre bonne volonté a été engendré par un hacking de grande importance dont nous avons été victime au mois d'octobre 2013. Ce problème informatique a eu pour conséquence la perte presque totale de l'ensemble du travail qui avait déjà été réalisé dans le cadre de la réalisation du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017.

Le nouveau Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 a bien entendu tenu compte des observations relevées lors de l'approbation du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012.

Le PZS 2014-2017 tient naturellement à nouveau compte d'une approche intégrée et intégrale en prenant notamment en considération les services de prévention des communs disposants d'un DLS et d'un Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Il est important de souligner que cette approche est continue et appliquée constamment notamment lors des Comités de Pilotage, des Conseils Consultatifs et des Conseils Zonaux de Sécurité. Les services des gardiens de la paix ont été pris en considération dans nos cinq communes notamment en matière d'incivilités mais également lors des campagnes de prévention. Les conseillers en prévention vol de nos cinq communes ont bien entendu également été impliqués et pris en considération de façon continue. Il a également été tenu compte des plans de cohésion sociale de nos cinq communes.

Le Dirco et le Dirju ont été des interlocuteurs très importants tant dans l'application du PZS 2009-2012 que dans la réalisation du PZS 2014-2017.

En plus des contacts réguliers, le partenariat se manifeste également lors des réunions des mandataires, des concertations de recherche d'arrondissement et des conseils zonaux de sécurité. Ils sont intervenus dans l'application et l'évaluation du PZS 2009-2012 et dans la réalisation du PZS 2014-2017. Le Dirco s'est porté garant de la prise en compte et de l'application du plan national de sécurité. La synthèse de politique criminelle, découlant du PNS, définie par la PJF Mons a été prise en considération et le Dirju a pu s'exprimer concernant la définition des priorités du PZS. Tant le Dirco que le Dirju sont également impliqués dans l'élaboration, la mise en application et l'évaluation des plans d'action d'arrondissement. Ici aussi l'approche intégrée et intégrale est particulièrement importante.

Il est également très important de souligner le rôle majeur joué par Monsieur le Procureur du Roi, lors des conseils zonaux de sécurité, dans l'application, le suivi et l'évaluation du PZS 2009-2012 et naturellement dans l'élaboration du PZS 2014-2017.

En ce qui concerne le scanning et l'analyse, le PZS 2014-2017 reprend une très grande diversité d'informations précises émanant de nos nombreux partenaires avec qui nous entretenons de très bonnes relations et qui sont pleinement parties prenantes dans la réalisation et la future mise en application du présent PZS 2014-2017. La qualité des DLS et l'analyse très précise réalisée par Hainaut Développement nous ont une fois encore permis d'aller très loin dans le scanning et l'analyse. Il est également important de souligner le travail en profondeur réalisé notamment par nos services d'appui au développement et d'appui opérationnel qui a permis d'aller encore plus loin dans l'analyse et le scanning. Tout comme lors du PZS 2009-2012, une analyse SWOT claire et précise a été réalisée. La matrice d'argumentation se veut à nouveau très claire en mentionnant les priorités de nos principaux partenaires membres effectifs ou invités du conseil zonal de sécurité.

En matière de management, d'organisation et de fonctionnement, le présent PZS 2014-2017 se veut très précis et très clair. La direction, les services d'appui au développement et opérationnel, les ressources humaines et le service logistique ont notamment contribué à la réalisation et à la présentation de ces différents aspects.

Les priorités définies par le conseil zonal de sécurité ont à nouveau été déclinées en objectifs stratégiques reprenant la même méthodologie que lors du PZS 2009-2012. En raison de l'important problème informatique que nous avons connu, les plans d'action seront réalisés en début d'année 2014.

En matière de communication tant interne qu'externe, les efforts ont été poursuivis afin de répondre toujours mieux aux attentes tant en interne qu'en externe. La méthodologie et les bonnes pratiques exposées lors du congrès international de FRANCOPOL sont reprises dans la présent PZS afin de continuer à être appliquées et adaptées à l'évolution de notre société et aux attentes des différentes parties prenantes.

Afin de rendre plus attractif ce PZS 2014-2017, nous l'avons voulu clair, compréhensible et agréable à lire en y joignant des photos illustrant nos propos de manière concrète.

5.2 Approbation

Pour Prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de Plan Zonal de Sécurité	
Date de la séance :	Conseil Zonal de Sécurité du 20 septembre 2013 pour approbation. Remise du document et signatures le 20 décembre 2013 en raison de l'important problème informatique rencontré début octobre 2013 (perte totale du document dû à un Hacking).
Membres du Conseil Zonal de Sécurité	SIGNATURES
Bourgmestre-président du Collège de Police Bourgmestre de COLFONTAINE (Luciano D'ANTONIO)	
Procureur du Roi (Christian HENRY)	
Bourgmestre de BOUSSU (Jean-Claude DEBIEVE)	
Bourgmestre de FRAMERIES (Jean-Marc DUPONT)	
Bourgmestre de QUAREGNON (Jean-Pierre LEPINE)	
Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN (Daniel OLIVIER)	
Chef de Corps (Marcel STAELEN)	
DirCo (Michel ROMPEN)	

CHAPITRE 6 : PLANS D'ACTION

Les plans d'action seront rédigés en début d'année 2014.

LISTE DE DISTRIBUTION

Un exemplaire est remis à :

Direction Générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

- Exemplaire n° 1 : Mr Rachid KERKAB

Membres et invités du Conseil Zonal de Sécurité

- Exemplaire n° 2 : Mr Luciano D'ANTONIO (Bourgmestre-président du collège de police, Bourgmestre de COLFONTAINE)
- Exemplaire n° 3 : Mr Christian HENRY (Procureur du Roi)
- Exemplaire n° 4 : Mr Jean-Claude DEBIEVE (Bourgmestre de BOUSSU)
- Exemplaire n° 5 : Mr Jean-Marc DUPONT (Bourgmestre de FRAMERIES)
- Exemplaire n° 6 : Mr Jean-Pierre LEPINE (Bourgmestre de QUAREGNON)
- Exemplaire n° 7 : Mr Daniel OLIVIER (Bourgmestre de SAINT-GHISLAIN)
- Exemplaire n° 8 : Mr Marcel STAELEN (Chef de Corps)
- Exemplaire n° 9 : Mr Michel ROMPEN (DirCo)
- Exemplaire n° 10 : Mr Pascal FLERON (DirJu f.f.)

Fonctionnaires de prévention

- Exemplaire n° 11 : Mme Concetta DI MAURO (BOUSSU)
- Exemplaire n° 12 : Mr Pierre RICHEZ (COLFONTAINE)
- Exemplaire n° 13 : Mme Corinne DELABASCULE (FRAMERIES)
- Exemplaire n° 14 : Mr Michel FOURNEAU (QUAREGNON)

Autorité de tutelle

- Exemplaire n° 15 : Mr Tommy LECLERCQ (Gouverneur de la Province de Hainaut)
- Exemplaires n° 16 à 19 : Mr Jean-Marc DELROT (DirOps)
Mr Jean-Michel SPRIET (Coordinateur de Proximité)
Mr Régy SAUCEZ (Contrôle Interne)
Mr Vincent DASCOTTE (Appui au Développement)

ANNEXES

- Annexe n° 1 : Plan National de Sécurité 2012-2015
- Annexe n° 2 : Diagnostic local de sécurité : Boussu
- Annexe n° 3 : Diagnostic local de sécurité : Colfontaine
- Annexe n° 4 : Diagnostic local de sécurité : Frameries
- Annexe n° 5 : Diagnostic local de sécurité : Quaregnon
- Annexe n° 6 : Note de Politique Générale
- Annexe n° 7 : Diagnostic de l'Arrondissement Judiciaire de Mons
- Annexe n° 8 : PJF Mons : Synthèse de Politique Générale
- Annexe n° 9 : Atelier Francopol - Communication
- Annexe n° 10 : Présentation du Conseil Zonal du 26/04/2013
- Annexe n° 11 : Présentation du Conseil Zonal du 20/09/2013
- Annexe n° 12 : Questionnaire morphologique 2012
- Annexe n° 13 : PLP Plan Zonal de Sécurité 2014-2017
- Annexe n° 14 : Priorité du Parquet de Mons
- Annexe n° 15 : Approbation du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012
- Annexe n° 16 : Hainaut développement